JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. LX

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION DE 1926

DU 7 JANVIER 1926 AU 24 MARS 1926.

Dans la seizième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

TROISIÈME SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

QUÉBEC
"LE SOLEIL", (*limitée*)

1926

Vol. LX.

PROCLAMATION

CANADA,
Province de *Québec.*
[L. S.]

N. PÉRODEAU.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes:

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le SEPT JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, ce CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-cinq, et de Notre Règne le seizième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne
en chancellerie à Québec.

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

16 GEORGE V, 1926

JEUDI, 7 JANVIER 1926

La législature ayant été, par proclamation (ci-annexée), convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires,

Et les députés de la Chambre étant réunis en séance;

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"M. L'ORATEUR,

"Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif".

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés à la barre du Conseil législatif,

Et, à leur retour, M. l'Orateur informe la Chambre que, à la réception des notifications suivantes, il a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux d'Argenteuil, de Berthier, de Champlain et de Jacques-Cartier.

MONTRÉAL, le 8 octobre 1925.

A l'honorable M. J.-N. Francœur,
Orateur de l'Assemblée législative,
Québec.

Monsieur l'Orateur,

Je déclare, par les présentes, vous donner ma démission comme député du collège électoral de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative.

J'ai bien l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Votre tout dévoué,

ES.-L. PATENAUDE.

Témoins: J.-EDOUARD LABELLE,
J.-M. GRONDIN.

QUÉBEC, 11 novembre 1925.

Monsieur le Président
de l'Assemblée législative de Québec.

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite du décès de John Hay, ainsi qu'en raison de l'acceptation par M. Siméon Lafrenière et par M. Bruno Bordeleau de charges auxquelles sont attachés des émoluments venant de la province les collèges électoraux d'Argenteuil, de Berthier et de Champlain se trouvent sans représentant dans l'Assemblée législative de Québec.

L.-A. TASCHEREAU,
député de Montmorency,

JOS.-ED. CARON,
député des Iles-de-la-Madeleine.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats d'élection suivants:

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, le 7 janvier 1926.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie, que, conformément à un bref d'élection émis le onze novembre mil neuf cent vingt-cinq et adressé à M. Adolphe Robert, officier-rapporteur résidant à Lachine, M. Victor Marchand, manufacturier à Outremont, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable M. Esiof-Léon Patenaude, démissionnaire.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU GREFFIER DU LA COURONNE EN CHANCELLERIE

QUÉBEC, le 7 janvier 1926.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le onze novembre mil neuf cent vingt-cinq et adressé à M. Ferrier Laferrière, officier-rapporteur résidant à Berthier, M. Amédée Sylvestre, marchand à Saint-Gabriel-de-Brandon, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Berthier à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Siméon Lafrenière, qui a accepté une charge à laquelle sont attachés des émoluments venant de la province.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, le 7 janvier 1926.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le onze novembre mil neuf cent vingt-cinq et adressé à M. Eugène Jousse, officier-rapporteur résidant à Lachute, M. Joseph-Léon Saint-Jacques, avocat à Outremont, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral d'Argenteuil à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. John Hay, décédé.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, le 7 janvier 1926.

A Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative de Québec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le onze novembre mil neuf cent vingt-cinq et adressé à M. J.-E.-E. Manseau, officier-rapporteur résidant à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, M. William-Pierre Grant, gérant à Batiscan, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Champlain à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Bruno Bordeleau, qui a accepté une charge à laquelle sont attachés des émoluments venant de la province.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

M. William Pierre Grant, député du collège électoral de Champlain, M. Victor Marchand, député du collège électoral de Jacques-Cartier, M. Amédée Sylvestre, député du collège électoral de Berthier, et M. Joseph-Léon Saint-Jacques, député du collège électoral d'Argenteuil, qui ont prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi, sont présentés et prennent séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) relatif à la prestatien des serments d'office.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre:

Et l'Orateur donne lecture dudit discours comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

La Providence nous a comblés de bienfaits durant l'année qui vient de se terminer. Il nous incombe de la remercier tout particulièrement de l'abondante récolte qui a couronné le travail de nos agriculteurs, et qui est de nature à les encourager à persister dans leur fidèle attachement au sol.

Un double deuil a profondément affligé notre population: la mort de la Reine-Mère Alexandra, et la mort de Son Eminence le Cardinal Bégin. Je me fais un devoir de renouveler, en votre nom et au mien, l'expression des vifs regrets que nous avons ressentis.

Durant mon absence en Europe, le juge en chef de notre Cour supérieure, Sir François Lemieux, a bien voulu remplir les fonctions d'administrateur de notre province. Il s'en est acquitté avec le dévouement et la distinction qui le caractérisent. Vous me permettrez de lui exprimer toute ma reconnaissance.

Trois importantes commissions ont complété les travaux dont il vous avait été fait rapport à la dernière session: la Commission du service civil, la Commission chargée d'étudier la loi des accidents du travail, et la Commission de la refonte des statuts.

Mon gouvernement a donné suite au rapport de la Commission du service civil en effectuant une revision générale des traitements des fonctionnaires. Il a considérablement augmenté ces traitements, conformément à la promesse qu'il avait faite aux fonctionnaires d'améliorer leur sort, après leur avoir déjà assuré un excellent système de pension et une assurance de groupe dont la prime est entièrement payée par l'Etat.

Une nouvelle loi des accidents du travail vous sera bientôt soumise, et vous constaterez qu'elle vise à donner égale justice aux patrons et aux ouvriers.

Les nouveaux statuts refondus ont été mis en vigueur le 31 décembre dernier, et nous avons lieu d'espérer qu'ils faciliteront l'application de nos lois.

Jusqu'ici, comme vous le savez, mon gouvernement s'est appliqué soigneusement à conserver dans notre province nos ressources naturelles, tout spécialement nos forces hydrauliques. Il entend poursuivre cette politique dont dépend notre avenir industriel, et il se propose de vous inviter à édicter à cette fin des dispositions législatives permanentes sans toutefois soumettre les provinces sœurs à la prohibition qui frappe actuellement l'exportation de l'énergie électrique.

L'instruction publique ne cesse d'être le premier souci de mon gouvernement, qui désire lui apporter une aide de plus en plus grande, tant au point de vue de l'enseignement universitaire que de l'école primaire. Il invitera conséquemment la Chambre à créer de nouvelles sources de revenus, pour rendre possible les octrois additionnels qu'il destine à l'instruction des nôtres.

Mon gouvernement estime que le temps est aussi venu de modifier nos lois relatives aux écoles techniques, de façon à rendre ces écoles plus efficaces.

Nos mines sont en voie de prendre un essor prodigieux. En vue d'en favoriser le développement et l'exploitation, vous serez appelés à décider s'il ne serait pas à propos d'apporter certains changements à notre loi des mines.

Je suis heureux de vous informer que la construction du chemin de fer qui doit relier les mines de Rouyn à notre réseau national progresse rapidement.

Les dispositions actuelles de la loi relative aux enquêtes sur les affaires municipales ont soulevé nombre de difficultés. Vous aurez à étudier le meilleur moyen de remédier à ces difficultés.

Il vous appartiendra également de déterminer quelle réglementation doit régir les autobus affectés au service public.

Mon gouvernement vous priera de réorganiser et de mettre sur un meilleur pied notre agence de Londres. Nos relations commerciales avec la mère patrie prennent chaque jour plus d'extension, et nous pouvons trouver en Angleterre un marché fort avantageux pour les produits de notre province.

Vous serez priés d'autoriser mon gouvernemernt à participer à la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, pour relier Longueuil à Montréal.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront de votre part une étude attentive.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous constaterez, dans l'examen des comptes qui vous seront distribués, que le dernier exercice s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses, en dépit d'une augmentation générale des octrois publics.

Vous serez invités à voter les crédits du prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Pour rester fidèles aux traditions de notre législature, vous devrez apporter le plus grand souci du bien public dans l'étude des questions qui vous seront soumises.

Il me fera plaisir de suivre vos délibérations et vos travaux au cours de la session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que les honorables MM. Taschereau, Caron et Nicol, MM. Bullock, Daniel, Fortier, Langlais, Pilon, Sauvé, Smart et Thériault forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des affaires municipales 1924-25. (*Document de la session No* 37).

L'honorable M. Caron dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec 1924-1925. (*Document de la session No* 3).

L'honorable M. Galipeault dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des travaux publics et du travail de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1925. (*Document de la session No* 4).

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1925. (*Document de la session No* 7).

Rapport du ministre de la voirie de la province de Québec, 1925. (*Document de la session No* 21).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre état des cautionnements fournis par les officiers publics du gouvernement de la province de Québec du 7 janvier 1925 au 6 janvier 1926 inclusivement, tel que requis par l'article 637 S.R.Q., 1909. (*Document de la session No* 15).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 8 JANVIER 1926

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Grant propose, secondé par M. Bullock, que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur:

A Son Honneur

Le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec:

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 12 JANVIER 1926

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Rodolphe Monette, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.—M. Hamel.

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Lafleur.

Du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois le concernant.—M. Létourneau.

De la compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Phaneuf.

De "The Homeopathic Hospital of Montreal", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Smart.

Du révérend Allan S. Reid et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Stanley Presbyterian Church."—M. Smart.

De la cité de Saint-Lambert, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Thurber.

L'honorable M. Caron, président du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Caron pour son président et a choisi, pour faire partie des divers comités permanents de la chambre, les membres dont les noms suivent:

Comité des règlements:

Les honorables MM. Caron, Lapierre, Madden, MM. Authier, Bertrand, Bullock, Delisle, Duranleau, Faucher, Hamel, Langlais, Létourneau, Pilon, Roy.

Comité des bills privés en général:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Galipeault, Lapierre, Madden, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Authier, Bastien, Beaudoin, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bertrand, Bissonnet, Bouchard, Bouthillier, Bray, Bullock, Côté, Crépeau, Daniel, Desmarais, Dillon, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufresne, Duranleau, Faucher, Fortier, Gault, Grant, Guillemette, Hamel, Houde, Lafleur. Lafond, Lafrenière, Langlais, L'Archevêque, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Létourneau, Lortie (Labelle), Marchand, McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Moreault (Rimouski), Oliver, Ouellet, Paquet, Pellerin, Phaneuf, Philps, Pilon, Plante, Reed, Renaud, Richard, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault, Thurber, Tourville.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Les honorables MM. Taschereau, David, Galipeault, Lapierre, Mercier, Moreau, Nicol, MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bercovitch, Bissonnet, Bullock, Charbonneau, Crépeau, Delisle, Desmarais,

Dillon, Dufour (Matapédia), Dufresne, Gault, Houde, Lahaie, Laperrière, Lamoureux, Lemieux (Gaspé), Lafrenière, Létourneau, Lortie (Labelle), Lortie (Soulanges), Marchand, Miljour, Morin, Oliver, Paquet, Phaneuf, Philps, Pilon, Reed, Richard, Roy, Sauvé, Savoie, Sayer, Smart, Thériault, Tourville.

Comité des Comptes Publics:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Galipeault, Lapierre, Madden, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Authier, Bercovitch, Bouchard, Bray, Bullock, Crépeau, Daniel, Dillon, Dufresne, Duranleau, Fortier, Grant, Hamel, Langlais, Marchand, McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Ouellet, Philps, Renaud, Sauvé, Savoie, Smart, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault, Thurber.

Comité des bills publics en général:

Les honorables MM. Taschereau, David, Galipeault, Mercier, Nicol, Perrault, MM. Authier, Beaudoin, Bercovitch, Bernard, Bouchard, Bullock, Côté, Daniel, Dillon, Duranleau, Fortier, Gault, Hamel, Lafrenière, Langlais, Lemieux (Wolfe), Mercier (Trois-Rivières), Moreault (Rimouski), Plante, Richard, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault.

Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation:

Les honorables MM. Caron, Moreau, Perrault, MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bergeron, Bernard, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, Daniel, Delisle, Desmarais, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufour (Matapédia), Dufresne, Fortier, Hamel, Lahaie, Lamoureux, Langlais, Laperrière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie (Labelle), Lortie (Soulanges), Miljour, Morin, Oliver, Ouellet, Phaneuf, Pilon, Plante, Renaud, Richard, Saurette, Sauvé, Savoie, Sylvestre, Thériault, Tourville.

Comité des Industries et du Commerce:

Les honorables MM. Caron, Lapierre, Madden, MM. Baillargeon, Bissonnet, Bray, Bullock, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufresne, Gault, Grant, Guillemette, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, L'Archevêque, Létourneau, Lortie (Labelle), Marchand, McDonald, Miljour, Morin, Ouellet, Paquet, Philps, Reed, Roy, Sauvé, Saurette, Savoie, Sayer, Smart, Sylvestre, Tourville.

Comité des privilèges et élections:

Les honorables MM. Taschereau, David, Mercier, Nicol, Perrault, MM. Bercovitch, Dillon, Duranleau, Fortier, Hamel, Sauvé, Tétreau, Thériault.

Comité du code municipal:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Bastien, Bergeron, Bouchard, Bullock, Côté, Daniel,

Delisle, Dufresne, Fortier, Guillemette, Hamel, Lafond, Lafrenière, Lamoureux, Langlais, Mercier (Trois-Rivières), Morin, Oliver, Ouellet, Plante, Renaud, Richard, Sauvé, Sylvestre, Thurber.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le vendredi 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

"*A Son Honneur*

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Beaudoin, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, remet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit:

"N. PÉRODEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif, concernant certaines nominations dans le Service civil.

(*Document de la session No* 12).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 7 janvier 1926."

L'honorable M. David, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, signé par Son Honneur et ledit message est lu par M. l'Orateur comme suit:

"N. PÉRODEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribuées, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

(*Document de la session No* 20).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 7 janvier 1926".

L'honorable M. David dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 2 avril 1925, pour: Copie de toute correspondance, plans, rapports entre le gouvernement et M. W. W. Thomas ou représentant, propriétaire de la seigneurie du Lac Témiscouata ou Madaswaka ainsi que MM. Fraser Co. & Sons, Murchie Co. ou autres personnes y intéressées au sujet de l'échange de terrains avec la Couronne pour fins de colonisation avec des terrains de ladite seigneurie.

(*Document de la session No* 38).

Annuaire statistique de Québec, 1925.

(*Document de la session No 19*).

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1924-25. (*Document de la session No 8*).

———

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la chambre, le document suivant:

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et des articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL.	Montant	Dépensé	Non dépensé
DIVERS SERVICES:—			
Instruction Publique:			
Ecoles normales	$ 27,000.00	$ 27,000.00	
Ecoles des sourds-muets et des aveugles (Institut Nazareth)	20,600.00	20,600.00	
Octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons	5,000.00	5,000.00	
Pour publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'Instruction publique	650.00	650.00	
Fonds des écoles élémentaires	20,000.00	20,000.00	
Asiles d'aliénés	244,035.00	230,508.31	13,526.69
Hygiène:—			
Pour achat de vaccin (Institut vaccinal de Montréal)	1,000.00	1,000.00	
Aide à la protection du public contre les maladies vénériennes	6,175.00	6,175.00	
Centres anti-cancéreux	10,000.00	10,000.00	
Charges sur le revenu :			
Gazette officielle de Québec	10,800.00	10,792.87	7.13
Gouvernement civil— Dépenses contingentes:—			
Dépt. du Secrétaire de la province	10,000.00	10,000.00	
" Procureur-Général	300.00	300.00	
" Conseil Exécutif – (Service d'Inspection, de vérification et de comptabilité)	1,500.00	1,500.00	
" Trésor—Bureau du Revenu	228.22	178.22	50.00
Travaux publics et travail:			
(Ordinaires)			
Assurance des édifices publics en général	2,089.52	2,089.52	
Bureaux de placement des ouvriers	6,500.00	5,786.19	713.81
Congrès de Genève (Travail)	2,000.00	2,000.00	
(Extraordinaires)			
Edifices de la législature et des départements, construction d'un nouvel édifice sur la rue Ste-Julie	193,802.24	193,802.24	
Achat de propriété, cadastre No 89*a*, Montréal-Est, pour fins de morgue	55,000.00	55,000.00	
Terres et Fôrêts:			
Protection des forêts	36,000.00	36,000.00	
Arpentages	150,000.00	150,000.00	
Service forestier et inspection des terres	60,000.00	60,000.00	
Réparations au barrage du lac Kippawa	15,191.67	15,191.67	
Spongieuse	15,000.00	15,000.00	
Agriculture:—			
Sociétés d'agriculture	15,000.00	15,000.00	
Cercles agricoles	9,000.00	9,000.00	
Médecine vétérinaire	55,000.00	55,000.00	
Industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers	40,000.00	40,000.00	
Ecole de laiterie de la province de Québec, St-Hyacinthe	8,000.00	8,000.00	

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et des articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
Ecoles d'agriculture	41,000.00	41,000.00	
Economie domestique	15,000.00	15,000.00	
Horticulture	75,000.00	75,000.00	
Aviculture	14,000.00	14,000.00	
Apiculture	12,000.00	12,000.00	
Colonisation, Mines et Pêcheries:—			
Chemins de colonisation	175,000.00	175,000.00	
Voirie :—			
Entretien et réparation des chemins	187,500.00	187,500.00	
Association du tourisme de la province de Québec	50,000.00	50,000.00	
Administration de la Justice	225,500.00	208,986.96	16,513.04
Services divers:—			
Divers en général	22,576.65	19,542.49	3,034.16
Législation—Conseil législatif:—			
Tratiements, dépenses contingentes, etc, (O.C. No 1048—20 juin 1925)	9,000.00	9,000.00	
Services divers :—			
Octroi à "The Clarke Steamship Co., Ltd", re service hebdomadaire entre Montréal et Gaspé. (O.C. No 1360—12 août 1925)	30,000.00	30,000.00	
	$ 1,876,448.30	$ 1,842,603.47	$ 33,844.83

Département du Trésor,
Bureau de l'Auditeur.

Québec, le 8 janvier 1926.

JOS. MORIN,
Auditeur de la province

(*Document de la session No* 36).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 13 JANVIER 1926

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Octave Dionne, sr, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à vendre un terrain substitué.—M. Bergeron.

De dame Léocadie Quintin et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe.—M. Bouchard.

De la corporation des "Sœurs de la Présentation", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bouchard.

De l'église unie du Canada, demandant l'adoption d'une loi lui accordant certains pouvoirs.—M. Bullock.

De l'association des Optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.— M. Dillon.

De James E. Wilder et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Montreal Terminal Company".—M. Gault.

De la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Grant.

De Adélard Tétreault, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.—M. Mercier (Trois-Rivières).

De "St. Lawrence Paper Mills, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution adoptée par le conseil de ville de la cité des Trois-Rivières et une par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières.—M. Mercier (Trois-Rivières).

De Dame Marie-Florida Poirier et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski".—M. Moreault (Rimouski).

De la cité de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.— M. Richard.

De Antonio Prévost, demandant l'adoption d'une loi confirmant un titre de vente en date du 29 juin 1923.—M. Richard.

De la "Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Saint-Jacques.

De J.-Edouard Migneault et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Le Collège d'optique de Québec".—M. Thériault.

De la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Thériault.

De Georges Baril et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de l'Association des chimistes professionnels de Québec.—M. Thériault.

De Adélard Lacasse, demandant l'adoption d'une loi le déclarant membre de l'association des optométristes et opticiens de la province de Québec.—M. Thériault.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi M. Thériault pour son président et il recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Lemieux (Gaspé) pour son président et recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Létourneau pour son président et recommande de réduire le quorum à quatre."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Moreau pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des comptes publics présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Galipeault pour son président et il recommande de réduire le quorum à dix."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité du Code municipal présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi M. Daniel pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des industries et du commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Bullock pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chamfre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, (président *pro tem.*) du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 3) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance relativement aux soins, à la garde et l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 4, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 6, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par M. Thériault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport de L'Archiviste de la province de Québec, pour 1924-25. (*Document de la session No* 30).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 14 JANVIER 1926

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "Noranda Mines, Limited," et autres demandant l'adoption d'une loi constituant en municipalité distincte la ville de Noranda.—M. Authier.

De "The Sherbrooke Loan and Mortgage Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Crépeau.

De La Corporation du village de Sainte-Anne, dans le comté de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à municipaliser le service de la traverse sur la rivière Saguenay.—M. Delisle.

De "The Ogilvie Flour Mills Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund Inc."—M. Dillon.

De la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant d'autres pouvoirs.—M. Dillon.

De la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Dillon.

De Joseph Brunet, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.—M. Dillon.

De John Alexander Middleton alias Bremner, et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Middleton en celui de Bremner. —M. Dillon.

De l'Œuvre de la propagation de la foi de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Létourneau.

De la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.—M. Thurber.

De Albert Richard Whittell et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant en corporation un certain territoire sous le nom de ville de Barkmere.—M. Thurber.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants, et le bill conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas suivants:

Pétition de Rodolphe Monette, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

Du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois le concernant.

Du révérend Allan S. Reid et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Stanley Presbyterian Church".

De Dame Léocadie Quintin et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'institut des Sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Hyacinthe.

De la Corporation des Sœurs de la Présentation, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De James E. Wilder et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Montreal Terminal Company".

De a cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant l'adoption d'une loi amendanlt sa charte.

D'Adélard Tétreault, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

De Georges Baril et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de l'Association des Chimistes professionnels de Québec.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe, de St-Hyacinthe".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonne que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des Chimistes professionnels de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Montreal Tunnel and Terminal Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hamel ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Mercier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Barreau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le vendredi 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur
Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec,

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance

de notre fidélité à Sa Majesté nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Faucher, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Galipeault dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Rapports des compagnies de chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 4 du chapitre 31, S. R. Q., 1925. (*Document de la session No 13*).

États, rapports et statistiques des chemins de fer, jusqu'au 31 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 187, c. 230, S. R. Q. 1925. (*Document de la session No 14*).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

État financier des corporations scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1924. (*Documents de la session No 11*).

État financier du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1925. (*Documents de la session No 9*).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 15 JANVIER 1926

Onze heures du matin.

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la ville de Chicoutimi et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et conventions la concernant ainsi que les commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".—M. Delisle.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Dillon.

De Georges Larouche, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.—M. Hamel.

De Rodolphe Tourville et autres, demandant l'aodption d'une loi amendant la loi concernant la succession Tourville.—M. Lemieux (Gaspé).

De les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte.—M. Thurber.

De la cité d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Tourville.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de "St. Lawrence Paper Mills, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution adoptée par le Conseil de ville de la cité des Trois-Rivières et une par les Commissaires d'Ecoles de la cité des Trois-Rivières.

De J.-Edouard Mignault et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Le Collège d'Optique de Québec."

De la corporation du village Ste-Anne dans le comté de Chicoutimi demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à municipaliser le service de la traverse sur la rivière Saguenay.

De Joseph Brunet, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Hamel, il est—

Ordonné que l'article 498 du règlement soit suspendu et que le bill de J. Reed et autres en vue de constituer Château d'Eau en corporation de ville puisse être examiné, imprimé et présenté comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement.

Ordonné que M. Mercier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le collège d'optique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que le deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Tétreau ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 1682c du Code civil."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Conseil législatif, 8 janvier 1926.

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque et que ce comité soit composé des honorables MM. Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Simard et Power.
Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que les honorables MM. Taschereau, Caron, Mercier, Galipeault et Nicol, MM. Bouchard, Bullock, Côté, Dufresne, Gault, Hamel, Langlais, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé et Thurber soient nommés membres du comité de la bibliothèque et repré-

sentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David et Nicol, MM. Dillon, Faucher, Hamel, Létourneau, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le seizième rapport annuel de la Commission des Services Puclics 1925.

(*Document de la session No* 16.)

Question par M. Bray.—1. A quelle date les ponts de Vaudreuil et de Sainte-Anne-de-Bellevue ont-ils été inaugurés ?

2. Quels noms portent-ils ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Voir rapport général de Ministère des Travaux Publics et du Travail, version française, page 113.

Question par M. Bray.—1. Y a-t-il certaines catégories de personnes qui jouissent d'un traitement de faveur pour le passage du pont de Batiscan ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces diverses catégories ?

3. Quelles sont les conditions spéciales qui leur sont faites ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. et 3. Voir 10 George V, chapitre 5, paragraphe 5.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec;"

Bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen;"

Bill (No 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe";

Bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation";

Bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine";

Bill (No 59) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que M. Charbonneau fasse partie du comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 19 JANVIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Bercovitch, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Anglo Canadian Pulp and Paper Mills, Limited", demandant l'adoption d'une loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à fixer l'évaluation, pour fins de taxes, des biens de la compagnie.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Victor Cardinal et autres, demandant l'adoption d'une loi décrétant que les rôles de répartition faits par la cité de Montréal sont nuls en ce qui concerne le coût du pavage du chemin de la Côte des-Neiges.—M. Bercovitch.

De Albéric Pinsonneault et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Venise.—M. Lamoureux.

De "The Canadian International Paper Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement adopté par la municipalité de Templeton-Ouest.—M. Lahaie.

De "Quebec Apartments, Limited", demandant l'adoption d'une loi autorisant le conseil de la cité de Québec à fixer l'évaluation du "Château St-Louis."—M. Létourneau.

De J. Reid et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville la "Ville de Château-d'Eau".—M. Thériault.

De "Rouyn Mines Railway, Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Thériault.

Question par M. Plante.—1. Combien de personnes ont été poursuivies pour infraction à la Loi des Liqueurs de Québec, dans le district de Beauharnois, en 1924-25?

2. Combien de personnes ont été condamnées?

3. Combien de personnes ont été condamnées et n'ont pas satisfait au jugement?

4. Combien de sentences ont été suspendues?

5. Pour quelles raisons?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 32.
2. 28.
3. 1.
4. Aucune.
5. .....

Question par M. Dufresne.—1. Depuis la réponse du 24 mars 1925, y a-t-il des municipalités poursuivies au sujet de travaux de voirie qui ont réglé avec le gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

3. Pour quelle somme a été réglée l'action dans chacun des cas?

4. Quelles sont les municipalités qui ont actuellement payé cette somme?

5. Quelles sont celles qui s'en acquittent par versements et quel versement est exigé dans chacun des cas?

6. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres (*a*) à la municipalité intéressée; (*b*) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. et 3. Paroisse de St-François-de-la-Beauce, comté de Beauce, $4,615.87; Chambly, comté de Chambly, $4,672.35; Ville de Greenfield-Park, comté de Chambly, $3,555.00; Paroisse de St-François-Xavier-de-Batiscan, comté de Champlain, $19,512.41; paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, $2,798.23; Ville du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, $4,167.71; Paroisse de St-Malachie-d'Ormstown, comté de Châteauguay, $7,426.78; Village de la Grande-Baie, comté de Chicoutimi, $3,827.65; Ville de Bagotville, comté de Chicoutimi, $4,758.01; Ville d'Aylmer, comté de Hull, $580.79; Cité de Hull, comté de Hull, $13,330.13; Canton de Dundee, comté de Huntingdon, $20,000.00; canton de Hinchinbrooke, comté de Huntingdon, $10,144.40; Paroisse de Ste-Anne-de-Sabrevois, comté d'Iberville, $1,574.91; Ville de Lasalle, comté de Jacques-Cartier, $1.947.92; Paroisse de St-Louis-de-Chambord, comté du Lac-St-Jean, $4,240.01; Paroisse de Ste-Hedwidge, comté du Lac-St-Jean, $1,221.41; Paroisse de St-Paul-l'Ermite, comté de l'Assomption, $3,000.00; Ville de Montréal-Nord, comté de Laval, $20,622.42; Paroisse de Ste-Marie-de-Sayabec, comté de Matapédia, $2,321.97; Château-Richer, comté de Montmorency, $64.00; St-Jacques-le-Mineur, comté de Napierville-Laprairie, $13,492.59; Paroisse de St-Jean, comté de St-Jean, $2,578.00; canton de Hatley, comté de Stanstead, $700.43; Canton de Stanstead, comté de Stanstead, $3,826.49; paroisse de Ste-Rose-du-Dégelé, comté de Témiscouata, $13,362.00; paroisse de St-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, $5,788.44; Ville de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, $3,449.93.

4. Toutes les municipalités mentionnées aux réponses 2 et 3.

5. Il n'y a pas d'entente entre le gouvernement et les municipalités pour qu'elles puissent s'acquitter par versements.

6. (a) Ville de Greenfield-Park, $81.00; Paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, $895.87; Ville du Cap-de-la-Madeleine, $202.-50; Village de la Grande-Baie, $111.70; Ville de Bagotville, $51.90; Ville de Montréal-Nord, $212.60; Ville d'Aylmer, $74.65; Cité de Hull, $613.15; Ville de Lasalle; $197.70; paroisse de St-Paul-l'Ermite, $75.10; Paroisse de St-Jean, $149.85; Ville de Ste-Thérèse, $160.60; Paroisse de Ste-Marie-de-Sayabec, $99.45. (b) Paroisse de St-François-d'Assise, $344.45; Chambly, comté de Chambly, $246.75; Paroisse de St-François-Xavier-de-Batiscan, $265.59; Paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, $58.00; Ville du Cap-de-la-Madeleine, $57.75; Paroisse de St-Malachie-d'Ormstown, $73.15; Village de la Grande-Baie, $22.20; Ville de Bagotville, $256.10; Ville de Montréal-Nord, $100.00; Cité de Hull, $150.00; Canton de Dundee, $307.65; Canton de Hinchinbrooke, $174.40; Paroisse de Ste-Anne-de-Sabrevois, $71.40; Ville de Lasalle, $75.00; Paroisse de St-Louis-de-Chambord, $138.60; Paroisse de Ste-Hedwidge, $110.10; Paroisse de St-Paul-d'Ermite, $14.00; Château-Richer, $38.43; St-Jacques-le-Mineur, $266.40; Canton de Hatley, $87.80; Canton de Stanstead, $338.85; Paroisse de Ste-Rose-du-Dégelé, $222.40; Paroisse de St-Louis-de-Terrebonne, $492.61; Ville de Ste-Thérèse, $197.40.

Question par M. Dufresne.—1. Depuis la réponse du 24 mars 1925, le gouvernement a-t-il poursuivi d'autres municipalités de la province au sujet de travaux de voirie?

2. Dans l'affirmative, combien?

3. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

4. Quand chacune de ces poursuites a-t-elle été intentée?

5. Pour quel montant dans chacune d'elles?

6. Où en est le gouvernement dans chacune de ces poursuites?

7. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les procédures et d'exiger le paiement total des sommes qu'il réclame?

8. Depuis la réponse du 24 mars 1925, le gouvernement a-t-il fait envoyer à d'autres municipalités des lettres d'avocats au sujet de travaux de voirie?

9. Dans l'affirmative, à combien?

10. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

11. Quel est le montant de la réclamation dans chacun des cas?

12. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses réclamations?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Quatre.

3. 4, 5 et 6. Paroisse de St-Barthélémy, comté de Berthier, $1,658.95, action réglée; Paroisse de Lanoraie, comté de Berthier, 20 juillet 1925, $8,174.56, action réglée; Ville de Lauzon, comté de Lévis, 20 avril 1925, $3,575.84; action réglée; Paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie, comté de St-Jean, 27 juillet 1925, $2,080.33, action réglée.

7. Les municipalités ayant réglé, il n y a pas lieu de continuer les procédures.

8. Oui.

9. 16.

10. et 11. Paroisse de St-Pierre et St-Paul-de-la-Baie-St-Paul,comté de Charlevoix, $11,640.00; Village de St-Étienne-de-la-Malbaie, comté de Charlevoix, $1,071.23; Paroisse de St-Urbain, comté de Charlevoix, $4,922.88; Village de Howick, comté de Châteauguay, $5,496.64; Paroisse de St-Dominique-de-Jonquières, comté de Chicoutimi, $7,264.45; Canton de Westbury, comté de Compton, $1,653.06; Village de Chandler, comté de Gaspé, $1,532.54; Ville de Dorval, comté de Jacques-Cartier, $2,940.66; Ville de St-Léonard-de-Port-Maurice, comté de Laval, $9,772.36; Issoudun, comté de Lotbinière, $3,439.65; Partie sud du canton de Thetford, comté de Mégantic, $337.69; paroisse de St-Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, $1,073.96; Templeton-Ouest, comté de Papineau, $7,638.83; Paroisse de St-Luc, comté de St-Jean, $1,454.98; Ville de Waterloo, comté de Shefford, $12,909.53; Paroisse de St-Jérôme, comté de Terrebonne, $3.582.28.

12. Oui.

Question par M. Bray.—1. Combien de nouveau policiers sont entrés au service de la province en 1925?

2. Quels sont leurs noms?

3. Quelle est la date d'entrée de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. et 3. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner les renseignements demandés.

Question par M. Bray.—1. Quelles démarches ont été faites par le procureur général pour trouver l'auteur ou les auteurs du meurtre des époux Bernard, à Saint-Michel-de-Rougemont?

2. Quels ont été les résultats de ces démarches?

3. Quels sont les détectives provinciaux qui ont été employés dans cette cause?

4. Quelle est leur compétence?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner les renseignements demandés.

Question par M. Bray.—1. Combien de licences de tavernes ont-elles été émises en 1925, dans la ville de Montréal?

2. Combien de transports de licences de tavernes y ont-ils été accordés dans la même année?

3. A qui ces transports ont-ils été faits?

4. Combien y a-t-il de clubs licenciés à Montréal?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 309, comme suit: 255 tavernes seules, 50 dans hôtelleries et 4 dans restaurants.

2. 4.

3. De Mme Vve Damien Aumont à son fils Alphonse, de Louis Mauer, décédé, à son fils Isidore, de Joseph Vigneau à Edmond Godbout, de Arthur Gendron à Joseph Labonté.

4. 38.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement possède-t-il maintenant des statistiques, pour savoir combien de lots patentés ont été vendus par les conseil des comtés pour taxes municipales?

2. Dans l'affirmative, combien de lots ont été vendus par ces municipalités depuis 1923?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Les conseils de comtés, qui seuls ont ces renseignements, ne les transmettent pas au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et ne sont pas tenus de le faire.

Question par M. Bray.—1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il octroyées à l'œuvre du tourisme dans cette province?

2. Quels versements ont été faits et à quelle date pour chacun d'eux?
3. A qui?
4. De quelle manière cet argent a-t-il été employé?
5. Quels sont les employés du bureau du tourisme à Montréal?
6. Quelle est l'expérience de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $50.000.00.
2. 23 septembre 1924, $5,000.00; 31 octobre 1924, $5,000.00; 2 décembre 1924, $5,000.00; 22 avril 1925, $3,806.27; 9 juin 1925, $2,075.28 10 juin 1925, $2.752.95; 30 juin 1925, $2,914.65 et $4,545.20; 29 septembre 1925, $5,000.00.
3. A l'Association du Tourisme de la province de Québec.
4. Par l'Association du Tourisme de la province de Québec pour promouvoir le tourisme dans la province et l'amélioration du service d'hôtelleries.
5 et 6. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Bray.—1. Combien y a-t-il de détectives dans la police provinciale?
2. Quel est le nom et l'âge de chacun d'eux?
3. Depuis quand chacun d'eux est-il à l'emploi du gouvernement?
4. Quelle était son occupation avant d'entrer au service de la province?
5. A-t-il subi un examen avant d'occuper cette position?
6. Dans la négative, quels sont ceux qui n'en ont pas subi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1, 2, 3, 4, 5 et 6. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner les renseignements demandés.

Question par M. Bray.—1. Combien y a-t-il de constables dans la police provinciale?
2. Quel est le nom et l'âge de chacun d'eux?
3. Depuis quand chacun d'eux est-il à l'emploi du gouvernement?
4. Quelle était son occupation avant d'entrer au service de la province?
5. A-t-il subi un examen avant d'occuper cette position?
6. Dans la négative, quels sont ceux qui n'en ont pas subi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1, 2, 3, 4, 5 et 6. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner les renseignements demandés, mais chaque constable subit un examen avant d'être accepté.

Question par M. Sauvé.—1. A qui sir William Stavert a-t-il adressé sa démission comme membre de la Commission des Liqueurs?
2. Est-ce par lettre ou autrement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Au Premier-Ministre.
2. Par lettre.

Question par M. Sauvé.—1. A qui M. Georges Simard a-t-il adressé sa démission comme membre président de la Commission des Liqueurs de Québec ?

2. Est-ce par lettre ou verbalement ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Au Premier-Ministre.
2. Par lettre.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits perçus en 1924-25, dans la cité de Montréal, pour les licences de lieux d'amusements conformément à la loi des licences de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$37,934.50.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits perçus en 1924-25, dans la cité de Montréal, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Pour les licences de pistes de courses: $11,220.00; pour les droits d'entrée: $9,560.26.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits du pauvre perçus par la cité de Montréal, en 1924-25, en vertu des dispositions de la section 34, du chapitre 2, du titre 11 des Statuts refondus, 1909, articles 5956*u* à 5956*za* ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$644,346.39.

Question par M. Beaudoin.—1. Quel a été le revenu en 1924-25, dans la cité de Montréal, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses, et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures conformément à la loi des licences de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Pour l'enregistrement des appareils, $420.00; pour les paris ou gageures, $150,581.63.

Question par M. Renaud.—1. Combien de municipalités dans la province n'ont pas payé leurs intérêts dus en vertu de la Loi des Bons Chemins: (a) en 1922· (b) en 1923· (c) en 1924· (d) en 1925 ?

2. Quels sont les noms et les comtés de ces municipalités ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Intérêts échus:
(a) premier décembre 1922: 7.
(b) " " 1923: 13.
(c) " " 1924: 44.
(d) " " 1925: 246.

2. Village Amos, comté d'Abitibi; Lasarre canton, comté d'Abitibi; St-Jérusalem, paroisse, comté d'Argenteuil; Ville Lachute, comté d'Argenteuil; canton Chatham, comté d'Argenteuil; Paroisse St-André d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, Canton Warwick, comté d'Athabaska; Paroisse St-Hugues-de-Ramsay, comté de Bagot; Village St-Hugues, comté de Bagot; Paroisse St-Ephrem-d'Upton, comté de Bagot; Ville de Beauceville, comté de Beauce; Canton Shenley, comté de Beauce; Paroisse St-Timothée, comté de Beauharnois; Village Nouveau-Salaberry, comté de Beauharnois; Paroisse St-Clément, comté de Beauharnois; Village Ste-Cécile, comté de Beauharnois; Paroisse St-Camille de-Lellis, comté de Bellechasse; Paroisse St-Barthélémy, comté de Berthier; Ville de Berthier, comté de Berthier; Paroisse Ste-Geneviève, comté de Berthier; Paroisse St-Norbert, comté de Berthier; Paroisse St-Siméon, comté de Bonaventure; Canton Farnham-Est, comté de Brôme; Corporation de Bolton-Ouest, comté de Brôme; Paroisse Boucherville, comté de Chambly; Village de Chambly-Bassin, comté de Chambly; Paroisse St-Hubert, comté de Chambly; Paroisse St-Antoine-de-Longueuil, comté de Chambly; Village de Boucherville, comté de Chambly; Cité de Longueuil, comté de Chambly; Paroisse St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly; Paroisse St-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly; Village Greenfield-Park, comté de Chambly; Ville de St-Tite, comté de Champlain; Village Ste-Thècle, comté de Champlain; Paroisse St-Timothée, comté de Champlain; Paroisse St-Narcisse, comté de Champlain; Paroisse Ste-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain; Paroisse St-Tite, comté de Champlain; Village Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix; Paroisse St-Malachie-d'Ormstown, comté de Châteauguay; Paroisse St-Urbain 1er, comté de Châteauguay; Paroisse Ste-Martine, comté de Châteauguay; Paroisse St-Antoine-Abbé-Est, comté de Châteauguay; Paroisse Ste-Clotilde, comté de Châteauguay; Village Ste-Anne, comté de Chicoutimi; Ville de Bagotville, comté de Chicoutimi; Bagotville, Division nord-ouest du canton Bagot, comté de Chicoutimi; Canton Bourget, comté de Chicoutimi; Paroisse St-Dominique de Jonquières, comté de Chicoutimi; Ville de Jonquières, comté de Chicoutimi; Village Kénogami, comté de Chicoutimi; Village St-Alexis-de-la-Grande-Baie, comté de Chicoutimi; Paroisse Notre-Dame-de-Laterrière, comté de Chicoutimi; Village St-Ambroise, comté de Chicoutimi; Paroisse St-Fulgence, comté de Chicoutimi; Paroisse St-Alexis-de-la-Grande-Baie, comté de Chicoutimi; Ville de Port-Alfred, comté de Chicoutimi; Ville East-Angus, comté de Compton; Canton Westbury, comté de Compton; Ville de Scotstown, comté de Compton; Canton Auckland, comté de Compton; Canton St-Edwidge

de Clifton, comté de Compton; Canton Ditton, comté de Compton; Canton Lingwick, comté de Compton; Canton Eaton, comté de Compton; Ville de Cookshire, comté de Compton; Paroisse St-Venant-de-Hereford, comté de Compton; Paroisse St-Hermas, comté de Deux-Montagnes; Paroisse St-Augustin, comté de Deux-Montagnes; Village St-Benoît, comté de Deux-Montagnes; Paroisse l'Annonciation, partie Nord, comté de Deux-Montagnes; Paroisse St-Joseph-du-Lac, comté de Deux-Montagnes; Canton Watford-Ouest, comté de Dorchester; Paroisse St-Odilon de Cranbourne, comté de Dorchester; Paroisse Ste-Justine, comté de Dorchester; Paroisse St-Germain-de-Grantham, comté de Drummond; Canton Durham, comté de Drummond; Ville de Drummondville, comté de Drummond; Canton Grantham, comté de Drummond; Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond; Ville de Durham-Sud, comté de Drummond; Canton Wickham, comté de Drummond; Canton Whitton, comté de Frontenac; Paroisse St-Evariste de Forsyth, comté de Frontenac; Corporation de Winslow-Sud, comté de Frontenac; Village Chandler, comté de Gaspé; Ville d'Aylmer, comté de Hull; Village Gracefield, comté de Hull; Paroisse St-Anicet, comté de Huntingdon; Canton Elgin, comté de Huntingdon; Paroisse St-Georges-d'Henryville, comté d'Iberville; Ville d'Iberville, comté d'Iberville; Paroisse St-Alexandre, comté d'Iberville; Village Ste-Geneviève de Pierrefonds, comté de Jacques-Cartier; Paroisse Ste-Béatrice, comté de Joliette; Paroisse Ste-Emélie-de-l'Energie, comté de Joliette; Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree-Mills, comté de Joliette; Paroisse St-Pascal, comté de Kamouraska; Canton Campbell-Est, comté de Labelle; Village de Mont-Laurier, comté de Labelle; Paroisse St-Méthode, comté de Lac-St-Jean; Paroisse St-François-de-Sales, comté de Lac-St-Jean; Paroisse St-Hedwidge, comté de Lac-St-Jean; Ville de Roberval, comté de Lac-St-Jean, Paroisse St-Jérôme, comté de Lac-St-Jean; Paroisse Roberval, comté de Lac-St-Jean; Village St-Félicien, comté de Lac-St-Jean; Paroisse St-Joseph-d'Alma, comté de Lac-St-Jean; Paroisse St-Gédéon, comté de Lac-St-Jean; Paroisse Notre-Dame de la Dorée, comté de Lac-St-Jean; Village Val-Jalbert, comté de Lac-St-Jean; Village St-Joseph-d'Alma, comté de Lac-St-Jean; Canton Delisle, comté de Lac-St-Jean; Village St-Cœur-de-Marie, comté de Lac-S-t-Jean; Paroisse St-Henri-de-Taillon, comté de Lac-St-Jean; Paroisse l'Epiphanie, comté de l'Assomption; Village l'Epiphanie, comté de l'Assomption; Paroisse l'Assomption, comté de l'Assomption; Paroisse St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, comté de Laval; Paroisse Ste-Dorothée, comté de Laval; Paroisse St-François-de-Sales, comté de Laval; Ville St-Léonard-de-Port-Maurice, comté de Laval; Paroisse St-Romuald, comté de Lévis; Paroisse St-Nicolas, comté de Lévis; Cité de Lévis, comté de Lévis; Paroisse St-Télesphore, comté de Lévis; Paroisse l'Islet, comté de l'Islet; Village Bonsecours, comté de l'Islet; Paroisse Ste-Perpétue, comté de l'Islet; Corporation de Tourville, comté de l'Islet; Village Deschaillons, comté de Lotbinière; Ville St-Agapitville, comté de Lotbinière; Paroisse Ste-Croix, comté de Lotbi-

nière; Paroisse St-Flavien, comté de Lotbinière; Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, comté de Lotbinière; Paroisse St-Sylvestre-de-Beaurivage, comté de Lotbinière; Paroisse St-Edouard-de-Lotbinière, comté de Lotbinière; Paroisse St-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière; Paroisse St-Narcisse-de-Beaurivage, comté de Lotbinière; Village Francœur, comté de Lotbinière; Paroisse St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, comté de Maskinongé; Paroisse Ste-Marie-de-Sayabec, comté de Matapédia; Village St-Joseph-Benoit-Labre d'Amqui, comté de Matapédia; Village St-Moïse, comté de Matapédia; Paroisse St-Antoine-de-Pontbriand, comté de Mégantic; Village d'Amiante, comté de Mégantic; Canton Thetford-Sud, comté de Mégantic; Village Robertsonville, comté de Mégantic; Village Bernierville, comté de Mégantic. St-Pierre-de-Vérone-à-Pike-River, comté de Missisquoi; Canton Standbridge, comté de Missisquoi; Ville de Bedford, comté de Misissquoi; Station Stanbridge, comté de Missisquoi; Village St-Jacques-de-l'Achigan, comté de Montcalm; Paroisse St-Esprit, comté de Montcalm; Paroisse St-Jacques-de-l'Achigan, comté de Montcalm; Ville de Montmagny, comté de Montmagny; Paroisse St-Juste-de-Bretenière, comté de Montmagny; Canton Talon, partie Sud-Est, comté de Montmagny; Paroisse Ste-Famille, I.-O., comté de Montmorency; Village Beaulieu, I.-O.; Comté de Montmorency; Paroisse St-Joachim, Comté de Montmorency; Paroisse St-Laurent, I.-O.; Comté de Montmorency; Paroisse St-Constant, comté de Napierville-Laprairie; Paroisse St-Mathieu, Comté de Napierville-Laprairie; Paroisse Laprairie, comté de Napierville-Laprairie; Paroisse St-Rémi-de-la-Salle, comté de Napierville-Laprairie; Paroisse St-Edouard-de-St-Georges, comté de Napierville-Laprairie; Paroisse St-Cyprien-de-Léry, comté de Napierville-Laprairie; Village St-Rémi, comté de Napierville-Laprarie; Paroisse St-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville-Laprairie; Paroisse St-Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet; Paroisse St-Léonard, comté de Nicolet; Ville de Nicolet, comté de Nicolet; Village Pointe-à-Gatineau, comté de Papineau; Paroisse Cœur-Très-Pur-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-de-Plaisance, comté de Papineau; Village Chenneville, comté de Papineau; Ville de Buckingham, comté de Papineau; Village St-André-Avellin, comté de Papineau; Village Campbell's Bay, comté de Pontiac; Paroisse St-Charles-de-Grondines, comté de Portneuf; Paroisse St-Colomb-de-Sillery, comté de Québec; Paroisse Notre-Dame-des -Laurentides, comté de Québec; Village Charlesbourg, comté de Québec; Paroisse Ste-Foy, comté de Québec; Paroisse Charlesbourg, comté de Québec; Paroisse St-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Québec; Paroisse St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, comté de Québec; Ville de Courville, comté de Québec; Village Beauport, comté de Québec; Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury, comté de Québec; Paroisse St-Gérard-Magella, comté de Québec; Paroisse St-Roch, comté de Richelieu; Paroisse St-Ours, comté de Richelieu; Ville de St-Ours, comté de Richelieu; Cité de Sorel, comté de Richelieu; Canton Cleveland, comté de Richmond; Canton St-Georges-de-Windsor, comté de Richmond; Village Richelieu, comté de Rouville; Paroisse St-Mathias, comté de

Rouville; Village Rougemont, comté de Rouville; Corporation des Escoumains, comté de Saguenay; Canton Bergeronnes, comté de Saguenay, Paroisse Ste-Pudentienne, comté de Shefford; Village Ste-Pudentienne, comté de Shefford; Canton Ely, partie sud, comté de Shefford; Canton Granby, comté de Shefford; Canton Sheffrod, comté de Shefford; Canton St-Valérien de Milton, comté de Shefford; Ville de Waterloo, comté de Shefford; canton Ascot, comté de Sherbrooke; Rock-Forest, comté de Sherbrooke; Canton Barford, comté de Stanstead; Paroisse St-Luc, comté de St-Jean; paroisse Ste-Marguerite-de-Blairfindie, comté de St-Jean; Paroisse St-Valentin, comté de St-Jean; Paroisse St-Barnabé, comté de St-Maurice; Paroisse Trois-Rivières, comté de St-Maurice; Paroisse St-Boniface-de-Shawinigan, comté de St-Maurice; Paroisse St-Antonin, comté de Témiscouata; Paroisse St-Jérôme-de-la-Rivière-du-Nord, comté de Terrebonne; Paroisse Ste-Thérèse, comté de Terrebonne; Ville de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne; Ville de Terrebonne, comté de Terrebonne; Paroisse St-Janvier, comté de Terrebonne; Ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne; Paroisse Ste-Adèle, comté de Terrebonne; Village Shawbridge, comté de Terrebonne; Paroisse St-Sauveur, comté de Terrebonne; Paroisse St-Joseph-du-Mont-Rolland, comté de Terrebonne; Corporation de Piedmond, comté de Terrebonne; Paroisse Ste-Madeleine de Rigaud, comté de Vaudreuil; Ville de Rigaud, comté de Vaudreuil; Paroisse Ste-Marthe, comté de Vaudreuil; Paroisse St-Mathieu-de-Belœil, comté de Verchères; Paroisse Contrecœur, comté de Verchères; Village Contrecœur, comté de Verchères, Paroisse Ste-Julie, comté de Verchères; Village Varennes, comté de Verchères; Paroisse Varennes, comté de Verchères; Paroisse St-Antoine-de-Padoue, comté de Verchères; Canton Stratford, comté de Wolfe; Canton Garthby, comté de Wolfe; Village St-Guillaume, comté de Yamaska; Village Pierreville, comté de Yamaska.

Sur la motion de M. Taschereau, secondé par M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 11.—Loi modifiant la loi des agents généraux.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation Stanley Presbyterian Church".

Bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Collège d'optique de Québec".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Montreal Tunnel and Terminal Company".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph Brunet, à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen;"

Bill (No 94) intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne;"

Bill (No 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion, dont elle a été saisie, le vendredi 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

" *A Son Honneur*

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Saint-Jacques, il est —

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Rapport du Secrétaire et Régistraire pour 1924-25.

(*Document de la session No* 6).

Troisième rapport annuel du Service Provincial d'Hygiène de la province de Québec, pour l'année 1924-25.

(*Document de la session No* 35).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 20 JANVIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Samuel Guttman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "New Beth Jehuda Synagogue".
En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de David Cummings et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Shaare Zion Congregation".
En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Adolph Klein et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Shaare Tefilah."
En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Bercotich, seconde par M. Létourneau, il est—
Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Baruck Reinblatt et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".
En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:
De la commission Métropolitaine de Montréal demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bercovitch.
De "Anglo Canadian Pulp & Paper Mills, Ltd," demandant l'adoption d'une loi autorisant le conseil municipal de la cité de Québec à fixer l'évaluation, pour fins de taxes, des biens de la compagnie.—M. Létourneau.
M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:
Bill 74.—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 59.—Loi autorisant le Collège des mécecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

M. Létourneau, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de la compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi amendans sa charte.

De "The O'gilvie Flour Mills, Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund Inc."

De l'œuvre de la propagation de la Foi de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Georges Larouche, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

De la cité d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Albéric Pinsonnault et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Venise.

De "Noranda Mines, Limited" et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en municipalité distincte la ville de Noranda.

De la ville de Chicoutimi et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et conventions la concernant ainsi que "Les Commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi" et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

De "La Société St-Jean-Baptiste de Québec", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Albert Richard Whittal et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant en corporation un certain territoire sous le nom de ville de Barkmere.

De Adélard Lacasse, demandant l'adoption d'une loi le déclarant membre de l'Association des Optométristes et opticiens de la province de Québec.

De la compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.

Ordonné que M. Authier ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Tourville ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Phaneuf ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lamoureux ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Venise."

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hamel ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Richard ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund, Inc".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochane séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Barkmere".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Quatrième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec. (*Document de la session No* 31).

Question par M. Beaudoin.—1. Le docteur T.-C. Gaboury est-il celui qui, en mars 1925, a obtenu la direction et le contrôle de l'Hôpital Gaboury, Limitée?

2. Le docteur T.-C. Gaboury est-il encore à l'emploi du gouvernement?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement, après le jugement rendu contre ledit hôpital, a-t-il l'intention de le maintenir en fonctions?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Le gouvernement n'a aucune connaissance de cette affaire.
2. Oui.
3. Le gouvernement ignore l'existence de ce jugement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec,

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 21 JANVIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Morris B. Signer, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province à l'admettre au nombre de ses membres, après examen, et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Dillon, secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 des règlements soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de John McEvoy, demandant l'adoption d'une loi concernant les biens de la succession de Christopher McEvoy et ceux de son épouse et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Dillon, secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de George C. Spiliotopoulos et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation pour fins religieuses et scolaires.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Samuel Guttman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "New Beth Jehuda Synagogue".—M. Bercovitch.

De David Cummings et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Shaare Zion Congregation". —M. Bercovitch.

De Adolph Klein et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Shaare Tefilah".—M. Bercovitch.

De Baruck Reinblatt et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".—M. Bercovitch.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition d'Octave Dionne Sr, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à vendre un terrain substitué.

De Dame Marie-Florida Poirier et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôpital Saint-Joseph-de-Rimouski".

De Samuel Guttman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "New Beth Jehuda Synagogue".

De Adolphe Klein et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Congregation Shaare Tefilah".

De Antonio Prévost demandant l'adoption d'une loi confirmant un titre de vente en date du 29 juin, 1923.

De la Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements les bills suivants:

Bill 58.—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation.

Bill 102.—Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Oeuvre de la propagation de la Foi de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Moreault (Rimouski) ait la persmision de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Saint-Jacques ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de bill ait lieu à la prohaine séance

Ordonné que M. Richard ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Plante.—1. Y a-t-il des municipalités qui ont été poursuivies en 1924-25, dans le district de Beauharnois, au sujet des travaux de voirie avec le gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités, et pour quels montants?

3. Y a-t-il des municipalités qui ont réglé le montant de ces poursuites?

4. Dans l'affirmative, pour quel montant ont-elles été réglées?

5. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres: (*a*) à la municipalité; (*b*) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Village de Sainte-Cécile, comté de Beauharnois, $222.95; Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Beauharnois, $1,931.35; Paroisse de Saint-Timothée, comté de Beauharnois, $4,775.12; Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown, comté de Châteauguay, $8,807.67; Ville de Léry, comté de Châteauguay, $3,359.76; Canton de Dundee, comté de Huntingdon, $63,209.56; Canton de Hinchinbrooke, $10,144.40.

3. Oui.

4. Village de Sainte-Cécile, $222.95; Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, $1,931.35; Paroisse de Saint-Timothée, $4,775.12; Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown, $7,426.78; Canton de Dundee, $20,000.-00; Canton de Hinchinbrooke, $10,144.40.

5. (a) Paroisse de Saint-Timothée, $86.75; Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, $50.15; Village de Sainte-Cécile, $34.65.

(b) Canton de Dundee, $307.65; Canton de Hinchinbrooke, $174.40; Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown, $73.15; Ville de Léry, $70.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le vendredi, 8 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Renaud:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"Néanmoins, tout en constatant que le gouvernement adopte en partie la politique industrielle préconisée par le parti de la loyale opposition de Sa Majesté, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le discours du Trône n'annonce rien pour l'agriculture, rien pour la voirie, rien pour la colonisation, rien pour l'immigration, rien pour enrayer l'émigration, rien pour remédier à la crise ouvrière, rien pour les milliers d'ouvriers qui chôment dans cette province; qu'il ne permette pas à la province d'attendre du gouvernement les mesures préconisées et demandées par l'opposition, entr'autres:

(*a*) Une politique de saine et rigoureuse économie dans tous les départements;

(b) La réduction de la dette publique ainsi que des impôts ou obligations qui pèsent sur notre population, particulièrement sur l'ouvrier, le colon et le cultivateur.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—19.

CONTRE:

Messieurs:

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (*Charlevoix-Saguenay*),
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (*Wolfe*),
Lortie (*Labelle*),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (*Châteauguay*),
Mercier (*Trois-Rivières*),
Miljour,
Moreau (*Lac-Saint-Jean*),
Moreault (*Rimouski*),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—51.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et, alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Madden, il est —

Résolu que le jeudi 28 janvier courant, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté;

Résolu que le jeudi, 28 janvier courant, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 22 JANVIER 1926

Onze heures du matin.

Prière

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Sylvestre, secondé par M. Grant, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Sœurs Moniales Dominicaines Contemplatives, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation et que ladite pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Pilon, président (*pro-tem.*) du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de George-C. Spiliotopoulos et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation pour fins religieuses et scolaires.

De Baruck Reinblatt et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda."

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé "Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé "Loi constituant en corporation la "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 74) intitulé "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Hyacinthe".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 59) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des Chimistes professionnels de Québec."

Bill (No 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

Bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie."

Bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne, à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions."

Bill (No 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 76) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Barkmere."

Bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda."

Bill (No 90) intitulé: "Loi constituant en corporation la Ville de Venise."

Bill (No 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont."

Bill (No 64) intitulé: Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la professions d'avocat, après examen."

Bill (No 56) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund Inc."

Bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est."

Bill (No 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski."

Bill (No 57) intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue."

Bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah."

Bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie."

Bill (No 86) intitulé: "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de St-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou".

Bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste".

Bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec."

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 26 JANVIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, le bill suivant:

Bill 64.—"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen."

M. Bullock, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De l'Eglise-Unie du Canada, demandant l'adoption d'une loi lui accordant certains pouvoirs.

De Victor Cardinal et autres, demandant l'adoption d'une loi décrétant que les rôles de répartition faits par la cité de Montréal sont nuls en ce qui concerne le coût du pavage du chemin de la Côte des Neiges.

De "The Homeopathic Hospital of Montreal", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De John Alexander Middleton *alias* Bremner, et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Middleton en celui de Bremner.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé "Loi modifiant la charte de l'Hôpital Homéopathique de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No.99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi concernant l'Eglise-Unie du Canada."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant certains actes de transport de biens de successions sujets à l'impôt".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles de réforme."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Qu'a-t-il été fait depuis 1923 pour organiser le Nouveau Québec au point de vue de l'exploitation des richesses naturelles de ce territoire, ancien Ungava?

2. Où sont rendues les procédures du gouvernement au usjet d'une partie de ce territoire que réclame le gouvernement de Terreneuve?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Le gouvernement fait faire des explorations et a fait certaines concessions minières.

2. Elles sont pendantes devant le Conseil Privé.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de lots, depuis le premier juin 1924, ont été transportés au département de la Colonisation, en vertu de la loi 11 George V, chapitre 35?

2. Combien de lots transportés au département de la colonisation depuis 1923?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Du 1er juin 1924 au 1er janvier 1926: 1,606 lots.
2. Du 1er juillet 1923 au 1er janvier 1926: 2,351 lots.

Question par M. Dufresne.—1. Combien de personnes ont été accusées et ont subi leur procès pour contravention à la Loi des Liqueurs de Québec, dans les districts de Joliette, Montcalm et Berthier, depuis le 1er janvier, 1925?

2. Combien ont été condamnées?
des Liqueurs de Québec dans les mêmes districts, qui n'ont passatisfait au jugement?

4. Dans l'affirmative, pourquoi?
5. Quel est leur nom?
6. Quel juge avait condamné chacune d'elles?
7. Certaines personnes condamnées à la prison pour infraction à la Loi des Liqueurs dans les mêmes districts, ont-elles été en liberté après un jugement pendant une certaine période et incarcérées par la suite?
8. Dans l'affirmative, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Nicol.

1. 73.
2. 47.
3. Oui.
4. Introuvables.
5. Georges Dubeau, Paul Saint-Georges, Wm. Charbonneau, Dame Jos. Morin, Dame S. Robert, Dame L. Goyette, Wm. Rivest.
6. L'honorable J.-A. Dubeau.
7. Oui.
8. Disparues pour quelque temps.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de décorations et diplômes ont été accordés par le gouvernement en vertu de la loi 15 George V, chapitre 33 ?

2. Quels sont les noms, professions ou occupations et domiciles des personnes qui ont reçu: (a)la décoration de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole et le diplôme de très grand mérite exceptionnel ? (b) la décoration d'officier de l'Ordre du Mérite agricole et le diplôme de très grand mérite; (c) la décoration de chevalier de l'ordre du mérite agricole et le diplôme de "très grand mérite"; (d) le diplôme de "Mérite" ?

Reponse par l'honorable M. Caron:

1. 130.

2. (a) M. Awildas Hétu, cultivateur, St-Sulpice, l'Assomption; (b) MM. Alphonse Moquin, Brosseau-Station, Laprairie; J.-D. Stewart, Howick, Châteauguay; Victor Lamarche, St-Eustache, Deux-Montagnes; Osias Husereau, Oka, Deux-Montagnes; Elie Turcot, St-Chrysostôme, Châteauguay; Edmour Daoust, St-Clément, Beauharnois; Raoul Lafortune, L'Epiphanie, L'Assomption; Camille Archambault, St-Paul-L'Ermite, L'Assomption; W.-R. Stewart, Elgin, Huntingdon; Elzéar Lafortune, L'Assomption; Théophile Reid, Ormstown, Châteauguay; Albert Daoust, St-Hermas, Deux-Montagnes; Alphonse Leduc, St-Hermas, Deux-Montagnes; Albert Huot, St-Chrysostôme, Châteauguay; Arthur Daoust, St-Hermas, Deux-Montagnes; Elzéar Létourneau, St-Constant, Laprairie; Alphonse Rochon, St-Eustache, Deux-Montagnes; Etienne Ricard, St-Michel, Napierville; Maxime Charbonneau, St-Benoît, Deux-Montagnes; Joseph Lavallée, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes; Eusèbe Landry, St-Lin-des-Laurentides, L'Assomption; Josaphat Lafortune, St-Roch-L'achigan, L'Assomption; Joseph-Georges Gauthier, St-Jérôme, Terrebonne, Paul Normandeau, St-Urbain, Châteauguay; A.-J. Bourbonnais, Rivière-Beaudette, Soulanges; Armand Martin, Ste-Martine, Châteauguay; Delphis Groulx, Ste-Anne-des-Plaines, Terrebonne; Henri Turenne, St-Paul-l'Ermite, L'Assomption; Ovila Laurin, St-Hermas, Deux-Montagnes; Gustave Brault, St-Urbain, Châteauguay; Adrien Taillon, L'Epiphanie, L'Assomption; Zotique Laberge, St-Louis-de-Gonzague, Beauharnois; Ulric Deschamps, Repentigny, L'Assomption; Joseph Dagenais, Oka, Deux-Montagnes; Joseph Chénier, St-Hermas, Deux-Montagnes; Malcolm Hodge, Côte St-Paul, Jacques-Cartier; Ludger Paquette, St-Eustache, Deux-Montagnes; Ovila Ménard, Les Cèdres, Soulanges; Emile Renaud, St-Augustin, Deux-Montagnes; Philias Lavallée, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes; Maximin Fillion, Ste-Rose, Laval, Ernest Lesage, Ste-Thérèse, Terrebonne; Jean-Marie Labelle, Ste-Rose, Laval; Evariste Riopel, L'Epiphanie, L'Assomption; Wilfrid Lorrain, St-Martin, Laval; Frédéric Labelle, St-Jérôme, Terrebonne; Donat Larose, St-Eustache, Deux Montagnes; Edouard Castonguay, St-Augustin, Deux-Montagnes; Thomas Deslauriers, St-Eustache, Deux-Montagnes; Victor Gauthier, St-Télesphore, Soulanges; Noé Charette, Valleyfield, Beau-

harnois; Ulric Debien, Ste-Rose, Laval; Wilfrid Huot, St-Chrysostôme, Châteauguay; Alexandre Ouimet, Terrebonne, Terrebonne; J.-Bte Lussier, St-Edouard, Napierville; Wilfrid T. Lalonde, St-Télesphore, Soulanges; Auguste Castonguay, Vaudreuil; Wilfrid Castonguay, Vaudreuil; Chéri Hébert, St-Rémi, Napierville; René Lesage, St-Eustache, Deux-Montagnes; J.-J. Tannahill, Huntingdon; Edgar Perras, St-Isidore, Laprairie; Arthur Cloutier, Ste-Rose, Laval; Veuve Achille Vanier, Ste-Rose, Laval; tous sont cultivateurs; William Clark, Shawbridge, Terrebonne, industriel; (c) MM. Pierre Forget, St-Janvier, Terrebonne; Conrad Létourneau, St-Constant, Laprairie; Joseph Paquin, Ste-Scholastique, Deux-Montagnes; Euclide Beaulieu, St-Isidore, Laprairie; Mathias Ouellette, St-Janvier, Terrebonne; Hector Meloche, St-Benoît, Deux-Montagnes; K.-J. McCuaig, Ste-Justine, Vaudreuil; J.-E. Pitre, Châteauguay; Veuve Mathias Jodoin, St-Urbain, Châteauguay; Oscar Lavallée, Ste-Justine, Vaudreuil; Geo.-S. Armstrong, Lachute, Argenteuil; J.-Adrien Bourbonnais, Ste-Justine, Vaudreuil; Ulric Trudeau, St-Michel, Napierville; John Oswald, St-Augustin, Deux-Montagnes; Joseph Lalonde, Vaudreuil; Victor Pilon, St-Télesphore, Soulanges; Clet Besner, St-Clet, Soulanges; L.-Hector Ravary, St-Télesphore, Soulanges; Roch Boulé, St-Constant, Laprairie; James Barry, Ste-Justine, Vaudreuil; Arthur Vincent, St-Télesphore, Soulanges; J.-Ludger Bourbonnais, St-Clet, Soulanges; Edmond Renaud, St-Augustin, Deux-Montagnes; Moïse Paquette, St-Louis-de-Gonzague, Beauharnois; Alexandre Derome, Napierville; Edmond Coache, Napierville; Joseph Ranger, St-Polycarpe, Soulanges; Joseph Labrèche, St-Augustin, Deux-Montagnes; Hervey Perrier, St-Philippe, Laprairie; Adélard Sauvé, Vaudreuil; Pierre de Montigny, Les-Cèdres, Soulanges; Joseph Bélanger, St-Eustache, Deux-Montagnes; Ulric Liboiron, St-Télesphore, Soulanges; Narcisse Miron, St-Constant, Laprairie; Adélard Goulet, Ste-Justine, Vaudreuil; Wilfrid Gareau, St-Polycarpe, Soulanges; Jean-Bte Proulx, Les-Cèdres, Soulanges; Edmond Jodoin, St-Urbain, Châteauguay; Sauveur Lalonde, Côteau-du-Lac, Soulanges; Siméon Poirier, St-Polycarpe, Soulanges; Joseph Beaudin, St-Edouard, Napierville; Emilien Miron, St-Constant, Laprairie; Ludger Véronneau, St-Zotique, Soulanges; Arthur St-Denis, St-Télesphore, Soulanges; Emmanuel Arsenault, St-Clet, Soulanges; John Downs, Ste-Marthe, Vaudreuil; Isaïe Lefebvre, St-Mathieu, Laprairie; Achille Carrière, St-Polycarpe, Soulanges; Hector Castonguay, Vaudreuil; Delphis Prud'homme, Repentigny, L'Assomption; Roch Fyfe, St-Constant, Laprairie; Gustave Lorrain, Napierville; Valéry Besner, St-Clet, Soulanges; Narcisse Chouinard, Sherrington, Napierville, tous cultivateurs.—(*Note*) Le diplôme de grand mérite et non le diplôme de très grand mérite est accordé avec la décoration de chevalier. (d) MM. Dorilla Arsenault, Côteau-du-Lac, Soulanges; Edouard Deslauriers, Napierville; Alfred Landry, Napierville; Eximère Bachand, St-Philippe, Laprairie; Jos.-Dosithée Legault, Ste-Geneviève, Jacques-Cartier; Hilaire Landry, Napierville; Eugène Labelle, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes, tous cultivateus.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de concours de mérite agricole ont été organisés en 1925: (a) pour la province; (b) pour une partie de la province?

2. Quels ont été les juges de ces concours?

3. Combien de ces juges étaient commandeurs ou officiers du Mérite Agricole?

4. Combien de concours pour les jeunes cultivateurs ou fils de cultivateurs?

Reponse par l'honorable M. Caron:

1. (a) Aucun; (b) Deux; l'un pour les cultivateurs adultes et l'autre pour les fils de cultivateurs.

2. MM. R.-R. Ness, Arsène Denis et Charles Gagné, pour les adultes; MM. Gabriel Billaut et Arthur Dumais, pour les fils de cultivateurs.

3. Deux, un commandeur et un officier pour le concours des adultes.

4. Un.

Question par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement offrira prochainement, par enchère, des permis de coupe?

2. Dans quelles parties de la province se trouvent situées ces forêts?

3. Quelles sont les noms et résidences des personnes qui ont fait des demandes d'affermage?

4. Quels sont les noms et résidences des personnes ou capitalistes qui doivent construire des usines de pulpe et de papier et développer des pouvoirs d'eau, etc., et qui ont fait des offres au gouvernement?

Reponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. Dans les bassins des rivières Ottawa, Gatineau, Chamouchouane, Mistassini, Peribonka et Shipshaw.

3. et 4. Il n'est pas dans l'intérêt de la province de donner les renseignements demandés avant que l'affermage ait eu lieu.

Question par M. Sauvé.—1. Un M. F.-W. Perras a-t-il été employé comme conducteur des travaux dans le chemin de Gracefield à Notre-Dame du Laus, depuis 1924?

2. Quels travaux ont-ils été faits dans ce chemin, sur quelle distance et à quelles dates?

3. A qui les instructions du gouvernement ont-elles été données pour ces travaux?

4. Un rapport a-t-il été fait pour ces travaux?

5. Si oui, à quelle date et par qui?

6. Le montant total mentionné dans ce rapport a-t-il été payé?

7. Si oui, à qui?

8. Dans la négative, pourquoi et quel montant a été payé?

9. D'autres montants ont-ils été payés au dit M. F.-W. Perras, depuis 1924?

10. Si oui, quels montants et à quelles dates?

Reponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Dans le chemin de front vis-à-vis les lots 44 et 45 du rang "C" du canton de Wright, sur une distance d'à peu près 2¼ milles. Ces travaux ont été faits durant la période du 11 août au 10 de septembre 1924.

3. Au conseil municipal de Gracefield.

4. Oui.

5. Le 24 septembre 1924 par M. F.-W. Perras.

6. 7. et 8. Le rôle de paie se chiffrait à $601.50, mais le département a payé $600.00. le montant des instructions. Le chèque a été transmis au secrétaire-trésorier qui l'a endossé de concert avec le maire de la municiaplité, M. F.-W. Perras.

9. Oui.

10. Une somme de $250.00 a été accordée au conseil municipal de Gracefield. Un chèque pour ce montant a été transmis au conseil le 18 septembre 1925; sur le rôle de paie que nous avons en mains, le nom de M. F.-W. Perras apparaît pour une somme de $32.50.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien de séances du cabinet y a-t-il eu entre la clôture de la dernière session et l'ouverture de la présente?

2. Combien d'arrêtés ont été passés?

3. Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposés?

Reponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 39.

2. 1729.

3. L'honorable Premier-Ministre..... 28
" Procureur-Général..... 210
" Ministre des Affaires Municipales..... 406
" Ministre de l'Agriculture..... 21
" Ministre des Terres et Forêts..... 377
" Ministre des Trav. Publics et du Travail. 80
" Ministre de la Col. des Mines et Pêcher... 83
" Secrétaire de la Province..... 363
" Ministre de la Voirie..... 94
" Trésorier de la Province..... 67

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 22, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 129) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal".

Bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M Madden, il est:—

Ordonné que la résolution adoptée le 21 janvier et fixant au 28 courant la prise en considération des subsides à accorder à Sa Majesté soit rescindée.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et, alors, la chambre s'ajourne.

MERCREDI, 27 JANVIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Bercovith, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Max Seigler et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Sons of Israel", et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, demandant l'adoption d'une loi établissant un montant de taxe fixe à payer par la "Montreal Island Power Company" à ladite corporation, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Lortie (Soulanges), secondé par M. Renaud, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de La Compagnie Provinciale d'Indemnités, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

M. Bullock, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Votre comité recommande de prolonger au 12 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 26 février prochain, inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel, rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, les bills suivants:

Bill 60.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Bill 65.—Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost.

Bill 73.—Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie.

Bill 85.—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, les bills suivants:

Bill 62.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Oeuvre de la propagation de la Foi de Québec.

Bill 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.

Bill 61.—Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 52.—Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah".

Votre comité recommande de prolonger au 12 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 26 février prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills pri-

vés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation La Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bastien, secondé par M. Crépeau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur la table de cette Chambre un état indiquant: 1. les noms des personnes qui ont travaillé depuis deux ans sur le chemin Lemieux, dans le comté de Gaspé, partant de l'"Anse à Beaufils" et allant au "Coin du Banc"; 2. les sommes d'argent payées à chacun de ces hommes : (a) en 1924; (b) en 1925.

L'honorable M. Perrault dépose sur la table de la Chambre un état indiquant: 1. les noms des personnes qui ont travaillé depuis deux ans sur le chemin Lemieux, dans le comté de Gaspé, partant de l'"Anse à Beaufils" et allant au "Coin du Banc"; 2. les sommes d'argent payées à chacun de ces hommes: (a) en 1924; (b) en 1925.

(*Document de la session, No 39*).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province:

N. PÉRODEAU.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1927, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la consideration de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 27 janvier, 1926.

(*Document de la session No* 1).

Ordonné que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Etat des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1925. (*Document de la session No 2*).

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de primes pour des familles nombreuses?

2. A-t-il accordé, dans certains cas les primes demandées?

3. A-t-il l'intention de faire édicter une loi accordant une prime aux familles nombreuses?

Reponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a reçu quelques demandes.

2. Non, parce qu'aucune loi n'autorise ce paiement.

3. Le gouvernement considèrera la chose.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quel a été le coût de la construction du pont Ste-Anne, à l'Ile Perrot?

2. Quel a été le coût du quatrième pilier en face de Ste-Anne?

3. Quel a été le coût de l'achat de l'immeuble Cousineau et autres terrains?

4. Quel a été le coût du déplacement du pouvoir électrique et du terrain sur lequel il était situé?

5. Quel a été le coût du terrain Lamarche et du déplacement de la glacière d'Aoust?

6. Quel a été le coût de la propriété Ashby et autres terrains voisins?

7. Quel a été le coût du chemin de descente du côté de Ste-Anne?

8. Quel a été le coût du chemin entre le grand et le petit ponts sur l'ile Perrot?

9. Quel a été le coût de l'achat du terrain sur l'Ile Perrot?

10. Quel a été le coût du petit pont?

11. Quel a été le coût des descentes du grand et du petit ponts?

Reponse par l'honorable M. Galipeault:

1. $575,708.44, y compris les remblais et l'expropriation, mais non comprises les améliorations exécutées aux chemins d'approches par le Ministère de la Voirie. Dans ce montant ne figurent pas le fini à donner à la sous-structure au printemps prochain et une réclamation en suspens pour la superstructure, le tout se chiffrant à $13,296.25.

2. Le contrat du pont étant pour un prix à forfait, aucune réponse ne peut être donnée.

3. $26,500.00, indemnité fixée par la Commission des Services publics.—Ignore de quels autres terrains il est question.

4. $14,000.00 ont été payés à la "Montreal Light, Heat & Power Consolidated" pour le déplacement des tourelles métalliques et la construction de nouvelles tourelles, plus un montant de $8,333.33, résultant de la démolition de l'hôtel Cousineau et pour l'échange et l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de ce pont et de ses approches.

5. $4,522,50 pour terrain, hangar et dommages à la propriété Lamarche, montant fixé par la Commission des Services publics. Aucun déplacement de la glacière d'Aoust.

6. $1,849.50 pour le terrain Ashby, fixé par la Commission des Services publics, $4,519.50 pour le terrain de la succession Tremblay, fixé par la Commission des Services publics; $5,347.26 pour les terrains appartenant à Madame Blaiklock.

7. et 8. Même réponse qu'à 2.

9. $468.74.

10. et 11. Même réponse qu'à 2.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les noms et adresses des directeurs de la Cie Adélard Déslauriers, Limitée, ou des personnes occupant une position similaire, quelque soit le titre qui leur soit attribué?

2. Quels contrats ont été accordés par le Gouvernement à la Cie Adélard Deslauriers, Ltée, depuis sa formation?

3. Ladite compagnie a-t-elle fait le rapport prévu par l'article 6073 des Statuts refondus de Québec, le ou avant le 1er septembre 1925?

4. Dans l'affirmative, quel est le taux du dividende payé aux actionnaires, tant sur les actions ordinaires que sur les actions privilégiées?

Reponse par l'honorable M. David:

1. Les directeurs de la compagnie "A. Deslauriers, Limitée", sont: Adélard Deslauriers, président et gérant; J.-Achille Plamondon, vice-président et Arthur Corriveau, directeur et secrétaire-trésorier, tous de Québec.

2. Contrats relatifs à l'agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement et du Palais de Justice de Québec, travaux accordés au plus bas soumissionnaire.

3. La compagnie "A. Deslauriers limitée" a transmis son rapport annuel daté du 18 janvier 1926.

4. (a) Cette compagnie n'a pas émis d'actions privilégiées, d'où pas de dividende; (b) Ignore quant aux actions ordinaires; la loi des compagnies de Québec n'exigeant pas ce renseignement.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les noms et adresses des directeurs de la Cie de marbre et pierre à chaux ltée, ou des personnes qui occupent une position similaire, quelque soit le titre qui leur soit attribué?

2. Quels contrats ont été accordés par le gouvernement à la Cie de marbre et de pierre à chaux, ltée, depuis sa formation?

3. Ladite compagnie a-t-elle fait le rapport prévu par l'article 6073 des Statuts refondus de Québec, le ou avant le 1er septembre 1925?

4. Dans l'affirmative, quel est le taux du dividende payé aux actionnaires, tant sur les actions ordinaires que sur les actions privilégiées?

Reponse par l'honorable M. David:

1. Les directeurs de "La Compagnie de marbre et de pierre à chaux, limitée" sont Joseph Cauchon, président, Adélard Deslauriers, directeur et Albert Blais, directeur.

2. Contrat relatif à l'agrandissement du Palais de Justice de Québec, travaux accordés au plus bas soumissionnaire.

3. La compagnie de marbre et de pierre à chaux, limitée, a transmis son rapport annuel daté du 18 janvier 1926.

4. (a) Cette compagnie n'a pas émis d'actions privilégiées, d'où pas de dividende. (b) Ignore quant aux actions ordinaires; la loi des compagnies de Québec n'exigeant pas ce renseignement.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 3, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le contrat relatif aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants dans l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de Lévis, passé le dix-septième jour de septembre, mil neuf cent vingt-cinq, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le No 6034 de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance et reproduit comme annexe à la présente résolution, soit approuvé et ratifié.

ANNEXE

L'AN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, le dix-sept septembre,

Devant ADOLPHE LABRÈQUE, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

ONT COMPARU:

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE V, aux présentes représentée par l'honorable Athanase David, de la cité de Montréal, conseil du roi et secrétaire de la province de Québec, autorisé aux fins des présentes par un arrêté ministériel en date du neuf juillet mil neuf cent vingt-cinq et approuvé le lendemain par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dont copie est annexée à la minute du présent acte,

Partie de première part,

ET

L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE, à Lévis, corps politique et incorporé par l'acte de la Législature de la province de Québec, 45 Victoria, chapitre 93, agissant aux présentes par les révérendes sœurs Marie-Anne Dion, en religion dite Saint-Cyrille, et Julie Gagnon, en religion dite Sainte Appolline, en leur qualité respective de supérieure et d'économe dudit hospice, et autorisées aux fins des présentes par une résolution passée le dix juillet dernier (1925), et dont copie certifiée est demeurée annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et certifiée par lesdites sœurs Saint-Cyrille et Sainte-Apolline, et du notaire soussigné pour identification,

Partie de la seconde part.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les stipulations et conventions suivantes, savoir:

1. L'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, dûment autorisé par Sa Grandeur Monseigneur J.-Alfred Langlois, administrateur du diocèse de Québec, s'engage à recevoir, loger, entretenir, nourrir, vêtir et instruire tous les enfants du sexe masculin et du sexe féminin qui seront envoyés à ses écoles d'industrie connues sous le nom de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge et à les y assujettir, enfin à les traiter de manière à donner parfaite satisfaction et à remplir le but pour lequel sont créées cesdites écoles. De plus ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance s'engage à leur donner tous les soins nécessaires tant en santé qu'en maladie et, pour le plus grand bien de ces enfants, pourra transférer certains groupes dans une de leurs maisons de campagne. Au cas de

décès, à faire enterrer à ses frais tous les corps des enfants qui ne seraient pas réclamés par leur famille.

2. Ladite école d'industrie sera soumise et sujette aux lois en force dans cette province et à celles qui pourraient être faites à l'avenir, ainsi qu'à toutes les lois relatives à l'inspection et à la surintendance du gouvernement.

3. Dans le cas de désertion des enfants confiés à sa garde, ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera tenu de les appréhender et de les faire revenir à ses frais.

4. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera tenu de fournir au département du secrétaire de la province de Québec un rapport hebdomadaire dans lequel il donnera la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la réadmission, celle de la sortie définitive ainsi que celle du décès de chacun desdits enfants.

5. A défaut par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance de fournir ledit rapport hebdomadaire, le gouvernement aura droit de retenir tel montant représentant les pensions des enfants dont les places seraient restées vacantes par le fait que le rapport n'aurait pas été produit au département du secrétaire de la province suivant les dispositions de la clause susmentionnée, et ce durant le terme pendant lequel ces places seraient restées ainsi vacantes.

6. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance devra suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et le secrétaire de la province de Québec pourront lui donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

7. Ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance sera de plus tenu de fournir au secrétaire de la province copie du contrat d'apprentissage ou pour service domestique de chaque enfant placé par lui en dehors de ladite école d'industrie.

8. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux juges des sessions de la paix, aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province, membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain, ses grands vicaires et autres personnes autorisées par ledit évêque, de visiter en tout temps, à des heures raisonnables et convenables, ladite école d'industrie ainsi tenue par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance.

9. A défaut par ledit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins que de droit.

10. Le présent contrat est fait pour un terme de dix années à compter du premier juillet dernier (1925), devant expirer le premier juillet mil neuf cent trente-cinq.

11. De son côté le gouvernement de la province de Québec s'oblige à payer annuellement à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, au bureau du trésorier de la province, une somme de cent trente piastres ($130.00) *per capita* pour chacun desdits enfants pour le temps de sa

détention, les paiements devant s'effectuer mensuellement entre le premier et le douze de chaque mois.

12. Il est entendu que le présent contrat n'aura force et effet qu'en autant qu'il aura été ratifié et confirmé par un ordre en conseil et par un acte de la Législature de la province de Québec.

Aux présentes est intervenu SA GRANDEUR MONSEIGNEUR J.-ALFRED LANGLOIS, évêque de Titopolis, agissant en sa qualité d'administrateur du diocèse de Québec, et comme tel en celle de supérieur ecclésiastique dudit Hospice Saint-Joseph de la Délivrance. Lequel après avoir pris communication du présent acte, a déclaré l'approuver et le ratifier.

DONT ACTE A QUÉBEC, sous le numéro six mille trente-quatre des minutes du notaire soussigné.

ET LES PARTIES ont signé avec moi, notaire, lecture faite.

(*Signé*) † J.-ALFRED LANGLOIS, Ev. de Tit., Administrateur.
" ATHANASE DAVID,
" Sr M.-ANNE DION, dite Saint-Cyrille, Supérieure.
" Sr M.-JULIE GAGNON, dite Sainte-Apolline, Éco.
" AD. LABRÈQUE, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

AD. LABRÈQUE, N.P.

Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis.

A une assemblée du conseil des Sœurs de la Charité de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de la cité de Lévis, tenue le dixième jour de juillet de l'année mil neuf cent vingt-cinq: Il a été résolu unanimement que Sr Marie-Anne Dion, dite Saint-Cyrille, supérieure, et Sr Julie Gagnon, dite Sainte-Apolline, économe, soient autorisées, et elles le sont par la présente, à signer un renouvellement de contrat avec le gouvernement provincial et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, de Lévis, pour la garde et l'entretien des enfants internés à l'école d'industrie certifiée dudit hospice, aux conditions stipulées dans ledit contrat.

Et le conseil s'ajourne.

(*Signé*) Sr M.-ANNE Dion, dite Saint-Cyrille, Supre
" Sr EUGÉNIE LANGLAIS, dite Saint-Léon, Assistante,
" Sr JULIE GAGNON, dite Sainte-Apolline, Éco.,
" Sr MARIE-ANNA GUAY, dite Sainte-Alodie, Hospitre.,
" Sr LUDIVINE PAQUET, dite Sr. M. de la Visitation, Secré.

Vraie copie.

(*Signé*) Sr M. DE LA VISITATION, Secrétaire.

Ce document est la copie certifiée de la résolution passée par la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, le dix juillet mil neuf cent vingt-cinq à laquelle il est référé dans un acte de conventions entre le gouvernement provincial et l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance devant le notaire soussigné à la date de ce jour; laquelle résolution nouson recnaissons véritable.

Québec, ce dix-septième jour de septembre mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) S. M. ANNE DION, dite Sainte-Cyrille, Supérieure,
" S. M. JULIE GAGNON, dite Sainte-Apolline, Éco.
" AD. LABRÈQUE, N. P.

Vraie copie.

AD. LABRÈQUE, N. P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 9 juillet 1925, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 10 juillet 1925.

Concernant un contrat à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et les Révdes Sœurs Grises

1121

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 9 juillet (1925), recommande qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom du gouvernement, un contrat à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et les Révdes Sœurs Grises, pour l'entretien des enfants placés à "L'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance".

(*Signé*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Vraie copie.

AD. LABRÈQUE, N.P.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 4, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie."

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteur, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le contrat relatif aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à l'école d'industrie de l'Asile du Bon-Pasteur connue sous le nom de l'Hospice Saint-Charles de Québec, passé le quinzième jour de septembre, mil neuf cent vingt-cinq, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le No 6032 de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Asile du Bon-Pasteur, et reproduit comme annexe à la présente résolution, soit approuvé et ratifié.

ANNEXE

L'AN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, le quinze septembre,

Devant ADOLPHE LABRÈQUE, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec,

ONT COMPARU:

SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE V, aux présentes représentée par l'honorable Athanase David, de la cité de Montréal, conseil du roi et secrétaire de la province de Québec, autorisé aux fins des présentes par un arrêté ministériel en date du neuf juillet mil neuf cent vingt-cinq et approuvé le lendemain par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dont copie est annexée à la minute du présent acte,

Partie de première part,

et

L'ASILE DU BON-PASTEUR, corps politique et incorporé par le chapitre 23 de l'acte 18 Victoria, en sa qualité de propriétaire de l'Hospice Saint-Charles de Québec, représenté aux présentes par révérende Mère Arthémise Catellier, en religion dite M. de Saint-Éphrem, dépositaire générale dudit Asile du Bon-Pasteur, spécialement autorisée aux fins des présentes par une résolution passée par le conseil dudit asile en date du dix juillet mil neuf cent vingt-cinq dont copie a été annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée par ladite Sœur M. de Saint-Éphrem en présence du notaire soussigné,

Partie de la seconde part.

LESQUELLES parties ont fait entre elles les stipulations et conventions suivantes, savoir:

1. L'Asile du Bon-Pasteur, dûment autorisé par Sa Grandeur Monseigneur J.-Alfred Langlois, administrateur du diocèse de Québec, s'engage à recevoir, loger, entretenir, nourrir, vêtir et instruire toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à ses écoles d'industrie connues sous le nom de l'Hospice Saint-Charles de Québec, à leur enseigner tout ouvrage en rapport avec leur âge et à les y assujettir, enfin à les traiter de manière à donner parfaite satisfaction et à remplir le but pour lequel sont créées ces dites écoles. De plus ledit Asile du Bon-Pasteur de Québec s'engage à leur donner tous les soins nécessaires tant en santé qu'en maladie et, pour le plus grand bien de ces enfants, pourra transférer certains groupes dans une de leurs maisons de campagne. Au cas de décès, à faire enterrer à ses frais tous les corps des enfants qui ne seraient pas réclamés par leur famille.

2. Ladite école d'industrie sera soumise et sujette aux lois en force dans cette province et à celles qui pourraient être faites à l'avenir, ainsi qu'à toutes les lois relatives à l'inspection et à la surintendance du gouvernement.

3. Dans le cas de désertion des enfants confiées à sa garde, ledit Asile du Bon-Pasteur de Québec sera tenu de les appréhender et de les faire revenir à ses frais.

4. Ledit Asile du Bon-Pasteur sera tenu de fournir au département du secrétaire de la province de Québec un rapport hebdomadaire dans lequel il donnera la date de l'entrée, celle de l'évasion, celle de la sortie temporaire, celle de la réadmission, celle de la sortie définitive ainsi que celle du décès de chacune desdites enfants.

5. A défaut par ledit Asile du Bon-Pasteur de fournir ledit rapport hebdomadaire, le gouvernement aura droit de retenir tel montant représentant les pensions des enfants dont les places seraient restées vacantes par le fait que le rapport n'aurait pas été produit au département du secrétaire de la province suivant les dispositions de la clause susmentionnée, et ce durant le terme pendant lequel ces places seraient restées vacantes.

6. Ledit Asile du Bon-Pasteur devra suivre les instructions que les inspecteurs des asiles et le secrétaire de la province de Québec pourront lui donner de temps à autre, pourvu que la mise à exécution de ces instructions n'ait pas pour effet d'augmenter d'une manière notable les frais d'entretien des enfants.

7. Ledit Asile du Bon-Pasteur de Québec sera tenu de plus de fournir au secrétaire de la province copie du contrat d'apprentissage ou pour service domestique de chaque enfant placée par lui en dehors de ladite école d'industrie.

8. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux juges des sessions de la paix, aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec, aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain, ses grands vicaires, de visiter en tout temps, à des heures raisonnables et convenables, ladite école d'industrie ainsi tenue par ledit Asile du Bon-Pasteur de Québec.

9. A défaut par ledit Asile du Bon-Pasteur de Québec d'exécuter les clauses et conditions ci-dessus stipulées, le présent contrat deviendra nul et de nul effet à toutes fins que de droit.

10. Le présent contrat est fait pour un terme de dix années à compter du premier juillet dernier (1925) devant expirer le premier juillet mil neuf cent trente-cinq.

11. De son côté le gouvernement de la province de Québec s'oblige à payer annuellement à l'Asile du Bon-Pasteur, au bureau du trésorier de la province, une somme de cent trente dollars ($130.00) *per capita* pour chacune desdites enfants pour le temps de sa détention, les paiements devant s'effectuer mensuellement entre le premier et le douze de chaque mois.

12. Il est enfin entendu que le présent contrat n'aura force et effet qu'en autant qu'il aura été ratifié et confirmé par un ordre en conseil et par un acte de la Législature de la province de Québec.

Aux présentes est intervenu SA GRANDEUR MONSEIGNEUR J.-ALFRED LANGLOIS, évêque de Titopolis, agissant en sa qualité d'administrateur du diocèse de Québec, et comme tel en celle de supérieur ecclésiastique dudit Asile du Bon-Pasteur de Québec. Lequel après avoir pris communication du présent acte, a déclaré l'approuver et le ratifier.

DONT ACTE A QUÉBEC, sous le numéro six mille trente-deux des minutes du notaire soussigné.

ET LES PARTIES ont signé avec moi, notaire, lecture faite.

(*Signé*) † J.-ALFRED LANGLOIS, Ev. de Tit. administrateur.
" M. ARTHÉMISE CATELLIER dite Sr. M. de Saint-Ephrem, ec. générale
" ATHANASE DAVID,
" AD. LABRÈQUE, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

AD. LABRÈQUE, N.P.

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil général de la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie dite l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.

A une séance du conseil général, tenue le dix juillet mil neuf cent vingt-cinq, sous la présidence de la révérende mère M. de Saint-Eugène, supérieure générale de la congrégation, il a été proposé et résolu:

Que mère Arthémise Catellier, dite M. de Saint-Ephrem soit et est par les présentes autorisée à signer un contrat à être exécuté, entre le gouvernement de la province de Québec et notre communauté, pour l'Hospice Saint-Charles.

Je soussignée certifie que l'extrait ci-dessus est conforme au registre des délibérations du conseil général de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.

(*Signé*) Sr M. DE SAINT-JOSEPH DE BETHLÉEM,
Secrétaire générale.

Asile du Bon-Pasteur,
Québec, 10 juillet 1925.

Ce document est la copie certifiée de la résolution passée par la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie dite l'Asile du Bon-Pasteur le dix juillet mil neuf cent vingt-cinq, à laquelle il est référé dans un acte de conventions entre le gouvernement provincial et ledit Asile du Bon-Pasteur devant le notaire soussigné à la date de ce jour; laquelle résolution je reconnais véritable.

Québec, ce quinzième jour de septembre, mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) M. ARTHÉMISE CATELLIER dite Sr. M. de St-Ephrem,
Économe générale.

En présence de

(*Signé*) AD. LABRÈQUE, N.P.

Vraie copie.

AD. LABRÈQUE, N.P.

COPIE DU RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 9 juillet 1925 approuvé par le lieutenant-gouverneur le 10 juillet 1925.

———

Concernant un contrat à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et les Révdes Sœurs du Bon-Pasteur.

1122 ———

L'honorable secrétaire de la province dans un mémoire en date du 9 juillet (1925), recommande qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom du gouvernement, un contrat à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et les révdes sœurs du Bon-Pasteur, pour l'entretien des enfants placés à "L'Hospice Saint-Charles".

Certifié,

(*Signé*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Vraie copie.

AD. LABRÈQUE, N. P.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 6, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le contrat passé par le gouvernement de la province de Québec avec les Sœurs de Charité de la Providence le 21 décembre 1925, devant Me Émile Massicotte, notaire, sous le numéro 1532 de ses minutes et reproduit comme cédule A annexé aux présentes résolutions soit ratifié.

Résolu, 2.—Que le contrat passé par les Sœurs de Charité de la Providence avec l'Université de Montréal, le 23 décembre 1925, devant Me J.-E.-R. Crépeau, notaire, sous le numéro 4203 de ses minutes et reproduit comme cédule B annexé aux présentes résolutions soit ratifié.

CÉDULE A

DEVANT ME ÉMILE MASSICOTTE, notaire public, pour la province de Québec, résidant et pratiquant en la cité et le district de Montréal,

ONT COMPARU :

MAJESTÉ NOTRE SOUVERAIN LE ROI GEORGE V, représentée au présent acte par L'HONORABLE ATHANASE DAVID, avocat et conseil du roi, domicilié en la cité de Montréal, secrétaire de la province de Québec, et dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un ordre en conseil en date du seize décembre courant (1925), et approuvé par l'administrateur de la province de Québec, le dix-sept du même mois, et dont copie certifiée, signée *ne varietur* par les parties aux présentes et le notaire soussigné, a été et restera attachée à la minute des présentes pour en faire partie,

Partie de la première part;

ET

LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE, une corporation religieuse légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires en la cité de Montréal, au numéro 1271 de la rue Sainte-Catherine (est), représentée et agissant aux présentes par DAME MARIE HERMINIE MAYER, en religion dite SŒUR AMARINE, supérieure générale de ladite communauté, et DAME ERNESTINE WISSELL, en religion dite SŒUR ANACLET, dépositaire générale de ladite communauté, dûment autorisées aux fins des présentes, en

vertu d'une résolution du conseil de ladite corporation en date du onzième jour du mois de décembre mil neuf cent vingt-cinq, et dont copie certifiée a été et restera attachée à la minute des présentes après avoir été signée *ne varietur* par les parties avec et en présence du notaire soussigné,

Partie de la seconde part.

LESQUELLES parties ont fait entre elles le contrat qui suit, relatif aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés à L'HÔPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU, à Montréal.

Article premier:

TITRE DE CE CONTRAT

Ce contrat peut être cité sous le nom de "Contrat relatif aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu".

Article deuxième:

DÉFINITIONS

Dans ce contrat à moins que le texte n'exige une interprétation différente:

(a) L'expression "gouvernement" signifie "Sa Majesté", l'une des parties à ce contrat;

(b) L'expression "les sœurs" signifie "la Communauté des Sœurs de Charité de la Providence", l'autre partie à ce contrat;

(c) L'expression "asile" ou "hôpital" s'applique à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu;

(d) L'expression "malades" signifie les personnes idiotes et aliénées de l'un ou de l'autre sexe, confiées aux sœurs;

(e) L'expression "gardiens" comprend les gardiennes religieuses ou laïques;

(f) L'expression "médecins" signifie les médecins (sauf le surintendant et l'assistant-surintendant) nommés par l'Université de Montréal, et agréés par les sœurs;

(g) L'expression "surintendant" signifie le surintendant nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil;

(h) Les expressions "directeur médical des hôpitaux d'aliénés", "inspecteurs", "visiteurs", signifient le directeur médical des hôpitaux d'aliénés, les inspecteurs des asiles, prisons, etc., nommés par le gouvernement de la province de Québec.

Article troisième:

SOINS ET ENTRETIEN DES MALADES

Les sœurs s'engagent envers le gouvernement pour le terme de dix ans à compter du premier janvier mil neuf cent vingt-six (1926),

à recevoir et loger dans leur hôpital, les vêtir, tous les malades qui leur seront confiés par le gouvernement, à leur donner une nourriture saine et suffisante, à améliorer suivant les ressources de l'établissement les services de laboratoires et autres, d'après les données modernes, de façon à favoriser leur guérison, et le développement de la science des maladies mentales, le tout aux conditions ci-après stipulées.

Article quatrième:

NOURRITURE, ETC.

La nourriture et les vêtements donnés, ainsi que les lits et la literie fournis aux malades par les sœurs ne devront dans aucun cas, être d'une qualité inférieure à, et dans des quantités moindres que celles qui ont été fournies jusqu'à présent par les sœurs.

Article cinquième:

TRAITEMENT A DONNER

Les sœurs s'engagent à donner aux malades qui leur seront confiés les mêmes soins et à leur procurer le même confort, les mêmes amusements et récréations, la même sollicitude, en un mot à les traiter, en tous points, au moins aussi bien qu'elles l'ont fait pendant toute la durée de leur contrat avec le gouvernement, contrat qui a expiré le trente et un décembre mil neuf cent vingt-un (1921).

Les sœurs s'engagent en outre à améliorer, suivant leurs moyens, la tenue générale de leur asile à mesure que la science et l'expérience feront connaître les améliorations qu'il convient d'apporter au traitement des aliénés, sujet néanmoins à ce qui est mentionné dans l'article suivant.

Article sixième:

CERTAINES DÉPENSES A ÊTRE REMBOURSÉES

Si, par suite des ordres du surintendant médical ou des règlements faits en vertu des lois de cette province concernant les aliénés et les asiles d'aliénés, il est imposé aux sœurs des dépenses plus considérables que celles résultant de ce qui est spécifiquement mentionné dans les articles trois (III), quatre (IV), cinq (V), sept (VII) et huit (VIII) de ce contrat, ces dépenses additionnelles, après avoir été approuvées au préalable par Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, seront payées par le gouvernement en sus du prix de ce contrat. Pour chaque cas d'obstétrique le gouvernement paiera une somme additionnelle de quarante dollars ($40.00).

Article septième:

VÊTEMENTS ET TRAVAIL DES MALADES

Les vêtements des malades devront correspondre aux différentes saisons de manière à permettre aux malades de sortir tous les jours autant que possible.

Le travail des malades devra être généralisé comme moyen de guérison, les sœurs ayant le bénéfice de ce travail. La cure par le travail ou par des exercices physiques sera sujette à l'approbation du surintendant.

Article huitième:

GARDIENS

Les gardiens devront être en nombre suffisant pour qu'il n'y ait pas, en moyenne, plus de douze malades confiés aux soins et garde de chacun d'eux. Ces gardiens devront savoir lire, écrire, compter.

Article neuvième:

VISITES DES MÉDECINS, INSPECTEURS, ETC.

Les sœurs donneront toutes les facilités possibles au directeur médical des hôpitaux d'aliénés, surintendant, visiteurs et inspecteurs des asiles, et leur donneront tout leur concours de manière à leur faciliter leur œuvre et l'accomplissement de leur devoir.

Article dixième:

PRIX DE L'ENTRETIEN DE CHAQUE MALADE

Le gouvernement s'engage envers les sœurs, à leur payer, au bureau du trésorier de la province de Québec, une somme de deux cents piastres ($200.00) par année, par tête, pour chaque malade qu'elles garderont à l'avenir, pour lui, et pour tout le temps de l'internement seulement, de ce malade.

Ces paiements s'effectueront par versements trimestriels, dont le premier se fera le premier avril (1926), et les autres de trois mois en trois mois sans interruption, jusqu'à l'expiration de ce contrat. Le gouvernement devra verser des acomptes mensuels comme il le fait actuellement. Cependant le montant annuel payable par le gouvernement ne sera jamais pour une somme moins élevée que celle payable pour le minimum des malades fixé par l'article suivant.

Article onzième:

NOMBRE MINIMUM DES MALADES

Le gouvernement s'engage envers les sœurs à mettre et tenir en tout temps, pendant la durée de ce contrat, sous les soins des sœurs, un nombre minimum de deux mille cinq cents (2,500) malades, le maximum sera de trois mille (3,000).

Article douzième:

TRANSPORT DES MALADES

Les malades confiés aux soins et à la garde des sœurs seront transportés et livrés à l'asile aux frais et dépens du gouvernement ou des parties intéressées, sauf le recours du gouvernement contre les personnes, corporations ou municipalités qui y sont tenues suivant la loi.

Article treizième:

ÉVASION DES MALADES

Si, après leur arrivée à l'asile, des malades s'échappent ou s'éloignent de l'asile, les sœurs devront faire toutes les diligences et perquisitions nécessaires pour les retrouver et les ramener à l'asile.

Article quatorzième:

AVIS AU CAS D'ÉVASION

Chaque fois qu'un malade s'échappera ou s'éloignera ainsi de l'asile, les sœurs devront donner au secrétaire de la province un avis dans lequel elles mentionneront le nom de ce malade, la date de son évasion, celle de son retour ou le fait qu'il n'a pu être retrouvé.

Article quinzième:

AVIS DANS LE CAS DE DÉCÈS

Dans le cas de décès d'un malade, les sœurs devront donner au secrétaire de la province un avis mentionnant le nom de ce malade et la date de son décès.

Article seizième:

RENSEIGNEMENTS A COMMUNIQUER

Les sœurs faciliteront, autant que la chose leur sera possible, mais sans qu'aucune obligation légale leur en soit faite et sans qu'elles encourent aucune responsabilité sous ce rapport, la tâche du surintendant, désigné par la loi comme curateur aux aliénés non spécialement pourvus de curateur, en lui communiquant tous les renseignements en leur possession. Il en sera de même lorsque le surintendant aura à régler des cas de déportation ou de rapatriement.

Article dix-septième:

EMPLOI DES MENUS ARGENTS DES MALADES

Les petites sommes trouvées sur la personne des malades ou données en présents par leurs parents ou amis pendant leur séjour à l'hôpital, seront employées pour leurs menus plaisirs; elles seront entrées dans un registre spécial ainsi que les petits déboursés faits par les malades à même ces sommes; au décès du malade ou à sa sortie de l'asile, la balance en mains sera remise au curateur officiel, savoir, au surintendant médical.

Article dix-huitième:

FRAIS D'INHUMATION

Lors du paiement de chaque trimestre, le gouvernement paiera aux sœurs une somme additionnelle de cinq piastres pour frais d'inhumation et autres frais funéraires de chaque malade décédé à l'asile pendant ce trimestre.

Article dix-neuvième:

PAIEMENTS ADDITIONNELS

Outre la somme de deux cents piastres dont il est question dans la clause X du présent contrat, le gouvernement s'engage à payer aux sœurs, une somme annuelle de cinquante-deux mille cinq cents piastres ($52,500.00), ce montant étant destiné à payer les honoraires des médecins (le surintendant et l'assistant-surintendant exceptés), des deux secrétaires, les frais de pharmacie, de chirurgie, de laboratoire et de bureau, la pension des internes et les repas des médecins, etc.

Article vingtième:

CONTRAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le gouvernement donne par les présentes son approbation au contrat intervenu entre les Sœurs de Charité de la Providence et l'Université de Montréal.

Article vingt-unième:

DÉFENSE DE TRANSPORTER CE CONTRAT

Les sœurs ne pourront transporter ce contrat sans un arrêté de l'exécutif acceptant ce transport.

Article vingt-deuxième:

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour tout ce qui n'est pas spécialement mentionné et réglé dans ce contrat, les parties s'en rapporteront à la loi de la province de Québec concernant les aliénés et les asiles d'aliénés et notamment, pour le traitement médical et les pouvoirs et attributions du directeur médical de hôpitaux d'aliénés, du surintendant médical et des autres médecines.

Ces pouvoirs et ces attributions sont cependant limités par le droit qu'ont les propriétaires d'administrer leur établissement au point de vue de l'ordre, de la discipline et de l'économie, de diriger leurs employés et de contrôler toutes les dépenses, pourvu que l'exercice de ce droit n'entrave aucunement le traitement médical mental, moral et physique des malades, tel que défini par l'article 4093 des Statuts refondus, 1909.

Article vingt-troisième:

RATIFICATION

Le présent contrat devra être ratifié par une loi de la Législature de Québec, à sa prochaine session.

Le coût des présentes sera à la charge de la partie de la première part qui devra fournir une copie certifiée à la partie de seconde part.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSÉ, en la cité de Montréal, le vingt-unième jour de décembre mil neuf cent vingt-cinq, sous le numéro mil cinq cent trente-deux des minutes du notaire soussigné.

ET APRÈS LECTURE FAITE les parties ont signé avec et en présence dudit notaire.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR ANACLET, *dépre génle.*
" ATHANASE DAVID,
" ÉMILE MASSICOTTE, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

ÉMILE MASSICOTTE,
N.P.

A une assemblée du conseil de la corporation de la "Communauté des Sœurs de Charité de la Providence", convoquée spécialement à cette fin et à laquelle sont présentes sœur Marie-Herminie Mayer, dite sœur Amarine, supérieure générale et présidente de ladite corporation, sœur

Marie-Julien, sœur Marie-Alexandre, sœur Marie de Getsémani, assistantes générales, sœur Jean de Canti, secrétaire générale, sœur Anaclet, dépositaire générale,

Il est unanimement résolu:

Que sœur Marie-Herminie Mayer, dite sœur Amarine, supérieure générale, et sœur Ernestine Wissell, dite sœur Anaclet, dépositaire générale de ladite communauté des Sœurs de Charité de la Providence, soient autorisées à signer avec le gouvernement de la province de Québec, un contrat relatif à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour une période de dix (10)ans à compte du premier janvier prochain (1926), le tout, aux charges, clauses et conditions arrêtées avec le gouvernement, et contenues dans un projet d'acte préparé par Émile Massicotte, notaire, et approuvé par le conseil de la communauté.

FAIT ET PASSÉ, à Montréal, en la salle des délibérations des membres dudit conseil ce onzième jour de décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR JEAN DE CANTI, *sec. génle.*

(SCEAU)

Vrai extrait du registre des délibérations.

(*Signé*) SŒUR JEAN DE CANTI, *sec. génle.*

Ceci est la copie certifiée d'une résolution du conseil de la corporation de la Communauté des Sœurs de Charité de la Providence, en date du onzième jour de décembre mil neuf cent vingt-cinq, dont il est fait mention dans un acte de convention passé entre le gouvernement de la province de Québec et ladite communauté des Sœurs de Charité de la Providence, devant Me Émile Massicotte, notaire, le vingt-unième jour de décembre mil neuf cent vingt-cinq, et qui restera attachée à la minute dudit acte de convention pour en faire partie après avoir été signée *ne varietur* par les parties aux présentes avec et en présence dudit notaire.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR ANACLET, *dépre génle.*
" ATHANASE DAVID.
" ÉMILE MASSICOTTE, N.P.

Vraie copie,

ÉMILE MASSICCTTE, N.P.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 16 décembre 1925, approuvé par l'administrateur, le 17 décembre 1925.

Concernant un contrat entre le gouvernement de la province de Québec et les révérendes Sœurs de Charité de la Providence.

2106

L'honorable secrétaire de la province de Québec, dans un mémoire en date du 16 décembre (1925), recommande qu'il soit autorisé à signer pour et au nom de la province de Québec, le contrat dont copie est annexée au mémoire susdit, à intervenir entre le gouvernement de la province de Québec et les révérendes Sœurs de Charité de la Providence en vue de l'hospitalisation des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Certifié,

(*Signé*) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

Ceci est la copie certifiée de l'ordre en conseil dont il est fait mention dans un acte de convention entre le gouvernement de la province de Québec et la communauté des Sœurs de Charité de la Providence, passé le vingt-unième jour de décembre mil neuf cent vingt-cinq, sous le numéro 1532 des minutes de Me Émile Massicotte, notaire, et attachée audit acte de convocation après avoir été signée *ne varietur* par les parties aux présentes avec et en présence dudit notaire.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle*,
" SŒUR ANACLET, *dépre génle*,
" ATHANASE DAVID,
" ÉMILE MASSICOTTE, N. P.

Vraie copie,

ÉMILE MASSICOTTE,
N. P.

CÉDULE B

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le vingt-trois décembre

DEVANT Me JOSEPH-ROMUALD CRÉPEAU, notaire, pour la province de Québec, résidant et pratiquant dans la cité de Montréal, soussigné,

ONT COMPARU:

LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE, corporation religieuse légalement constituée, ayant le siège principal de ses affaires en la cité de Montréal, ici représentée par sœur Marie-Her-

minie Mayer, dite sœur Amarine, supérieure générale,et Sœur Ernestine Wissell, dite sœur Anaclet, dépositaire générale de ladite comumunauté, autorisées aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil de ladite corporation, en date du vingt-neuf mars mil neuf cent vingt-quatre, dont copie certifiée est demeurée annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné; ci-après appelée "la communauté";

ET

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant le siège principal de ses affaires en la cité de Montréal, ici représentée par la Faculté de médecine, et agissant par Monseigneur André-Vincent-Joseph Piette, recteur, et M. le docteur Louis de Lotbinière-Harwood, le doyen de la Faculté de médecine, aux termes des résolutions du comité exécutif de l'université et de la commission des études, en date du vingt-sept mars mil neuf cent vingt-quatre, et dont copies certifiées sont demeurées annexées à la minute des présentes après avoir été reconnues véritables et signées *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné; ci-après nommée "l'université";

LESQUELLES font, pour les fins du présent contrat, l'exposé suivant:

1. La communauté est propriétaire d'un hôpital pour les aliénés, connu sous le nom de "Hôpital Saint-Jean-de-Dieu", et elle a pourvu elle-même au service médical de cet hôpital depuis sa fondation;

II. Elle a été priée de demander à l'Université de Montréal de se joindre à elle pour pourvoir au service médical de cet hôpital;

III. Elle a fait cette demande à l'Université de Montréal, et cette dernière, heureuse d'utiliser au profit de ses élèves le champ d'études que présente un vaste hôpital organisé comme celui de Saint-Jean-de-Dieu, a accepté cette proposition;

CECI EXPOSÉ, les parties conviennent de ce qui suit:

1° L'Université de Montréal, par sa Faculté de médecine, se charge de présenter les médecins qui feront le service médical à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, sous l'autorité du surintendant, exercée conformément aux articles 4088 et suivants des Statuts refondus de la province de Québec, de 1909; et conformément au contrat intervenu entre le gouvernement et la communauté;

2° Le surintendant et l'assistant-surintendant seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, mais choisis parmi les médecins présentés par l'université de Montréal et agréés par la communauté;

3° L'Université de Montréal présentera, pour l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, le nombre de médecins compétents jugé nécessaire pour le bon fonctionnement de l'hôpital;

4° L'Université de Montréal présentera aussi un pathologiste, un dentiste, un chirurgien, un oto-rhinolaryngo-ophthalmologiste, un dermatologiste, un radiologiste et un neurologiste, de façon à satisfaire au besoin de ces différents services;

5° Il est entendu qu'aucun des médecins mentionnés aux clauses 3° et 4° ci-dessus, ne sera nommé sans avoir été préalablement agréé par la communauté;

6° Il est entendu que l'Université de Montréal présentera, de préférence, les médecins actuellement attachés à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu;

7° Il est également compris que si l'un ou l'autre des médecins présentés par l'université et agréés par la communauté ne donne pas satisfaction, la communauté après entente avec l'université aura le droit de le remercier de ses services; et l'université aura le même droit et le même privilège, après entente avec la communauté;

8° Les salaires de tous ces médecins, sauf celui du surintendant et de l'assistant-surintendant, seront payés par la communauté;

9° L'Université de Montréal continuera, comme par le passé, à utiliser les cliniques de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour l'enseignement à ses étudiants;

10° Les présentes seront en vigueur pour une période de dix ans à compter du premier janvier prochain (1926);

11° En vertu des présentes et de consentement mutuel, toutes conventions antérieures seront considérées comme nulles et de nul effet.

FAIT A MONTRÉAL, sous le numéro quatre mille deux cent trois des minutes du notaire soussigné.

Et, après lecture faite, les parties ont signé avec nous, notaire.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle*,
" SŒUR ANACLET, *dépre génle*,
" MGR A.-V.-J. PIETTE, P.A., *recteur*,
" L. DE L. HARWOOD, *doyen*,
" J.-R. CRÉPEAU, *notaire*.

Vraie copie de l'original demeuré en mon étude.

J.-R. CRÉPEAU,
Notaire.

EXTRAIT du procès-verbal de la 33ième réunion de la Commission des Études de l'Université de Montréal, tenue le jeudi 27 mars 1924, au bureau de Monseigneur le recteur, à 4 heures de l'après-midi.

CONTRAT AVEC SAINT-JEAN-DE-DIEU

Après un exposé fait par le docteur L. de Lotbinière-Harwood, la Commission des Études approuve le contrat qui doit intervenir entre l'Université de Montréal et l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour la direction scientifique et la nomination des médecins de cet hôpital.

Certifié conforme

Le secrétaire général,

(*Signé*) ÉDOUARD MONTPETIT.

Annexé à la minute No 4203 de Me J.-R. Crépeau, notaire, ce jour, reconnu véritable et signé *ne varietur* par les parties à cet acte et le notaire soussigné.

Montréal, ce vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR ANACLET, *dépre génle.*
" Mgr A.-V.-J. PIETTE, P.A., *recteur.*
" L. DE L. HARWOOD, *doyen.*
" J.-R. CRÉPEAU, *notaire.*

Vraie copie,
J.-R. CRÉPEAU,
Notaire.

EXTRAIT du procès-verbal de la 93ième réunion du Comité exécutif de l'Université de Montréal, tenue le vendredi, 28 mars 1924, au bureau de Monseigneur le recteur, à 4 heures de l'après-midi.

"Sur rapport favorable de la Commission des Études, le comité autorise Monseigneur le recteur et M. le docteur L. de Lotbinière Harwood, doyen de la Faculté de médecine, à signer, au nom de l'Université de Montréal, un contrat avec l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, pour la direction scientifique et la nomination des médecins de cet hôpital."

Certifié conforme,

Le secrétaire général,

(*Signé*) ÉDOUARD MONTPETIT.

Annexé à la minute No 4203 de Me J.-R. Crépeau, notaire, ce jour, reconnue véritable et signé *ne varietur* par les parties à cet acte et le notaire soussigné.

Montréal, ce vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR ANACLET, *dépre génle.*
" MGR A.-V.-J. PIETTE, P.A., *recteur.*
" L. DE L. HARWOOD, *doyen.*
" J.-R. CRÉPEAU, *notaire.*

Vraie copie,
J.-R. CRÉPEAU,
Notaire.

A une assemblée du conseil de la corporation de la "Communauté des Sœurs de Charité de la Providence", convoquée spécialement à cette fin et à laquelle sont présentes sœur Marie-Herminie Mayer, dite sœur

Amarine, supérieure générale et présidente de ladite corporation, sœur Joseph-Calazance, sœur Marie-Julien, sœur Marie-Alexandre, sœur Marie de Gethsémani, assistantes-générales, sœur Jean de Canti, secrétaire générale, sœur Anaclet, dépositaire générale.

Il a été soumis un projet de contrat entre l'Université de Montréal et ladite communauté concernant les rapports de la Faculté de médecine avec l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et après délibération et examen des divers articles de ce contrat, il a été unanimement résolu que sœur Marie-Herminie Mayer, dite sœur Amarine, supérieure générale de ladite communauté, et sœur Ernestine Wissel, dite sœur Anaclet, dépositaire générale, soient autorisées au nom de la communauté à signer le contrat tel que projeté et d'y souscrire aux clauses et conditions qu'elles jugeront convenables suivant la direction déjà reçue du conseil.

Fait et passé, à Montréal, en la salle des délibérations des membres dudit conseil, ce vingt-neuvième jour de mars mil neuf cent vingt-quatre.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR JEAN DE CANTI, *sec. génle.*

Vraie copie du registre des délibérations.

(*Signé*) SŒUR JEAN DE CANTI, *sec. génle.*

Annexé à la minute No 4203 de Me J.-R. Crépeau, notaire, ce jour, reconnu véritable et signé *ne varietur* par les parties à cet acte et le notaire soussigné.

Montréal, ce vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(*Signé*) SŒUR AMARINE, *supre génle.*
" SŒUR ANACLET, *dépre génle.*
" MGR A.-V.-J. PIETTE, P.A., *recteur.*
" L. DE L. HARWOOD, *doyen.*
" J.-R. CRÉPEAU, *notaire.*

Vraie copie,

J.-R. CRÉPEAU,

Notaire.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Barreau".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer quatre membres au lieu de trois dans la commission chargée, en vertu de la Loi du salaire minimum des femmes (Statuts refondus, 1925, chapitre 100), de s'enquérir des conditions du travail des femmes dans les établissements industriels et des salaires qui leur sont payés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions sujets à l'impôt".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 64) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal";

Bill (No 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner";

Bill (No 79) intitulé: "Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal";

Bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun";

Bill (No 130) intitulé: "Loi concernant l'Eglise-Unie du Canada".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que M. Delisle fasse partie du comité des bills privés en général.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur la table de la Chambre, les documents suivants:

Statistiques judiciaires pour l'année 1924.
(*Document de la session No 29*).

Statistiques des institutions d'assistance pour l'année 1924.
(*Document de la session No 24*).

Statistiques des établissements pénitentiaires pour l'année 1924.
(*Document de la session No 28*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 28 JANVIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Daniel, secondé par M. Bouthillier, il est—

Ordonné que les articles 503 à 508, 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Curé et Marguillers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de St-Jérôme, comté de Terrebonne, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains emprunts de ladite paroisse, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 82.—Loi modifiant la loi de l'association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 88.—Loi constituant en corporation "Le Collège d'optique de Québec."

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec un amendement, le bill suivant:

Bill 98.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est."

M. Létourneau, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de Rodolphe Tourville et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la succession Tourville.

De la corporation municipale de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, comté de Laval, demandant l'adoption d'une loi établissant un montant fixe à payer par la "Montreal Island Power Company", à ladite corporation.

De la compagnie Provinciale d'Indemnité, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte".

Ordonné que M. Lemieux (Gaspé) ait la permission de présenter un bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lortie (Soulanges) ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie provinciale d'indemnité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la Corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

———

Question par M. Sauvé.—1. Combien de rapports ou de documents dont la production a été ordonnée par la Chambre à la session (a) 1923; (b) à la session de 1924; (c) à la session 1925, n'ont pas été déposés avant la clôture de la dernière session, en avril 1925?

2. Quels sont ces documents?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Les renseignements demandés se trouvent à l'index des Journaux de l'Assemblée législative, volumes LVIII et LIX, sous les mots: DOCUMENTS DE LA SESSION.

Question par M. Beaudoin.—1. Quel est le montant total payé par la Commission des liqueurs depuis sa création par le gouvernement, pour le loyer de tous ses magasins?

2. Quel est le montant total de taxes d'eau et d'affaires payé par le Commission des liqueurs depuis sa création: (a) à Montréal; (b) dans chacune des localités où elle possède un ou plusieurs magasins?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $424,783.82.

2. (a) Montréal, 25,484.22

(b) Québec, $6,683.85; Hull, $861.20; Valleyfield, $342.00; Trois-Rivières, $192.00; Sherbrooke, $560.00; Magog, $180.00; Louiseville, $129.00; Lachine, $129.39; Shawinigan-Falls, $58.00; Grand'Mère, $177.84; Rivière-du-Loup, $1,378.11; Saint-Jérôme, $56.00, Granby, $48.00; Joliette, $171.68; Saint-Hyacinthe, $869.50; Waterloo, $63.40; Drummondville, $892.00; La-Tuque, $400.00; Sorel, $992.50; Buckingham, $233.40; Berthierville, $153.20; Saint-Jean, $1,056.30; Waterloo, $63.40; L'Assomption, $73.20; Laprairie, $48.00; Sainte-Thérèse, $36.00; Sainte-Anne-de-Bellevue, $50.40; Bedford, $24.00; Farnham, $15.95; Beauharnois, $173.47

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits perçus en 1924-25, dans toute la province pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Pour les licences: $37,369.27; pour les droits d'entrée: $26,736.53.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits du pauvre perçus dans toute la province, en 1924-25, en vertu des dispositions de la section 34, du chapitre 2, du titre 11 des Statuts refondus, 1909, articles 5956*u* à 5956*za*?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Montants perçus par les municipalités: $803,375.76.

Question par M. Beaudoin.—Quel a été le revenu en 1924-25, dans toute la province, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses, et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Pour l'enregistrement des appareils: $1,075.00; pour les droits sur les paris ou gageures, $348,256.89.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les droits perçus en 1924-25, dans toute la province, pour les licences de lieux d'amusements conformément à la loi des licences de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$53,416.46.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie".

En conséquence, la Chambre se formé en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la corporation de Garantie de titres et de fiducie du Canada".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou le ministre des affaires municipales et toute personne, relativement aux enquêtes sur les affaires municipales depuis le 1er janvier 1925.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies de tous documents ou correspondances entre le gouvernement ou le ministre de la colonisation, et sir Henry Thornton ou tout officier des chemins de fer canadiens Nationaux, au sujet de la construction d'un chemin de fer dans le district de Rouyn.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies de tous documents ou correspondance, entre le gouvernement ou le ministre de la colonisation et le gouvernement d'Ontario ou la "Temiskaming & Northern Ontario Ry. Co." ou le "Nipissing Central Ry", relativement à la construction d'un chemin de fer dans le district de Rouyn.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, concernant l'ingérance des employés du gouvernement dans les luttes politiques aux élections parlementaires, depuis 1923.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 29 JANVIER 1926

Onze heures du matin.

Prière.

M. Létourneau, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de "The Sherbrooke Loan and Mortgage Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte."

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 94.—Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village Ste-Anne."

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois,

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Bastien.—1. Le département du procureur général ou un autre département a-t-il chargé quelques officiers du gouvernement de tenir une enquête sur la façon dont se passaient les examens pour l'admission des aspirants à la pratique de mesureur de bois?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les conclusions du rapport qui a été fait à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.
2. Le rapport est départemental et confidentiel.

Question par M. Smart.—1. Combien d'arrêtés ministériels ont été passés par le gouvernement pendant l'année de calendrier 1925 autorisant la dépenses des fonds publics?

2. Quel est le montant total de deniers dont la dépense a été ainsi autorisée?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Pour répondre à cette question il faudrait compulser près de 2000 ordres-en-conseil qui, directement ou indirectement, autorisent la dépense des fonds publics. Toutes les nominations de fonctionnaires publics en feraient partie.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité".

Bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 1er FÉVRIER 1926

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi relative à l'île d'Anticosti".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Combien le gouvernement a-t-il accordé d'octrois en 1925, aux industries de conserves alimentaires dans cette province?
2. Quels sont ces industries?
3. Quels sont les propriétaires de chacune d'elles?
4. Où est leur siège social?
5. Quel a été le chiffre d'affaires de chacune d'elles: (a) en 1924; (b) en 1925?
6. Combien chacune d'elles a-t-elle reçu d'octrois en 1925?
Réponse par l'honorable M. Caron:
1. $14,818.50.

2.—	3.—	4.—	6.—
Rouville Canners Limited	Même nom	St-Césaire, Rouville	$400.00
Abattoir de Chicoutimi, Enreg.	"	Chicoutimi, Chicoutimi	
La soc coop. de St-Guill.-d'Upton.	"	St-Guill.-d'Upton, Yamaska	400.00
La fabr. de cons. "Madel. de Verc.	C.-A. Bussières	Verchères, Verchères	389.50
La fab. de conserves de St-Jean	David Lord	St-Jean, St-Jean	400.00
La Compagnie de Cons. Moderne.	Même nom	N.-Dame-de-Pierreville, Yamaska	400.00
A. Lassonde & Fils	"	St-Michel-de-Rougemont, Rouville	400.00
St-Maurice Canning Company	"	St-Maurice, Champlain	400.00
Le Synd. coop. de Ste-M.-Salomée	"	Ste-Marie-Salomée, Montcalm	400.00
Hôtel-Dieu de Chicoutimi	"	Chicoutimi, Chicoutimi	
A. Fortier & Cie., Enregistrée	"	Grandes-Bergeronnes, Saguenay	
The Valleyfield Canning Coy.	"	Valleyfield, Beauharnois	391.95

5. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Renaud.—1. Combien de fermes de démonstration ont été établies par le gouvernement, depuis le 19 mars 1925?

2. Quels sont les noms des propriétaires?

3. Quels sont les paroisses et comtés où ces fermes sont situées?

4. Combien chacune de ces fermes a-t-elle coûté au gouvernement jusqu'à ce jour?

5. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans toute la province?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. Cinq.

2. MM. Narcisse-A. Babin, John-A. Jones, Jr., Azellus Lavallée, Achille Ménard, Osias Renaud.

3. Rivière Caplan, Bonaventure; Port-Daniel-Centre, Bonaventure; Berthierville, Berthier; St-Basile-le-Grand, Chambly; Ste-Agathe-des-Monts, Terrebonne.

4. Ferme de M. Babin, $301.00; ferme de M. Jones, $305.86; ferme de M. Lavallée, $349.80; ferme de M. Ménard, rien; ferme de M. Renaud, $284.47.

5. Trente-et-un.

Question par M. Renaud.—Quel montant d'octrois le gouvernement a-t-il donné pour l'érection du premier silo dans une paroisse en 1925?

Réponse par l'honorable M. Caron:

$100.00.

Question par M. Renaud.—1. Combien y avait-il de fabriques de beurre et de fromage (ensemble), dans la province de Québec: (a) en 1920; (b) en 1924?

2. Même question pour le nombre de patrons?

3. Même question pour la valeur du capital engagé?

4. Même question pour les sommes payées aux patrons?

5. Même question pour la valeur de la production?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. 2. 3. et 4. Ces renseignements sont donnés à la page 362 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1925.

5. Ces renseignements sont donnés à la page 347 du même Annuaire.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que l'ordre soit revoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Madden, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 27, intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu que cette Chambre s'ajourne maintenant par respect pour la mémoire de l'honorable M. Paul Tourigny, ancien député, décédé hier.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 2 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 66.—Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

Bill 81.—Loi constituant en corporation la ville de Noranda.

Bill 86.—Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de St-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou".

Et sans amendement le bill suivant:

Bill 80.—Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orin Middleton en celui de Bremner."

M. Létourneau, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Saint-Lambert, demandant l'adoption d'une loi amendans sa charte.

De la "Canadian International Paper Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement adopté par la municipalité de Templeton-Ouest.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant d'autres pouvoirs.

De "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal", demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte.

De la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De "Anglo Canadian Pulp and Paper Mills' Limited", demandant l'adoption d'une loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à fixer l'évaluation pour fins de taxes des biens de la compagnie.

De "Quebec Apartments, Limited", demandant l'adoption d'une loi autorisant le conseil de la cité de Québec à fixer l'évaluation du "Château St-Louis".

De J. Reid et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville la "Ville de Château-d'Eau".

De "Rouyn Mines Railway Company", demandant l'adoption d'une d'une loi amendant sa charte."

M. Thériault, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec amendement, le bill suivant:

Bill 72.—Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Château-d'Eau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi autorisant le Conseil de la cité de Québec, à fixer pour une période d'années, l'évaluation de l'immeuble appartenant à la Compagnie dite "Quebec Apartments, Limited" et connu sous le nom de Château Saint-Louis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la "Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited", pendant une certaine période d'années".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lahaie ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il d'établissements où il se fabrique du vin dans la province de Québec?

2. Quels sont les noms et adresses de ces établissements?

3. Quelle quantité et quelle marque de vin le gouvernement a-t-il achetées de chacune de ces maisons: (a) en 1924? (b) en 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. et 2. Ces questions relèvent du Gouvernement fédéral.

3. Le gouvernement n'achète pas de vin.

Question par M. Crépeau.—1. La Commission des Liqueurs paye-t-elle une taxe d'affaires pour son magasin principal dans la ville de Sherbrooke?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-elle payé chaque année depuis l'ouverture de ce magasin?

3. Dans la négative, pour quelle raison n'a-t-elle pas payé?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. La Commission des liqueurs de Québec, sans reconnaître y être obligée, a toujours été consentante à payer une taxe d'affaires pour son magasin principal dans la cité de Sehrbrooke.

2. Le montant que la Commission des liqueurs de Québec a toujours été consentante à payer somme susdit est de $100.00 par année.

3. La cité de Sherbrooke a toujours refusé les offres de la Commissions des liqueurs de Québec, qui a déposé en Cour le montant offert. Cette question est actuellement devant les tribunaux.

Question par M. Lafleur.—1. Combien la Commission des Liqueurs a-t-elle dépensé en 1925, pour frais de publicité dans les journaux de la province ?

2. Quels sont les noms de ces journaux, et combien pour chacun ?

3. Quels sont les noms des journaux en dehors de la province et combien pour chacun ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $20,322.17.

2. La Presse, $1,968.60; La Patrie, $892.92; Le Devoir, $509.55; Le Canada, $607.98; The Daily Star, 1,795.74; The Gazette, $751.08; The Herald, $500.85; L'Autorité, $430.08; Le Matin, $268.80; The Standard, $806.40; The Jewish Eagle, $707.19; L'Evénement, Québec, $590.58; Le Soleil, Québec, $984.30; The Telegraph, Québec, $154.62; The Chronicle Telegraph, Québec, $154.72; The Chronicle, Québec, $39.24; L'Action-Catholique, Québec, $26.10; L'Action-Populaire, Joliette, $84.00; L'Avenir-du-Nord, St-Jérôme, $57.58; Le Bien-Public, Trois-Rivières, $215.04; Pontiac Advance, $57.58; Bulletin de la Ferme, $140.00; The Bulletin, Ormstown, $8.64; Le Canada-Français, St-Jean, $82.77; Le Sorelois, $107.52; The Chronicle, Trois-Rivières, $4.20; The Canadian, Thetford-Mines $80.64; Le Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, $118.51; The Jewish Journal, $362.88; La Tribune, Sherbrooke, $390.72, The Record, Sherbrooke, $398.07, Le Progrès de Hull, $86.63; Le Spectateur, Hull, $124.32: Le Courrier de St-Hyacinthe, $3.36; Courrier de Sorel, $40.32; Le Courrier de Montmagny, $40.32; La Sentinelle de Montmagny, $107.52; Le Colon, Roberval, $88.29; Le Clairon de St-Hyacinthe, $48.60; L'Eclaireur de Beauceville, $134.40; The Enteprize, Magog, $65.27; L'Etoile du Nord, Joliette, $137.20; Gazette du Nord, Amos, $95.97; The Glenaer, Huntingdon, $10.08; L'Union des Cantons de l'Est, Arthabaska, $38.38; The Watchman, Lachute, $99.86; Le Cri de Québec, Lévis, $107.52; Le Journal de Fraserville, $21.59; Post,-Buckingham, $61.39; Stanstead Journal, Rock Island, $7.20; St. Maurice Valley Chronicle, $107.52; Le Progrès de Rimouski, $115.15; Le Progrès de Chicoutimi, $134.40; Le Progrès de Valleyfield, $79.57; Le Quotidien, Lévis, $127.49; La Minerve, Montréal, $194.88; L'Information, Montréal, $241.92; Le Bulletin, Montréal, $295.68; L'Echo du St-Maurice, $56.28; Le Peuple, Montmagny, $107.52; Le Journal, Rock-Island, $3.60; Le Journal, Waterloo, $57.96; Leader-Mail, Granby, $46.19; News, St-Jean, $111.72; Le Nouvelliste, Trois-Rivières, $285.29; The Observer, Coaticcok, $41.75; Times Guardian, Richmond, $38.39; Le Samedi., $860.16; Guardian, Montréal, $191.97; Review, Montréal, $150.00; Listening, Montréal, $80.00; Congress Journal, Montréal, $100.00; Muncipal Journal, Montréal, $202.50; Journal de l'Agriculture, Montréal, $544.40; Voyageur de Commerce, Québec, $60.00; Guide de l'Acheteur, Québec, $80.00; Le Prix Courant, Montréal, $260.00; Le Journal, Lévis, $35.99; Financial Times, Montréal, $268.80; L'Italia, Montréal, $107.52; Labor-World, Montréal, $67.20; Shipping Register, Montréal, $134.40; Trade Bulletin, $134.40; Moniteur du Commerce, $60.00; La Semaine Commerciale, Québec, $67.20; L'Ere Nouvelle, Montréal, $36.00; Le Flambeau, Trois-Rivières, $151.20; Le Terroir, Québec, $60.00.

3. Aucun.

Question par M. Lafleur.—1. La Commission des Liqueurs de la province de Québec a-t-elle eu à son emploi un nommé Nicholas Despatie ?

2. Si oui, l'est-il encore et qu'elle est la nature du travail dont il est chargé ?

3. Sinon, quand et pourquoi a-t-il été congédié ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.
2. Non.
3. Congédié le 13 avril 1923 pour indiscipline.

Question par M. Houde.—1. Combien d'ouvriers ont été employés aux travaux publics du gouvernement à Montréal en 1925 ?

2. Ces hommes étaient-ils tous des ouvriers de Montréal ?

3. Faisaient-ils partie des unions ouvrières ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. et 3. Les travaux que le gouvernement a fait exécuter à Montréal, l'ont été en vertu de contrats donnés à forfait et les entrepreneurs n'ont pas produit leurs listes de paix.

Question par M. Houde.—1. Combien de positions ont été accordées depuis le 1er juillet 1924 au 1er juillet 1925 par les bureaux de placement du gouvernement de la province ?

2. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont ainsi obtenu des positions ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 16,452 suivant le rapport du surintendant général.

2. Le gouvernement possède les noms et les adresses de ceux à qui il a procuré de l'emploi, mais il est impossible de donner ici les noms et les adresses de ces 16,452 personnes.

Question par M. Renaud.—1. M. Jos. Turcotte, dont le nom apparaît à la page 465 des Comptes publics 1924-25, comme agent de la province à Ottawa ayant reçu pour le dernier exercice la somme de $2,000.00, est-il le même M. Turcotte, qui reçoit depuis plus de dix ans, le même montant, chaque année ?

2. Dans l'affirmative, a-t-il fait chaque année un rapport de son travail au gouvernement ?

3. Si oui, pourquoi ce rapport n'a-t-il pas été soumis à la Chambre ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. et 3. M. Turcotte réside à Québec, et communique avec le gouvernement quand la chose est nécessaire.

Question par M. L'Archevêque.—1. Quels intérêts ont été dus au gouvernement par le village de Contrecœur pour ses travaux de voirie: (a) en 1917; (b) en 1918; (c) en 1919; (d) en 1920; (e) en 1921?

2. Chacune de ces sommes a-t-elle été payée à échéance?

3. Dans la négative, quand a-t-elle été payée?

4. Reste-t-il des montants qui sont encore dus?

5. Dans l'affirmative, que reste-t-il à payer: (a) pour 1917; (b) pour 1918; (c) pour 1919; (d) pour 1920; (e) pour 1921?

Réponse par l'honorable M. Perreault:

1. (a) rien; (b) $229.87; (c) $465.10; (d) $476.52; (e) $523.94.

2. Non.

3. (b) 24 janvier 1919, $229.87; (c) 15 mai 1920, $298.57; 9 juillet 1920, $166.53; (d) 3 février 1925, $476.52; (e) 3 février 1925, $23,48; 2 juin 1925, $500.00; 18 juin 1925, $0.46.

4. Non.

5. Réponse donnée par la réponse à la question 4.

Question par M. Bastien.—1. Des travaux ont-ils été faits en 1925 sur la route de St-Joachim à St-Tite-des-Caps?

2. Combien y avait-il d'équipes de travailleurs?

3. Quels sont les noms, occupations et adresses des contremaîtres et des employés de chaque équipe?

4. Quel montant a été payé à chaque équipe?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Cinq.

3. *Contremaîtres*: Jean Breton, Ange-Gardien; Aldéric Lessard, Saint-Joachim; Edouard Leclerc, Saint-Joachim; Toussaint Simard, Saint-Joachim; Arthur Racine, Saint-Joachim;

Commis: Alphonse Parent, Giffard; Alex-E. Giroux, Beauport;

Mécaniciens: Edouard Pagé, Baie-St-Paul; J.-Bte Racine, St-Joachim.

Forgerons: Théophile Gauthier, Edmond Boissonneault, St-Tite.

Charpentiers: J.-Bte Filion, St-Joachim; Delphis Filion, St-Joachim.

Journaliers: Jos. Bouchard; Odilon Filiault; Auguste Asselin, Alphonse Duclos, George Tremblay, Thomas Tremblay, Antonio Langevin, Henri Asselin, Ludger Simard, Joseph Gauthier, Wenceslas Tremblay, Ephrem Tremblay, David Guérin, Rosario Langevin, Nérée Bolduc, Joseph Boucher, Siméon Giguère, Joseph Laurent, Pierre Racine, Alfred Picard, Albert Boucher, Adrien Asselin, Adélard Ferland, Ernest Tremblay (Les Caps), Napoléon Tremblay, Albert Giguère, Léonidas Tremblay, Hector Crépault, Joseph Cunningham, Léon Tremblay, Joseph Vandal, Gaudias Tremblay, Louis Chevalier, Alfred Martineau, Cyrias Martineau, Henri Cunningham, Joseph L'Heureux, Adjutor Guérin, Johnny Nicholson, Paul Plamondon, Joseph Rancourt, Ed.

Rancourt, Médéric Simard, Albani Martineau, Art. Giguère,Georges Renaud, Alex. Ferland, Chs-Ed. Defoy, Edmour Langevin, Gérard J. Simard, Octave Paré; Cyrille Labranche, Maximilien Leblond, Henri Lessard, Martial Verreault, Wellie Defoy, Aimé Tremblay, Joseph Duclos, Isidore Duchaine, Napoléon Denis, Panthaléon Saillant, Aimé Verreault, Arthur Boutet, Alphonse Caron, Léger Gauthier, Eugène Dupont, Joseph Rochefort, Léopold Renaud, Philibert Lachance, Emile Bodluc, Léon Lajeunesse, Henri Leclerc.

Charretiers: Henri Néron, Henri Martineau, Joseph Lachance, Lorenzo Bouchard, Alphonse Goulet, Maurice Giguère, Emile Côté, Ludger Chevalier, Alphonse Labranche, Arthur Saillant, Odilon Fortin, Omer Tremblay, Maurice Racine, Eugène Bolduc, Rosario Asselin, Emile Chevalier, Henri Racine, Zéphirin Fortin, Raoul Fortin, Adélard Lessard, Léon Filion, George Guérin, George Martineau, Alfred Giguère, Joseph Simard à Adam, Ulric Asselin, Arthur Martineau, Elias Tremblay, Louis Tremblay, Philippe Martineau, Odilon Simard, Joseph Simard à Cléophas, Joseph Saillant, Joseph Gagnon, Maurice Boucher, Ernest Tremblay (La Miche), Francis Gauthier, Antonin Leclerc, Ludger Martineau, Joseph Goulet, Joseph Tremblay, Joseph Giguère, Alfred Ferland, Joseph Simard, Armand-Louis Leclerc, Louis Simard, Victor Asselin, Albert Simard, Odilon Tremblay, Léude Gauthier, Elzéar Tremblay, J.-Bte Fortin, Wilfrid Cauchon, Alphonse Thomassin, Arthur Racine, Joseph Bilodeau, Nelson Renaud, Napoléon Cauchon, Oscar Cauchon, Lorenzo Morel, Francis Paré, Amédé Côté, Roméo Lachance, Léon Pepin, Onésiphore Saillant, Iraldo Renaud, Armand Brault, Eustache Tremblay, Louis Paquet, Alfred Leclerc, Léger Plante, David Poulin, Louis-Joseph Racine, Absalon Jean, Célestin Lessard, Rosaire Pepin, Phérus Gagnon, Anatole Renaud, Louis Paré, Philippe Gagnon, Wilfrid Blouin, Gaudias Blouin, Cyriac Menard, Léon Filion.

Le gouvernement ignore l'adresse des journaliers et charretiers.

4. Montant total payé: $47,681.05.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quel fut le coût total du macadamisage des rues de la municipalité du village de Pierreville, comté de Yamaska, en 1913-1914?

2. Le gouvernement a-t-il déboursé quelque montant pour l'entretien de ce macadam depuis sa confection?

3. Combien de rues de cette municipalité ont été ainsi macadamisées et quelle est la longueur de chacune?

4. Quelle est la dette actuelle de cette municipalité envers la province en capital et intérêts?

5. Cette municipalité doit-elle quelques arrérages?

Réponse par l'honorable M. Perreault:

1. $37,343.73.

2. Oui.

3. Vingt-trois: Maureault, 1,960 pieds; Presbytère, $1,075 pieds; Ste-Anne, 590 pieds; Gill et Cimetière, 1,280 pieds; Côte Villy Ally,

400 pieds; Schooner, 465 pieds; Côté, 300 pieds; Dontail, 315 pieds; Godfroy, 350 pieds; Letendre, 715 pieds; Rivière 1,090 pieds; Trahan, 575 pieds; Eglise, 470 pieds; Georges, 2,065 pieds; Laperrière, 190 pieds; Descoteaux, 372 pieds; Rouillard, 460 pieds; Jean-Baptiste, 540 pieds; Rousseau, 780 pieds; Tailly, 460 pieds; Edouard, 110 pieds; Martel, 220 pieds.

4. Intérêts annuels: du 1er décembre 1925 au 1er décembre 1953, $746.88; du 1er décembre 1953 au 1er décembre 1955, $773.88; du 1er décembre 1955 au 1er décembre 1957, $594.87; en 1959, le solde, $9.65.

5. Non.

Question par M. Houde.—1. M. Fritz Hecker, d'Ottawa, est-il à l'emploi du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, depuis quand?

3. Quel est son emploi?

4. Dans quel département travaille-t-il?

Réponse parl'honorable M. Taschereau:

1. Il n'y a pas de M. Fritz Hecker, d'Ottawa, à l'emploi du gouvernement. Mais M. F. Hecker, de Québec, est employé temporaire au bureau du premier ministre depuis le premier juillet 1925, et, en ce moment, il remplace M. R. Benoit, secrétaire du premier ministre, absent par suite de maladie.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 27 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Lortie (Soulanges), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 153) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Statistiques municipales pour l'année civile 1924.

(*Document de la session No 18*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 3 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 98.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.

Bill 101.—Loi modifiant la charte de l'Hôpital Homéopathique de Montréal.

Bill 103.—Loi modifiant la charte de la compagnie provinciale d'indemnité."

M. Létourneau, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Max Seigler et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Sons of Israel".

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition des "Sœurs Moniales Dominicaines Contemplatives", demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 153.—Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs."

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Sylvestre ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien le gouvernement a-t-il fait imprimer d'exemplaires des Statuts refondus de la province de Québec, 1925?

2. Combien a reçu à date "Le Soleil Limitée" pour l'impression de ces Statuts?

3. Combien a reçu à date "The Daily Telegraph Printing Co." pour l'impression de ces Statuts?

4. Quelle somme reste-t-il à payer au Soleil Limitée pour ces impressions?

5. Quelle somme reste-t-il à payer au Daily Telegraph Printing Co. pour ces impressions?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 9,000 français; 6,000 anglais.
2. $22,500.
3. $22,500.
4. et 5. Les comptes n'ont pas encore été produits.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal";

Bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert";

Bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Château d'Eau";

Bill (No 92) intitulé: "Loi autorisant le Conseil de la cité de Québec à fixer, pour une période d'années, l'évaluation de l'immeuble appartenant à la Compagnie dite "Quebec Apartments, Limited", et connu sous le nom de Château St-Louis";

Bill (No 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la "Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited", pendant une période d'années";

Bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal";

Bill (No 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton".

La Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 27 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Saint-Jacques, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Renaud.—1. Combien de livres de laine ont été importées dans la province de Québec, en 1924?

2. Quelle quantité de laine a été produite dans la province de Québec?

3. Quelle quantité a été exportée de la province?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Il a été importé dans la province de Québec, de laine et de produits fabriqués de laine, pour une somme de $16,498,947.

2. 5,552,173 lbs.

3. 4,680,117 lbs.

Question par M. Renaud.—1. Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de Québec: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?

2. Où le gouvernement a-t-il pris ces statistiques?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le dernier rapport du nombre des agriculteurs dans la province de Québec date de 1921. Il y avait alors 137,619 agriculteurs.

2. Dans le recensement du Canada fait en 1921.

Question par M. Duranleau.—Combien ont coûté à date les travaux de l'annexe du Palais de Justice de Montréal?

2. Depuis le 28 avril 1923, le gouvernement a-t-il donné d'autres contrats d'entreprises concernant la construction du Palais de Justice de Montréal?

3. Dans l'affirmative: (a) à quelle date; (b) à qui; (c) quel est le montant de chaque contrat?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. $3,894,551.98, dont $659,397.46 pour acquisition de terrains.

2. et 3. Non.

Question par M. Crépeau.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémenataires: (a) pour toute la province; (b) dans chacun des comtés de la province?

Réponse par l'honorable M. David:

(a) Pour toute la province $425. (année scolaire 1923-24).

(b) Pour chacun des comtés de la province:—Abitibi, $329.; Argenteuil, $432.; Artahbaska, $235.; Bagot, $270.; Beauce, $262.; Beauharnois, $407.; Bellechasse, $251.; Berthier, $272.; Bonaventure, $285.; Brôme, $385. Chambly, $427.; Champlain, $266.; Charlevoix, $254.; Châteauguay, $358.; Chicoutimi, $307.; Compton, $349.; Deux-Montagnes, $299.; Dorchester, $256.; Drummond, $270. Frontenac, $273., Gaspé, $289. Hull, $484.; Huntingdon, $454., Iberville, $293.; Iles-de-la-Madeleine, $231.; Jacques-Cartier, $741.; Joliette, $276. Kamouraska, $213.; Labelle, $328.; Lac-St-Jean, $308.; Laprairie, $326.; L'As-

somption, $280.; Laval, $453.; Lévis, $296.· L'Islet, $229.; Lotbinière, $253.· Maskinongé, $238.; Matane, $253.; Matapédia, $259.; Mégantic, $279.; Missisquoi, $335.; Montcalm, $293.; Montmagny, $264.; Montmorency, $300.; Montréal, cité, $1,147.; Napierville, $294.; Nicolet, $198.; Papineau, $357., Pontiac, $505., Portneuf, $275.; Québec, cité, $576.; Québec, comté, $324.; Richelieu, $239.; Richmond, $349.; Rimousk, $260.; Rouville, $312.; Saguenay, $314.; Shefford, $316.; Sherbrooke, $642.; Soulanges, $361.; Stanstead, $381.; St-Hyacinthe, $279.; St-Jean, $348.· St-Maurice, $259,;Témiscamingue, $347.; Témiscouata. $262.; Terrebonne, $339.; Trois-Rivières, cité, $521.· Vaudreuil, $344.; Verchères, $295.; Westmount, $1,265.; Wolfe, $271.; Yamaska, $202.

Question par M. Houde.—Quand a été incorporée la compagnie A. Deslauriers, limitée?

Réponse par l'honorable M. David:
Le 23 août 1923.

Question par M. Sauvé.—1. Combien a coûté la nouvelle aile de l'hôtel du gouvernement?
2. Reste-t-il des comptes à payer?
3. Dans l'affirmative, quel est le montant des réclamations?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. $1,464,611.96, dont $86,036.50 pour achats de terrains.
2. et 3. Non.

Question par M. Houde.—1. A quelle date le grand salon de Spencer-Wood a-t-il été tapissé pour la dernière fois?
2. Combien a coûté chaque pièce de tapisserie qu'on y a alors posée?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. En février 1924.
2. Il est impossible de le dire, parce que le grand salon a été réparé en même temps que plusieurs autres pièces de la maison, en vertu d'un contrat donné à forfait.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, LE 4 FÉVRIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. Crépeau, secondé par M. Beaudoin, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétitition de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit lue et reçue à cette séance.
En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Bercovitch, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "Ste. Anne Power & Paper Co., Ltd", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions municipales et que cette pétition soit lue et reçue à cette séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau présente le cinquième rapport du comité des bills publics en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 55.—Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 3) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie;"

Bill (No 4) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin, qui seront envoyées à son école d'industrie";

Bill (No 6) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital";

Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la loi du Barreau";

Bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill (No 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Renaud.—1. Combien y a-t-il de manufactures de silos dans cette province?

2. Où sont-elles situées et quels en sont les propriétaires?

3. Combien y en avait-il en 1910?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. 2. et 3. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien y avait-t-il de sociétés d'agriculture dans la province: (a) en 1924; (b) en 1925?

2. Quel était le nombre global de leurs membres: (a) en 1924; (b) en 1925?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. (a) 92; (b) 91.

2. (a) 21,637; (b) 23,236.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien y avait-il de cercles agricoles dans la province: (a) en 1918; (b) en 1923;(c) en 1924; (d) en 1925?

2. Quel était le nombre global de leurs membres: (a) en 1917; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?

3. Quels sont les cercles agricoles qui ont cessé d'exister: (a) en 1917; (b) en 1918; (c) en 1919; (d) en 1920; (e) en 1921; (f) en 1922; (g) en 1923; (h) en 1924; (i) en 1925 et dans quels comtés se trouvait chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. (a) 782; (b) 712; (c) 695; (d) 675.

2. (a) 75,403; (b) 37,747; (c) 36,647; (d) 37,549.

3. (a) St-Edouard-de-Péribonca, Lac-St-Jean; N.-D.-du-Rosaire, Montmagny; Okiko, Pontiac.

(b) Ste-Rosalie, Bagot; St-Clément, Beauharnois; N.-D.-de-Paspébiac, Bonaventure; Ste-Marie du Cap-Madeleine, Champlain; St-Hilaire-de-Dorset, Frontenac; Pohénégamock, Kamouraska; St-Frs-Régis, Labelle; St-Félicien, Lac-St-Jean; St-Gérard-Majella, L'Assomption; St-Octave-de-Dosquet, Lotbinière; Tessier, Matane; Nelson, Mégantic; St-Rémi, Napierville; Ste-Anne-Pointe-au-Père, Rimouski; Ste-Pudentienne, Shefford, St-Herménégilde, Stanstead; Laverlochère et Baby, Témiscamingue; St-Mathieu-de-Caxton, St-Maurice; St-Paul-de-la-Croix, Témiscouata; Lac-Long, Témiscouata; Ste-Anne-des-Plaines, Terrebonne; Ste-Théodosie, Verchères; Ste-Trinité-de-Contrecœur, Verchères, Egan, Wright.

(c) St-André, Argenteuil; St-Théophile, Beauce; St-Raphael, Bellechasse; St-Bruno, St-Joseph, Chambly; St-Fulgence, St-Cyriac, Chicoutimi; St-Isidore-d'Auckland, Compton; St-Alphonse-de-Winslow, Ste-Martine, Frontenac; St-Ludger, Frontenac; St-Joseph-Anse-au-Griffon, Ste-Cécile-de-Chlorydorme, Gaspé; Etang-du-Nord, Iles-Madeleine; Ste-Emélie, Joliette; N.-D.-du-Mont-Carmel, Kamouraska; Clyde, Wabasso-Dudley-Bouthillier, Labelle; St-Amédé-de-Péribonca, Lac-St-Jean; St-Louis-de-Pintendre, Lévis; Sts-Pierre et Paul, Montmorency; St-Joachim, Shefford; Ste-Cécile, Témiscamingue; N.-D.-du-Lac, St-Honoré, St-Eusèbe-de-Cabano, Témiscouata; Ste-Agathe, Terrebonne; Ste-Thérèse, Terrebonne; Ste-Marthe, Vaudreuil; St-Pie-de-Guire, Yamaska.

(d) Ste-Clotilde, Arthabaska; Metgermette-Nord, St-Benoît-Labre, St-Ephrem-de-Tring, Beauce; Ste-Sabine, Bellechasse; Ste-Germaine, St-Frs-d'Assise, Bonaventure; St-Cajetan-de-Mansonville, Brôme; St-Luc, Champlain; St-Irénée, Charlevoix; St-Ambroise, Chicoutimi; St-Dominique, Chicoutimi; Scotstown, St-Louis-Westbury, Compton; Ste-Justine, Dorchester; Wickham-Ouest, Drummond; St-Maxime-Mont-Louis, St-Michel-de-Percé, Gaspé; Bouchette, Hull; Grosse-Ile, Iles-Madeleine; Lochaber-Nord, Robertson et Pope, St-Frs-Régis, N.-D.-du-Pontmain, Labelle; Hébertville-Village-Station, Lac-St-Jean; St-Frs-de-Sales, Lac-St-Jean; N.-D.-de-Charny, Lévis; St-Justin, St-Charles-Mastigoche, Maskinongé; St-Antoine-de-Padoue, St-Moïse, Grosses-Roches, St-Léandre, Matane; Ste-Croix-de-Dunham, Missisquoi; L'Ascension, St-Patrice-de-Rawdon, Montcalm; N.-D.-du-Rosaire, St-Fabien-de-Panet, St-Just-de-Bretonnière, Montmagny; St-Laurent, Montmorency; St-Rémi, Napierville; St-Joseph-de-Blandford, Ste-Perpétue, Nicolet; Notre-Dame, Portneuf; Stoneham-Tewkesbury, Québec; St-Césaire, Rouville; St-Michel-de-Rougemont, Rouville; Ste-Anne-de-Stukely, Shefford; St-Jean-Baptiste, Orford, Sherbrooke; Hatley-Nord, Stanstead; N.-D.-des-Neiges, St-Maurice; Duhamel, Laverlochère et Baby, Okiko, Makamik, St-Gabriel-Lalemant, Témiscamingue; Squatteck, Témiscouata; Ste-Sophie-de-Lacorne, Terrebonne; T.-St-Rédempteur, Vaudreuil; Ste-Trinité-de-Contrecœur, Verchères; Dudswell, St-Joseph-de-Ham-Sud, Wolfe;

(e) St-Camille, St-Nérée, Bellechasse; St-Viateur, Berthier; New-Carlisle, St-Louis, Bonaventure, Eaton, Compton; L'Annonciation, Deux-Montagnes; St-Benjamin, Dorchester; N.-D.-de-Grande-Rivière, St-Joseph-du-Cap-Désespoir; Ste-Madeleine, St-Majorique, St-Martin-Riv.-aux-Renards, Gaspé; Lytton, Hull; N.-D.--Mont-Carmel, Kamouraska; Kiamika, Ponsonby, L'Annonciation ,La Présentation, N.-D.-de-la-Consolation, N.-D.-de-la-Fourvière, Labelle; N.-D.-de-la-Madeleine, Laprairie; St-Vincent-de-Paul, Laval; St-Eugène, L'Islet, St-Apollinaire, Lotbinière; Dalibaire et Romieu, Matane; Kilkenny, St-Emile, Montcalm; Ste-Euphémie, Montmagny; St-Ferréol, Montmorency; Ste-Eulalie, Nicolet; Litchfield, Pontiac; Ste-Victoire, Richelieu; St-Georges-de-Windsor, Richmond; St-Donat, Rimouski; St-F.-X.-des-Hauteurs, Rimouski; Bergeronnes, St-Paul-de-Mille-Vahces, St-Frs-d'Assise, Saguenay; Ste-Pudentienne, Shefford; Ayer's Cliff, St-Hermé-

négilde, Stanstead; Ste-Flore, St-Maurice; Amos, Wabakin, Témiscamingue; St-David-d'Estcourt, St-Honoré, Témiscouata; Ste-Thérèse, Terrebonne; St.-F.-X.-Pointe-Fortune, Vaudreuil.

(f) St-André, Argenteuil; St-Théodore, Bagot; Metgermette-Nord-St-Elzéar, Beauce; St-Théophile, Beauce; Hope, Bonaventure; Bolton-Sud, Brome; St-Jean-des-Piles, Champlain; St-Irénée, Charlevoix; St-Dominique, St-Honoré, Chicoutimi; Newport, Scotstown, Compton; St-Hermas, Deux-Montagnes; Ste-Aurélie, Dorchester; St-Joachim, Gaspé; Village-Pointe-Gatineau, Maniwaki, Hull; Huntingdon, village, Huntingdon; Ste-Emélie, Joliette; N.-D.-de-Pontmain, Labelle; St-Frs-de-Sales, St-Jérôme, St-Thomas-d'Aquin, N.-D.-Rivière-au-Doré, Lac-St-Jean; St-Frs-de-Sales, Laval; St-Télesphore, Lévis; Ste-Emélie, Lotbinière; Ste-Angèle-de-Mérici, Matane; N.-D.-de-Lourdes, Mégantic; Stanbridge, Ste-Croix-de-Dunham, Missisquoi; St-Liguori, Montcalm; Ste-Marie-Salomé, Montcalm; St-François, St-Just-de-Bretonnière, Montmagny; St-Jean-Baptiste, Ste-Pétronille, St-Tite-des-Caps, Montmorency; St-Marc-des-Carrières, Portneuf; St-Gérard-Majella, Québec; Windsor, Ste-Anne-de-Danville, Richmond; St-Gabriel, Rimouski; St-Firmin, Saguenay; Granby, Shefford; St-Valérien, Shefford; Ascot-Corner, Orford, Sherbrooke; Hatley-Nord, Stanstead; Stanstead, Stanstead; N.-D.-du-Mont-Carmel, St-Jean, St-Jean; St-Mathieu-de-Caxton, St-Maurice; Guigues, Témiscamingue; Bégon, Ste-Françoise, Etroits du Lac-Long, Squatteck, Témiscouata; Abercrombie-Est, Terrebonne.

(g) St-Luc-de-Lamotte, Abitibi; Ste-Christine, St-Pie, Bagot; St-Magloire, Bellechasse; St-Ignace-Loyola, Berthier; St-Omer, Bonaventure; Bolton-Ouest, Brome, Brome; St-Hyppolite, Ste-Thècle, Champlain; St-François-Petite-Rivière, Charlevoix; Bagotville, N.-D.-de-Laterrière, Chicoutimi; Angus-Est, Compton; Chesham, St-Hubert-de-Spalding, Frontenac; Ste-Madeleine, Gaspé; Aumond, Eardley, Templeton-Ouest, Hull; St-Aimé-Lac-des-Iles, Labelle; Normandin et Albanel, Lac-St-Jean; St-Michel-de-Mistassini, Lac-St-Jean; Ste-Rose-de-Lima, Laval; N.-D.-de-Lourdes, Mont-Joli, St-Benoit-Labre, Matane; St-Donat, St-Théodore-de-Chertsey, Montcalm; N,-D.-des-Laurentides, Québec; Les-Escoumains, St-Pierre-Pointe-aux-Esquimaux, Saguenay; Barnston, Stanstead; Fabre, Témiscamingue; N.-D.-du-Portage, N.-D.-des-Sept-Douleurs, St-Clément, St-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata; St-Jérôme, Terrebonne; St-Camille, Wolfe.

(h) St-Paul-de-Senneterre, Abitibi; St-Dominique, Bagot; Enfant-Jésus; Beauce; St-Charles-de-Mandeville, Berthier; Matapédia, St-Godfroy, Bonaventure; Eastman, Brome; St-Stanislas, Champlain; St-Hilarion, St-Pierre et Paul, St-Siméon, Charlevoix; Bury, Compton; St-Athanase-Johnville, Compton; St-Benjamin, Dorchester; St-Aimé-de-Kingsey, Drummond; Whitton-Sud, Frontenac; Clyde, St-Michel-des-Cèdres, St-Frs-Régis, Labelle; Dumais, L'Ascension, Notre-Dame, St-Félicien, Lac-St-Jean; St-Vincent-de-Paul, Laval; St-Alexis, Maskinongé; St-Raphael-d'Albertville, Matapédia; Robertsonville, Mégantic; Dunham, Bedford, Missisquoi; St-Jean-Baptiste, St-Tite-des-Caps,

Montmorency; St-Cyprien, Napierville; St-Grégoire-le-Grand, Nicolet; N.-D.-de-la-Salette, N.-D.-de-la-Paix, Papineau; Thorne, Pontiac; Ste-Catherine, Portneuf; Ste-Foy, Québec; St-Claude, Richmond; St-Valérien, Shefford; Nédelec, Témiscamingue.

(i) St-Jacques-le-Majeur, Abitibi; St-André, Argenteuil; St-Théodore-d'Acton, Bagot; St-Pierre-Broughton, Ste-Clothilde, Beauce; Bolton-sud, Brôme; St-Joseph, Chambly; Visitation, Champlain; T.-St-Sacrement, Châteauguay; St-Dominique, St-Honoré, Chicoutimi; Ste-Jeanne d'Arc, Drummond; Whitton-Nord, Frontenac; Ste-Elisabeth, Joliette; St-Germain, Kamouraska; St-Philippe-de-Néri, Kamouraska; La Conception, Ste-Anne-du-Lac, L'Ascension, Labelle; Hébertville-village-Station, St-Louis-de-Métabetchouan, Lac-St-Jean; Ste-Dorothée, Laval; St-Télesphore, Lévis; St-Adalbert, St-Aubert, Ste-Louise, St-Marcel, L'Islet; St-Edouard, Lotbinière; Halifax-Sud-Ouest, Sacré-Cœur-de-Marie, St-Pierre-Baptiste, Mégantic; Ste-Pétronille, Montmorency; Pointe-Gatineau, Papineau; Ile-aux-Allumettes, Pontiac; St-Rémi, Portneuf; St-Pierre, Richelieu; Asbestos-village, Richmond; St Germain, Rimouski; St Jean-Baptiste, Rouville; Laverlochère et Baby, Témiscamingue; St-Honoré, Témiscouata; Doncaster, Ste-Marguerite, Terrebonne; St-F.-X.-de-Pointe-Fortune, Vaudreuil; St-Marc, Verchères; N.-D.-de-Pierreville, Yamaska.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quel a été le total des octrois accordés pour fins agricoles dans la province de Québec: (a) en 1923-24; (b) en 1924-25?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Ces renseignements sont donnés dans les comptes publics des années 1923-24 et 1924-25.

Question par M. Sauvé.—1. A quelle date l'extra de la *Gazette officielle* daté du 9 janvier 1926 a-t-il été imprimé?

2. A quelle date a-t-il été distribué?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 14 janvier 1926.
2. 15 et 16 janvier 1926.

Question par M. Plante.—1. Quels sont: (a) les élèves à qui il a été octroyé des bourses pour aller suivre des cours additionnels, à Paris, en vertu de 10 Geo. V., chapitre 9, depuis le 22 janvier 1925 jusqu'à date; (b) quels sont les professeurs?

2. Quand chacun de ces élèves et professeurs a-t-il obtenu cette bourse?

3. Quel genre d'études poursuit chacun de ces étudiants?

Réponse par l'honorable M. David:

1. (a) Georges Duquet, Grant Glasco, Georges Lafrance, J.-N. Lavergne, Antonio Monette, Réné-A. Pelletier, Jean Saucier, J.-Bte Soucy; (b) J. Arthème Breton, Armand Circé, Georges Desgroseillers,

Abbé L. Destroismaisons, Abbé C. O.-O. Garant, Jules Labarre, Adrien Pouliot.

2. Le 28 juillet 1925.

3. Arthème Breton, bactériologie; Armand Circé, génie-civil; Georges Desgroseillers, anatomo-pathologie; Abbé L. Destroismaisons, musique; Georges Duquet, peinture; Abbé C.-O. Garant, théologie; Grant Glasco, économie politique; Jules Labarre, pharmacie; Georges Lafrance, mathématique; J.-N. Lavergne, chirurgie; Antonio Monette, architecture; René-A. Pelletier, génie civil; Adrien Pouliot, mathématique; Jean Saucier, médecine; J.-Bte Soucy, architecture.

Question par M. Crépeau.—Quelle est l'étendue totale en milles carrés des terres de la Couronne que détient actuellement la "Canadian International Paper Co"., y compris les limites que ladite compagnie a acquises en achetant la Riordan Corporation, et où sont-elles situées?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

La compagnie dite "Canadian International Paper Co.", détient 11,810 milles carrés de concessions forestières situées dans les régions de Ottawa, St-Charles, St-Maurice, Saguenay et Gaspé.

Question par M. Crépeau.—1. Quelle sont les noms des détenteurs de limites dans le district de l'Ottawa Supérieur, autres que la "Canadian International Paper Co"., et quelle est l'étendue de chacune d'elles possédée par ces détenteurs?

2. Quels sont les noms des compagnies qui ont demandé au gouvernement de mettre aux enchères les diverses limites forestières et de bois de pulpe dont la vente est annoncée pour le 13 février 1926, et quelle limite ou limites en particulier, chacune desdites parties demande-t-elle la mise à l'enchère?

3. Des dépôts ont-ils été faits par chacune desdites compagnies tel que prévu aux termes de l'arrêté en conseil autorisant lesdites ventes?

4. Dans l'affirmative, quels sont les noms des compagnies qui ont fait ces dépôts, et quel est le montant déposé par chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Les noms des concessionnaires de permis de coupe de bois dans la région de l'Ottawa Supérieur, sont:

Bank of Ottawa, 33 milles carrés; A. Barnet & Co., Limited, 238 milles carrés; P. Beauchemin & Fils (In trust), 9 milles carrés; Maurice Bertrand, 22 milles carrés; Frank Blais, 25 milles carrés; J. R. Booth, Limited, 2,508 milles carrés· G. J. Bryson, 104 milles carrés; Geo. & J. C. Bryson, 3 milles carrés; Geo., Jas. W. & Jennie Bryson, 100 milles carrés; Jennie Bryson & Jas. W. Bryson, 60 milles carrés; Geo., Jas., W. Jennie Bryson & Estate John Charlton, 402 milles carrés; Geo., Jas. W. Jennie Bryson, Estate Church & Traders Bank, 45 milles carrés; Frank Blais (in trust), 3 milles carrés; Frank Blais, 5 milles carrés; Cie Frank Blais, Limitée, 1 mille carré; Boutin, Moreilhon & Lacasse, 5 milles carrés; Hyacinthe Beauchemin (in trust), 27 milles carrés; Frank

Blais, 27 milles carrés; La Cie Frank Blais Limitée, 3 milles carré; Canadian Splint & Lbr., Corp, 263 milles carrés; W. A. Charlton & Estate of John & Thomas Charlton, 223 milles carrés; Estate Church & Traders Bank, 75 milles carrés; F. T. Cross, 8 milles carrés; A. R. Congor, H. Phelps & W. H. Hitchcock, 14 milles carrés; Honoré Cloutier, 3 milles carrés; Cloutier & Carrière, 4 milles carrés; Davidson & Thackary, 107 milles carrés; The Dominion Bank 400, milles carrés; Eagle Lbr., Co., Limited, 23 milles carrés; The E. B. Eddy Co., Limited, 247 milles carrés; W. C. Edwards & Co., & E. B. Eddy Co, 675 milles carrés; W. C. Edwards & Co., & Royal Trust Co, 305 milles carrés; W. C. Edwards & Co., Limited, 141 milles carrés; Edwards Lumber & Pulp Limited, 1,113 milles carrés; Sir H. K. Egan, 127 milles carrés; Fraser Co, 631 milles carrés; Gatineau Co., Limited, 264 milles carrés; Gillies Bros Limited, 871 milles carrés; Louis Goulet, 10 milles carrés· Henri Grandbois, 21 milles carrés; Octave Gallant, 4 milles carrés, Haberer & Gould, 53 milles carrés; Hawkesbury Lbr. Co. Limited, 1,361 milles carrés; Estate William Hendrie, 281 milles carrés; W. L. & J. C. Hunter 45 milles carrés; Hull Lumber Co, 50 milles carrés; W. H. Johnson, Estate Thomas Collins (Emma Jane Kerr), 192 milles carrés; The W. H. Kelley Lbr. Co., Limited, 20 milles carrés; Solomon Kelley & Earl C. Emery, 33 milles carrés; Robert Alex Klock, 196 mille carrés; Jos. Lamarche, 1 mille carré; John C. Logue, M. C. Marg. Logue & Estate Cox, 100 milles carrés; John Lumsden (in trust), 19 milles carrés; Estate A. Lumsden, 121 milles carrés; The Minister of Public Works, 1 mille carré; The Royal Bank, 42 milles carrés; Molson's Bank, 190 milles carrés; James McLaren, 2,400 milles carrés; McLachlin Bros. Limited, 1,258 milles carrés; James McFadden, 96 milles carrés· James McLaren Co., Limited, 85 milles carrés; National Trust Co, 469 milles carrés; Owens Lumber Co., Limited, 18 milles carrés; Papineauville Lbr. Co., Limited, 12 milles carrés; The Pontiac Lbr., & Pulp Co, 25 milles carrés; Estate W. J. Poupore, 52 milles carrés; George M. Rawlins, 4 milles carrés; The Rideau Lbr. Co. Limited, 8 milles carrés; A. H. Rice, 2 milles carrés; Jos. Riopelle, 43 milles carrés; D. B. Rochester, 75 milles carrés; Rochon & Champagne, 22 milles carrés; The Royal Trust Co, 183 milles carrés; The Royal Trust Co, 547 milles carrés; Eugène Rouleau (In trust), 1 mille carré; D. Rouleau & Fils, Limitée, 7 milles carrés; La Scierie de Landrienne (in trust), 6 milles carrés· Shepard & Morse Lbr., Co, 244 milles carrés; Smith Bros, 6 milles carrés; Senneterre Lumber Co, 3 milles carrés; Temiscamingue Pulp & Paper Co., Ltd, 50 milles carrés· E. W. Tobin (in trust), 31 milles carrés; Traders Bank, 88 milles carrés; J.-L.-A. Tanguay, 7 milles carrés; J.-L.-A. Tanguay, 2 milles carrés; Veillette & Frère, 3 milles carrés; Williamson & Morrisson, 300 milles carrés.

2. et 4. Il n'est pas dans l'intérêt de la province de donner les renseignements demandés avant que l'affermage ait eu lieu.

3. Oui.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi, 27 janvier dernier:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Beaudoin, secondé par M. Houde, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel".

Bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville".

Bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

L'honorable M. Mercier dépose sur la table de la Chambre:

Rapport du ministre des terres et forêts de la province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.

(*Document de la session No* 5).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur la table de la Chambre:

Statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1924-25.

(*Document de la session No* 10).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 5 FÉVRIER 1926

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Bernard, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 des règles de la Chambre soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition au nom des commissaires d'écoles Des Ecors, dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Smart, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "The Warren Company", demandant l'adoption d'une loi pour ratifier certains actes, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Bullock, président (*pro tem*), du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de John McEvoy, demandant l'adoption d'une loi concernant les biens de la succession de Christopher McEvoy et ceux de son épouse.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de la Compagnie de Chemin de Fer Québec et Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:

Bill 51.—Loi constituant en corporation la "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la loi des dentistes de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Renaud.—1. La province de Québec a-t-elle à son emploi, un constable spécial du nom de John Miner?

2. Ledit John Miner a-t-il déjà été condamné à la prison?

3. Dans l'affirmative: (a) quand; (b) par quel juge; (c) pour quelle offense; (d) pour quelle période?

4. Le procureur-général est-il au courant de ce fait?

5. Dans l'affirmative, pourquoi, malgré cette condamnation, le procureur-général maintient-il Miner en fonction?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.

La Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 27 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Faucher, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé: "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie provinciale d'indemnité."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 153) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 8 FÉVRIER 1926

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une prenière fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi concernant les affaires municipales."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Instruction publique."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'hygiène publique."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation."

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau."

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies de toutes correspondances entre le gouvernement de la province de Québec, ou un de ses ministres ou fonctionnaires et le gouvernement du Canada, relativement à la "Rouyn Mines Railway Co," Aussi une copie de l'arrêté ministériel autorisant le paiement d'un subside annuel de $50,000. pendant une période de cinq années à ladite compagnie de chemin de fer, et aussi copies de tout contrat ou contrats passés par le gouvernement relativement audit chemin de fer.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état démographique *complet*, couvrant la période entière, du *1er juillet 1920 au 30 juin 1925*, et, pour *tous les cantons* qui se trouvaient ouverts à la colonisation, au cours de cet espace de temps, dans *chacune de nos régions de colonisation de la province de Québec, soit non seulement:* (1) l'Abitibi—mais encore; (2) le Témiscamingue; (3) la

Région Labelle (au nord-ouest de Montréal); (4) la Mattavinie (nord de Joliette); (5) le Lac Saint Jean et comté de Chicoutimi; (6) la Matapédia (vallée de cette rivière); (7) les Squattecks (Témiscouata); (8) la Gaspésie (Bonaventure-Gaspé); (9) le sud-est de Québec (arrière partie des comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska); (10) les concessions faites dans l'ancienne seigneurie, rachetée, de Lotbinière;

Indiquant: (*a*) Le chiffre de la population, au 1er juillet 1920 et celui de la même population au 30 juin 1925; (*b*) le nombre des lots disponibles ou mis en vente pour les colons, à la première de ces dates (1er juillet 1920), puis à la seconde (30 juin 1925); (*c*) le nombre des lots concédés, dans le cours de la période (1er juillet 1920—30 juin 1925), et le nombre des annulations de concessions (*cancellations*) durant le même espace de temps; (*d*) pour les cantons où cette expérience fut tentée le nombre des lots où le ministère de la Colonisation fit construire d'avance un "camp" et opérer certains défrichements, à titre d'encouragement aux colons et moyennant remboursement; (*e*) le nombre des colons qui ont profité de ces avantages; le nombre de ceux qui ont persévéré, et opéré les remboursements prévus; (*f*) le nombre d'acres de terre neuve qui ont bénéficié, au cours de la période susdite de cinq ans (1er juillet 1020—30 juin 1925), de la prime accordée aux défrichements; (*g*) le montant global déboursé, au cours de la période indiquée, pour la susdite prime, et le détail de sa répartition dans les divers cantons; (*h*) la longueur des chemins de colonisation complétés et livrés à la *circulation régulière*, dans les divers cantons désignés, des différentes régions de colonisation indiquées, avec le chiffre total des déboursés qu'il en a coûtés à la province; pour l'ensemble des travaux et pour la part de chaque canton; (*i*) le montant total des octrois alloués par le ministère de la Colonisation, durant la période marquée, pour les écoles ou pour l'aide au culte, en régions de colonisation, et la proportion dans laquelle chaque canton favorisé en a bénéficié.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne concernant l'ancienne prison de Saint-Scholastique, une Cour de magistrat à Sainte-Scholastique, et la juridiction concurrente de la Cour supérieure à l'ancien chef-lieu du district de Terrebonne, depuis le 1er janvier 1925.

———

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 37, intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la loi du service des pêcheries maritimes."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. L'Archevêque.—1. Y a-t-il eu en 1925 un congrès de l'Enseignement Technique à Montréal?

2. Dans l'affirmative, quel était le but de ce congrès?

3. Le secrétaire de la province y a-t-il assisté?

4. Combien de personnes y ont-elles pris part?

5. Les anciens élèves gradués des Ecoles Techniques ont-ils pris part à ce congrès?

6. Les anciens élèves gradués ont-ils été invités comme corporation à prendre part aux délibérations?

7. Dans la négative, pourquoi?

8. Combien ce congrès a-t-il coûté à la province?

9. Quels en ont été les résultats?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Oui, à l'école technique de Montréal, les 11, 12, 13 juin 1925.

2. Permettre au personnel de nos écoles techniques de discuter les questions pédagogiques qui intéressent leur enseignement; de prendre contact avec des représentants de la classe industrielle, et intéresser cette dernière à nos écoles techniques.

3. L'honorable Secrétaire de la province s'y fit représenter par le sous-secrétaire.

4. 140 délégués se sont inscrits au congrès et la présence moyenne aux diverses séances a dépassé 100.

5. Oui.

6. et 7. Oui.

8. $1,200.00 en comptant l'impression du rapport.

9. Excellents. Ce congrès à permis au personnel enseignant aux industriels et aux ouvriers de discuter ensemble les diverses questions d'enseignement technique.

Question par M. Houde.—1. Le docteur G. Archambault doit-i aller en Europe, au cours de 1926, aux frais de la province?

2. Dans l'affirmative, quelle sera sa mission?

Réponse par l'honorable M. David:

1. et 2. Non.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 9 FÉVRIER 1926

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 89.—Loi modifiant la loi constituant en corporation "La corporation de Garantie de titres et de fiducie du Canada".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 106.—Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal".

Bill 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 69.—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Létourneau, du comité des Règlements, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De David Cummings et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Shaare Zion Congregation".

Des commissaires d'écoles des Ecors, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, demandant l'adoption d'une loi établissant un taux fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company".

De la "Ste. Anne Power & Paper Co., Ltd"., demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions municipales.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétititon de "La cité de Sherbrooke demandant l'adoption d'une loi, amendant sa charte" est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux commissaires d'écoles des Ecors."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "Ste. Anne Power & Paper Company Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Question par M. L'Archevêque.—1. Quel était, à la fin de l'année scolaire 1924-25, le nombre d'élèves réguliers du jour, suivant les cours aux écoles techinques de Montréal, Québec et Trois-Rivières?

2. Quel était le nombre d'élèves inscrits comme élèves réguliers du jour, aux écoles techniques de Montréal, Québec et Trois-Rivières?

3. Quel est le nombre d'élèves diplomés sortis de chacune de ces écoles pour 1924-25, et pour quels métiers les diplômes ont-ils été accordés, pour les cours réguliers du jour seulement?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Ecole Technique de Montréal, 194; Ecole technique de Québec, 58; Ecole technique de Trois-Rivières, 22.

2. Ecole technique de Montréal:

Cours réguliers	321
" spéciaux	170
Total	491

Ecole technique de Québec:

Cours réguliers	112
" spéciaux	29
Total	141

Ecole technique de Trois-Rivières:
Cours réguliers..... 44
3. Ecole tecnhique de Montréal..... 105
Fondeurs, mécaniciens d'ajustage, électriciens, modeleurs, menuisiers, élèves spéciaux, mécaniciens d'autos, etc.
Ecole technique de Québec..... 29
Mécaniciens, modeleurs, menuisier, mécaniciens d'autos.
Ecole technique de Trois-Rivières..... 2
Mécaniciens, 2.

Question par M. Renaud.—1. Le gouvernement a-t-il payé pour la construction du batardeau de Notre-Dame-de-Pierreville?
2. Si oui, quel montant et à quelle date?
3. A qui ce montant a-t-il été payé?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. $15,189.45.
3. Les travaux ayant été faits à la journée, la somme ci-dessus a été payée aux journaliers, charretiers et fournisseurs.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 27 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 10 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 93.—Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour les fins de taxes, à la "Anglo Canadian Pulp Paper Mills, Limited", pendant une certaine période d'années.

Question par M. Houde.—1. Combien a-t-il été payé jusqu'à ce jour pour la construction de l'entrepôt de la Commission des liqueurs de Québec, au pied-du-Courant, à Montréal. ?

2. A qui cette somme a-t-elle été payée ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $1,217,176.24.

2. J. S. Archibald, $23,000.00; J.-O. Turgeon, $12,500.00; O. Archambault, $417,617.70; Munn & Shea, $364,816.00; Conroy Bros,, $75,663.00 J.-A. Francœur & Cie,, $35,306.90; Canadian Comstock Coy, $23,777.50; William Rochon, $21,500.00; F. E. Moulton & Co, $38,760.-14; Canadian Tank & Pump Co., $1,700.00; Darling Bros., $32,520.00; Otis-Fensom Elevator Co., $11,265.00; Frick Ice & Refrigerator Co., $55,-500.00; Armstrong Cork & Insulation Co.. $65,750.00; Matthews Conveyor Co., $14,131.00; H.H. Symons & Co., $7,098.00; Jeffrey & Kirby, $3,053.50; Canadian Westinghouse Co., $10,515.39; Montreal Light, Heat, & Power Co., $1,400.00; J. A. Burnett, $500.00; P. E. Mercier, $544.31; Annonces pour soumissions, $257.80.—Total: $1,217,176.24.

Question par M. Smart.— 1. Quels sont les noms des compagnies qui ont des contrats d'assurance contre le feu avec la Commission des liqueurs de Québec ?

2. Quels sont les montants des risques de chacune de ces compagnies ?

3. Quelqu'une de ces assurances a-t-elle été prise par l'intermédiaire de courtiers de Boston ou de New-York ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. et 2.—Alliance of London, $ 25,000.00; British General of London $50,000.00; Agricultural of Watertown, N.Y., $55,000.00; Imperial Underwriters of London, $160,000.00; Scottish Union of Edinburg, $150,-000.00; Niagara Fire of New York, $75,000.00; Springfield of Springfield, Mass, $75,000.00; Westchester of New York, $100,000.00; Hartford, New York., $100,000.00; Northern of London, $25,000.00; Alliance of Philadelphia, $200,000.00; Fidelity of New York., $150,000.00; Hartford Fire of Hartford, Conn, $100,000.00; United British of London. $25,000.-00; Union of Canton, $50,000.00; The Palastine of London, $100,000.00; Glen Falls of Glen Falls, N. Y., $25,000.00; Union of Paris., $100,000.00; London & Lancashire of London, $150,000.00; National Union of Pittsburg, $50,000.00; London Assurance of London, $150,000.00; Franklin Fire of Phadelphia, $25,000.00; Nova Scotia Fire, $50,000.00; Autocar Fire of London, $75,000.00; Royal Exchange of London, $175,000.00; North British & Mercantile, $100,000.00; National Fire of Hartford, $75,000.00; Phœnix of London, $225,000.00; Queen Insurance of America, $400,000.00; Royal Insurance, $100,000.00; British Colonial, $ 100,000.-00; Great American of New York, $100,000.00; Canadian Fire, $100,000.-00; Guardian of London, $275,000.00; Employers Liability of London, $150,000.00; New Hamsphire of Manchester, $75,000.00; Home Insuran-

ce of New York, $50,000.00; Merchants Marine of London, $25,000.00; Globe & Rutgers of New York, $150,000.00; Central Insurance, $50,000.-00; Norwich Union of Norwich, $50,00.000; Queensland, $100,000.00; Anglo-Scottish, $100,000.00; Royal Scottish of Glasgow, $100,000.00; Commercial Union of London, $50,000.00; Atlas Insurance of London, $50,000.00; Equitable of Providence, R. I, $50,000.00; Phœnix of Hartford, $25,000.00; Aetna Insurance of Hartford, $25,000.00; British Empire Underwriters Agency, $200,000.00; Eagle Star & Brisith Dominions, $252,500.00; Car & General of London, $100,000.00; Yang-Tze of Shanghai, $100,000.00; Mount Royal, $25,000.00; Liverpool & London & Globe Ins. Co, $50,000.00; North America, $75,000.00; Newark Fire Insurance Co, $50,000.00; Nationale de Paris, $50,000.00; Providence W'ton, $25,000.00; Firemen's Fund, $25,000.00; Essez & Suffolk, $100,-000.00; Quebec Fire, $75,000.00; Prudential Assurance Co, $50,000.00; North River Insurance of New York, $1,000,000.00; La Nationale de Paris, $500,000.00 fcs.

3. Oui, l'item de $1,000,000 porté par la North River Insurance of New York.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Caron:

Que l'ordre du jour portant deuxième lecture du bill No 151, intitulé: "Loi modifiant l'article 1682c du Code civil" soit maintenant appelé.

Et la motion est mise en délibération. Et un débat s'élève.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants: "les affaires inscrites au feuilleton du jour soient appelées dans l'ordre, qui leur est assigné, le tout conformément à l'article 122 du règlement".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—17.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Grant,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la loi des dentistes de Québec".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

M. Duranleau propose, secondé par M. Faucher:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour portant au *Feuilleton* le No 34 et concernant la motion suivante de M. Crépeau:

"Qu'attendu que le gouvernement annonce pour le 13 février l'affermage de concessions forestières ayant une étendue approximative de 4, 200 milles carrés;

"Cette Chambre est d'opinion qu'étant donné la situation particulière et l'importance de chacune de ces concessions forestières, ainsi que l'insuffisance, et l'irrégularité des avis de mise aux enchères, il est de l'intérêt de la province que l'affermage n'ait pas lieu le 13 février, mais soit remis à une date ultérieure, afin que l'affermage puisse se faire dans les conditions les plus avantageuses pour la province."

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—18.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Paquet,

Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—53.

Et la motion est rejetée.

Conformément à l'ordre du jour, la chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 27 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

M. Lortie (Soulanges) propose par voie d'amendement, secondé par M. Houde:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette, qu'à la fin du dernier exercice, la dette consolidée de la province s'élève au montant de $81,944,926.27 et le passif à $98,856,759.77 et que le gouvernement n'annonce aucune mesure pour les diminuer.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—18.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—56.

Et l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur, Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'a sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Question par M. Sauvé.—Quelle est l'étendue des forêts détruites par le feu depuis vingt-cinq ans dans notre province?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Année	Nbre des feux	Bois marchand	Jeunes bois	Vieux brulés	Jeunes brulés	Buchers récents	Autres terrains	Total
1925.....	607	1,041.63	3,103.20	2,594.41	9,604.02	2,996.67	790.08	20,130.01
1924.....	636	67,707.75	6,634.75	22,777.25	14,973.25	39,236.75	51,933.00	203,262.75
1923.....	997	828,071.00	443,072.00	768,225.00	227,810.00	729,641.00	42,906.00	3,039,725.00
1922.....	1,608	232,459.00	54,582.00	80,705.00	100,441.00	169,692.00	105,683.00	743,562.00
1921.....	1,124	89,271.00	47,173.00	75,752.00	172,765.00	253,810.00	34,773.00	673,544.00
1920.....	539	86,035.00	35,814.00	78,988.00	35,390.00	80,065.00	5,452.00	321,744.00
1919.....	710	127,064.50	7,209.00	45,443.00	16,814.50	65,499.00	5,861.00	267,891.00
	6,221	1,431,649.88	597,587.95	1,074,844.66	577,797.77	1,340,940.42	247,398.08	5,269,858.76

NOTE:—Il est impossible de donner des statistiques exactes et complètes sur les incendies en forêts, antérieurement à 1919.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux commissaires d'écoles des Ecores".

Bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "Ste. Anne Power & Paper Company, Limited".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 11 FÉVRIER 1926

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill No 59, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique après examen".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation".

Bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec".

Bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Tétreau, secondé par M. Langlais, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le département du trésorier de la province et la Ligue de la Survivance Française depuis six mois au sujet de l'usage de la langue française.

M. Crépeau propose, secondé par M. Saint-Jacques:

Qu'attendu que le gouvernement annonce pour le 13 février, l'affermage de concessions forestières ayant une étendue approximative de 4,200 milles carrés;

Cette Chambre est d'opinion qu'étant donné la situation particulière et l'importance de chacune de ces concessions forestières, ainsi que l'insuffisance et l'irrégularité des avis de mise aux enchères, il est de l'intérêt de la province que l'affermage n'ait pas lieu le 13 février, mais soit remis à une date ultérieure, afin que l'affermage puisse se faire dans les conditions les plus avantageuses pour la province.

La motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 12 FÉVRIER 1926

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Savoie, il est
Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du Refuge de Notre-Dame de la Merci et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.
Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:
Pétition de "The Warren Company", demandant l'adoption d'une loi pour ratifier certains actes".

Ordonné que M. Langlais ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de St-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville et conventions entre les mêmes et "The Warren Company' Limited".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:
Bill (No 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe-de-Saint-Hyacinthe".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe-de-Saint-Hyacinthe", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 25 février courant:

Qu'attendu que le gouvernement annonce pour le 13 février, l'affermage de concessions forestières, ayant une étendue approximative de 4,200 milles carrés;

Cette Chambre est d'opinion qu'étant donné la situation particulière et l'importance de chacune de ces concessions forestières, ainsi que l'insuffisance et l'irrégularité des avis de mise aux enchères, il est de l'intérêt de la province que l'affermage n'ait pas lieu le 13 février, mais soit remis à une date ultérieure, afin que l'affermage puisse se faire dans les conditions les plus avantageuses pour la province.

Et le débat se continue.

L'honorable M. Mercier propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Nicol:

Que tous les mots après "4,200 milles carrés" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Attendu qu'il a été représenté devant cette Chambre que vu l'importance desdites concessions il est dans l'intérêt de la province de prolonger le délai pour la vente afin de donner aux enchérisseurs un délai additionnel qui leur permettrait de ce mieux renseigner sur la valeur de ces concessions;

Attendu que le gouvernement tout en s'étant conformé au mode généralement suivi pour l'affermage des concessions forestières et à la loi et que des avis publics ont été donnés depuis au delà de sept semaines est cependant désireux d'obtenir les meilleurs prix possibles et de permettre à tout enchérisseur de se renseigner pleinement sur lesdites limites;

Cette Chambre approuve la déclaration faite par le ministre des Terres et Forêts de remettre l'enchère sur l'affermage desdites concessions forestières à une date ultérieure afin que personne ne puisse se plaindre de la manière dont elles ont été octroyées.

Ce délai toutefois ne s'applique pas à la vente des Rapides des Chats qui ne comprend aucune concession forestière.

Et l'amendement est mis en délibération.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Langlais:

Que la motion d'amendement soit sous-amendée en retranchant du second "*attendu*" les mots suivants:

"Attendu que le gouvernement tout en s'étant conformé au mode généralement suivi pour l'affermage des concessions forestières et à la loi et que des avis publics ont été donnés depuis au-delà de sept semaines en ajoutant au paragraphe commençant par les mots: "cette Chambre approuve, etc.", les suivants: "et afin que les prescriptions de la loi soient observées; et en retranchant complètement le dernier paragraphe.

Et le sous-amendement est mis aux voix et la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.
Tétreau.—14.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Mercier (Châteauguay),
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Paquet,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—36.

Le sous-amendement est ainsi rejeté.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte sur la même division renversée.

Et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill (No 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph-de-Rimouski";

Bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'œuvre de la propagation de la Foi de Québec";

Bill (No 64) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen".

Question par M. Sauvé.—1. Combien d'exemplaires du livre *Maria Chapdelaine*: (a) édition anglaise; (b) édition française, le gouvernement a-t-il achetés?

2. De qui a-t-il acheté ces exemplaires?

3. A quel prix, l'unité ?

Réponse par l'honorable M. David:

1. (a) 150; (b) 700.

2. (a) A. T. Chapman; (b) 200 exemplaires de M. Louvigny de Montigny et 500 exemplaires de La Librairie Beauchemin limitée.

3. 200 exemplaires (1916-17) à $1.00; 500 exemplaires (1922-23) à $0.50 et 150 exemplaires (A. T. Chapman), à $1.00.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 15 FÉVRIER 1926

Prière.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'assistance publique de Québec".

En conséquence, il présente ce bill qui lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, relativement aux résolutions concernant les emprunts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 149) intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires",

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suvant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:
Bill (No 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a approtés au bill (No 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner," et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.
Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs, amendements.

L'ordre du jour appelle la p rise en considération, en comité plénier du bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orate ur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe de taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du (bill No 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes à la "Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited", pendant une période d'années".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 116) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la Corporation scolaire dissidente de Fraserville et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited".

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Faucher, il est

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: copie de toute correspondance, etc., entre le département du Trésorier provincial et celui des affaires municipales, et aussi une copie de toute correspondance etc., entre le département des affaires municipales et la cité des Trois-Rivières concernant l'achat de débentures par la cité pour ses fonds d'amortissement.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites sœurs de la Charité et "The Sun Trust Company, Limited".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi relative à l'île d'Antiscoti".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législa if a apportés au bill (No 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", et les dits amendements sont lus une seconde fois.
Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron il est—
Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre accepte les amendements du Conseil législatif au bill (No 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", mais en les remplaçant par le suivant:
L'article 2 est amendé n y nsérant avant le mot "déterminera" dans la seizième ligne, les mots: " a transmet au percepteur des droits sur les succession qui".
Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Question par M. Crépeau.—1. Le détenteur des limites à bois situées dans le territoire baigné par les lacs et la Rivière aux Pins, possède-t-il le droit de chasse et pêche sur tout ce territoire?
2. Sinon: (a) sur quels lacs et rivières a-t-il le droit de pêcher; (b) sur quel territoire a-t-il le droit de chasse?
3. Quel est le montant annuel payé sur ce droit?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. 2. et 3. Le détenteur des limites situées dans le territoire baigné par les lacs et la Rivière-aux-Pins ne possède aucun droit de pêche et de chasse sur ce territoire.

Question par M. Crépeau.—1. La "Donnacona Paper Co., Ltd", possède-t-elle le droit de chasse et de pêche dans les limites à bois qu'elle contrôle ?

2 Sinon: (a) sur quels lacs et rivières possède-t-elle le droit de pêche; (b) sur quel territoire poosède-t-elle le droit de chasse ?

3. A quelles dates a-t elle fait l'acquisit on de ce droit ?

4. Quel est le montant annuel payé pour cette jouissance ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 2. 3. et 4. La "Donnacona Paper Co., Ltd", ne possède aucun droit de chasse et de pêche dans les limites à bois qu'elle contrôle.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport annuel de la Commission des Eaux Courantes de Québec, 1925. (*Document de la session No* 17).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 16 FÉVRIER 1926

Prière:

Sur la motion de M. Dillon, secondé par M. Daniel, il est—

Ordonné que les articles 498, 510, 511 et 516 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition et le bill de la Chute-à-Caron Power Company et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville d'Arvida; et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée ,lue et reçue.

M. Lemieux (Gaspé) présente le treizième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 54.—Loi constituant en corporation les "Sons of Israel".

Bill 56.—Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund Inc."

Bill 70.—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux Commissaires d'écoles des Ecores".

Bill 107.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal.

Bill 78.—Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste.

Bill 105.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert.

L'honorable M. Taschereau présente le septième rapport du comité des bills publics en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 84.—Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton.

M. Thériault présente le troisième rapport des chemins de fer et autres moyens de communication, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 53.—Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".

Avec amendement, le bill suivant:

Bill 112.—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.

Sur la motion de M. Daniel, secondé par M. Dillon, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 113, intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de St-Jérôme-de-Terrebonne".

M. Daniel, en conséquence, présente le bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de St-Jérôme-de-Terrebonne", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Quels sont les établissements de la province de Québec de qui la Commission des Liqueurs a acheté du vin: (a) en 1924; (b) en 1925?

2. Quelles ont été la quantité et la marque achetées dans chacun des cas (*a*) en 1924, (*b*) en 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. (a) Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec et à A. Toussaint & Cie, Québec.; (b) A. Toussaint & Cie, Québec.

2. (a) Des Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec, 1000 gallons de vin de messe "Sécurité"; de A. Toussaint & Cie, Québec, 44,078½ gallons de vin canadien. (b) de A. Toussaint & Cie, Québec, 28,767 gallons de vin canadien et 450 gallons de vin de cerises.

Question par M. Smart.—1. Un nommé Ward McGill a-t-il été en aucun temps, à l'emploi du département de la voirie et dans l'affirmative, en quelle qualité était-il employé?

2. Dans l'affirmative, a-t-il été destitué et s'il l'a été, quand et pour quelle raison a-t-il été destitué ?
3. A-t-il été depuis réinstallé ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui, comme inspecteur de division.
2. Non.
3. Réponse donnée par la réponse à la question 2.

Question par M. Smart.—1. Un nommé H. McLaren a-t-il été, en aucun temps, à l'emploi du département de la voirie, et dans l'affirmative, en quelle qualité était-il employé ?
2. Dans l'affirmative, a-t-il été destitué et s'il l'a été, pour quelle raison ?
3. A-t-il été depuis réinstallé, ou le département a-t-il l'intention de le réinstaller ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui, comme inspecteur de division.
2. Sa position a été abolie par suite de la réunion de sa division à celle de Beauharnois.
3. Réponse donnée par la réponse à la question 2.

Question par M. Faucher.—1. A qui ont été accordés les contrats originaires pour la construction de la nouvelle aile de l'hôtel du gouvernement ?
2. Quel a été le montant de chaque contrat ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2.	Cie de Granit de Charlesbourg. .	$ 110,546.00
	Cie A. Deslauriers, Ltée.....	402,512.84
	Eastern Canada Steel Ltd.....	41,720.00
	Falardeau Eug., Ltée.....	13,180.53
	Gauthier, Ltée	8,315.00
	Gervais Eug. Enr.....	21,446.49
	Goulet & Bélanger, Ltée.....	8,194.00
	Jobin Chrysanthe.....	194,064.65
	Laforce & Frères	253,836.00
	Marchand, P.....	6,675.00
	Otis Fensom Elevator.....	35,868.00
	Picard & Fils O., Enr.....	118,058.75
	Richard & Frères, Enr.....	64,612.68

Contrats accordés aux plus bas soumissionnaires.

Question par M. Houde.—1. Combien y a-t-il d'ouvriers électriciens employés par le ministre des travaux publics dans les édifices du parlement de Québec ?
2. Quel est le nom de l'électricien en chef ?
3. Quels sont les noms de ses assistants ?
4. Tous ces électriciens sont-ils munis de la licence obligatoire pour les ouvriers travaillant dans les édifices publics ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Trois.
2. Adélard Gagnon.
3. Ferdinand Bertrand et Alphonse Gagnon.
4. Oui.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les directeurs financiers de la Cie A. Deslauriers, Limitée?

2. Cette compagnie avait-elle la plus basse soumission pour les contrats de l'aile du Parlement?

3. Y avait-il une clause dans ce contrat obligeant les contracteurs à payer "temps supplémentaire" pour le travail fait le soir?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Le 27 janvier dernier le gouvernenemt a donné les noms des directeurs de cette compagnie, mais il ignore quels en sont les directeurs financiers, la loi n'obligeant pas les compagnies à faire telle déclaration, et ne reconnaissant d'ailleurs qu'une classe de directeurs.
2. Oui.
3. Clause ordinaire des salaires raisonnables.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant d nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'hygiène publique".

Le bill est, en conséquence ,lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 151) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1682*c* du Code civil".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies de correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le département des affaires municipales ou tout autre ministère, et le Conseil du village de Hudson, comté de Vaudreuil, ou l'un de ses membres, relativement à la séparation d'une partie dudit village de Hudson, pour former le village de McNaughton.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Bray, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le procureur général et toutes personnes, corporations ou associations

depuis le mois de juillet 1923, et concernant une compagnie appelée: "The International Producing and Refining Company".

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Deuxième rapport de la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec, 1923-25. (*Document de la session No* 34).

Les Vieilles églises de la province de Québec. 1647-1800. (*Document de la session No* 42).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 27 mars 1925, pour production de toutes lettres et de tous documents, contrats, spécialement les contrats ou les conventions entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique se rapportant à 9 Georges V, chapitre 31. (*Document de la session No* 40.)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 28 janvier 1926, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement ou le ministre des affaires municipales et toute personne, relativement aux enquêtes sur les affaires municipales depuis le 1er janvier 1925. (*Document de la session No* 41).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 17 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé) présente le quatorzième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 115.—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.

Et avec des amendements les bills suivants:

Bill 111.—Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines Contemplatives de Berthierville.

Bill 76.—Loi constituant en corporation la ville de Barkmere.

L'honorable M. Taschereau présente le huitième rapport du comité des bills publics en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 87.—Loi constituant en corporation l'association des chimistes professionnels de Québec.

Bill 96.—Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.

Bill 104.—Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephemine Thompson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation.

Bill 114.—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la St. Anne Power & Paper Company, Limited".

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Langlais.—1. Combien de billets de location ont-ils été émis dans Témiscouata chaque année durant les 10 dernières années sur les terres de la Couronne et combien durant le même délai ont-ils été cancellés?

2. Combien de lots dans le comté de Témiscouata y a-t-il qui sont encore sous billet de location et sur lesquels les lettres patentes ne sont pas émises?

3. Combien le département de Colonisation a-t-il de lots actuellement disponibles pour les fins de colonisation dans le comté de Témiscouata?

4. Quels montants ont été payés dans Témiscouata comme primes de défrichement?

5. Combien sous celle de $6.00?

6. Combien sous la prime de $4.00?

7. Combien sous celle de $8.00?

8. Les primes de défrichement dans ce comté sont-elles actuellement entièrement acquittées?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Lots vendus		Lots cancellés	
1916	136	1916	62
1917	167	1917	77
1918	81	1918	46
1919	107	1919	48
1920	153	1920	34
1921	126	1921	17
1922	170	1922	33
1923	111	1923	15
1924	95	1924	38
1925	117	1925	48

2. 2,313.

3. 706.

4. $14,754.00.
5. $1,832.00.
6. $3,474.00.
7. $9,448.00.
8. Oui, à quelques rares exceptions près.

Question par M. Bray.—1. Combien le ministère de la voirie a-t-il acheté, à date, de tonnes d'amiesite pour les routes de la province?
2. Quel a été la somme globale payée pour cette composition?
3. De qui a-t-elle été achetée?
4. Quelle quantité dans chacun des cas et pour quelle valeur?
5. Dans quels comtés a été posée cette amiesite et quelle a été la quantité employée pour chacun d'eux?
6. Quel était l'entrepreneur dans chaque cas et quelle somme a-t-il reçue ou doit-il recevoir?
7. Ces chemins en amiesite sont-ils entretenus par les entrepreneurs ou par des cantonniers à la journée?
8. S'ils le sont par les entrepreneurs, quels sont leurs noms et quels chemins chacun a-t-il entretenus ou à entretenir?
9. Quel contrat est intervenu entre le ministère de la voirie et chacun des entrepreneurs et pour quelle durée dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. 50,578.15 tonnes.
2. $415,789.50.
3. Amiesite Asphalt Limited, Montréal.
4. Réponse donnée par les réponses aux questions 1 et 2.
5. Champlain, 2,922.1 tonnes; Deux-Montagnes, $1,485.87 tonnes; Hull, 2,008.5 tonnes; Laval, 5,591 tonnes; Napierville-Laprairie, 15,-811.05 tonnes; Portneuf, 7,918.75 tonnes; Québec, 1,826.63 tonnes; St-Jean, 5,586.50 tonnes; St-Maurice, 2,178.35 tonnes; Shefford, 1,949.65 tonnes; Jacques-Cartier, 3,299.75 tonnes.
6. Champlain, La Société Générale de Ponts et Chaussées; $31,-625.89 et montant que l'entrepreneur aura droit d'avoir lorsque les travaux seront terminés; Deux-Montagnes, travaux à la journée par le département de la voirie; Hull, La Société Générale de Ponts et Chaussées; $34,550.36; et montant que l'entrepreneur aura droit d'avoir lorsque les travaux seront terminés; Jacques-Cartier, travaux à la journée par le département de la voirie; Laval, Amiesite Asphalt Limited, $59,073.00, tout payé, le département de la voierie a aussi fait des travaux à la journée; Napierville-Laprairie, Amiesite Asphalt Limited, $223.154.80 et montant que l'entrepreneur aura droit d'avoir lorsque les travaux seront terminés; Portneuf, Amiesite Asphalt Limited, $25,000.00, paiement complet; Laganière, Houde & Cie, $62,872.86 et montant que l'entrepreneur aura droit d'avoir lorsque les travaux seront terminés; Québec, Amiesite Asphalt Limited, $22,728.96, paiement complet; Laganière, Houde & Cie, $1,655.58; reste à recevoir $272.84; St-Jean, Amiesite Asphalt Limited, $67,220.69; reste à recevoir $7,468.96; St-Maurice: T. E. Rousseau, Limitée, $23,216.90 et montant que l'entrepreneur aura droit d'avoir lorsque les travaux seront terminés; Shefford: travaux à la journée par le département de la voirie.

7. Par des cantonniers.
8. et 9. Réponse donnée par la réponse à la question 7.

Question par M. Duranleau.—1. Quel a été le coût de tous les travaux exécutés pour le barrage du lac Kénogami?
2. Qu'ont coûté les expropriations?
3. Quel est le nom des entrepreneurs?
4. Quels travaux avait à exécuter chacun d'eux?
5. Quel est le montant du contrat accordé à chaque entrepreneur?
6. Des contrats pour "extras" ont-ils été accordés?
7. Dans l'affirmative: (a) à qui; (b) pour quels travaux; (c) pour quelle somme dans chaque cas?
8. Les travaux sont-ils terminés?
9. Dans la négative, quels travaux restent à faire?
10. Quelles sommes a reçues à date chacun des entrepreneurs?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. $1,649,818.01.
2. $1,279,379.02.
3. Nova Scotia Construction Company
4. Les barrages aux endroits suivants: (a) Portage des Roches, sur rivière Chicoutimi; (b) Baie Moncouche; (c) Pibrac, sur rivière au Sable; (d) Creek Outlet, ruisseau Deschêne; (e) Coulée Gagnon; (f) Coulée Cascouia.
5. Montant non déterminé, le contrat étant à base de prix unitaires.
6. Oui, des contrats ont été accordés pour travaux additionnels aux barrages.
7. (a) Nova Scotia Construction Company., Fraser Brace Limited et Thomas Cozzolino; (b) Nova Scotia Construction Company pour plantage de palplanches en acier à Baie Noncouche. Fraser Brace Limited pour barrage temporaire à Pibrac est et travaux de remplissage à la tête du lac Kénogami. Thomas Cozzolino pour travaux additionnels à Baie Moncouche; (c) Aucun montant déterminé, le contrat à base de prix unitaires dans les cas de Nova Scotia Construction Company et de Thomas Cozzolino et le contrat étant au prix coûtant avec indemnité dans le cas de Fraser Brace Ltd.
8. Oui.
9. Répondue par réponse 8.
10. 1. Nova Scotia Construction Company: (a) Contrat original, $1,318,181.92; (b) Baie Moncouche, $13,003.15; 2. Fraser Brace Limited: (a) Pibrac Est (montant remboursable par Cie Price Bros), $111,-948.20; (b) Tête du lac Kénogami, $726,569.58 (prix coûtant), $40,-060.00 (indemnité). 3. Thomas Cozzolino: Baie Moncouche, $102,066.75.

Question par M. Bray.—1. Combien d'agents d'assurance ont-ils payé leur licence au gouvernement: (a) pour 1924–25; (b) pour 1925–26?

2. Le gouvernement a-t-il refusé d'accorder des licences (*a*) pour 1924-25, (*b*) pour 1925-26?
3. Dans l'affirmative, à qui (*a*) en 1924-25, (*b*) en 1925-26?
4. Pour quelles raisons dans chacun des cas?
5. A la demande de qui les licences auraient-elles été refusées dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. (a) 5,328 pour 1924; (b) 5,783 pour 1925.
2. (a) et (b) Oui.
3. 4. et 5. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner ces détails.

Question par M. Houde.—1. La "Montreal Tramways" paie-t-elle au gouvernement une licence pour ses autobus?
2. Dans l'affirmative, laquelle?
3. Quels montants a-t-elle versés et à quelle date pour chacun?
4. Dans la négative, pourquoi n'en paie-t-elle pas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Oui.
2. Licence sous la loi concernant les véhicules automobiles.
3. $33.00 le 27 octobre 1925, et $125.00 le 23 janvier 1926. La balance est discutée.
4. .....

Question par M. Houde.—1. Quels sont les contrats accordés jusqu'ici, par le gouvernement de la province: (a) à la Cie Adélard Deslauriers, Limitée; (b) et à la Compagnie de Marbre et de Pierre à Chaux de Québec?
2. Quel était le montant de chacun de ces contrats?
3. Y eut-il des soumissions de demandées dans chacun de ces contrats?
4. Dans l'affirmative, quelles étaient-elles et pour quels montants?
5. Y a-t-il eu des "extras" payés ou le gouvernement s'est-il engagé à en payer?
6. Dans l'affirmative, pour quels contrats et quel a été le montant de chacun de ces "extras"?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. 2 et 4. (a) A la Cie Adélard Deslauriers Ltée, pour la nouvelle aile à l'Hôtel du Gouvernement: charpenterie et menuiserie, 1er et 2ème contrats, $47,787.00, formes du souterrain, $511.35; maçonnerie, $234,-181.68; changements au dernier étage à la charpente $1,981.00, charpenterie et menuiserie, 3ième contrat, $80,469.08, menuiserie, 4ème contrat, $35,200.00, pour ameublement $2,382.73, pour l'annexe au palais de Justice de Québec, parachèvement intérieur $37,900.00; (b) pour la

compagnie de Marbre et de Pierre de Québec, posage du marbre et de la tuile dans l'annexe du palais de justice de Québec, $67,586.00.

3. Oui.

5. et 6. Au fur et à mesure que les travaux avançaient, les soumissions pour les contrats ci-dessus ont été demandées, et elles ont été accordées au plus bas soumissionnaire.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 34, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

M. Bouchard propose, secondé par M. Thériault, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance, documents se rapportant au rachat définitif des rentes seigneuriales.

La motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Mercier (Trois-Rivières), secondé par M. Tourville, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. Plante propose, secondé par M. Dufresne, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et le conseil municipal de la cité de Valleyfield au sujet des taux et de la disponibilité de l'énergie électrique dont la "Cedars Rapids" et la "Montreal Power Co" disposent pour des fins industrielles.

La motion est mise en délibération.

Un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est u ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemb ée égislative qu'i. a voté, avec certains amendements qu'il a prie d'agréer, le b ll suivant:

Bill (No 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. L'Archevêque, secondé par M. Houde, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre l'assistant procureur-général de la province et toute personne au sujet de son voyage aux Etats-Unis, à la veille de la clôture de la session, en décembre 1922.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Saint-Jacques, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copies de toutes correspondances entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et aussi le gouvernement du Canada, concernant la question du pont interprovincial entre Cross Point, Québec et Campbellton, Nouveau-Brunswick

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. L'Archevêque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de ce te Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres, particulièrement le ministre des travaux publics et du travail, et l'"International Union of Steam & Operating Engineers' ou toute personne, au sujet de la nomination d'un successeur à feu M. E. Valiquet, membre du bur au des examinateurs des ingénieurs stationnaires pour le bureau de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Cercle agricole, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 56) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund, Inc.".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company", aux commissaires d'écoles des Ecores".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission Métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 78) intitulé: "Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton'.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamou".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 2, intitulé: "Loi modifiant la loi du service de pêcheries maritimes".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 65, intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost".

Bill No 66, intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie".

Bill No 81, intitulé: "Loi constituant en corporation la Ville de Noranda".

Bill No 86, intitulé: "Loi relative à la fusion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec".

Bill No 103, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité '.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 86) intitulé: "Loi relative à la fusion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-

Baptiste de Saint-Sauveur de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie provincial d'indemnité", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la Ville de Noranda", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 18 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 69.—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 75.—Loi amendant la charte de la cité d'Outremont.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 92, intitulé: "Loi autorisant le Conseil de la cité de Québec, à fixer, pour une période d'années, l'évaluation de l'immeuble appartenant à la compagnie dite "Quebec Apartments, Limited", et connu sous le nom de Château St-Louis, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 148) intitulé: "Loi modifiant l'article 22 de la loi du barreau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 94, intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay, entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

27 janvier 1926.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives, tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge, Robillard, Tourigny et Turgeon.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Le gouvernement a-t-il construit en "sable et glaise" un chemin dans la municipalité rurale d'Yamachiche en 1922?

2. Quel est le coût total de cette construction?

3. Combien a-t-elle coûté au gouvernement?

4. Combien à la municipalité?

5. Quel est le mode d'entretien?

6. Quel a été le coût total d'entretien (*a*) en 1923, (*b*) en 1924, (*c*) en 1925?

7. Combien y a-t-il eu de plaintes contre l'état dudit chemin (*a*) en 1923, (*b*) en 1924, (*c*) en 1925?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. $15,950.30.

3. $7,975.15.

4. $7,975.15.

5. Entretien en régie.

6. (a) En 1923, $1,071.15; (b) En 1924, $2,061.84; (c) En 1925, $1,787.40.

7. (a) En 1923, une; (b) en 1924, aucune; (c) en 1925, deux.

Question par M. Pellerin.—Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: (a) en 1923-24; (b) en 1924-25?

Réponse par l'honorable M. David:
(a) En 1923-24: par les contribuables, 80%; par le gouvernement, 20%; (b) en 1924-25; pas encore de rapport.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Instruction publique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable".

Sur la motion de M. Lortie (Soulanges), secondé par M. Renaud, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, etc., échangée entre le ministre de l'agriculture et le gouvernement fédéral au sujet de l'élévation des droits sur les produits agricoles des Etats-Unis entrant au Canada, depuis le 1er janvier 1924.

M. Authier propose que les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda", soient maintenant lus la seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre, se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Lortie (Labelle),
Madden,

Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Richard,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—*43*

CONTRE :

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bouchard,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—21.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, les dits amendements sont lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux Commissaires d'écoles des Ecores".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle a prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplative de Berthierville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Les municipalités d'Yamachiche, de St-Barnabé et de Charette ont-elles demandé que le grand chemin de communication entre les stations du C.N.R. à Charette, et du C.P.R. à Yamachiche, et reliant la route Montréal-Québec, soit classé comme régional et entretenu aux frais de la province?

2. Dans l'affirmative, quand ces demandes ont-elles été faites?

3. Qu'a répondu le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. En 1923 et en 1925.
3. La question est à l'étude.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Journal d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Touryille".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Société d'industrie laitière de la province de Québec, S.R.Q., 1925, ch. 61 et arrêté ministériel No 75, du 24 janvier 1891, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq-mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ecole de laiterie de la province de Québec, St-Hyacinthe, S.R. 1925, ch. 62; travaux de la ferme et laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Economie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Aviculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Apiculture et industrie du sucre d'érable, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 19 FÉVRIER 1926

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux usurpations de charges publiques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 47, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 46) intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et "The Sun Trust Company, Limited", auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "St. Anne Power & Paper Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Crépeau.—1. Combien y a-t-il de rivières pour la pêche au saumon dans la province de Québec?

2. Combien de rivières sont louées à des clubs?

3. Quels sont les noms de ces clubs et les rivières qu'ils ont louées?

4. Quel est le montant annuel payé par chaque club?

5. Quels sont les clubs dont la majorité des membres sont résidants de cette province?

6. Quels sont les clubs dont la majorité des membres ne résident pas dans cette province?

7. Quels sont les noms des rivières qui ne sont pas encore louées et où sont-elles situées?

8. Les citoyens de cette province ont-ils un droit à payer pour pêcher dans ces rivières non louées?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Il y a 37 rivières à saumon dans la province, en outre de celles qui sont situées dans les seigneuries ou qui appartiennent à des particuliers.

2. 15.

3.

Ste. Marguerite Salmon Club	Riv.	Ste-Marguerite (Saguenay)
Laval Fishing Club	"	Laval.
Waimahigan Club	"	Mistassini.
	"	BecScie.
Labrador Fish and Game Club	"	Natashquan, partie.
Restigouche Salmon Club	Riv.	Restigouche, partie.
Matamajaw Salmon Club	"	Matapédia et Tributaires: Humqui et Causapscal.
Cascapedia Club	"	Grand Cascapédia.
Little Cascapedia Club	"	Petite Cascapédia.
Bonaventure Salmon Club	"	Bonaventure.
Grand Pabos Fish and Game Club	"	Grands Pabos.
St. John Salmon Club	"	Saint-Jean (Gaspé).
York River Fishing Club	"	York.

4. Ste. Marguerite Salmon Club	$ 1,600.00
Laval Fishing Club	750.00
Waimahigan Club	750.00
Labrador Fish and Game Club	3,200.00
Restigouche Salmon Club	1,200.00
Matamajaw Salmon Club	1,560,00
Cascapedia Club	12,300.00
Little Cascapedia Club	900.00
Bonaventure Salmon Club	5,000.00
Grand Pabos Fish and Game Club	1,500.00
St. John Salmon Club	4,000.00
York River Fishing Club	3,150.00

5. Waimahigan Club; Little Cascapedia Club; Grand Pabos Fish and Game Club.

6. Ste. Margeurite Salmon Club; Laval Fishing Club; Labrador Fish and Game Club; Restigouche Salmon Club; Matamajaw Salmon Club; Cascapedia Club; Bonaventure Salmon Club; St. John Salmon Club; York River Fishing Club.

7. Petite Mécatina	Côte Nord.
Grande Mécatina	"
St.Augustin	"
Coxipi ou Léandre	"
Napétipi	"
Saint-Paul ou Les Esquimaux	"

8. Non, il n'y a aucun droit à payer pour la pêche à la ligne. Les pêcheurs pour fins commerciales doivent obtenir une licence.

Question par M. Dufresne.—1. Le gouvernement a-t-il accordé quelque octroi pour des colons dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Blandford, comté de Nicolet: (a) en 1923; (b) en 1924; (c) en 1925?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a été octroyée: (a) en 1923 (b) en 1924; (c) en 1925?

3. A qui cette somme a-t-elle été distribuée, chacune de ces trois années et qu'a reçu chacun de ceux qui en ont bénéficié?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. (a), (b) et (c). Oui.

2. et 3. (a) $2,521.01 au Conseil municipal de Sainte-Marie de Blandford pour chemins et ponts.

$63.00 comme primes de défrichement aux colons suivant: Napoléon Morissette, $20.00; Alfred Cormier, $4.00; Albert Provencher, $3.00; Alphonse Provencher, $4.00; T. Morissette, $14.00; Lucien Léon, $14.00; P. Noel, $4.00.

(b) $1.349.01 pour travaux de chemin sous la direction de Achille Lavigne, Arsène Paquin, Alex. Beaudet et Hector Beauchesne.

$100.00 pour achat de graines de semence distribuées par M. l'abbé J.-N. Despins aux colons Pierre Beaulieu, Arthur Gagnon, A. Lafrance, M. Beaulieu, Arthur Paquin, Edgar Mainville, Joseph Baril, B. Thibaudeau, H. Thibodeau et Raoul Croteau.

$111.00 comme primes de défrichement aux colons Arthur St-Louis $4.50; Alfred Cormier, $9.00; Edgar, Mainville, $21.00; Alphée Soucy, $30.00; Joseph Baril, $30.00; R. Croteau $16.50.

(c) $700.00 au conseil municipal pour chemins.

$617.00 comme primes de défrichement aux colons suivants: J. Larivée, $20.00 R. Turgeon, $16.00 S. Turgeon, $16.00 Napoléon Morainville, $32.00 Adélard Jacques, $32.00; Edouard Beausilliers, $14.00; Alfred Cormier, $8.00; Alfred Cormier, $12.00; Alfred Cormier, $18.00; Adélard Paquet, $30.00; Henri Chamberland, $6.00; Chs Beaudoin, $6.00; Albert Provencher, $14.00; Arthur Paquin, $6.00; M. M. St-Louis, $24.00; Edgar Mainville, $40.00; Pierre Picher, $26.00; Joseph Boucher, $8.00; Wilfrid Rheault, $38.00; Louis Longchamps, $40.00; Nil Soucy, $8.00; Philéas Noel, $36.00; Joseph Baril, $12.00; Narcisse, Beaulieu, $11.00; Conrad Monpas, $40.00; Pierre Beaulieu, $40.00; Willie Beaulieu, $8.00, Omer Thibodeau, $20.00; Alfred Thibodeau, $36.00.

Question par M. L'Archevêque.—Est-il vrai que le gouvernement a l'intention de ne déclarer régionales à l'avenir que les routes en régie par le ministère de la voirie?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
La question est à l'étude.

Question par M. Sayer.—1. Des représentations ont-elles été faites au gouvernement relativement à l'adoption d'une loi accordant une allocation aux mères et aux orphelins dans la province de Québec?
2. Cette question est-elle à l'étude?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. et 2. Oui.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour Impression, reliure et distribution des Statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau
Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.
Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée,

Sur motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 22 FÉVRIER 1926

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 145) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'inspection des hôtels".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés. "

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 26) intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Dufresne.—Quel était le nombre des exploitations agricoles dans la province: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le dernier recensement fédéral est de 1921.

Question par M. Sauvé.—1. La municipalité de Saint-Eustache-sur-le-Lac a-t-elle payé un droit, une taxe ou une commission au gouvernement, pour ses emprunts en vertu de la loi 13 Geo. V, c. 65, s. 581, depuis 1923?

2. Si oui, quel montant a-t-elle payé pour cette taxe ou droit au gouvernement et pour quel montant emprunté?

3. De qui la municipalité a-t-elle emprunté cet argent et à quels taux?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. Honoraires, $90.20; emprunt, $15,000.

3. Obligations vendues à Versailles, Vidricaires & Boulais, avec intérêt à 5½%.

Question par M. Duranleau.—1. Des soumissions ont-elles été demandées pour la vente de $245,000 d'obligations, 5%, échéant de 1926 à 1935, de la ville de Saint-Joseph-d'Alma ou la vente a-t-elle été faite de gré à gré en vertu des Statuts refondus, 1925, chapitre 102, section 585, dernier paragraphe?

2. Si la vente a été faite de gré à gré, pour quelle raison?

3. A qui?
4. Quand?
5. Pour quel prix?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Des soumissions ont été demandées pour $190,000. et refusées et la vente de $245,000. a été faite de gré à gré.
2. La plus haute soumission publique reçue avait été de $93.40. Le conseil a cru devoir refuser; et plus tard une offre de $95. ayant été faite, le conseil l'accepta.
3. Le Crédit Canadien.
4. Le 18 janvier 1926.
5. $95.

Question par M. Houde.—1. Combien la Commission des liqueurs a-t-elle: (a) de policiers; (b) de détectives à son emploi?
2. Même question pour le département du procureur-général?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Le gouvernement l'ignore, mais comprend que les policiers et détectives, à l'emploi de la Commission des liqueurs, varient constamment.
2. (a) 53; (b) 13.

Question par M. Dufresne.—Quels étaient les balances nettes de la dette consolidée et non consolidée au 1er juillet de chacune des années 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925 respectivement?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Voir comptes publics pour chaque année.

Question par M. Dufresne.—D'après les pages 146 et 147 des comptes publics 1925, il apparaît que le passif de notre province serait de $98,856,759.77 et l'actif de $47,411,272.01, soit un déficit de $51,445,-487.76 de l'actif sur le passif. Ces chiffres sont-ils exacts?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Les chiffres contenus aux comptes publics sont exacts; mais les comptes publics ne contiennent pas à l'actif de la Province, les terres de la couronne, les forces hydrauliques, les ponts, les mines, les ressources naturelles et autres richesses.

Question par M. Sayer.—1. Quel est le traitement payé aux juges de la Cour des sessions de Montréal?
2. Par qui sont-ils payés?
3. Quel est le traitement payé aux recorders de Montréal?
4. Par qui sont-ils payés?
5. Qui fixe le salaire des recorders?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Le juge-en-chef $7,000.00, les juges puinés, $6,000.00.

2. Par la province.
3. 4. et 5. Voir les divers statuts relatifs aux recorders de Montréal qui sont tous payés par la cité de Montréal.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fini d'étudier la demande faite par une délégation de citoyens du comté des Deux-Montagnes relativement à la juridiction concurrente de la Cour supérieure à Sainte-Scholastique?
2. Si oui, quelle est la décision prise par le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. et 2. Le gouvernement, pour le moment du moins, ne croit pas qu'il y ait lieu de donner juridiction concurrente de la Cour supérieure à Sainte-Scholastique.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 29, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:
Bill No 149, intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 15, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 45, intitulé: "Loi modifiant les droits sur certaines mutations de propriétés".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 44, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne par marque de respect pour la mémoire de Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, décédé samedi, le 20 février 1926.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 23 FÉVRIER 1926

Prière.

Sur la motion de M. LaFerté, secondé par M. Lemieux (Gaspé), il est—

Ordonné que les règles 510, 511 et 516 des règlements soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de "Canadian Celanese Limited", qui demande l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions du Conseil municipal de la ville de Drummondville et du bureau des commissaires d'écoles de cette ville et certains contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanise, Limited", ainsi que le bill basé sur ladite pétition; et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau présente le neuvième rapport du comité des bills publics en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 154.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.

Avec des amendements:

Bill 95.—Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church".

Bill 113.—Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.

M. Lemieux (Gaspé) présente le seizième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 67.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen.

Et avec des amendements, le bill suivant:

Bill 57.—Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue".

L'honorable M. Moreau présente le deuxième rapport du comité spécial du comité d'Agriculture, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité s'est réuni sous la présidence de M. Moreau et a étudié les questions suivantes:

1. La mise en garde des cultivateurs contre certains agents au sujet de l'achat de leur crème.
2. Primes pour achat de pasteurisateurs.
3. Coopération des départements de l'Agriculture et de la Colonisation, relativement à la protection des moutons, dans certaines zones, contre les loups et les ours, et reconsidération de la loi de protection des ours.
4. Tuberculinisation des animaux.
5. Suggestions à être faites aux cultivateurs dans le Journal de l'Agriculture, au sujet de la tuberculinisation des animaux.

M. Sauvé soulève une question de privilège: Qu'une question de M. Bastien, député du collège électoral de Québec, qui se trouvait inscrite au feuilleton du 18 février courant est disparue dudit feuilleton, sans que les Journaux de cette Chambre contiennent aucune mention justifiant cette disparition.

M. l'Orateur déclare qu'il examinera la question.

Question par M. Crépeau.—1. Quel est le détenteur des limites à bois situées dans le territoire baigné par les lacs et la Rivière-aux-Pins?
2. Quelle est l'étendue de ces limites?
3. A quelles dates ce détenteur a-t-il fait l'acquisition de ces limites?
4. Ce détenteur a-t-il un moulin ou usine dans la province?
5. Quel montant annuel de droit de coupe a été payé pour les années 1915 à 1926?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. The Menjobagues Lumber Co., Limited.
2. 36 milles carrés.
3. Par transfert de Harold Kennedy, en date du 7 décembre 1923.
4. Oui, plusieurs.
5. Si cette demande se rapporte au territoire mentionné à la question No 1, il est impossible d'y répondre vu que les rapports des coupes de bois sont faits pour l'ensemble des concessions que cette compagnie détient dans cette région et qu'elle exploite comme un tout.

Question par M. Beaudoin.—Quels ont été les revenus que le gouvernement a retirés de la cité de Montréal en vertu de l'article 51 de la loi de l'Assistance publique, chaque année, depuis la sanction de cette loi jusqu'à date:

Réponse par l'honorable M. David:

Du 1er septembre 1921 au 30 juin 1922	$ 177,459.16
En 1922-23	680,226.67
En 1923-24	323,331.90
En 1924-25	565,811.71
Du 1er juillet 1925 au 16 février 1926	136,925.17
	$1,883,754.61

Question par M. Thériault.—Quel est le montant total versé par le gouvernement de la province de Québec aux institutions reconnues d'Assistance publique de la cité de Montréal chaque année, depuis la sanction de cette loi jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. David:

Du 1er septembre 1921 au 30 juin 1922	$ 212,447.31
En 1922-23	522,412.41
En 1923-24	752,175.87
En 1924-25	724,106.22
Du 1er juillet 1925 au 16 février 1926	391,282.96
	$2,602,424.77

Question par M. Sauvé.—Quand ont été faits les travaux d'arpentage pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a, par mandat spécial du 20 juin 1925, autorisé la dépense de $150,000. ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
Durant les exercices financiers 1923-24 et 1924-25.

Question par M. Crépeau.—1. Quelle est l'étendue des limites à bois contrôlées par la "Donnacona Paper Co., Ltd". ?
2. Dans quels cantons et comtés ces limites sont-elles situées ?
3. A quelles dates a-t-elle fait l'acquisition de ces limites ?
4. Quel montant annuel de droit de coupe a été payé par cette compagnie pour les années: (a) 1921; (b) 1922; (c) 1923; (d) 1924; (e) 1925 ?

Réponse. par l'honorable M. Mercier:
1. 526 milles carrés sous permis de coupe émis par le Département des Terres et Forêts, au nom de la Donnacona Paper Ltd.
2. Dans le territoire non organisé des comtés de Québec et de Montmorency.
3. Aux dates suivants: (a) par transport: (1) le 30 août 1912, 187 milles carrés; (2) le 10 juillet 1919, 297 milles carrés; (b) à l'enchère du 3 août 1921, 80 milles carrés dont 28 milles carrés ont été depuis transportés à "Price Brothers & Co., Limited".
4. Nous ne pouvons répondre exactement à cette question du fait que l'année fiscale commence le 1er juillet d'une année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. Les droits de coupe payés par cette dompagnie pour les opérations de 1920-21: $110,297.83; opérations de 1921-22 11,633.53; opérations 1922-23: $17,072.09; opérations de 1923-24: $64,736.77.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'exemen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:
Bill (No 30) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

Bill (No 38) intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le traitement du commissaire des mines nommé en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions sera fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil, mais que ce traitement ne devra pas excéder la somme de six mille dollars par année, payable à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, modifier ou abroger le tarif des déboursés et honoraires dans les affaires soumises audit commissaire des mines.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à sa présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu.* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Médecine vétérinaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que l'article 498 du règlement soit suspendu sans frais additionnels, et que le bill en vue de constituer en corporation le Refuge Notre-Dame de la Merci puisse être examiné, imprimé et présenté comme s'il avait été déposé dans les délais prescrits par l'article 497 dudit règlement.

L'Orateur s'adresse à la Chambre comme suit:

Au sujet de la question de privilège que l'honorable chef de l'opposition a soulevée au commencement de la séance, je crois, que régulièrement, la question de M. Bastien n'aurait pas dû disparaître du feuilleton.

Sans doute, le rédacteur du feuilleton a pensé que, après la déclaration de l'honorable Premier Ministre, le député de Québec n'insisterait pas pour avoir une réponse écrite, retirait sa question. Mais du moment que le député de Québec, qui seul a droit de retirer sa question, insiste pour avoir une réponse, cette question devrait être rétablie sur le feuilleton et le gouvernement, s'il refuse de donner une réponse comme c'est son droit, devrait mettre sa déclaration par écrit et la déposer sur le bureau afin que le greffier puisse l'enregistrer aux Journaux.

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion est mise en délibération.

M. Renaud propose, par voie d'amendement, secondé par M. Lortie (Soulanges):

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à donner son concours au gouvernement en vue d'enrayer le fléau de la tuberculose au moyen de l'hygiène, de dispensaire, d'hôpitaux, etc., mais elle est d'opinion qu'il est aussi de son devoir:

(*a*) de combattre le régime de vie exposant de plus en plus notre jeunesse au mal qui affecte gravement notre vie nationale;

(*b*) d'éviter la dépense de denier publics pour des organisations inefficaces et nuisibles, grossissant le nombre de favoris ou de fonctionnaires privilégiés;

(*c*) de demander au gouvernement fédéral une loi de *tuberculinisation* uniforme pour toutes les provinces, de manière que les animaux, vendus pour fins de boucherie ou de laiterie et expédiés d'une province à une autre, aient été soumis auparavant à l'épreuve de la tuberculine."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—18.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Lemieux (Wolfe),
Madden,

Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—41.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre, se forme, en conséquence, en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 24 FÉVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé) présente le dix-septième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande aussi de prolonger au 12 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrit par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bullock, président (*pro tem.*), présente le seizième rapport du comité des règlements, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a examiné la pétition du "Refuge de Notre-Dame de la Merci" (à resp. limitée) demandant l'adoption d'une loi précisant ses droits et pouvoirs", et a trouvé que les avis n'ont pas été donnés; mais les raisons alléguées dans la pétition à l'appui de cette demande semblent si favorables que Votre Comité est d'opinion de recommander à Votre Honorable Chambre la suspension des dispositions du règlement qui ont trait à la publication des avis.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 12 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrit par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre, le treizième rapport du bibliothécaire de la Législature de Québec, janvier à décembre 1925. (*Document de la Session No 25*).

Question par M. Bray.—1. Combien la tonne le ministre de la Voirie a-t-il payé les 50,578.15 tonnes d'amiesite qu'il a achetées pour les routes de la province?

2. Ce prix comprend-il les frais de transport?

3. Dans la négative, quelle est la somme globale de ces frais de transport?

4. Quels sont les noms des directeurs de l'Amiesite Asphalt Ltd.?

5. La Saint-Jean Amiesite Asphalt Ltd., la Quebec Amiesite Ltd. et l'Amiesite Asphalt Ltd., ayant son siège principal à Montréal, sont-elles une seule et même compagnie?

6. Dans la négative, quels sont les directeurs: (a) de la Saint-Jean Amiesite Asphalt Ltd.: (b) de la Quebec Amiesite Ltd?.

7. Pour quelle raisons les sommes dues par le gouvernement à l'Amiesite Asphalt Ltd., sont-elles toutes payées tandis que les comptes d'autres compagnies ne le sont pas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. En 1924, $9.00; en 1925, $8.00.
2. Non.
3. $29,319.99.
4. MM. Hugh Quinlan, A. W. Robertson et Alban Janin.
5. Le gouvernement l'ignore.
6. Réponse donnée par la réponse à la question 5.
7. Le matériel fourni par l'Amiesite Asphalt Ltd, a été payé sur instructions des différents entrepreneurs qui l'ont employé, et ce, parce que le département avait en mains des fonds revenant à ces entrepreneurs, suffisants pour payer telles réclamations. Le gouvernement ne connaît qu'une seule réclamation non payée pour laquelle le réclamant a obtenu jugement et a pris une saisie-arrêt entre les mains du ministre de la voirie. Cette saisie-arrêt est notée et le montant du jugement sera payé si l'entrepreneur gagne les sommes nécessaires pour couvrir la réclamation.

Question par M. Sauvé.—Combien d'arrêtés en conseil ont été pris par le gouvernement: (a) depuis le 13 février 1925, jusqu'au 13 février 1926; (b) depuis le 13 février 1926 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
(a) 2,243; (b) 92.

Question par M. Lafleur.—1. Quels est le nombre d'automobiles de touristes qui ont traversé les lignes à différents endroits de la province: (a) en 1915; (b) en 1916; (c) en 1917; (d) en 1918; (e) en 1919; (f) en 1920; (g) en 1921; (h) en 1922; (i) en 1923; (j) en 1924; (k) en 1925?

2. Quel est le nombre de citoyens de la province de Québec qui ont traversé les lignes dans différents endroits de la province: (a) En 1915; (b) En 1916; (c) En 1917; (d) En 1918; (e) En 1919; (f) En 1920; (g) En 1921; (h) En 1922; (i) En 1923; (j) En 1924· (k) En 1925?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. (a) En 1915, 3,433; (b) En 1916, 7,581; (c) En 1917, 9,427; (d) En 1918, 9,177; (e) En 1919, 18,105; (f) En 1920, 31, 918; (g) En 1921, 41,957; (h) En 1922, 95,163; (i) En 1923, 130,099; (j) En 1924, 199,008; (k) En 1925, 259,959.

2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Sauvé.—Quand et sur quels chemins ont été faits les travaux d'entretien ou d'amélioration pour lesquels le lieutenant-gouverneur en Conseil, a, par mandat spécial du 20 juin 1925, autorisé la dépense de $187,500.00?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. L'entretien fait du 15 mai au 30 juin 1925 sur les routes provinciales et régionales ci-dessous mentionnées:

Montréal-Sherbrooke; Montréal-Québec; Lévis-St-Lambert; Montréal-Malone; Beauce-Jonction-Sherbrooke; Lévis-Rimouski; Beauceville-Sherbrooke; Montréal-Ottawa; Edouard-VII; Lévis-Sherbrooke; Montréal-Mont-Laurier; St-Hyacinthe-Rougemont; Sherbrooke-Derby Line; Montréal-Rouses Point; Québec-St-Siméon; Richmond-Yamaska; Hull-Aylmer; Rivière-du-Loup-Edmunston; Trois-Rivières-Grand'-Mère; Montréal-Valleyfield; Joliette-L'Assomption; Sherbrooke-Norton-Mills; Lévis-Jackman; St-Valier-St-Camille; Lacolle-Knowlton; Montréal-Toronto; Iberville-St-Alban; Hull-Maniwaki; Rimouski-Matapédia; St-Hyacinthe-Melbourne; Rawdon-L'Assomption; Victoriaville-Woburn; Beauharnois-St-Jean; Drummondville-Annaville; Waterloo-Newport; Marieville-Cowansville-Victoriaville-Ste-Angèle, Grande-Baie—St-Bruno; Tour du Lac-St-Jean; Rimouski-Ste-Anne-des-Monts, et Stations Centrales.

2. Entretien en régie du 15 mai au 30 juin 1925 sur les chemins municipaux suivants:

Arthabaska: Arthabaskaville: Avenue des Erables; *Bagot:* St-André-d'Acton: Chemin Roxton; *Beauharnois:* St-Stanislas-de-Kostka: Montée Larocque, du Village, 5ème rang ouest; St-Timothée paroisse: Chemin du fleuve, chemin Ste-Marie Est, St-Joseph-Est, St-Joseph-Ouest, St-Louis de Gonzague paroisse: Chemin des 40, rang du 5; Ste-Cécile paroisse: Montée Larocque, rang Double, Nouveau-Salaberry village: Chemin du fleuve; *Berthier:* St-Barthélémi: Route du 1er au 2ème rang, Grand St-Jacques, Petite Route de l'Eglise, route du Canadien National; *Chambly:* Conseil comté de Chambly: Montée Sabourin; St-Antoine-de-Longueuil: Avenue St-Louis, Boucherville paroisse: 5ème rang, descente d'en bas, chemin du lac; *Champlain*: St-Tite ville: rue Lebourdais, rue Notre-Dame; Ste-Thècle Village: Route de la Station; Ste-Geneviève de Batiscan: Chemin sud de la rivière; *Charlevoix:* St-Etienne de la Malbaie paroisse: Chemin Nord Est Rivière Malbaie; Pointe-au-Pic village: Côte Terrebonne; *Chateauguay:* Ste-Clothilde paroisse: Chemin de l'Eglise, chemin de la Station, chemin de la rivière, Montée Marcil; Très St-Sacrement paroisse: East English River Road; St-Malachie paroisse; Ormstown Side Road; Châteauguay ville; Chemin

de la Station, chemin de la Commune, chemin Bassin Nord, chemin Caughnawaga; Ste-Martine paroisse: Rue 310; St-Jean-Chrysostôme paroisse: Chemin Riv. des Anglais, chemin Bas St-Chrysostôme; Ste-Philomène paroisse; Rang Ste-Marguerite sud; Montée de l'Eglise; *Compton:* Scottstown ville; Chemin Victoria; *Deux-Montagnes:* Ste-Scholastique paroisse; Côte des Anges, Côte St-Vincent, chemin Belle-Rivière-Sud; Chemin Belle-Rivière-Nord, Montée St-Cimon, rang St-Cimon; St-Eustache paroisse: Chemin Riv. Sud, Montée du Domaine, Chemin de la Grande Côte, Montée Lauzon, Côte du Lac; St-Placide paroisse; Côte St-Vincent, route St-Etienne, Chemin des Eboulis, chemin de la Baie; Ste-Scholastique village: Rue St-Jacques, rue St-Vincent, rue St-Jean-Baptiste, rue St-François; St-Eustache village: Rue St-Louis, Rue St-Lambert, rue St-Elmire, rue Phoebée, rue St-Nicolas rue St-Belair, rue St-Narcisse, rue Ste-Virginie, rue Ste-Marie, rue St-Denis, rue Mignonne; *Drummond*: St-Cyrille village: Chemin du 4ème au 5ème rang; *Huntingdon;* St-Anicet: Lake Shore East, Dundee Road, Plank Road, St-Charles Road, Cooper Side Road, Quesnel Side Road; Godmanchester canton: New Erin, 5ème et 6ème Road, Ridge Road; Hinchinbrooke canton: Huntingdon to Province Line to Atheslton, River road to Dewittville, Rockburn to Dewittville South, Hemmingford canton N.Y. to Sherrington North, N. Y. to Sherrington South; Hemmingford village: Depot Ste-Barbe paroisse: Rang de l'Eglise-Chemin Plank; Elgin Canton: 3ème Concession; *Jacques-Cartier:* Senneville village, Chemin Principal; Lasalle Ville: Chemin Lasalle; *Laval*: St-Vincent de Paul: Rue St-Philippe, Chemin Haut Bord de l'Eau, rue Desnoyers, route Auclair, Montée Bisson, chemin Bas St-François Chemin Haut St-François, rang St-Elzéar, rue du Pénitencier; Ste-Dorothée, Chemin Bord de l'Eau, Montée Gravel, rang St-Antoine, Montée Paquet, Rang St-Antoine Est; St-François de Sales: Chemin Ile Jésus; Ste-Rose paroisse: Montée Champagne, Montée Madore, Chemin Grande Côte; Montée Vandelac; Ste-Rose-Ouest paroisse; Chemin Haut Grande Côte; L'Abord-à-Plouffe, ville; Chemin Haut Bord-de-l'Eau, Boulevard de Paris, St-Joseph, Rivière des Prairies, Chemin Principal; Corporation du comté de Laval: Chemin Masson; St-Martin, paroisse; Chemin Bord de l'Eau, Chemin Bas St-Martin, Chemin Trait Carré en haut, Montée du Collège, Rang St-Elzéar en haut, rang St-Elzéar en bas, Montée des Côtes; St-Elzéar paroisse: Rang St-Elzéar, Montée Dorval, Rang Grande Prairie, St-Léonard ville: Chemin St-Michel, St-Léonard paroisse: Chemin St-Léonard, Montréal-Est, rue Notre-Dame, Pointe aux Trembles, Montée rivière des Prairies, rue Notre-Dame; *Lévis*: Charny ville: rue Poirier, rue St-Jean, chemin Dussault; St-Romuald paroisse, rue de la Fabrique, route Wade, Chemin du Sault, route des 40 arpents, St-Hélène de Breakeyville paroisse: Chemin St-Augustin, route Ste-Hélène; *L'Islet*: L'Islet paroisse: Route de la Station; Bonsecours village, Route de la Station; *Mégantic:* Bernierville. Chemin Gosford; Somerset Sud Canton: Route Mailhot; *Montmagny:* Cap St-Ignace paroisse; Chemin de Front 2ème rang, route Fraser, route de l'Eglise, route Blanchette, rue Jalbert, route Fournier, route Guimond, chemin neuf, chemin des Perdrix, chemin de la

Savanne, route de l'Anse à Gilles; *Montmorency:* Beaulieu village: Chemin St-Pierre; *Napierville:* St-Edouard paroisse: Chemin Nord de la Rivière; St-Patrice de Sherrington paroisse: Chemin St-Patrice; *Lapraierie:* St-Mathieu: Chemin de la rivière Sud; *Portneuf:* St-Basile paroisse: Route de la Station, rang St-Georges, Cap Santé paroisse: Chemin St-Joseph et Pincourt; St-Casimir village: Chemin St-Ubald, chemin Principal, Chemin St-Alban; Pont route village, route Panet, chemin Principal et Capsa; Ste-Marc-des-Carrières vill: Chemin 3ème rang Ouest; St-Augustin paroisse; Route Centrale; *Québec:* L'Ancienne-Lorette: Route Bureau de l'Eglise, 2ème rang, chemin Grand Désert, chemin St-Charles Sud et Côte St-Paul, chemin de l'Ornière, Petite-Rivière, Chemin St-Charles-Sud; Québec-Ouest ville, St-Charles Nord, Loretteville village, Route Valcartier, rue principale, route Fond, Janis, St-Ambroise paroisse: Chemin de l'Orne, route Fond, Janis, chemin de l'Ormière, Charlesbourg paroisse; Chemin Saint-Pierre; Chemin St-Joseph; Charlesbourg Village; Chemin Charlesbourg, Notre-Dame des Laurentides, par.; Chemin Traverse de l'Eglise, chemin du Lac Beauport, chemin Charlesbourg à Stoneham; Beauport ville: Route Giffard Montmorency; *Richmond:* Shipton Canton: Chemin Asbestos; *Stanstead:* Barnston Canton: Valley et Market Road; *St-Maurice:* Ste-Anne Yamachiche; Chemin Grand Ruisseau; *Terrebonne:* Ste-Thérèse paroisse, Chemin Bas Grande Côte, chemin bas Ste-Thérèse; St-Louis de Terrebonne; Chemin de la côte de Terrebonne; Ste-Agathe des Monts ville: Route Tour du lac; Ste-Agathe des Monts paroisse: Chemin du Lac Brûlé, chemin Ste-Agathe via Belisle Mills; *Vaudreuil:* Ste-Jeanne de l'Ile Perrot: Chemin de Brucy, chemin Pincourt, chemin de la Pointe, Montée Prégent; Comeau Est Village: Chemin Principal, route Vaudreuil, Pointe Fortune; *Verchères:* St-Mathieu de Belœil; Montée du Moulin, chemin Bord de l'eau (bas), Route des Trente, Belœil Ville: rue Richelieu; Varennes paroisse: Descente Ste-Julie; St-Marc paroisse: Descente du Moulin; Chemin Bord de l'eau; Ste-Julie, paroisse: Rang de l'Eglise Nord-Est, route des 42, chemin Belle rivière; Verchères Village, chemin du village.

3. Pour couvrir les balances de comptes de la saison 1924, sur les chemins suivants:

Arihabaska: Maddington Canton: Pont, canal sur Rivière Bécancourt; Arthabaskaville: Amélioration de la Côte Stein; *Bagot:* St-Pie paroisse: Route de l'Espérance et d'Abbotsford; *Bellechasse:* St-Cajetan d'Armagh: Amélioratoin des chemins; *Berthier:* Ste-Geneviève de Berthier: Chemin Rivière Bayonne; *Champlain:* St-Tite paroisse; Chemin Rang Sud et Grand Rang; *Compton:* Ditton canton: chemin Chesham; *Deux-Montagnes:* L'Annonciation paroisse: Achat de Calcium; *Dorchester:* St-Bernard paroisse: Chemin St-Henri; *Frontenac.* Ste-Cécile de Whitton: Route Centrale; *Hull:* Bouchette Canton: Route Hull-Maniwaki. *Huntingdon:* Godmanchester Canton: Chemins Arnold, Swamp et Smellie; *Ibervilie:* St-Alexandre paroisse: Chemin Grande Baie; *Jacques-Cartier:* Saraguay village: Chemin sur ruisseau Bertrand; *Joliette:* St-Ambroise de Kildare paroisse; Pont Mulo; *Montcalm:* St-Esprit, Pont Clément; *Papineau:* Notre Dame de Bon-Secours: Chemin

du village Fasset; *Pontiac:* Bristol Canton: Chemin Hull-Chapeau; Onslow Canton: Chemin Hull-Chapeau; Onslow Sud; Chemin Aylmer Chapeau Est et charroyage de gravier; Quyon village, Charroyage de gravier; *Québec:* Québec-Ouest ville: route Ste-Claire et chemin des Commissaires: *Rouville:* St-Hilaire paroisse: Gravier; *Saguenay:* Sacré-Cœur paroisse: Côte Deschesnes; *Shefford:* Ely Canton partie Nord: chemin 5ème rang partie nord; *Stanstead:* Barford Canton: Divers Chemins; Beebe Plain village: Chemin Villeneuve; *St-Hyacinthe:* La Présentation paroisse: Chemin Grand Rang et Bas des Etangs; *Vaudreuil* Ste-Justine de Newton: chemin du 3ème rang et Dalhousie; Ste-Marthe paroisse; Chemin Haut du rang Ste-Marie, St-Michel: Côte Double.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 148) intitulé: "Loi modifiant l'article 22 de la loi du barreau".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi modifiant l'article 981° du Code civil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la proviuce de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport, que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission métropolitaine de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ceclui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Faucher, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de la lettre de démission de sir William Stavert, comme membre de la Commission des Liqueurs, et de l'accusé de réception, ainsi que de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou la Commission des Liqueurs et sir William Stavert ou toute personne se rapportant directement ou indirectement à ce départ ou à cette démission.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. L'Archevêque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le procureur-général, l'assistant-procureur-général ou tout fonc-

tionnaire ou employé du département du procureur-général ou entre la Commission des liqueurs de Québec et le général Panet, au sujet de l'affaire de la barge Tremblay et aussi concernant sa démission comme chef du service secret ou du service des détectives de la Commission des Liqueurs.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne, depuis le 1er août 1924, jusqu'à ce jour, relativement au commissariat de la province et de son agent à Londres.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 15 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, etc., entre le département du Trésorier provincial et celui des affaires municipales, et aussi copie de toute correspondance, etc., entre le département des affaires municipales et la cité des Trois-Rivières, concernant l'achat de débentures par la cité pour ses fonds d'amortissement.

(*Document de la session No* 43).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 18 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, etc., échangée entre le ministre de l'agriculture et le gouvernement fédéral au sujet de l'élévation des droits sur les produits agricoles des Etats-Unis entrant au Canada, depuis le 1er janvier 1924. (*Document de la session No* 44).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 17 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre l'assistant procureur-général de la province et toute personne au sujet de son voyage aux Etats-Unis, à la veille de la clôture de la session, en décembre 1922.

(*Document de la session No* 45).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1926, pour

Copie de toute correspondance échangée entre le département du Trésorier de la province et la Ligue de la Survivance Française depuis six mois au sujet de l'usage de la langue française.

(*Document de la session No* 47).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 25 FEVRIER 1926

Prière.

M. Lemieux (Gaspé) présente le dix-huitième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 68.—Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation".

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 144) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Bastien.—1. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont été trouvées coupables dans la province de Québec pour contravention à la Loi des liqueurs, depuis le 1er janvier 1924 jusqu'à date?

2. Pour quelle contravention chacune de ces personnes a-t-elle été condamnée depuis le 1er janvier 1924 jusqu'à date?

3. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes qui ont été condamnées depuis le 1er janvier 1924 jusqu'à date et quelle a été la condamnation dans chaque cas?

4. Quels sont le nom ou les noms des personnes qui ont purgé leur peine en entier, depuis le 1er janvier 1924 jusqu'à date?

5. Quels sont les noms et adresses des personnes qui, bien que condamnées, n'ont subi aucune peine, depuis le 1er janvier 1924 jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste d'insérer dans les journaux de cette Chambre les noms des personnes qui, ayant satisfait aux condamnations prononcées contre elles, ont droit de ne pas se le faire répéter publiquement.

L'ordre du jour appelle la considération de la question suivante de M. Bray:

1. Le gouvernement de cette province a-t-il à son emploi un nommé Eugène Marquis, E.E.D.?

2. Dans quel département est-il employé?

3. Quel est son salaire ?
4. Depuis quand est-il à l'emploi du gouvernement de cette province ?
5. Combien d'heures d'ouvrage donne-t-il chaque jour ?
6. Ce monsieur Eug. Marquis est-il le même Eugène Marquis qui a fait la campagne dans le comté de Bonaventure, aux élections de l'automne 1924 ?
7. Est-il le même que celui qui a fait la campagne pour le parti libéral, lors des dernières élections fédérales ?
8. Dans l'affirmative, pendant son absence de Québec, a-t-il continué de toucher son salaire ?

L'honorable M. Taschereau soulève un point d'ordre et objecte que, contrairement à l'article 560 du Règlement, la question contient des énonciations de faits qui ne sont pas indispensables pour rendre la question intelligible.

L'orateur décide que la question est irrégulière, parce que contraire aux prescriptions de l'article 560 du règlement.

Question par M. Bray.—1. Depuis la réponse du 27 février 1925, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (a) pour le terrain; (b) pour la construction; (c) pour l'aménagement de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal ?
2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas ?
3. Depuis la construction de cette école, des réparations ont-elles été faites ?
4. Dans l'affirmative: (a) lesquelles; (b) quand; (c) par qui ?
5. Quel en a été le coût ?

Réponse par l'honorable M. David:
1. et 5. (a) Rien; (b) Rien; (c) $3,525.
2. et 3. Transformation du logement du directeur en ateliers.
4. (a) Nouveaux ateliers; (b) juillet et août et septembre 1925; (c) Collet & Frères.

Question par M. Pellerin.—1. Depuis la réponse du 24 mars 1925, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (a) pour le terrain; (b) pour la construction et les réparations; (c) pour l'aménagement de l'école des Hautes Etudes de Montréal ?
2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas ?

Réponse par l'honorable M. David:
1 et 2. Non.

Question par M. Houde.—1. Combien de grands dîners ou banquets ont été donnés par la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant pendant les deux dernières années ?
2. Ces banquets sont-ils donnés pour aplanir des différends politiques parmi les libéraux ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Aucuns.
2. Quand il s'en donnera, ce sera pour célébrer la bonne entente.

M. Sauvé soulève le point d'ordre et objecte que cette réponse est irrégulière en tant qu'elle ne se limite pas aux points touchés dans la question.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il rendra sa décision plus tard.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le vendredi 17 février courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et le conseil municipal de la cité de Valleyfield au sujet des taux et de la disponibilité de l'énergie électrique dont la "Cedars Rapids" et la "Montreal Power Co." disposent pour des fins industrielles.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblé législative en date du 25 février courant, pour:

Copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et le conseil municipal de la cité de Valleyfield au sujet des taux et de la disponibilité de l'énergie électrique dont la "Cedars Rapids" et la "Montreal Power Co." disposent pour des fins industrielles.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le vendredi 17 février courant:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, documents, se rapportant au rachat définitif des rentes seigneuriales.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

M. Sauvé, secondé par M. Gault, propose:

Qu'il est désirable que le système d'inspection des écoles rurales de cette province soit modifié de manière à en obtenir un résultat plus efficace pour les élèves, plus avantageux pour les corporations scolaires, plus équitable pour les officiers préposés à l'inspection, et aussi en vue de suppléer autant que possible au manque d'instituteurs dans nos campagnes ainsi qu'aux manque d'expérience, dans certains cas.

Que l'inspecteur ou principal devrait avoir sous sa juridiction moins d'écoles, afin qu'il puisse leur accorder le temps et l'attention que requièrent les institutrices et les élèves.

Et la motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Hamel, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'hygiène publique de Québec".

Bill (No 14) intitulé: "Loi relative à l'île d'Anticosti".

Bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels".

Bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes".

Bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques."

Bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes."

Bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie".

Bill (No 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.'

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un cmontant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque remps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général:

Bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Refuge Notre-Dame de la Merci".

L'Orateur rend ainsi qu'il suit sa décision sur le point d'ordre soulevé par M. Sauvé à une réponse que l'honorable M. Taschereau a faite à une question posée par M. Houde, au commencement de la séance.

La réponse "2. Quand il s'en donnera ce sera pour célébrer la bonne entente", est étrangère au point touché dans la question de M. Houde et par conséquent irrégulière. D'ailleurs, si l'on avait attiré mon attention sur cette question avant qu'elle fut posée, je l'aurais déclarée elle-même irrégulière; car elle ne se rapporte aucunement à une affaire d'intérêt public.

Sept heures et demie du soir.

Sur la motion de M. Hamel, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toutes correspondances, documents entre le gouvernement et l'honorable ministre de la Colonisation et toute personne concernant l'élevage du renard dans la province de Québec.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que vu que le bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Collège d'Optique de Québec" a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille huit cent cinquante-deux piastres et quarante centins soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les istitutions protestantes en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 464 et ch. 134, arts 3 et 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "McGill University", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Bishop's College", Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "High Schools," Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'exécdant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le maintien des écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal et cours professionnels. S.R. 1925, ch. 136, art. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Technical Institute", pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Ecoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation spéciale à l'éducation protestante dans la province , pour être appliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique. (Paiement sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. cath. pour garcons, Montréal, $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; "Montreal Ass'n for the blind", $5,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 26 FÉVRIER 1926.

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. Renaud, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre un groupe de citoyens des quartiers Saint-Eusèbe et Sainte-Marie ou toute personne et le gouvernement ou aucun de ses membres au sujet de la cour à charbon de la "Montreal, Light Heat & Power Consolidated" située près des rues Bercy et Ontario.

Question par M. Sauvé.—Quand et où sont été faits les chemins de colonisation pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a, par mandat spécial du 20 juin 1925, autorisé la dépense de $175,000?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
Pendant l'exercice financier 1924-25 dans les comtés de Abitibi, Arthabaska, Berthier, Bonaventure, Champlain, Chicoutimi, Charlevoix et Saguenay, Compton, Frontenac, Gaspé, Hull, Iberville, Lac Saint-Jean, Labelle, L'Islet, Lotbinière, Maskinongé, Matane, Matapédia, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Papineau, Portneuf, Richmond, Témiscamingue, Témiscouata et Wolfe.

Question par M. Sauvé.—1. Combien ont coûté les 429.29 milles de chemins d'hiver que le département de la Colonisation a ouverts pendant le dernier exercice?
2. Combien ont coûté les 392.10 milles de chemins de roulage qu'il a parachevés pendant le dernier exercice?
3. Combien ont coûté les réparations qu'il a faites sur 782.41 milles de chemins pendant le même exercice?
4. Combien ont coûté les 19,706 pieds de ponts et ponceaux qu'il a construits pendant le même exercice?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. $386,541.00.
2. $509,630.00.
3. $160,810.26.
4. $108,380.00.

Total: $1,165,361.26.

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Pellerin, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne depuis 1910 au sujet de l'Exposition internationale de Montréal et d'un octroi à être accordé à ladite exposition par le gouvernement.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. Renaud, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre la Commission des liqueurs ou aucun de ses membres et le ministère fédéral des douanes au sujet de la boisson saisie sur la barge "Tremblay" et aussi au sujet de l'offre qui aurait été faite par ladite commission au même ministère pour l'achat de cette boisson.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph, Sœurs Grises, rue Cathédrale (antérieurement Asile, rue Bonaventure), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de St-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Dispensary", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.
9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors' Institute, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Old Brewery Mission", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour Refuge des incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Patrick's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital-Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les malades indigents, pou Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Quebec Seamen's Institute", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Maternité, sous les soins des Sœurs du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Patronage Laval, 40 Ave Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Salvation Army", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Beauceville, (Beauceville), Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Joseph, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 39 juin 1927.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hosipce de la Providence de Valleyfield, (Valleyfield), Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu-de-Valleyfield, (Valleyfield), Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Bernard, (St-Damien), Co. Bellechasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la la Providence de Lanoraie, Co. Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les inf. et les mal. (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, (Baie St-Paul), Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Youville de St-Benoît, Co. des D.-Mont, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

43. Résolu qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Drummondville Hospital", (Drummondville), Co. Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de la Providence, (Chandler), Co. Gaspé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull (Hull), Co. Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général de Maniwaki, (Maniwaki), Co. Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph de Lachine, Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Lachine General Hospital", (Lachine), Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Eusèbe, (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Jardin de l'Enfance St-Joseph, (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat de la Provid. Ste-Elisabeth, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, (St-André), Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne-de-la-Pocatière, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-André-Avellin, (St-André-Avellin), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Michael's Hospital, (Buckingham), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, (Mont-Laurier), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de Laprairie, Co. Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, (L'Assomption), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, (St-Henri-de-Mascouche), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine (St-Lin), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence (St-Vincent-de-Paul), Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Guay, (Lauzon), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, (Section Orphelinat), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Edouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, (St-Jean-Deschaillons), Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Ursule, (Louiseville), Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Children's Hospital", (Black Lake), Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph ,(Thetford-Mines), Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour "Bedford Hospital", (Sweetsburg), Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Elisabeth-de-Farnham, (Farnham), Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Célestin, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

74. *Réwolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu (Nicolet), Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Casimir, (St-Casimir), Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité de l'Hospice Ste-Croix, (Marieville), Co. Rouville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de St-Hyacinthe, (St-Hyacinthe), Co. St-Hyacinthe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

78. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Magog, (Magog), Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

79. *Résolu* qu'un crédit n'xcédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Famille, (Ville-Marie), Co. Témiscamingue, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

80. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", (Ste-Agathe-des-Monts), Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

81. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert Sa Majesté pour l'Hospice Drapeau, (Ste-Thérèse de Blainville), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

82. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Dominicaines du Rosaire, Co. Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

83. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Victor, (Belœil), Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résoluions et qu'il desire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montat fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 1er MARS 1926

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi pourvoyant à la creation d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 143) inditulé: "Loi modifiant la Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922 dans la ville de Terrebonne."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Quels sont les travaux urgents et imprévus qui ont été faits au nouvel édifice de la rue Sainte-Julie, à Québec, et pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a, par mandat spécial, du 20 juin 1925 autorisé la dépense de $193,802.24?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

Travaux nécessaires au parachèvement de l'édifice.

Question par M. Lafleur.—Quelles sont la longueur, la largeur et la hauteur, ainsi que la grandeur en pieds cubes: (a) de la nouvelle aile du Parlement; (b) du nouveau palais de justice, de Montréal; (c) de la nouvelle aile du palais de justice de Québec; (d) de l'Ecole des Beaux-Arts à Montréal; (e) de l'entrepôt de la Commission des liqueurs de Québec; (f) du nouvel entrepôt de la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant, à Montréal?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

(a) Bâtisse principale, longueur 301.9 pds, largeur 60 pds, hauteur moyenne 81 pds. Passage souterrain, longueur 53.6 pds, largeur 8.6 pds, hauteur 9 pds. Viaduc , longueur 36 pds, largeur 12 pds, hauteur. 17 pds, 1,413,877 pieds cubes; (b) 224 pieds sur la rue Notre-Dame, 223 pieds sur la rue St-Vincent, 226 pieds sur la Ste-Thérèse, 244 pieds sur la rue St-Gabriel. Hauteur, rue Notre-Dame, 80 pieds, rue Ste-Thérèse, 91 pieds. 4,600,000 pieds cubes. (c) 210 pieds de longueur, 50 pieds de largeur, moyenne, 85 pieds de hauteur, 892,500 pieds cubes. Bâtisse de forme irrégulière; (d) 100 pieds de longueur, 56 pieds de largeur, 70

pieds de hauteur. 392,000 pieds cubes; (e) corps principal, 176 pieds de longueur, 147 pieds de largeur, 72 pieds de hauteur. Annexe, 72 pieds de longueur à deux étages. 1,550,430 pieds cubes; (f) 283 pieds de longueur, 115 pieds de largeur, 70 pieds de hauteur, 2,133,600 pieds cubes. Bâtisse de forme irrégulière.

Question par M. Bray.—1. Quelles sont les pièces de Spencer-Wood qui ont été tapissées en 1924, en même temps que le grand salon?
2. Quand chacune des pièces avait-elle été tapissée?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. L'entrée principale, les corridors du premier et du second étage, l'escalier conduisant du premier au second étage, le boudoir, le vestiaire et la salle à manger.
2. En 1915-16.

Question par M. Bray.—1. Quels services G.-C. Piché a-t-il rendus pour les $2,400 qu'il a reçus en 1924-25 en sus de son traitement régulier?
2. Quel est son traitement actuel?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Pour services rendus comme inspecteur général des enseignements forestiers et de la papeterie; comme directeur général des stations ou laboratoires de recherches forestières, des travaux de reboisement et de la pépinière de Berthierville, et aussi pour la protection des forêts.
2. $6,000 par année.

Question par M. Sauvé.—Le gouvernement, la Commission ou aucun des membres du gouvernement ou de la Commission a-t-il reçu des communications, des représentations ou des lettres d'appréciation au sujet de la rédaction des nouveaux statuts.

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Non.

Question par M. Sauvé.—1. A qui appartient le terrain sur lequel est bâtie l'ancienne prison de Sainte-Scholastique?
2. Des propositions ont-elles été faites au gouvernement au sujet de l'acquisition de ce terrain et tout son immeuble?
3. Le gouvernement a-t-il fait lui-même ces propositions?
4. Si oui, quelles sont ces propositions et quelle a été la décision du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Au gouvernement.
2. 3. et 4. Non.

Question par M. Renaud.—1. Combien ont coûté: (a) La réparation au char No 1 de la prison de Bordeaux; (b) la réparation des bouil-

loires; (c) L'introduction du système de chauffage à l'huile; (d) Les travaux d'électricité; (e) les travaux de menuiserie; tel qu'il appert à la page 3 du dernier rapport du ministre des travaux publics?

2. A qui a été confié chacun de ces travaux ou contrats?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. (a) $563.67, Montreal Tramways Co.; (b) $634.73, pour le matériel, ouvrage exécuté par les employés de la prison; (c) voir à la page 94 des comptes publics de 1922-23; (d) $92.96, pour le matériel, ouvrage exécuté par les employés; (e) $720.61 pour le matériel, ouvrage exécuté par les employés.

Question par M. Renaud.—1. Combien a coûté à la province la réfection à neuf des bases de la couverture des ailes "B" et "D" de la prison de Bordeaux, et celle de la partie nord-est de la bâtisse de l'administration de la prison, faite au cours de 1924-25, tel qu'il appert d'après le rapport du ministre des travaux publics?

2. Qui a obtenu ce contrat de réfection?

3. Quand la construction de chacune de ces bases avait-elle été terminée?

4. Combien avait-elle coûté?

5. L'aménagement intérieur des ailes "B" et "D" de la prison de Bordeaux est-il terminé?

6. Dans l'affirmative, ces deux ailes servent-elles maintenant à l'internement des prisonniers?

7. Combien ont coûté à date: (a) Le terrain; (b) La construction; (c) La réparation de la prison de Bordeaux?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. $5,100.00.
2. Daniel Kochenburger.
3. Quand la prison elle-même a été construite.
4. Le coût était compris dans le prix global du contrat.
5. L'aile "B" est terminée, mais il reste à finir l'intérieur des ailes "C" et "D". (C'est par erreur qu'il a été répondu le 23 mars 1925, que l'aile "B" n'était pas terminée).
6. Toutes les ailes servent à l'internement des prisonniers, excepté les ailes "C" et "D".
7. (a) $34,908.04; (b) et (c) $3,664,391.43.

Question par M. L'Archevêque.—1. Quels importants travaux de restauration et d'entretien ont été faits à Spencer-Wood, au cours de l'année 1924-25, tel qu'il appert à la page 3 du dernier rapport du ministre des travaux publics?

2. Combien ont coûté chacun de ces différents travaux de restauration et d'entretien et qui a exécuté chacun d'eux?

3. Combien le renouvellement du verre des serres de Spencer-Wood en 1924-25, a-t-il coûté et à qui le contrat en a-t-il été confié?

4. Combien ont coûté l'amélioration des terrains et le traitement des arbres de Spencer-Wood en 1924-25?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Peinture sur les édifices, réparations aux voitures, réparations au trottoirs, du système d'égoût, du tennis, du système de chauffage et de l'éclairage, plantation d'une haie, réfection du plancher du grand salon en bois dur, installation d'un filtre.

2. Haie, Mathias Barbeau, $2.103.05, plancher du grand salon, ouvrage exécuté par nos employés; pour le reste voir les réponses faites ce jour concernant Spencer Wood.

3. $394.20, coût du verre, travail fait par nos employés.

4. Travail d'améliorations des terrains faits par nos employés: pour le traitement des arbres $329.25.

Question par M. Houde.—1. Quand la Cie Adélard Deslauriers Ltée a-t-elle obtenu son premier contrat du gouvernement, et quelle en était la somme?

2. Quand a-t-elle reçu le premier versement et de combien était-il?

3. Quel est le montant des contrats y compris les "extras" que la dite compagnie a obtenus du gouvernement et qu'elle a exécutés à date?

4. Quelle somme a été payée jusqu'à date pour ces contrats et ces "extras"?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 10 août 1922, $22,987.00.

2. 22 novembre 1922, $2,000.00.

3. et 4. La réponse à ces questions est consignée aux procès-verbaux de cette Chambre, à la date du 17 février 1926.

Question par M. Pellerin.—Pour combien d'appareils téléphoniques en usage à Spencer-Wood le gouvernement a-t-il payé $498.42 en 1924-25?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

Un système d'échange intérieur et trois autres lignes.

Question par M. Bray.—1. A qui ont été payés les $5,409.63 que le gouvernement a dépensés en 1924-25 pour marchandises sèches à Spencer Wood?

2. Quel est le montant dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Bell's Galeries, $835.00; Dubuc, T.-D., $3.40; Faguy, Lépinay & Fils, $54.75; Garneau, Ltée, $2,193.51; Garneau N. & Cie. $10.00; Jeanne-d'Arc, $55,43; Laliberté, J.-B., $136.50; Matte, T., $24.50; Morin, M. Michel, $413.00; Myrand & Pouliot, Ltée, $44.16; Morgan Henry ;& Co., $329.94; Paquet, La Cie, $11.30; Syndicat de Québec, $56.00; Bégin & Frères, Enr., $254.43; Fisher & Sons, $640.38; Paradis, Jos., $232.53; Talbot, René, $115.20.

Question par M. Bray.—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté: (a) de tonnes de charbon; (b) de cordes de bois avec les $5,884.20 qu'il a payés pour le chauffage de Spencer-Wood?

2. A combien la tonne de charbon?

3. A combien la corde de bois?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. (a) 363 tonnes et 1,225 livres; (b) pas de bois.

2. 253 tonnes et 1,410 livres à $16.25 106 tonnes et 1,815 livres à $15.75, 3 tonnes à $15.40.

3. Réponse par 1, (b).

Question par M. Bray.—1. A qui ont été payés les $8,361.10 que le gouvernement a dépensés en 1924-25 pour vaisselle et argenterie à Spencer-Wood?

2. Quel est le montant dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Henry Bell, $108.00; Henry Birks & Sons, $92.00; Cassidy Ltd., $7,675.69; Galvanoplastie Canadienne Ltée, $39.00; Gale, H.-J. $358.75; Renaud & Cie, $13.50; Thomas & Co. Ltd., $50.66; Seifert & Sons, $23.50.

Question par M. Bray.—1. A qui ont été payés les $2,696.64 que le gouvernement a dépensés en 1924-25 pour quincaillerie à Spencer-Wood?

2. Quel est le montant dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Brousseau & Frères, $83.38; Cantin & Fils, $66.00; La Cie Chinic, $515.24; Edgar Derome Enr., $1,284.74; Jos. Dion & Cie, $86.85; La Cie F.-X. Drolet, $17.45; Arthur Frenette, Enr., $18.40; Frost & Wood Co., $10.58; Jos.-E. Lemieux, Enr., $308.23; La Cie Martineau, $126,96; D. O'Sullivan, $33.90; Charles Thomassin, $95.00; Herman Young & Co., $49.85.

Question par M. Bray.—1. A qui ont été payés les $2,854.53 que le gouvernement a dépensés en 1924-25 pour meubles à Spencer-Wood?

2. Quel est le montant dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. G.-L. Bourne, $100.00; I.-P. Déry Fils, Ltée, $147.00; Henri Duclos, $2.553.53; Louis Guérard, $16.00; Office Specialty, $38.00.

Question par M. Bray.—De qui a été acheté le bois de construction livré à Spencer-Wood en 1924-25 pour lequel le gouvernement aurait payé $690.22?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

O. Chalifour, Inc., Cour à Bois de Construction du Pont Drouin, Jos. Lefrançois Enr., La Cie Jos. Lefrançois, Ltée.

Question par M. Bray.—1. A qui a été payée la somme de $1,037.96 incluse sous l'item "divers" "Spencer-Wood" aux pages 284 et 285 des Comptes publics, 1924-25?

2. Quelle a été la somme payée dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. J.-Alleyn Ltd., $26.50; Brunswick Bulke Collender Co., $58.30; Beaconsfield Golf Club, $211.00; Charles Côté, $2.00; Canadian Pacific Railway, $69.39; Collet & Scott, $46.80; Canadian National Railways, $55.81; Colley, A.-W., $24.28; Canadian National Express, $20.74; Elzéar Dion, $39.25; M. Desrosiers, $17.25; Foster Pottery, $29.00; Geo. Fleury, $31.00; Arthur Gagnon, $140.40; Imperial Oil Ltd., $18.69; Morgan Trust Co., $105.50; E.-R. Mercier, $10.00; A.-S. Pfeiffer & Co., $80.00; D.-B. Papineau, $15.00; Quebec Cartage $6.00; Jos. Rousseau, $24.30; Sanatorium Vétérinaire, $6.75.

Question par M. Bray.—1. A qui ont été payés les $1,753.19 que le gouvernement a dépensés en 1924-25 pour l'éclairage de Spencer-Wood?

2. Quel est le montant dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Quebec Power Company pour le tout.

Question par M. Bray.—1. Quels travaux de plomberie ont été exécutés en 1924-25 à Spencer-Wood et pour lesquels le gouvernement a payé $2,626.60?

2. Par qui ces travaux ont-ils été faits?

3. Quels travaux de maçonnerie ont été exécutés en 1924-25 à Spencer-Wood et pour lesquels le gouvernement a payé $1,222.64?

4. Par qui ces travaux ont-ils été faits?

5. Quels travaux de peinturage ont été exécutés en 1924-25 à Spencer-Wood et pour lesquels le gouvernement a payé $3,184.77?

6. Par qui ces travaux ont-ils été faits?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. D.-A. Lamontagne, L.-T. Martineau, O.-Picard & Fils, Enr., Achat et installaiton d'un filtre ($650.00), diverses réparations aux réservoirs, changements dans les tuyaux d'alimentation de l'eau, nouveaux raccordements intérieurs, réparations aux appareils du système de protection contre l'incendie, installation de nouveaux calorifères, réparations ordinaires aux bains, aux éviers, aux poèles des cuisines et aux conduites d'eau sur le terrain, réparation au luminaire.

3. et 4. Ignace Bilodeau, Ltée., Victor Giguère, G.-I. Lachance, Ltée Quebec Sand & Trading Co., J.-B. Vézina, Webster & Son Ltd., Réparations aux trottoirs et dans la remise aux voitures, réparations à un

ponceau, au tennis et aux égoûts. La somme de $1,222.64 représente presque totalement le coût du matériel employé, les travaux ayant été exécutés par le personnel du département.

5. et 6. Devarennes & L'Hérault; Eugène Gervais, Enr.; Marier & Tremblay, Ltée; Louis Morency; La Maison Morency; Honoré Robitaille; Verret & Cie Enr. Peinturages des couvertures du château et des dépendances, achat de verre double pour les serres, achat de tapisserie, de peinture, réparations à la peinture et aux vernis des voitures.

Question par M. Renaud.—Pour quelles fins une propriété a-t-elle été achetée pour la prison de Bordeaux, à raison de $4,650. alors que le terrain a coûté déjà la somme de $30,258.04?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

Pour fins d'agrandissement et pour avoir libre accès à la ligne de chemin de fer.

Question par M. Bray.—1. L'avance de $35,000. à la Commission de refonte des Statuts généraux de la province, et qu'il appert à la page 472 des Comptes Publics 1924-25, a-t-elle été faite au président, M. Charles Lanctôt?

2. Dans la négative, à quel membre ou à quel employé de la Commission?

3. Quand cet argent a-t-il été avancé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2 et 3. 31 juillet 1924. Avance de $20.000. par chèque payable à la Commission de refonte des Statuts. 12 juin 1925. Avance de $10,000 par chèque payable à J.-A. Hudon, commissaire pour la refonte des Statuts; 11 février 1925. Avance de $5,000 par chèque payable à Charles Lanctot, président de la Commission de refonte des Statuts.

Question par M. Sauvé.—Combien de personnes, sociétés ou compagnies ont fait des dépôts en vue d'enchérir à l'affermage de chacune des limites à bois qui devaient être mises aux enchères le 13 du courant?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Six compagnies ont fait des dépôts en vue des enchères du 13 février dernier.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien existe-t-il actuellement dans la province de ponts de péages: (a) qui sont la propriété du gouvernement; (b) qui ne sont pas la propriété du gouvernement?

2. Combien a rapporté chacun des ponts qui sont la propriété du gouvernement chaque année depuis qu'il a été ouvert régulièrement au trafic jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. (a) 3; (b) connus du département des Travaux Publics et du Travail: 7.

2. Pont Batiscan, sur route Québec-Montréal: 1922, $10,658.33; 1923, $15,691.68; 1924, $16,561.93; 1925, $28,113.55. Pont Taschereau,

entre Vaudreuil et l'Ile Perrot, route Montréal-Toronto: 1924. $18,395.84 1925, $33,663.84. Pont Galipeault, entre Ste-Anne et l'Ile Perrot, route Montréal-Toronto: 1925, $21,994.71.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 139, intitulé: "Loi concernant l'Ecole technique de Trois-Rivières".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 137, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 136, intitulé: "Loi concernant une subvention à "The Rouyn Mines Railway Company".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 155, intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 156, intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour industrie laitière et inspection des fabriques

de produits laitiers, S. R., 1925, ch. 63 et 64, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation",

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 2 MARS 1926

Prière.

Sur la motion de M. Hamel, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que les articles 510, 511 et 516 des règles de la Chambre soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition et le bill de la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", demandant l'adoption d'une loi pour autoriser le Conseil Municipal de la paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge, de fixer, pour une période d'années, l'évaluation des immeubles lui appartenant, pour les fins de son industrie, dans les limites de ladite paroisse, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

La pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau présente le dixième rapport du comité des bills publics, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 30.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.

Bill 147.—Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile.
Bill 149.—Loi relative à certaines rétributions scolaires.
Et avec amendements:
Bill 35.—Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique.
Le bill suivant a été rejeté.
Bill 148.—Loi modifiant l'article 22 de la Loi du barreau.

L'honorable M. Moreau présente le troisième rapport du comité spécial permanent d'agriculture, d'immigration et de colonisation, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité s'est réuni sous la présidence de M. Moreau et a discuté d'une manière générale la question de colonisation et en particulier sur les avantages qu'il y aurait d'augmenter la prime de défrichement.

M. Létourneau présente le dix-septième rapport du comité des règlements, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De "Chute à Caron Power Company, Limited, et autres", demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville d'Arvida.

Votre comité est d'opinion que la pétition de "Canadian Celanese, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal de la ville de Drummondville et du bureau des commissaires d'écoles de la ville et certains contrats qu'il sont passés avec ladite compagnie, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. LaFerté ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passées avec "Canadian Celanese, Limited".

En conséquence, il présente ce vill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dillon ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville d'Arvida".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. A quels chiffres se sont élevés la recette ordiaire et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours ?

2. A quels chiffres se sont élevés les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période ?

3. Le gouvernement a-t-il fait des emprunts depuis le 1er juillet 1925 ? Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-il empruntées ? et à quel taux d'intérêt ont été faits ces emprunts ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Recettes ordinaires, $12,618,233.66; paiements ordinaires, $13,345,498.45; paiements extraordinaires, $240,273.22.

2. Recette, $19,054,888.11; paiements, $21,680,939.16.

3. Oui, emprunts temporaires, à savoir: 4 novembre 1925, $2,000,000 pour 2 mois à 5% par année; 4 novembre 1925, $3,000,000 pour 3 mois à 5% par année.

Question par M. Sauvé.—Quelles sommes la Commission des liqueurs a-t-elle dépensées pour le compte du gouvernement depuis qu'elle existe ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$1,777,374.10.

Question par M. L'Archevêque. —1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec, du 1er mai 1924 au 1er mai 1925 ?

2. Quel montant le gouvernement a-t-il perçu des brasseries, en droits, impôts, etc., durant la même exercice fiscal ?

3. Quel montant ont rapporté dans la même période les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc. ?

4. Quel est le montant des amendes perçues en 1924-25 en vertu de la loi des liqueurs ?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en 1924-25 en vertu de la loi des liqueurs ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Le montant est donné à la page 9 du dernier rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec.

2. Les droits sur les bières ne sont pas perçus par le gouvernement.

3. $770,185.03.

4. $96,279.40.

5. $87,929.59.

Question par M. Renaud.—1. Qu'a coûté: (a) au gouvernement; (b) aux municipalités, la construction des 6,684 milles de chemins améliorés de la province ?

2. Combien de milles de ces chemins ont dû être refaits ?

3. Combien ont dû être réparés ?

4. Qu'a coûté la réfection : (a) au gouvernement; (b) aux municipalités ?

5. Qu'a coûté la réparation : (a) au gouvernement; (b) aux municipalités ?

6. Qu'a coûté l'entretien de ces 6,684 milles de chemin: (a) au gouvernement; (b) aux municipalités ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. (a) $49,230,822.31; (b) Emprunts, $4,195,361.08; travaux subventionnés, $2,883,404.86.

2. $870.16.

3. Tous les chemins ainsi construits ont été réparés ou entretenus.

4. (a) $3,480,678.81; (b) $889,780.95.

5. et 6. (a) $6,300,333.62; (b) $1,529,034.55.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal:

Bill (No 144) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les voitures d'hiver".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la loi des accidents du travail."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra édicter un tarif des honoraires des avocats des parties à l'enquête tenue en vertu de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales (Statuts refondus, 1925, chapitre 107), tel que modifiée par la loi qui accompagne la présente résolution, ainsi que pour toute procédure ou chose qui se rapportent ou sont incidentes à ladite enquête et que, à défaut de tel tarif, celui des avocats et celui de la Cour supérieure en vigueur pour les actions de première classe devant cette Cour s'appliqueront, en y faisant les changements nécessaires.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait raport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles de réforme".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie ".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 143) intitulé: "Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau prise place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Faucher.—Combien a coûté au gouvernement jusqu'à ce jour l'exposition d'art français qui a été tenue à Québec et à Montréal en 1924 ou 1925?

Réponse par l'honorable M. Daivd:
$9,815.68.

Question par M. Houde.—1. Depuis la réponse du 27 mars 1925, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (a) pour le terrain; (b) pour la construction et les réparations; (c) pour l'aménagement de l'Ecole Technique de Montréal?

2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. David:
1. (a) Non; (b) Non; (c) Oui.
2. (a) Rien; (b) Rien; (c) $14,785.35 pour installation, achat de l'outillage pour cours d'imprimerie.

Question par M. Beaudoin.—Sur le montant total versé par le gouvernement de la province de Québec aux institutions reconnues d'Assistance Publique de la cité de Montréal, tel qu'il appert d'après la réponse du gouvernement en date du 23 février 1926, quelle a été la part: (a) du gouvernement; (b) de la cité de Montréal en vertu de l'article 29 de la loi de l'Assistance Publique, chaque année depuis la sanction de cette loi jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. David:
(a) $671,500.01; (b) $671,500.01.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion est mise en délibération.

M. Sauvé propose, par voie d'amendement, secondé par M. Duranleau:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais

Attendu que les écoles d'agriculture de la province ont été fondées et subventionnées dans le but d'y propager la science agricole, de la faire appliquer par des cultivateurs modèles, gradués;

Attendu que, d'après le dernier rapport du directeur de l'institut Agricole d'Oka, 1925, de tous les élèves diplômés sortis de cette école, de 1911 à 1925, quinze seulement sont cultivateurs et un seul est jardinier-maraîcher;

Attendu que, d'après le dernier rapport du directeur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1925, des 191 diplômes sur 900 inscriptions depuis 1912, il n'y a que 23 bacheliers qui sont ou cultivateurs ou régisseurs de fermes, ou éleveurs, pour leur compte ou pour le compte d'autrui, sans qu'il soit fait mention du nombre de cultivateurs modèles;

Attendu que les écoles d'agriculture ont coûté à la province depuis 25 ans, en octrois du gouvernement, la somme de $670,734.20, sans compter la somme de $724,850.00 payée par le gouvernement fédéral, de 1912 à 1924;

Attendu que le gouvernement a dépensé depuis cinq ans:

(*a*) $114,129.10 pour des fermes de démonstration, des vergers de démonstration et des champs de démonstration chez des favoris politiques, au moins généralement;

(*b*) $1,198,811.97 pour des agronomes, malheureusement plus obligés d'obéir aux ordres du ministère de l'agriculture (entr'autres pour des enquêtes sur la conduite politique des cultivateurs) qu'aux dictées de leur compétence;

Attendu que, depuis quelques années, les écoles ont servi plutôt à augmenter considérablement le nombre des fonctionnaires du gouvernement, au point que le seule ministère de l'agriculture en comptant 610 au cours du dernier exercice;

Attendu que, des $1,721,200. dépensées pour l'agriculture en 1924-25 $416,493.86 ont été dépensées en salaires et $469,373.22 en voyages, sans compter les $124,696.23 de traitements des fonctionnaires supérieurs du ministère de l'agriculture;

Attendu que l'abus du fonctionnarisme est considéré comme une plaie dans les administrations gouvernementales;

Attendu que le gouvernement, reconnaissant les mérites et la valeur des élèves sortant de ces écoles, aurait pu requérir les services d'un certain nombre pour des spécialités dignes de leurs études, et accorder à tous une protection et un encouragement plus profitables à notre province;

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas fondé dans nos comtés ruraux, au moyen d'un crédit agricole, des fermes modèles acquises, dirigées et exploitées par des gradués de nos écoles d'agriculture, en vue de démontrer la valeur et la nécessité de ces institutions, de leur enseignement, de leur méthode de formation ainsi que les avantages de l'application de la science dans le rendement et l'administration d'une ferme.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Tétreau.—16.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix & Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Guillemette,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Marchand,
Mcdonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Reed,
Richard,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte. La Chambre se forme, en conséquence, en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cinq cent soixante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, y compris les fermes de démonstration, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 3 MARS 1926

Prière.

Sur la motion de M. Mercier (Trois-Rivières), secondé par M. Delisle, il est—

Ordonné que toutes les dispositions du règlement qui ont trait à l'avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions introductives de bills privés, ainsi qu'à l'examen préliminaire et à la présentation des bills privés soient suspendus; qu'il lui soit permis de présenter la pétition de l'hon. J.-A. Tessier, Edmond-M. Bourassa, Harold L. Clifford et François Lajoie, de Trois-Rivières et René Boisvert, de Québec, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Three Rivers and Central Railway Company"; que cette pétition soit immédiatement lue et reçue, et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 121, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Three Rivers and Central Railway Company".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Mercier (Trois-Rivières), en conséquence, présente un bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Three Rivers and Central Railway Company", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Lemieux (Gaspé) présente le dix-neuvième rapport du comité des bills privés en général ,lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 130.—Loi concernant l'Eglise Unie du Canada.

M. Bullock, président (*pro-tem*), présente le dix-huitième rapport du comité des règlements, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition de la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", demandant l'adoption d'une loi pour autoriser le Conseil municipal de la paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge de fixer, pour une période d'années, l'évaluation des immeubles lui appartenant, pour les fins de son industrie, dans les limites de ladite paroisse,

est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Hamel ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes à la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Langlais.—1. Le département des terres et forêts a-t-il un rapport démontrant, pour le comté de Témiscouata, la quantité de bois coupé: (a) dans les seigneuries; (b) dans les limites à bois proprement dites: (c) sur les lots patentés; (d) sur les lots sous billets de location?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les quantités de bois coupées sur chacune desdites propriétés, et l'espèce de bois?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Les rapports que nous avons au ministère des terres et forêts montrent: (1) globalement les bois coupés tant dans les seigneuries que sur les lots patentés et sur les lots sous billets de location, tous terrains considérés comme terrains privés; (2) les bois coupés dans les concessions forestières.

Les statistiques compilées des rapports reçus des exploitants et marchands de bois donnent les chiffres suivants, pour l'année 1923-24: (1) 40,187,819 P.M.P. provenant de concessions forestières; (2) 52,081,350 P.M.P. provenant de lots patentés et non-patentés; (3) 16,585,553 P.M.P. provenant des seigneuries.

Séparer les uns des autres, les bois provenant de lots patentés et de lots sous billets de location serait une tâche longue qui exigerait beaucoup de temps. Il en serait de même pour différencer les espèces de bois de même que les diverses catégories de produits forestiers.

Question par M. Crépeau.—1. Combien de cordes de bois de pulpe ont été coupées sur les limites de la rivière Malbaie, Charlevoix, pendant la saison 1924-25?

2. Les droits de coupe sur ces bois ont-ils été payés?

3. Les règlements des bois concernant le diamètre des arbres ont-ils été observés dans cette coupe de bois?

4. Sinon, quel montant d'argent y a-t-il eu d'exigé comme amendes?

5. Ces amendes ont-elles été payées? Sinon pourquoi?

6. S'il y a eu entente, entre le gouvernement et les licenciés, ces derniers ont-ils rempli leurs obligations?

7. Sinon, qu'est-ce que le gouvernement a fait contre eux?
8. Les licences 1925-26 ont-elles été émises pour ces limites?
9. Le gouvernement a-t-il cancellé ou a-t-il l'intention de canceller ces licences?
10. Dans l'affirmative, a-t-il l'intention de revendre ou d'affermer de nouveau ces limites?
11. Combien de bois a été fait sur ces limites depuis 10 ans, d'après les rapports assermentés fournis par les licenciés?
12. Le gouvernement connaît-il la possibilité de croissance annuelle sur ces limites?
13. Le gouvernement permet-il à ses licenciés, en général, de couper plus que ce que les forêts poussent annuellement?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. 62,015 et 111-128 cordes.
2. Oui.
3. Oui, alors que permission a été donnée d'exploiter environ 1,500 cordes de bois sur promesse de la compagnie de faire faire l'inventaire de toutes les concessions qu'elle possède.
4. 5. 6. et 7. Aucune réclamation n'a encore été faite, la compagnie devant prochainement commencer les travaux d'inventaire promis.
8. Oui.
9. et 10. Non.
11. 88,721,695 pieds mesure de planche; et 8,786 pieds cubes.
12. Non.
13. Le gouvernement ne permet pas d'exploiter plus que la possibilité annuelle des forêts inventoriées dont le plan d'aménagement lui a été soumis. Dans les autres cas, les concessionnaires sont obligés de suivre les règlements fixant les diamètres minima auxquels il leur est permis d'exploiter. Le gouvernement n'a aucun pouvoir, dans ces cas, pour limiter le chiffre des coupes annuelles aussi longtemps qu'on suit les règlements.

Question par M. Dufresne.—1. Quel est le revenu global retiré par le gouvernement de cette province, provenant des poursuites faites par la Commission des liqueurs de Québec: (a) en 1924; (b) en 1925?
2. Quel a été le revenu pour chaque district : (a) En 1924; (b) En 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Le revenu provenant des poursuites n'est pas retiré par le gouvernement, mais est utilisé par la Commission des liqueurs de Québec pour l'aider à défrayer une partie de ce que coûte le service de surveillance.
2. Même réponse que pour la question No 1.

Question par M. Dufresne.—1. Quel est l'actif immobilier de la Commission des liqueurs de Québec?
2. Quel est son actif mobilier?

3. Quelle est la valeur en dollars des boissons fortes que la Commission a actuellement en entrepôt ou dans ses magasins?
4. Même question pour les vins?
5. Même question pour les boissons fortes que la Commission a achetées ou commandées et qui ne lui ont pas encore été livrées?
6. Même question pour les vins?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Aucun.
2. Sommes en caisses et en banque, comptes recevables, liqueurs alcooliques en entrepôt et dans les magasins, matériaux et fournitures, ameublement, installation, outillage et automobiles.
3. $2,603,870.00.
4. $1,735,840.00.
5. $603,565.00.
6. $226,549.00.

Question par M. Sauvé.—1. Le lot 14 du 1er rang du canton d'Addington a-t-il été révoqué?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Par qui ce lot avait-il été acheté?
4. Le propriétaire avait-il fait régulièrement ses paiements?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. et 2. Non.
3. Joseph Charland.
4. Oui.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 149) intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Barkmere".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise en délibération.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement, secondé par M. Bray:

Que tous les mots après "lu", dans la motion principale, soient remplacées par les suivants: "dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre, se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
Lahaie,
Langlais,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Lortie (Soulanges),
Plante,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Tétreau.—18.

CONTRE:

Messieurs:

Baillargeon,
Bercovitch,
Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Delisle,
Desmarais,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Pellerin,
Perrault,

Dufour (Charlevoix-Saguenay),	*Phaneuf*,
Dufour (Matapédia),	*Philps*,
Fortier,	*Pilon*,
Galipeault,	*Reed*,
Gault,	*Richard*,
Lafrenière,	*Smart*,
Laperrière,	*Sylvestre*,
Lapierre,	*Taschereau*,
Lemieux (Gaspé),	*Thériault*,
Létourneau,	*Thurber*.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 40, intitulé: "Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 30) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appele la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordr edu jour appelle la troisième lecture du bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, relativement aux résolutions concernant les emprunts".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrault, un député de cette Chambre, soulève une Question de privilège au sujet d'une annonce parue dans "*Le Soleil*" d'aujourd'hui concernant la mine Abana.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie".

La Chambre prend en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie d'assurance mutuelle du Commerce contre l'incendie", et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 8 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne concernant l'ancienne prison de Sainte-Scholastique, une Cour de magistrat à Sainte-Scholastique, et la juridiction concurrente de la Cour supérieure, à l'ancien chef-lieu du district de Terrebonne, depuis le 1er janvier 1925. (*Document de la session No* 48).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 17 février 1926, pour:

Copies de toutes correspondances entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et aussi le gouvernement du Canada, concernant la question du pont interprovincial entre Cross Point, Québec et Campbelton, Nouveau-Brunswick. (*Document de la session No* 49).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 17 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, documents se rapportant au rachat définitif des rentes seigneuriales. (*Document de la session No* 50).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 25 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres, particulièrement le ministre des travaux publics et du travail et l'"International Union of Steam & Operating Engineers" ou toute personne, au sujet de la nomination d'un successeur à feu M. E. Valiquet, membre du bureau des examinateurs des ingénieurs stationnaires pour le bureau de Montréal.

(*Document de la session No* 51).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre un groupe de citoyens des quartiers Saint-Eusèbe et Sainte-Marie ou toute personne et le gouvernement ou aucun de ses membres au sujet de la cour à charbon de la "Montreal Light Heat & Power Consolidated", située près des rues Bercy et Ontario". (*Document de la session No* 52).

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 45) intitulé: "Loi modifinat les droits sur certaines mutations de propriétés".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le régistrateur de toute division d'enregistrement auquel sera présentée, pour enregistrement, une mutation de propriété faite en la manière indiquée à l'article 2 de la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés (Statuts refondus, 1925, chapitre 28,) sera tenu d'en donner avis dans les quinze jours au contrôleur du revenu de la pro-

vince, indiquant les nom, prénoms et adresse de l'acquéreur, le prix d'achat et la description de la propriété, et que le régistrateur aura droit à un honoraire de deux dollars pour cet avis, payable par le bureau du revenu.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

Résolu que cette Chambre adopte ladite résolution.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant les droits sur certaines mutations de propriétés".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 139) intitulé: "Loi concernant l'Ecole technique de Trois-Rivières".

L'honorable M. Nciol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, afin de rembourser l'emprunt contracté au moyen d'obligations par la corporation de l'École technique de Trois-Rivières,

le premier septembre 1920, au montant de deux cent mille dollars, pour cinq ans, en vertu du droit conféré à ladite corporation par l'article 5 de la loi 8 George V, chapitre 42, telle que modifiée par les lois 10 George V, chapitre 44, section 2, et 12 George V, chapitre 52, section 2, ladite corporation soit autorisée à le renouveler par un nouvel emprunt, pour un montant n'excédant pas ladite somme de deux cent mille dollars, au moyen d'obligations payables en la manière, aux temps et endroit et au taux d'intérêt qu'elle déterminera, et garanties, tant en ce qui regarde le capital que l'intérêt, par le gouvernement de la province.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir le paiement du capital et des intérêts dudit nouvel emprunt, n'excédant pas deux cent mille dollars, mentionné dans la résolution No 1, aux conditions qu'il trouvera convenables.

Résolu, 3.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, en attendant la négociation de ce nouvel emprunt, pourra autoriser le trésorier de la province à avancer, à même les deniers publics non autrement affectés, la somme nécessaire pour rembourser l'emprunt de deux cent mille dollars en premier lieu mentionné dans la résolution No 1, le produit du nouvel emprunt devant être dans ce cas en premier lieu employé à rembourser le gouvernement des avances faites par le trésorier de la province en vertu de l'autorisation qui lui est conférée par les présentes résolutions et que, dans le cas où le produit de la vente des obligations du nouvel emprunt ne serait pas suffisant pour couvrir le montant total des avances que le trésorier de la province pourra ainsi être autorisé à faire, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de la différence requise à même le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 4 MARS 1926

Prière.

L'honorable M. Taschereau présente le onzième rapport du comité des bills publics en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 108.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Question par M. Lafleur.—Combien chacun des sous-ministres a-t-il reçu à même les fonds publics, depuis le 1er juillet 1925, en plus du traitement que lui alloue l'article 658 des Statuts refondus, de 1909: (a) pour frais de voyages; (b) pour honoraires; (c) pour autres traitements, gratifications, allocations ou autres rémunérations?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

	A	B	C			
	Frais de voyage	Honoraires	Autres traitements	Gratifications	Allocations	Autres rémunérations
Charles Lanctôt	$ 890.00	$ 6,100.00	$1,750.00 (Président, Com. de Ref. des Statuts)	Rien	Rien	Rien
F.-X. Lemieux	425.00	Rien	Rien	"	"	"
J.-L. Boulanger	994.75	"	"	"	"	"
C.-J. Simard	735.00	"	"	"	"	"
J.-A. Grenier	50.35	"	"	"	"	"
J.-A. Métayer	235.00	"	"	"	"	"
L.-A. Richard	200.00	"	"	"	"	"
Oscar Morin	800.00	"	"	"	"	"
A. P. B. Williams	15.00	"	"	"	"	"
J.-N. Miller	54.00	"	"	"	"	"
L. Bergeron	212.00	"	"	"	"	"
G. W. Parmelee	351.50	"	"	"	"	"

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi concernant L'Eglise-Unie du Canada".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill No 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal".

Bill No 115, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec des amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 112, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de La Compagnie de chemin de fer Québec et Chibougamau" et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général:

Bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville d'Arvida".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Three Rivers and Central Railway Company".

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes à la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la loi des véhicules automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:
Bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

———

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".
L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.
L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.
En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, modifier et révoquer un tarif des honoraires que le bureau pourra exiger pour faire l'examen d'un véhicule automobile, en vérifier les titres, constater ou vérifier les moyens d'identification, inscrire un bordereau, émettre un certificat, ou pour copies, ou extraits fournis, conformément au bill qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

———

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est:—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à deux heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 5 MARS 1926

Deux heures de l'après-midi.

Prière.

M. Lemieux (Gaspé) du comité des bills privés en général présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 118.—Loi constituant en corporation le "Refuge Notre-Dame de la Merci".

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendements, les bills suivants:

Bill 71.—Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions.

Bill 116.—Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited".

Ordonné que M. Mercier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 37, intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir et modifier, abroger et remplacer à sa discrétion le tarif des droits et hono-

raires payables à l'occasion de tout acte qui doit être fait et de tout document qui doit être émis ou certifié par le ministre des affaires municipales, par le département qu'il préside ou par un officier de ce département, de même que par le lieutenant-gouverneur ou par une personne quelconque, en vertu de toute loi concernant les municipalités ou corporations scolaires, et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra également décréter que les droits et honoraires exigibles devront être payés au préalable dans les cas qu'il déterminera.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 37) intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 137, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Madden, il est—

Ordonné que l'Ordre soit révoqué.

Ordonné que la résolution soit retirée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill ((No 32) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Sauvé.—1. Combien d'automobiles la Commission des liqueurs a-t-elle achetées depuis qu'elle existe et combien ont coûté ces automobiles?

2. De qui les a-t-elle achetées?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 32; $122,182.54.

2. McLaughlin Motor Car Co.; G.-N. Clermont; France Can. Auto Company; U. H. Dandurand; Dr. A. H. Desloges; Madame A. Milville; Harley Davidson Sales Company; F.-X. Saint-Charles; International Harvester; Maple Leaf Mfg. Co.; Eastern Canada Motor Company; Jarry Frères; Packard Motor Company.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux usurpations de charges publiques."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 27, intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la cité de Montréal, de la région de Montréal et de toute la province, de construire un pont reliant la cité de Montréal à la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à Longueuil;

Attendu que, par la loi du Parlement du Canada 14-15 George V, chapitre 58, la corporation des commissaires du havre de Montréal, a été autorisée à construire ce pont et revêtue de certains droits et pouvoirs à cette fin;

Attendu que cette autorisation, ces droits et ces pouvoirs doivent, en autant que les droits et la compétence de la Législature de cette province sont concernés, être confirmés par l'autorité provinciale;

Attendu que la corporation des commissaires du havre de Montréal s'est déclarée prête à construire ce pont;

Attendu que, pour assurer la construction dudit pont, il est nécessaire d'avoir le concours de la province, de la cité de Montréal et de la corporation des commissaires du havre de Montréal;

Attendu que la cité de Montréal et la corporation des commissaires du havre de Montréal sont toutes deux prêtes à contribuer pour un tiers à la construction et à l'entretien de ce pont, pourvu que la province y contribue elle-même pour l'autre tiers;

Attendu que le coût probable dudit pont sera d'environ dix millions de dollars et que les charges annuelles se répartissent comme suit:

Intérêt à quatre et demi pour cent sur $10,000,000.00..	$450,000.00
Amortissement d'un pour cent pendant quarante ans..	100,000.00
Entretien.....	50,000.00
Soit un total de.....	$600,000.00

Attendu que ce pont sera un pont de péage, et que le revenu annuel probable est estimé à environ deux cent cinquante mille dollars, laissant une balance de trois cent cinquante mille dollars à laquelle il devra être pourvu par la province, la cité de Montréal et la corporation des commissaires du havre de Montréal, pour un tiers chacune, soit cent seize mille six cent soixante-six dollars et soixante-six centins;

Attendu toutefois qu'avec le développement de Montréal et de sa région, les revenus annuels ne pourront qu'augmenter, mais que, au début, il est nécessaire de pourvoir à l'imprévu, et qu'une somme de cent cinquante mille dollars par année, payable respectivement par la province, la cité de Montréal et la corporation des commissaires du havre de Montréal, peut être nécessaire;

Attendu qu'il a lieu d'accorder à la corporation des commissaires du havre de Montréal, l'autorisation et les pouvoirs nécessaires pour construire et entretenir ce pont;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de la part contributoire du gouvernement de cette province;

Qu'il soit en conséquence:

Résolu, 1.—Que l'autorisation accordée à la corporation des commissaires du havre de Montréal de construire, posséder, entretenir, gérer, exploiter et utiliser un pont entre la cité de Montréal et la ville de Longueuil, ainsi que les autres droits et pouvoirs accordés à cette fin par la loi du Parlement du Canada 14-15 George V, chapitre 58, soient, en autant que les droits de la province et la compétence de la Législature sont concernés, confirmés et ratifiés, pourvu que ceux de ces droits et pouvoirs qui relèvent de l'autorité législative de cette province soient exercés suivant ses lois et conformément à la procédure qu'elles prescrivent.

Résolu, 2.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à faire, pour et au nom du gouvernement de cette province, un contrat avec la corporation des commissaires du havre de Montréal et la cité de Montréal, pour pourvoir à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre la cité de Montréal et la ville de Longueuil.

Résolu, 3.—Que, pour assurer la construction, l'entretien et l'exploitation dudit pont, le gouvernement pourra, par ledit contrat, pourvoir à la contribution, par la province, d'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars par année, pendant quarante ans, cette somme annuelle réductible toutefois proportionnellement aux revenus provenant dudit pont.

Résolu, 4.—Que les plans et devis dudit pont devront être soumis au lieutenant-gouverneur en conseil et recevoir son approbation.

Résolu, 5.—Qu'il devra être stipulé dans le contrat ci-dessus mentionné que la province ne sera tenue au paiement de cette somme annuelle qu'en autant que le pont sera pont de péage pendant toute la durée du contrat, que le tarif des taux de péage sera approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil et qu'il ne pourra être modifié sans son autorisation.

Résolu, 6.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra décréter l'insertion dans ledit contrat de toutes autres conditions, non incompatibles avec la présente loi, qui pourraient assurer la construction du pont, son entretien, son exploitation et en même temps mieux protéger et garantir la province à raison des obligations qu'elle assume en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 7.—Que les contributions stipulées ci-dessus seront payées à qui de droit par le trésorier de la province, à même le fonds consolidé du revenu, sur certificat du ministre des travaux publics et du travail déclarant que les conditions du contrat ont jusqu'à date été observées et spécifiant le montant dû.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 9 MARS 1926

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 141.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins.

Bill 119.—Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited".

Avec amendements :

Bill 150.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 152.—Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec.

M. Lemieux (Gaspé), présente le vingt-unième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec amendements, le bill suivant:

Bill 129.—Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal".

Ordonné que M. Hamel ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et ses environs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts, relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Plante, il est —

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant:

1. Quel est le nombre d'automobiles que les agronomes ont eues à leur disposition: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?
2. Quel prix a été payé pour chacune de ces automobiles;
3. De quelles maisons elles ont été achetées;
4. Combien ont coûté l'entretien et la réparation de chacune de ces automobiles: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925.

Question par M. Crépeau.—1. Le gouvernement a-t-il intenté ou fait intenter des actions contre des fabricants de beurre dans cette province depuis le 1er janvier 1924?

2. Dans l'affirmative: (a) combien d'actions ont été prises; (b) dans quels comtés et combien par comté?
3. Quelle était la nature des plaintes?
4. Le gouvernement s'est-il désisté dans certains cas?

5. Dans l'affirmative, combien d'actions ont été retirées?
6. Dans quels comtés et combien par comté?
7. Quand?
8. Pour quelles raisons?

Réponse par l'honorable M. Caron:
Non.

Question par M. Renaud.—Combien M. Arsène Denis a-t-il reçu du gouvernement (somme globale) en traitements, salaires, rémunérations, gratifications, dépenses de voyages ou autrement, depuis qu'il est au service du gouvernement jusqu'à date, pour les divers emplois qu'il a occupés?

Réponse par l'honorable M. Caron:
$12,654.67, pour les divers emplois qu'il a occupés depuis vingt-neuf ans.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien le gouvernement a-t-il émis de permis pour la vente de narcotique en 1924-25?
2. Combien de permis ont été refusés durant ce temps?
3. Combien y a-t-il eu d'infractions à la loi régissant la vente des narcotiques pour la même période?
4. Quelle a été la nature de chaque offense et quelle en a été la pénalité?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 3.
2. Aucun.
3. Aucune.
4. .....

Question par M. Sauvé.—Pour quelles raisons l'état des droits perçus en vertu de la loi des successions, qui est inséré dans les comptes publics, ne donne-t-il pas, comme par le passé, le nom des successions atteintes par l'impôt et le montant payé par chacune?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Parce que le gouvernement considère que ce n'est pas nécessaire.

Question par M. Houde.—1. M. Fougerat est-il encore directeur de l'Ecole des Beaux-Arts?
2. Si non, depuis quand a-t-il cessé de l'être?
3. Son engagement avait-il pris fin quand il a quitté la direction de l'Ecole?
4. Sinon, pour quelle raison a-t-il quitté la direction de l'école?

Réponse par l'honorable M. David:
1. Non.

2. Mai, 1925.
3. Oui.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Combien d'acres de terre ont-elles été ensemencées dans la province de Québec en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:
6,828,700 acres.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Lapierre, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 133, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill No 27 intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil" rapportée du comité plénier, puis lue une première et une seconde fois le vendredi 5 mars courant.

Résolu que cette Chambre adopte ladite résolution.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 27) intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites sœurs de la Charité et "The Sun Trust Company, Limited".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les contrat et actes suivants:

1° Le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots dans l'École Lajemmerais, passé le trentième jour de janvier mil neuf cent vingt-six, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille cent cinq de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et les Sœurs de la Charité de Québec;

2° L'acte de transport d'une certaine partie de l'octroi annuel dû et payable par le gouvernement aux Sœurs de la Charité aux termes du contrat ci-dessus mentionné, ledit acte de transport passé le premier février mil neuf cent vingt-six, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille cent neuf de ses minutes, par les Sœurs de la Charité de Québec, en faveur de *The Sun Trust Company, Limited;*

3° L'acte de fiducie passé le vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-cinq, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille quatre-vingt-deux de ses minutes, entre les Sœurs de la Charité de Québec et *The Sun Trust Company, Limited*, et le gouvernement de la province intervenant pour ratifier un certain transport faisant partie dudit acte,

Reproduits comme cédules 1, 2 et 3 du bill qui accompagne la présente résolution, soient approuvés et ratifiés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites sœurs de la Charité et "The Sun Trust Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 47) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans l'école d'industrie connue sous le nom d'Orphelinat d'Youville, passé le quatre février mil neuf cent vingt-six, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille cent dix de ses minutes, entre le gouvernement de la province et les Sœurs de la Charité de Québec, et reproduit comme annexe du bill qui accompagne la présente résolution, soit approuvé et ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 47) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 46, intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et "The Sun Trust Company, Limited", auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les actes suivants, auxquels est intervenu le gouvernement de la province:

1° Un acte de transport d'une partie d'un certain octroi annuel dû et payable par le gouvernement de la province à l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, passé le vingt-neuvième jour de janvier, mil neuf cent vingt-six, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille cent quatre de ses minutes, par ledit Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie en faveur de *The Sun Trust Company, Limited*;

2° Un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et *The Sun Trust Company, Limited*, concernant un certain emprunt mentionné audit acte, passé le vingt-neuvième jour de janvier mil neuf cent vingt-six devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille cent trois de ses minutes,—

Reproduits comme cédules 1 et 2 du bill qui accompagne la présente résolution, soient confirmés et ratifiés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et "The Sun Trust Company, Limited", auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 138) intitulé: "Loi modifinant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que toute personne ou association de personnes ou tout agent en possession de peaux ou fourrures provenant d'animaux chassés ou tués dans les limites de la province devra payer immédiatement sur chaque peau, avant de s'en défaire, un droit régalien que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra déterminer et fixer, en vertu des dispositions de la Loi de la chasse (Statuts refondus, 1925, chapitre 86), telle que modifiée par la loi qui accompagne la présente résolution; et que, sur réception de ce droit, un officier du département devra apposer une marque approuvée par le ministre sur chacune des peaux; que toute peau non marquée sera considérée être détenue illégalement et pourra être saisie par tout officier du département; et que toutes peaux ou fourrures non accompagnées d'un affidavit attestant qu'elles proviennent d'animaux tués ou pris dans une autre province du Canada, à Terre-Neuve ou dans un des États-Unis d'Amérique, seront présumées provenir d'animaux pris ou tués dans les limites de la province et seront sujettes aux droits régaliens ci-dessus mentionnés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Le bill est en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lue une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambres se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résoluion relative au bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

———

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe la prise en considération des bills privés

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Sur la motion de M. Dillon, secondé par M. Saurette, il est—

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de l'amender de façon à exempter de la taxe scolaire, les propriétés de l'Université de Montréal.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion 'Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Bray.—Quelles sont les pièces de Spencer-Wood qui, après avoir été tapissées en novembre ou décembre 1923, l'ont été de nouveau au commencement de l'an 1924?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
Pièces 20, 21 et 24.

Qeustion par M. Bray.—Combien de pièces de vaisselle et d'argenterie ont été achetées pour Spencer-Wood avec les $8,361.10 qu'on a dépensés pour cette fin pendant le dernier exercice?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
(a) Vaisselle, 1,500 pièces; (b) argenterie, 1,494; (c) verrerie, 303; (d) dans la somme de $8,361.10 il y a des montants payés pour décorer la vaisselle et l'argenterie aux armes de la province, ainsi que pour réparations de l'argenterie.

Question par M. Bastien.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes concernant la construction d'une voie carrossable sur le Pont de Québec?

2. Quel en a été le résultat?

3. Le gouvernement a-t-il un projet à l'étude pour la construction de cette voie afin de relier les routes nord et sud du fleuve Saint-Laurent?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Oui, une.
2 et 3. A l'étude.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 15, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder, chaque année, à Sa Majesté une somme de trois cent vingt-cinq mille dollars au lieu de celle de deux cent cinquante mille dollars mentionnée à l'article 474 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1925, chapitre 133), à prendre sur le fonds consolidé du revenu de la province pour être appropriée aux fins mentionnées à l'article 473 de ladite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Houde propose par voie d'amendement, secondé par M. L'Archevêque:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Le bill soit renvoyé au comité des bills publics avec instruction de l'amender de façon que l'application de la loi soit confiée à une commission permanente au lieu d'être laissée aux tribunaux ordinaires et que cette loi entre en vigueur le 1er mai 1926 au lieu du 1er avril 1927.

Et l'amendement est mis en délibération.

L'honorable M. Galipeault dépose sur le bureau: Un mémoire signé par V. E. Guay, concernant le bill No 17, intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail".

(*Document de la session No* 53).

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

Pour :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bertrand,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—18.

CONTRE :

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Perrault.
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault.—42

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre.

M. Langlais propose par voie d'amendement, secondé par M. Saint-Jacques:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants: le bill soit référé au Comité des Bills publics pour y être amendé comme suit: Art. 12.—La Commission des Utilités

publiques aura juridiction sur les tarifs d'assurance déclarée obligatoire dans la présente loi, et elle aura le droit de les changer et les réduire à un taux raisonnable, s'il y a lieu.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—16.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte comme dans le cas de la votation précédente mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 10 MARS 1926

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 12.—Loi modifiant la loi électorale de Québec.

Bill 38.—Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites.

M. Lemieux (Gaspé) présente le vingt-deuxième rapport du comité des bills privés en général, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.

Question par M. Sauvé.—1. Pour quels objets particuliers ont été employés les $1,777,374.10 que la Commission des liqueurs a dépensés pour le compte du gouvernement?

2. Combien dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Dans la réponse donnée le 2 mars 1926, telle qu'elle apparaît aux procès-verbaux No 34, une erreur a été commise.

La somme totale dépensée, au lieu de $1,777,374.10, est de $1,778,-174.07 comme suit:

	1.—	2.—
Altération à l'ancienne prison et construction de l'entrepôt No 1, à Montréal		$ 590,378.86
Construction de l'entrepôt de Québec		743,106.21
Construction du deuxième entrepôt à Montréal		444,689.00
Total		$1,778,174.07

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien le gouvernement a-t-il émis de permis pour la vente de vins médicinaux durant l'année 1924-25?

2. Combien de permis ont été refusés?

3. Combien y a-t-il eu d'infractions durant ce temps?

4. Quelle a été la nature de chaque offense et quelle pénalité a été encourue?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Aucun.
2. Un.
3. Aucune.
4. .....

Question par M. Bray.—1. Le gouvernement, qui a déclaré le 21 janvier 1925, que la question de mettre en vigueur le système des zones neutres tel que préconisé par le secrétaire-provincial, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province, était à l'étude, en est-il arrivé à une conclusion?
2. Dans l'affirmative, qu'a décidé le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. et 2. Le gouvernement n'admet pas les questions de fait que pose la question mais déclare qu'il étudie constamment la meilleure politique forestière à donner à la province et il soumet ses conclusions à la Chambre par sa législation, quand il les a définitivement arrêtées.

Question par M. Crépeau.—1. Le gouvernement a-t-il un bureau pour la Statistique forestière?
2. Dans l'affirmative, ce bureau travaille-t-il de concert avec le Bureau Fédéral de la Statistique?
3. Le chef provincial de ce bureau reçoit-il une compensation pour les rapports qu'il est appelé à faire au Bureau Fédéral de la Statistique?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Le service forestier s'occupe de compiler les renseignements concernant la statistique forestière.
2. Oui.
3. Non.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de dépôts a faits chacune des six compagnies qui ont fait des dépôts en vue d'enchérir à l'affermage des cinq concessions forestières qui devait avoir lieu le 13 février dernier?
2. Quelle somme chacune a-t-elle déposée?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. et 2. Il y a eu tout en six dépôts faits suivant les conditions mentionnées dans la "Gazette Officielle" se rapportant à l'affermage des 5 concessions forestières.

Question par M. Crépeau.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la remise de l'affermage des limites à bois qui devait avoir lieu le 13 février?
2. Dans l'affirmative, de qui?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Non.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quels ont été les revenus bruts provenant de l'agriculture dans la province de Québec en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:
Cette statistique ne sera connue qu'en avril.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle a été la valeur moyenne par acre, des terres en exploitation dans la province de Québec, en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:
Cette statistique ne sera connue qu'en avril.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quels ont été les revenus bruts dérivés des récoltes dans la province de Québec en 1925?
2. Même question pour les animaux de ferme?
3. Même question pour la laine?
4. Même question pour les produits laitiers?
5. Même question pour les fruits et légumes?
6. Même question pour les produits de l'érable?
7. Même question pour le tabac?
8. Même question pour la graine de foin et de trèfle?

Réponse par l'honorable M. David:
1. Etat préliminaire: $148,348,000.00.
3. $4,799,706.00.
4. Beurre et fromage de fabrique: $33,783,114.00.
2. 5. 6. 7. 8. Cette statistique ne sera connue qu'en avril.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle a été la valeur de la production de la graine de trèfle dans la province de Québec, en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:
Cette statistique ne sera connue qu'en avril.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec amendements au titre du bill.

Les amendements au titre sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou aucun des membres de ce gouvernement ou toute autre personne intéressée de Québec ou ailleurs, pour ouvrer dans notre province les bois qui y sont coupés.

Sur la motion de M. L'Archevêque, secondé par M. Renaud, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie du rapport du premier congrès général de l'Enseignement Technique tenu en juin 1925, à Montréal, qui aurait été fait au gouvernement, ou à l'un de ses membres, particulièrement au secrétaire de la province.

Sur la motion de M. L'Archevêque, secondé par M. Renaud, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre la direction de l'Ecole Technique de Montréal ou le gouvernement ou aucun de ses membres et M. Louis-C. Denis, président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Technique de Montréal, au sujet de ladite école, ainsi que du premier Congrès général de l'Enseignement Technique et de l'Enseignement technique dans notre province.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne depuis 1924 au sujet de l'hospice Youville de Saint-Benoît, Deux-Montagnes et de la nécessité d'augmenter les moyens d'hospitalisation dans nos districts ruraux.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, rapports ou autres documents, entre le gouvernement de cette province et ses officiers et toute personne, au sujet de la classification des lots dans les cantons Escourt, Cabano, Botsford et Robertson, de l'état actuel des lots desdits cantons par rapport au défrichement et à la colonisation, de leur valeur actuelle et des moyens à prendre pour permettre aux colons de cette région d'affermer lesdits lots ou continuer leurs travaux d'établissement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 87, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec."

Bill 99, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 87) intitulé "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance, documents, etc., entre le gouvernement et Jos. Chartrand, de Côte Saint-Pierre, comté de Papineau, ou toute autre personne, concernant le lot No 14 du 1er rang du canton d'Addington, depuis 1924.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 27) intitulé "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil."

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur la motion de M. Dillon, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que toutes les règles relatives aux avis, à la présentation, la réception et l'examen des pétitions introductives des bills privés, de même qu'à l'examen précédant la présentation et l'examen par le Comité des bills privés en général, soient suspendus, que le pétitionnaire soit relevé de toutes les obligations imposées par les articles 497, 498, 510, 511 et 543 desdites règles, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Terence Francis Moore demandant l'adoption d'une loi ratifiant son adoption et changeant son nom en celui de Terrence Francis Moore Mitchell, et que le bill basé sur ladite pétition, ainsi que cette pétition elle-même soient maintenant lus et reçus et que ce bill soit lu une première fois.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

M. Dillon, en conséquence, présente le bill (No 122) intitulé "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sept heures et demie du soir.

M. Thériault, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu aussi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 83.—Loi constituant en corporation la "Montreal Tunnel & Terminal Company".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 141) intitulé "Loi modifiant la loi des cités et villes relativement aux échevins."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill suivant est lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général:

Bill (No 37) intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et toutes personnes ouc orporations municipales concernant la construction et l'amélioration du chemin de front du premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Ile-Verte, partie Est, et le changement projeté du site dudit chemin aux fins de la route régionale Lévis-Rimouski.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, billets de location, reçus, rapports, entre le département de la Colonisation, des mines et des pêcheries, et diverses personnes ou officiers dudit département, concernant les lots 31 et 32 rang 7, canton Palmarolle, Abitibi et la revente desdits lots.

M. Richard propose, secondé par M. Hamel:

Qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondances et de tous documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres et le gouvernement du Canada, les autorités des chemins de fer de l'Etat, la cité de Québec ou toutes autres personnes relativement à l'établissement d'un chemin de voitures sur le pont de Québec pour relier les route Québec-Montréal Lévis-Saint-Lambert et autres.

La motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle de nouveau la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion est mise en délibération.

M. Beaudoin, propose par voie d'amendement, secondé par M Houde:

"Que tous les mots après "Que " dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette qu'une partie considérable du fonds de l'Assistance Publique serve à créer des positions lucratives à des favoris plutôt qu'à combattre efficacement la maladie et à venir en aide aux indigents; que dans certains dispensaires subventionnés par le gouvernement, les riches se fassent traiter gratuitement, aux frais de la province et au détriment de la classe pauvre; que le gouvernement ne donne pas les renseignements suffisants sur l'emploi des argents dépensés, vu que les chiffres qui apparaissent dans les Comptes Publics et ceux qui figurent dans les rapports du directeur de l'Assistance Publique ne correspondent pas et qu'il est ainsi impossible de connaître quelles sommes ont été octroyées chaque année aux différentes institutions.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafrenière,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Morin,
Nicol,
Ouellet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du Conseil de l'instruction publique, telle qu'approuvées par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts. 456-457 pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Resolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts. 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent cinquante piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R. ,1925, ch. 133, arts. 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent soixante et quinze piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts. 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins trois cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles dans les municipalités pauvres, spécialement dans les centres de colonisation, $29,000.00, transférés de l'édudcation sup.-protestante aux écoles pauvres prot., $1,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation aux municipalités scolaires, de villages et de la campagne qui emploient des instituteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenus sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 542, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour un musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

La Chambre continue à siéger jusqu'après minuit.

Jeudi, 11 mars 1926.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 11 MARS 1926

Prière.

Un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

2 Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes.
3 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie.
4 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie.
6 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de la Charité de la Providence, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital.
8 Loi modifiant la loi du barreau.
10 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
13 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
14 Loi relative à l'île d'Anticosti.
18 Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.
19 Loi modifiant la Loi des écoles de réforme.
20 Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.
24 Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
25 Loi modifiant la Loi des architectes.
30 Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
31 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques.
33 Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes.
34 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
36 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
40 Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.
41 Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.
45 Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
53 Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".
55 Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital.
58 Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation.
59 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
60 Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

61 Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.
62 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.
64 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen.
65 Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost.
66 Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.
67 Loi autorisant le Collège des médecins et chirugiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen.
72 Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
73 Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie.
74 Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Hyacinthe.
77 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.
78 Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste.
80 Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner.
81 Loi constituant en corporation la Ville de Noranda.
86 Loi relative à la fusion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec.
87 Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec.
94 Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay, entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne.
99 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
101 Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal.
102 Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine.
103 Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité.
106 Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame", de Montréal.
112 Loi modifiant la charte de La Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.
115 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
137 Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
139 Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières.

140 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
142 Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal.
143 Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne.

Et, à leur retour,

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 9.—Loi modifiant la loi des compagnies de Québec.

Bill 134.—Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations.

Bill 154.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.

Le bill suivant a été rapporté à la Chambre:

Bill 151.—Loi remplaçant l'article 1682*c* du Code civil.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant.

Bill 91.—Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 79.—Loi concernant le chemin de la Côte des Neiges, à Montréal

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill No 90, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Venise", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité recommande de prolonger au 19 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrit par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs de bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Votre comité a aussi décidé de rapporter avec des amendements le bill suivant:

Bill 117.—Loi constituant en corporation la cité d'Arvida.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport .

M. Létourneau présente le dix-neuvième rapport du comité des règlements, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 19 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrit par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs de bills privés, qui profiteront de la prolongation de ce dernier délai.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 18, intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés".

Bill 19, intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles de réforme".

Bill 20, intitulé: "Loi modifiant la loi des écoles d'industrie".

Bill 30, intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte".

Bill 32, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections."

Bill 36, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Bill 41, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts".

Bill 45, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

Bill 49, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques."

Bill 53, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Rouyn Mines Railway Company".

Bill 67, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen."

Bill 78, intitulé: "Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste."

Bill 101, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal."

Bill 137, intitulé: "Loi mdifiant la loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Bill 139, intitulé: "Loi concernant l'Ecole technique de Trosi-Rivières".

Bill 140, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Bill 142, intitulé: "Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal."

Bill 143, intitulé: "Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne."

Question par M. Bastien.—Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc., du 1er mai 1924 au 1er mai 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$810,850.50.

Question par M. Dufresne.—1. La Commission des liqueurs tient-elle un restaurant dans son immeuble du Pied-du-Courant, à Montréal?

2. Dans l'affirmative, depuis quand?

3. Combien a coûté chaque année ce restaurant et combien a-t-il rapporté?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui, pour ses employés.
2. 1er février 1923.
3.—

	Dépenses	*Recettes*
1er février, 1923 au 30 avril 1923 . . .	$ 2,626.62	$ 1,552.14
1er mai 1923 au 30 avril 1924.	11,142.52	5,559.91
1er mai 1924 au 30 avril 1925.	11,443.10	4,893.98
1er mai 1925 au 30 avril 1926.	8,466.98	3,362.34

Question par M. Renaud.—1. Quel était en 1925: (a) le nombre de chevaux dans la province de Québec; (b) leur valeur moyenne par tête?

2. Même question pour les vaches laitières?
3. Même question pour les autres bêtes à cornes?
4. Même question pour les moutons?
5. Même question pour les porcs?

Réponse par l'honorable M. David:
1. (a) 345,079; (b) Cette statistique ne sera connue qu'en avril.
2. 1,021,210.
3. 820,348.
4. 843,579.
5. 784,143.

Question par M. Renaud.—1. Combien y avait-il de fabriques de beurre et de fromage (ensemble) dans la province de Québec en 1925?
2. Même question pour le nombre de patrons?
3. Même question pour la valeur du capital engagé?
4. Même question pour les sommes payées aux patrons?
5. Même question pour la valeur de la production?

Réponse par l'honorable M. David:
1. 1,628.
2. 3. 4. Ignore.
5. Etat préliminaire: $33,783,114.00.

Question par M. Sauvé.—1. La municipalité de Gracefield à laquelle le ministre de la Colonisation, d'après sa réponse du mardi 26 janvier dernier, a accordé la somme de $250. est-elle une municipalité de village?
2. Quels sont les noms des personnes qui ont travaillé dans le chemin de front vis-à-vis les lots 44 et 45 du rang "C" du canton Wright?
3. Combien chacune de ces personnes a-t-elle reçu à même les $600. que le gouvernement a payés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. et 3.—

F.-W. Perras	$42.50
Fred Beaumont	33.00
Fred Mayrand	30.00
Harry Bertrand	26.00
Norbert Ethier	24.00
Jos. Ladouceur	25.00
Antoine St-Jean	34.00
Léon Rondeau	21.00
Eusèbe Lacroix	28.00
Edgar Lacroix	10.00
John Clément	17.00
Edmond Poulin	23.00
Pierre St-Jacques	54.00
Paul Courchesne	62.00
X. St-Amour	58.00
Louis Cryte	56.00
Conrad Lauriot	20.00
Francis Miljour	32.00
Norbert Mayrand	6.00
	$ 601.50
Moins l'excédent de l'octroi:	1.50
Montant payé:	$ 600.00

Question par M. Duranleau.—1. Quelles sont les personnes, compagnies ou associations qui bénéficient des travaux d'emmagasinement et de régularisation des eaux du lac Kénogami et de ses lacs et rivières tributaires: (a) par contrat avec la Commission des Faux Courantes; (b) moyennant le tarif fixé par ladite Commission?

2. Quelle force motrice est utilisée par chacune des dites personnes, compagnies ou associations?

3. Quelles redevances annuelles sont payées à la province par chacune d'elles?

4. Quel capital représentent lesdites redevances?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Quebec Pulp & Paper Mills et la Compagnie Price Brothers, Ltd.; La Compagnie Electrique de Chitoucimi, Ltée (Cette dernière toutefois n'a pas encore signé son contrat).

2. Quebec Pulp & Paper Mills, 33,500 chevaux-vapeur; Price-Brothers & Co. Ltd., 38,650 chevaux-vapeur; La Cie Electrique de Chicoutimi Ltée, 3,500 chevaux-vapeur.

3. Par la Compagnie Quebec Pulp & Paper Mills: $174,325.67; Par la Cie Price Brothers Ltd: $164,643.03; Par la Compagnie Electrique de Chicoutimi: $20,326.30.

4. Les sommes mentionnées ci-dessus représentent collectivement un montant plus que nécessaire pour couvrir: l'intérêt, le fonds d'amortissement, (période de 30 ans), le coût d'entretien et d'opération desdits barrages.

Question par M. Lortie (Soulanges).)—1. Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquels le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impression et de reliure depuis le premier juillet 1925?

2. Combien a-t-il payé ou avancé à chacun: (a) Pour frais d'impression et de reliure; (b) Pour frais d'annonces et de publicité; (c) pour autres frais divers?

Réponse par l'honorable M Nicol:

	(a)	(b et c)
Abeille, Enr	$ 181.79	$ 230.00
Action Catholique		91.00
Action Française		175.00
Argus de la Presse Internationale		160.00
Association des Bouchers		30.00
Ass. des Débardeurs du Port de Montréal		35.00
Ass. des Laboureurs		200.00
Ass. des Marchands-Détailleants		5,017.50
Automobile au Canada		50.00
Autorité Nouvelle		172.44
Ass. Athlétique d'Amateurs Nationale, Montr.		50.00
Barbeau, Jos.-D	698.56	
Bédard, J.-C	140.25	
Bégin, J.-A	1,310.97	
Bonne Fermière		145.00

British Colonial Press	226.00	
Brunet & Clerk	90.00	
Bulletin de la Chambre de Commerce, Montréal		187.50
Bulletin de la Chambre de Commerce française		200.00
Bulletin des Recherches Historiques		1,200.00
Bureau of Canadian Ressources, Ltd		275.00
Canada Lumberman		120.00
Canada Newspaper Company		500.00
Canadian Ayrshire Breeders' Association		25.00
Canadian Brotherhood of Railway Employees		200.00
Canadian Engineer		77.79
Canadian Institute of Mining-Metallurgy		269.17
Canadian Mining Journal		189.78
Canadian Railroader, Ltd		160.00
Canadian Society of Technical Agriculturists		10.00
Caisse Centrale Desjardins de Lévis		20.00
Caron, J.-A., fils	18.00	
Caron, Mme Jos	3,288.15	
Cercles Dramatiques de l'Université		25.00
Cercle des Voyageurs de Commerce de Québec		185.00
Chabot, Alfred	8.00	
Charrier & Dugal, Ltée	1,978.32	
Chouinard, C	382.40	
Chronicle-Telegraph	17,858.94	63.55
Cie de Québec		128.40
Cie O.F. de Feuillets Mobiles	306.88	
Copeland-Chatterson, Ltd	335.82	
Conseil Central, synd. catholiques et nationaux		50.00
Conseil des Métiers et du Travail, Montréal		100.00
Comm. de l'Exposition des Trois-Rivières		10.00
Demers, Jos	20.00	
Drouin, J.-P.-R	547.00	
Dussault & Proulx, Enr	25,399.80	
Eagle Publishing Co		96.00
Ecole Canadienne de Montréal		100.00
Faber, F.-N	918.21	
Farmers' Loan & Trust Co		500.00
Finacial Post		175.00
Fortier, Jos.- Lté	1,641.18	
Forum Printing Co	10.50	
Gauvin, G.-E. & Fils	62.50	
Girard, Ernest	245.00	
Granger Frères, Ltée	151.82	
Harris Lithographing Co	1,199.31	
Hone Tours, Inc		250.00
Huntingdon Gleaner, Inc	159.75	20.00
Imperial Order, Daughters of the Empire		25.00
Imprimerie Commerciale, Ltée	4,637.39	
Imprimerie Aubé	2,302.13	

Imprimerie d'Arthabaska	2,559.43	
Imprimerie de Rimouski	442.00	
Imprimerie de Roberval		5.72
Imprimerie d'Yamaska	1,278.03	
Imprimerie du Messager		150.00
Imprimerie du Peuple	2,445.66	
Imprimerie Française	178.39	
Imprimerie Modèle	1,079.58	
Imprimerie Moderne	75.00	
Imprimerie Moderne de Hull	81.55	
Imprimerie Populaire		84.59
Imprimerie Royale, Enr	371.78	
Imprimerie St-Louis	28.00	
Imprimeur du Roi	10.00	
Institut des Aveubles de Nazareth		5.00
International Press, Ltd		100.00
Imprimerie Canadienne	336.12	
Keuffel & Esser	4.53	
Labor's Holiday Souvenir		25.00
Labor's Holiday Association		25.00
Lafrance, Enr., Victor	4,652.54	
Lafrance, A.-G.	90.87	
Laflamme, A.-A	20.00	
Lamarche, J.-A	168.22	
Lawson Lithographing & Folding Bros	681.53	
Legrand & Perrier	423.68	
Legal Blank Printing Co	479.70	
Lemieux, J.-P	204.50	
Librairie Beauchemin, Ltée	625.00	250.00
Librairie St-Jean	4,382.24	
Lithographie de Québec	3,280.71	
L'Autorité		46.00
Le Bulletin		127.00
Le Bulletin de la Ferme	2,174.25	3,700.00
Le Canada	12,545.70	281.30
Le Canada Français		110.00
Le Devoir		55.00
L'Eclaireur, Ltée	4,006.93	
L'Evénement, (Cie de L')	7,358.82	3,688.59
Le Monde Ouvrier		100.00
Le Moniteur du Commerce		30.00
Le Nouvelliste		11.50
La Patrie	3,984.73	475.20
La Photogravure de Québec	540.98	
La Presse		10,900.95
Le Prix Courant		30.00
Le Progrès de Hull		8.48
Le Progrès de Valleyfield	210.00	
La Cie de Publication de Lévis	6,046.00	

	(a)	(b et c)
La Cie de Publication du Canada		18.00
La Cie de Publication du St-Maurice	824.93	18.36
La Cie de Publication "Le Nouvelliste"		84.00
Le Quartier Latin		46.00
La Science Moderne		340.00
La Semaine Commerciale, Ltée	451.30	
La Semaine Religieuse		100.00
La Sentinelle	224.19	
La Société Canadienne d'Opérette		20.00
Le Soleil, Ltée	116,749.96	51.45
Le St-Laurent		6.30
Le Technicien		12.00
Le Terroir		150.46
La Tribune	11,402.15	12.10
La Vie Nouvelle		100.00
MacLean Publishing Company, Ltd		1,095.00
Marchand & Frères	669.15	
Mercantile Printing	912.86	
Missions Franciscaines		50.00
Monetery Times		125.00
Montreal Envelope Co	214.50	
Montreal Financial Times		150.00
Montreal Gazette		2,032.80
Montreal Herald	3,531.06	3,104.63
Montreal Standard		3,018.00
Montreal Star		430.75
Montreal-Quebec Weekly Arrow		75.00
Morris, G.-F	25.65	
Mount-Royal News & Advertising		5,833.31
National Publicity, Ltd		20,034.14
Nault, Z	1,778.53	
Ormstown Bulletin	187.05	
Ostigny, Pierre	72.20	
Perreault Printing Co	5,668.90	
Pigeon, A.-P., Ltée	1,718.85	150.00
Poitras, Gaudiose	12,076.33	
Poitras, Edgar	50.00	
Portectographe Sales Agency	786.50	
Proulx, Gérard	75.00	
Quebec Engraving Company	153.60	
Revue Trimestrielle Canadienne		52.50
Richard, Jérémie	347.09	
Rod and Gun in Canada		11.22
Roy, L.-P	2,875.14	
Secrétariat des Syndicats Catholiques		82.50
Sherbrooke, Record		18.00
Smith Printing Co., E.-R	44.72	
Smith Printing Co., H.-F	363.33	

	(a)	(b et c)
Soc. d'Agriculture, sec. B., Témiscouata		10.00
Soc. d'Agriculture du Lac St-Jean		10.00
Soc. des Ingénieurs Agricoles Canadiens		20.00
Soc. St-Jean-Baptiste de Limoilou		15.00
St-Amand, S	73.50	
St-Maurice Valley Chronicle Co., Ltd	172.41	89.40
Syndicat des Imprimeurs du Saguenay		8.25
The Northern Miner		300.00
The Spur		100.00
Telegraph Printing Co	136.74	
Tremblay, Ernest	447.45	
Trépanier, Raoul		150.00
Turcotte & Bergeron	105.00	
Union des Commis Epiciers de Montréal		212.50
Université de Montréal		10.00
Vincent, Inc., Elz	468.45	
Vincent, Jos.-E.	1,935.29	

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sur la motion de M. Tétreau, secondé par M. Langlais, il est —

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le département du secrétaire de la province et le docteur A.-S. Grondin ou toute autre personne relativement aux boursiers du gouvernement vivant à Paris.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill 51, intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".

Bill 52, intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah".

Bill 54, intitulé "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel".

Bill 57, intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 35, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Bill 42, intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Bill 56, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund, Inc."

Bill 104, intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour alinéation".

Bill 107, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Commission métropolitaine de Montréal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corportation "Congregation Shaare Tefilah", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 57) intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 56) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund, Inc", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possèdent dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour alinéation", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Commission métropolitaine de Montréal," et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil élgislatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 38) intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchel".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Dufresne, il est—

Résolu que: Attendu que plusieurs compagnies industrielles dans cette province jouissent d'un régime de faveur en vertu de règlements de commutation de taxes qui sont votés ouvertement par la majorité des contribuables en nombre et en valeur;

Attendu que la pression et l'influence indues qu'exercent souvent les compagnies lors de la votation de ces règlements de commutation, engendrent des abus et de la discrimination dans l'imposition des taxes municipales;

Attendu que la votation de ces règlements n'est pas toujours l'expression libre des électeurs;

Cette Chambre émet le vœu que notre loi municipale et la loi des cités et villes soient amendées de manière que le vote des règlements d'exemption de commutation de taxes soit à l'avenir pris au scrutin secret.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province et aucun de ses départements et la corporation de Sainte-Rose du Dégelé, dans le comté de Témiscouata, ou ses officiers, au sujet du paiement par cette municipalité de sa quote-part du coût de la route régionale Rivière-du-Loup-Edmundston, dans les limites de son territoire.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province ou ses employés et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick au sujet du barrage du lac Témiscouata et tributaires, depuis la passation de la loi au même sujet lors de la dernière session de ce parlement.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est:—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie du rapport fait au gouvernement par F. W. Perras pour travaux faits en 1924 dans le chemin de front vis-à.vis les lots 44 et 45 du rang C. du canton de Wright.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, rapport, etc., entre le gouvernement ou le ministre de la Colonisation et le Dr Avila Sylvestre, Antonio Lafleur et toute autre personne depuis 1924, au sujet des lots 42 et 43 du rang 2 du canton Dalquier.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tout document, correspondance, etc., entre le gouvernement et toute personne, depuis 1924, concernant la construction d'un pont sur le ruisseau Chevalier, dans le grand Rang de la paroisse de Saint-Léon, comté de Maskinongé.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le rapport du département, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les gratifications aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation aux municipalités les plus méritantes sujet au rapport des inspecteurs, arrêté ministériel 759 du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante -cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élem. $250,000.00,) pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'académie de Musique de Québec, S. R., 1925, ch. 139, art. 2.—Bourses aux étudiants pour compléter leurs études musicales en Europe. (Paiement sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles du soir et écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Monument National, Montréal, sous le contrôle de "la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal"; paiement sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel No 187, du 29 mai 1896, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

9 *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les archives de la province de Québec pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le conseil des arts et manufactures, y compris l'enseignement des beaux arts appliqués à l'industrie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, 12 Geo, V, ch. 55, s. 12, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Bureau des statistiques de Québec, S. R., 1925, ch. 18, arts. 30-37, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million deux cent soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin (y compris $500 pour inspection) pour Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux arts: livres de récompenses, reliure, etc., $15,000.00; littérature, $7,500.00, beaux-arts, $7,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Gazette officielle de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Royal Military College of Canada Rifle Association", pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Dr S. P. Robins, principal, retraité de l'école normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'arrêté ministériel No 800, du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le directeur de bourses pour aider les élèves gradués à suivre les cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour le Conservatoire Lasalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsdies.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comtié plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour pépinière de Berthierville: entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés de colonisation en général, département de la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes et brochures, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour services d'enregistrement, (Cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

9. *Résolu* qu'un crédit n'exédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit nexcédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour commission sur perception de royauté et de licences de pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à deux heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 12 MARS 1926

Deux heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 37.—Loi concernant les affaires municipales.

Bill 160.—Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes.

Bill 120.—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes à la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années.

M. Delisle, président (*pro-tem.*) du comité des bills privés en général, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 109.—Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le second rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 144.—Loi modifiant la loi concernant les voitures d'hiver.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la loi des exemptions des taxe municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

---

Question par M. l'Archevêque.—1. M. Yvon Lepage est-il employé par le gouvernement?
2. Si oui, pour quelles fonctions?
3. Est-il aussi employé par la Commission des liqueurs?
4. Si oui, quel est son emploi?
5. A-t-il agi aussi comme huissier pour la Commission des liqueurs?
6. Si oui, quel montant la Commission a-t-elle retiré des honoraires de M. Lepage depuis le 1er janvier 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Non.
2. .....
3. Oui.
4. Comme constable.
5. Non.
6. .....

Question par M. Dufresne.—Quel a été le revenu de chacun des régistrateurs de la province pour Berthier, Saint-Hyacinthe, Terrebonne, Joliette pour les années 1924 et 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

	Revenu net 1924	1925
Berthier:		
J.-A. Lafrenière	$ 2,433.57	$ 1,497.75
S. Lafrenière		215.76
Saint-Hyacinthe:		
J. Bissonnet	2,330.47	2,450.09
Terrebonne :		
J.-A. Théberge	8,368.38	7,542.79
Joliette:		
J.-A. Guilbault	3,182.00	2,742.50

Question par M. Dufresne.—1 Depuis la réponse du 19 janvier, 1926, y a-t-il des municipalités poursuivies au sujet des travaux de voirie qui ont réglé avec le gouvernement?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?
3. Pour quelle somme a été réglée l'action dans chacun des cas?
4. Quelles sont les municipalités qui ont actuellement payé cette somme?
5. Quelles sont celles qui s'en acquittent par versements et quel versement est exigé dans chacun des cas?

6. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres; (a) à la municipalité intéressée; (b) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. et 3. Paroisse de Ste-Victoire, comté de Richelieu; paiera l'intérêt le premier décembre de chaque année sur une somme de $23,026.92, au taux de 3% par an à partir du premier décembre 1922 jusqu'au premier avril 1925, et au taux de 2% par an à compter du premier avil 1925 jusqu'au premier décembre 1963—paroisse de St-Roch-de-Richelieu, comté de Richelieu: $1,472.19.

4. Paroisse de St-Roch-de-Richelieu.

5. Aucune.

6. (a) Paroisse de St-Roch-de-Richelieu: $115.40; (b) paroisse de St-Roch-de-Richelieu: $130.00; paroisse de Ste-Victoire: $1,312.48.

Question par M. Dufresne.—Depuis la réponse du 19 janvier 1926, le gouvernement a-t-il poursuivi d'autres municipalités de la province au sujet de travaux de voirie?

2. Dans l'affirmative, combien?

3. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

4. Quand chacune de ces poursuites a-t-elle été intentée?

5. Pour quel montant dans chacune d'elles?

6. Où en est le gouvernement dans chacune de ces poursuites?

7. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les procédures et d'exiger le paiement total des sommes qu'il réclame?

8. Depuis la réponse du 19 janvier 1926, le gouvernement a-t-il fait envoyer à d'autres municipalités des lettres d'avocats au sujet de travaux de voirie?

9. Dans l'affirmative, à combien?

10. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

11. Quel est le montant de la réclamation dans chacun des cas?

12. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses réclamations?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Une.

3. 4. 5. et 6. Paroisse de St-Pierre-et-St-Paul-de-la-Baie-St-Paul, comté de Charlevoix, 2 février 1926: $17,502.10, bref rapporté.

7. Oui.

8. Oui.

9. Une.

10. et 11. Canton de Wickham, comté de Drummond: $1,244.76.

12. Oui.

Question par M. Renaud.—1. Depuis la réponse du 19 janvier 1926, combien de municipalités dans la province ont payé leurs intérêts échus:

(a) le premier décembre 1922; (b) le premier décembre 1923; (c) le premier décembre 1924; (d) le premier décembre 1925, en vertu de la Loi des Bons Chemins?

2. Quels sont les noms et les comtés de ces municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Intérêts échus: (a) premier décembre 1922, 1; (b) premier décembre 1923, 2; (c) premier décembre 1924, 4; (d) premier décembre 1925, 124.

2. Abitibi: canton de Lasarre; Argenteuil: paroisse de Saint-Jérusalem; canton de Chatham.—Arthabaska: canton de Warwick.—Bagot: paroisse de St-Hughes-de-Ramesay; village de St-Hugues; paroisse de Saint-Ephrem-d'Upton.—Beauce: ville de Beauceville; canton de Shenley.—Beauharnois: paroisse de St-Clément.—Berthier: ville de Berthier; paroisse Saint-Norbert.—Bonaventure: paroisse de St-Siméon. Brôme: canton de Farnham-Est; corporation de Bolton-ouest.—Chambly: paroisse de St-Bruno-de-Montarville; paroisse de St-Joseph-de-Chambly; village de Greenfield-Park.—Champlain: paroisse de Ste-Geneviève-de-Batiscan.—Châteauguay: paroisse de St-Malachie-d'Ormstown; paroisse Ste-Martine; paroisse St-Antoine-Abbé-Est.—Chicoutimi: ville de Jonquières; village de Kénogami; paroisse de Alexis-de-la-Grande-Baie.—Compton: canton Auckland; canton de Ditton; canton de Lingwick; canton Eaton; paroisse de St-Venant-de-Hereford.—Deux-Montagnes: paroisse de St-Augustin; village de St-Benoit; paroisse de St-Hermas; paroisse de St-Joseph-du-Lac.—Dorchester: canton de Watford-ouest; paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne; paroisse de Ste-Justine.—Drummond: paroisse de Saint-Germain-de-Grantham; ville de Drummondville; ville de Durham-Sud; canton de Wickham.—Frontenac: paroisse de St-Evariste-de-Forsyth.—Hull: village de Gracefield.—Iberville: paroisse de St-Georges-de-Henryville; ville d'Iberville.—Joliette: paroisse Ste-Béatrice; paroisse Ste-Emélie-de-l'Energie.—Kamouraska: paroisse de St-Pascal.—Labelle: village de Mont-Laurier.—Lac-Saint-Jean: paroisse de St-Jérôme; paroisse de St-Joseph-d'Alma; paroisse de St-Gédéon; paroisse de Notre-Dame-de-la-Dorée; village de Val-Jalbert; canton Delisle; village de Saint-Cœur-de-Marie.—L'Assomption: paroisse de L'Assomption.—Laval: paroisse de St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies; paroisse de Ste-Dorothée; paroisse de Saint-François-de-Sales.—Lévis: cité de Lévis; paroisse de St-Télesphore.—L'Islet: paroisse de l'Islet; village de Bon-Secours; paroisse de Ste-Perpétue.—Lotbinière: ville de St-Agapitville; paroisse de St-Flavien; paroisse de Saint-Sylvestre-de-Beaurivage; paroisse de Saint-Edouard-de-Lotbinière; paroisse de Saint-Narcisse-de-Beaurivage; village de Francœur.—Maskinongé: paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup.—Matapédia: village de Saint-Joseph-Benoit-Labre-d'Amqui.—Mégantic: village de Robertsonville.—Missisquoi: ville de Bedford; corporation de Stanbridge-Station.—Montmorency: paroisse de Saint-Joachim; paroisse de Saint-Laurent, I.-O.—Napierville-Laprairie: paroisse de Saint-Constant; paroisse de Saint-Mathieu; paroisse de Laprairie; paroisse de Saint-Rémi-de-la-Salle; paroisse de Saint-Edouard-de-Saint-Georges; paroisse de St-Cyprien-de-Léry; vil-

lage de St-Rémi; paroisse de St-Patrice-de-Sherrington.—Nicolet: paroisse de St-Léonard; ville de Nicolet.—Papineau: paroisse du Cœur-Très-Pur-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-de-Plaisance; village de Chêneville; village de St-André-Avellin.—Pontiac: village de Campbell's-Bay.—Portneuf: paroisse de St-Charles-de-Grondines.—Québec: paroisse St-Félix-du-Cap-Rouge; paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; ville de Courville; village de Beauport, canton uni de Stoneham et Tewkesbury.—Richelieu: paroisse de Saint-Roch; paroisse de St-Ours; ville de St-Ours, cité de Sorel.—Richmond: canton de St-Georges-de-Windsor.—Rouville: paroisse de St-Mathias.—Saguenay: corporation Les-Escoumains.—Shefford: canton Shefford; la partie sud du canton Ely; canton Granby, ville de Waterloo.—Sherbrooke: corporation de Rock-Forest.—Stanstead: canton de Barford.—St-Maurice: paroisse de St-Barnabé; paroisse de Trois-Rivières.—Terrebonne: paroisse de Ste-Thérèse; paroisse de Saint-Janvier; ville de Saint-Jérôme; paroisse de Saint-Sauveur; paroisse de Saint-Joseph-du-Mont-Rolland.—Vaudreuil: ville de Rigaud; paroisse de Ste-Marthe.—Verchères: paroisse de St-Antoine-de-Padoue.—Wolfe: canton de Garthby. Yamaska: village de St-Guillaume; village de Pierreville.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Tunnel & Terminal Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement au titre.

L'amendement au titre est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges".

En conséquence , la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du Comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Ortaeur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné que vu que le bill No 66, intitulé: "Loi amendant la charte de la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie" a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements au bill et au titre.

Les amendements au bill et au titre sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appellle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 22, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les commissaires de la Commission des services publics de Québec recevront annuellement la rémunération fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, mais que cette rémunération ne devra pas excéder: pour le président, neuf mille dollars, et pour chacun des commissaires, cinq mille dollars.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra imposer la taxe ou le droit qu'il jugera convenable sur toute procédure devant ladite commission et que cette taxe ou ce droit sera payable en timbres et fera partie du fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions a rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolution sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publiques".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Ortaeur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 24 février 1926, pour production de copie de la lettre de démission de Sir William Stavert, comme membre de la Commission des liqueurs, et de l'accusé de réception, ainsi que de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou la Commission des liqueurs et Sir William Stavert ou toute personne se rapportant directement ou indirectement à ce départ ou à cette démission.

(*Document de la session No.* 54).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 15 MARS 1926

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Moreault (Rimouski), secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 61, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que vu que le bill No 118, intitulé: "Loi constituant en corporation le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Siur la motion de M. Thurber, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 106, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal" a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique les droits ordi-

naires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour papelle la troisième lecture du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec."

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Langlais.—1. Combien y a-t-il de colons résidant sur les lots 10 à 48 du rang 1, canton Awantjish?

2. Quelle est la date des billets de location émis?

3. Le département de la Colonisation a-t-il un rapport sur les améliorations faites sur lesdits lots?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Onze, les autres lots étant possédés comme lots de support par les colons ou cultivateurs du rang voisin.

2. Les lots 10 à 15, le 29 avril 1922; le lot 16, le 13 mai 1918; les lots 17 et 18, le 6 mai 1918; les lots 19 et 20 le 12 décembre 1918; le lot 21, le 13 mai 1918; le lot 22, le 27 mai 1918; le lot 23 (patenté) 24 et 25 (patenté) le 26 avril 1904; les lots 26 et 27 (patentés) le 4 avril 1900; les lots 28, 29 et 30 (patentés) le 24 avril 1899; le 31 (patenté) le 15 juillet 1901; les lots 32 et 33 (patentés) le 9 décembre 1898; le 34, le 20 janvier 1916; le 35, le 5 mars 1918; le 36, le 4 juin 1919; le 37, le 30 avril 1920; le 38 (patenté) vendu pour une moitié, le 19 janvier 1900 et pour l'autre moitié, le 28 juillet 1913; le 39, le 4 juin 1919; le 40 (patenté) le 16 mai 1900; le 41, le 4 juin 1919; le 42 (patenté) le 2 janvier 1890; le 43, le 5 octobre 1915; le 44 (patenté), le 21 avril 1900; le 45 (patenté), le 30 octobre 1895; le 46, le 2 octobre 1907; le 47, le 14 avril 1908 et le 48 (patenté) le 13 octobre 1891.

3. Oui, sauf quant aux lots patentés.

Question par M. Langlais.—1. Le ministère de la colonisation a-t-il fait construire un pont sur le rang onze du canton McNider?

2. Si oui, quel est le montant payé par le ministère: (a) pour la main-d'œuvre; (b) pour le bois?

3. A qui lesdits montants ont-ils été payés
4. De qui le bois a-t-il été acheté ?
5. Des soumissions ont-elles été demandées pour l'achat de ce bois ?
6. Quel est le prix payé par le ministère au mille pieds ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. (a) Main-d'œuvre, $182.00; (b) Bois, $147.90.
3. Thomas Sénéchal, $17.50; Antoine Gendron, $22.50; Joseph Bélanger, $20.00; Arthur Gendron, $17.50; Léon Lévesque, $15.00; François Robichaud, $20.00; Joseph Caron, $20.00; Antoine Sénéchal, $49.50; R. St-Julien, pour bois, $71.90; Thomas Sénéchal, pour bois $76.00.
4. De M. R. St-Julien et Thomas Sénéchal.
5. Non.
6. $23.00 le mille pieds pour le bois de M. St-Julien, et la somme de $76.00 pour 198 morceaux de bois de cèdre pour les culées et les lambourdes.

Question par M. Houde.—1. Du 1er juin au 8 décembre 1925, inclusivement, quel a été le revenu brut des droits de péage perçus sur le pont Galipeault ?
2. Quel a été le revenu net ?
3. Combien d'automobiles de tourisme ont traversé le pont durant cette période ?
4. Combien de camions-automobiles ?
5. Combien de véhicules à traction animale ?
6. Combien de ces véhicules de toutes dénominations ont été exemptés des droits de péage et pour quelle raison ?
7. Quelle somme globale représentent ces exemptions ?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. De l'ouverture du pont, 1er juin au 28 décembre 1925, dernier jour de la perception de l'année. Revenu brut, $40,923.01.
2. Voir Journaux de la Chambre du 1er mars 1926.
3. 98,132.
4. 7,628.
5. 2,229.
6. et 7. 1,446 véhicules à traction animale ont bénéficié d'un retour gratuit, conformément au tarif, et si les conducteurs de ces véhicules avaient payé, les recettes auraient été augmentées de $216.90.

Seuls les véhicules au service du Ministère de la Voirie ont été exemptés des droits de péage et il est impossible de dire quel montant cette dernière exemption représente.

Question par M. Lafleur.—Comment la compagnie A. Deslauriers limitée qui, suivant une réponse faite par l'honorable secrétaire de la province, a été incorporée le 23 août 1923, a-t-elle pu obtenir, ainsi que

l'a déclaré le ministre des Travaux Publics et du Travail, un contrat le 10 août 1922 et toucher cet argent le 22 novembre 1922?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
La soumission qui formait la base du contrat du 10 août 1922, a été produite par "A. Deslauriers Enrg." et la compagnie A. Deslauriers Limitée a continué les travaux mentionnés audit contrat.

Question par M. Lafleur:—1. Combien a coûté la nouvelle aile du Palais de Justice de Québec: (a) pour terrains; (b) pour construction?
2. La construction est-elle terminée?
3. Reste-t-il des comptes ou contrats à payer et pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. (a) $18,000.00; (b) $707,163.32.
2. Non.
3. Tous les comptes qui ont été présentés à date ont été payés.

Question par M. Lafleur.—Depuis le 1er juillet 1925, combien le gouvernement a-t-il payé pour le compte: (a) de l'édifice de la rue Sainte-Julie; (b) de la nouvelle aile du Palais de Justice de Québec; (c) de la nouvelle annexe du Palais de Justice de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
A. $240,273.22; b. $114,920.79; c. $855,515.75.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires."
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 37) intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Corformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics".

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a dopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill 75.—Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour services d'hydroplans, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 16 MARS 1926

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à partir de jeudi, le 18 mars, il y ait trois séances par jour, l'une à onze heures du matin, la seconde à trois heures de l'après-midi et la troisième à 8 heures et demie du soir.

Question par M. Sayer.—1. Combien de prisonniers sous caution, dans le district de Montréal, ont-ils forfait à leur cautionnement: (a) En 1923; (b) En 1924; (c) En 1925.?

2. Le gouvernement a-t-il perçu le montant du cautionnement dans chaque cas?

3. Sinon, quels sont les cas pour lesquels le cautionnement n'a pas été confisqué et quel en est le montant, dans chaque cas?

4. Quel est le total des cautionnements qui ont été perçus?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement ne peut répondre à cette question, parce qu'il n'a aucun contrôle sur les prisonniers de la Cour du recorder, lesquels sont contenus dans la question.

Question par M. Dufresne.—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'automobiles ou véhicules-moteurs depuis 1920?

2. De qui les a-t-il achetés?

3. Combien ont coûté ces automobiles?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 235.

2. Arlington Bicycle Company, Montréal; Baptist Company, Trois-Rivières; Baril, P.-R., Victoriaville; Blais, O., Carrosserie Trudeau, Montréal; Dodge Brothers, Montréal; Durant Motor, Montréal; Gosselin, Omer, Charny; Généreux Motors, Montréal; Gagnon & Coderre, Thetford-Mines; Garage Donacona, Donacona; Huntingdon Motors, Jarry & Frère, Montréal; Lortie, P.-L., Québec; Légaré Auto Supply, Québec; Morrissette & Frère; Motors, Limited, Québec; McLaughlin

Motor Car, Montreal; Motor Mart Incorporated, Montréal; Miller, Jules, Québec; Montreal Motor Sales, Montréal; Piché, Alban, Portneuf; Pépin, Arthur, Québec; Packard Montreal Motor, Montréal; Pitt, C.-H., Montréal; Quebec Tire Vulcanizing Company; Quebec Skate & Electric Company, Registered, Québec; Rousseau, T.-E., Québec; Read Motor Trois-Rivières; Verreault, E., Québec; Vézina, J.-C., Victoriaville; Willis Overland, Limited, Montréal.

3. $212,985.18.

Question par M. Renaud.—Combien le conseil municipal du comté de Terrebonne a-t-il payé jusqu'à ce jour pour le terrain, bâtisses, etc., du nouveau-chef-lieu à Saint-Jerôme?

2. Combien lui reste-t-il à payer?

3. Combien va-t-il être payé à même les deniers de cette province pour le terrain, la prison et le palais de justice?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Le montant prévu par les dispositions de la section 3 de la loi 12 George V, chapitre 21.

2. Rien.

3. Il ne reste plus rien à payer.

Question par M. Bray.—1. Monsieur Eugène Marquis, E.E.D., est-il à l'emploi du gouvernement de cette province?

2. Dans l'affirmative, depuis quand et dans quel département?

3. Quel est son salaire?

4. Quelle est son occupation?

5. Combien d'heures de travail doit-il donner chaque jour?

6. Ce monsieur s'est-il absenté pendant les trois semaines qui ont précédé l'élection partielle de Bonaventure, qui a eu lieu le 5 novembre 1924?

7. S'est-il absenté pendant les quatre ou cinq semaines qui ont précédé l'élection fédérale du 29 octobre 1925?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.

2. 30 août 1923, au département du Procureur-général.

3. $75.00 par mois.

4. Sténographe.

5. M. Marquis est étudiant et il travaille en dehors de ses heures de cours.

6. Non, pas pendant trois semaines.

7. Non, pas pendant quatre ou cinq semaines.

Question par M. Sauvé.—1. Combien a coûté jusqu'à ce jour la refonte des Statuts et l'impression des nouveaux statuts refondus?

2. Les travaux de refonte et d'impression sont-ils terminés? Sinon, quand le seront-ils?

3. Quelles personnes, société ou compagnie, la commission chargée de la refonte et de l'impression a-t-elle employées et quelles sommes chacune a-t-elle reçues ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Pour la période finissant le 1er janvier 1924, voir les journaux de l'Assemblée législative. Depuis cette date, $96,748.46.

2. Ils sont terminés sauf la table.

3. Pour les personnes employées par la Commission, voir les journaux de l'Assemblée législative pour la période finissant le 1er janvier 1924. Depuis cette date, les personnes suivantes ont été employées et le montant vis-à-vis leur nom leur a été payé:

Charles Lanctôt, $6,500.00; J.-A. Hudon, $4,333.32; L.-A. Cannon, $4.333.32; W. Chicoine, $2,600.00; A.-W.-G. Macalister, $2,600.00; W. Amyot, $1,900.53; R. Cannon, $2,083,33; A. Dionne, $2,133.32; H.-C.-G. Mariotti, $2,083,33; R. Boisvert, $2,083.33; Laetare Roy, $2,500.00; Maurice Ollivier, $200.00; G.-L. Dussault, $1,400.00; Jos. Pelletier, $416.66; F. LaRoche, $900.00; Frank Lemelin, $300.00; Paul Roy, $30.00; Femme de peine, $300.00.

Les sociétés ou compagnies que la Commission a employées sont les uivantes, et le montant qui leur a été payé est vis-à-vis leur nom:

Le Soleil, Ltée, $37,780.20; The Telegraph Printing Co., $30,000.00; Chronicle Telegraph Publishing Co., $7,500.00.

Question par M. l'Archevêque.—1. Combien de familles ont pris avantage de la loi d'adoption depuis sa mise en force ?

2. Quel a été le nombre d'enfants ainsi adoptés ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Les statistiques donnant ces renseignements ne sont pas encore parvenus au gouvernement.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté le terrain de l'entrepôt de la Commission des Liqueurs à Québec.

2. Combien a coûté la construction ?

3. Est-elle terminée ?

4. Reste-t-il des comptes ou contrats à payer et pour quel montant ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $85,306.17.

2. $782,915.46.

3. Oui.

4. Aucun.

Quesuion par M. l'Archevêque.—Quelle somme le gouvernement a-t-il perçue, chaque exercice dans chacune des cités et villes en vertu de la loi des droits sur les divertissements depuis la mise en vigueur de cette loi ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Cités et villes	Du 1er Sept. 1921 au 30 juin 1922	1922–23	1923–24	1924–25
Grand'Mère,	$ 527.22	$ 582.10	$ 940.78	$ 814.35
Granby,	258.59	152.75	790.31	343.30
Hull,	3,159.11	2,055.28	4,669.79	3,055.62
Joliette,	559.03	592.02	846.63	1,118.49
Lachine,	456.65	1,074.44	2,057.68	2,649.91
Lévis,	148.35	57.65	47.65	300.08
Montréal,	157,497.25	301,524.28	324,926.74	314,944.98
Outremont,	.....	.....	43.20	34.45
Québec,	27,408.03	32,549.79	31,837.26	29,463.84
Shawinigan-Falls,	628.19	634.30	1,326.26	1,421.16
Sherbrooke,	7,362.72	11,554.60	9,653.10	12,549.22
Sorel,	.....	784.58	.....	2,302.50
St-Hyacinthe,	1,361.63	1,744.29	1,971.20	1,213.99
St-Jean,	1,703.49	1,181.18	1,090.46	1,290.73
St-Lambert,	297.40	669.07	815.39	793.91
Thetford-Mines,	234.00	266.12	181.00	1,488.73
Trois-Rivières,	3,750.74	6,591.05	6,096.32	5,815.90
Valleyfield, S.	.....	.....	2,394.59	238.61
Verdun,	.....	.....	6,937.24	15,854.95
Westmount,	704.92	834.92	450.86	834.84
Coaticook,	462.10	683.14	757.75	501.84
Iberville,	.....	54.76	.....	.....
Jonquières,	.....	104.63	141.03	.....
Kénogami,	76.63	200.55	288.29	374.58
La-Tuque,	.....	.....	.....	652.39
Magog,	.....	1,780.80	289.24	1,095.18
Richmond,	134.48	274.01	198.60	490.47
Rimouski,	31.61	104.55	55.84	42.04
St-Jérôme,	.....	225.18	390.38	1,040.25
Victoriaville,	.....	192.09	245.57	254.25
Windsor,	.....	104.87	127.26	75.76

Question par M. Lafleur.—1. Le nouvel entrepôt de la Commission des liqueurs à Montréal est-il terminé?

2. Reste-t-il des comptes ou contrats à payer et pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.
2. Oui, pour $12,389.00.

Question par M. Lafleur.—1. Combien de permis de tavernes la Commission des liqueurs a-t-elle donnés dans la cité de Montréal pour l'année 1925?

2. Combien dans la cité de Québec ?
3. Combien dans le reste de la province ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 309 comme suit: 255 tavernes seules, 50 dans hôtels et 3 dans restaurants.
2. 48 tavernes seules et 8 dans hôtels.
3. 46.

Question par M. Dufresne.—1. Combien de conférenciers agricoles étaient-ils à l'emploi du gouvernement: (*a*) en 1924; (b) en 1925) ?
2. Quels sont ces conférenciers et quel est le salaire de chacun d'eux ?
3. Combien de conférences ont été données dans la province: (a) en 1924; (b) en 1925 ?
4. Est-ce que les agronomes donnent des conférences ?
5. Combien ont coûté ces conférences en dépenses de voyages, etc., pour chacun des conférenciers ?

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. et 2. Le Ministère de l'Agriculture n'emploie plus de conférenciers agricoles, dont le travail consiste exclusivement à faire des conférences.
3. Les officiers du ministère de l'Agriculture ont donné approximativement 3,800 conférences en 1924 et 4,000 conférences en 1925.
4. Les agronomes donnent des conférences.
5. Il est pratiquement impossible de déterminer le coût des conférences, parce qu'elles sont faites en même temps que d'autres travaux.

Question par M. l'Archevêque.—1. Combien y a-t-il de salles de billards et allées de quilles dans la province ?
2. Ces établissements ont-ils tous la licence requise par la loi ?
3. Combien d'établissements ont eu leur licence confisquée en 1924-25, pour quelles causes ?
4. Quel a été en 1924-25 le revenu provenant de ces licences ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 608.
2. Oui.
3. Aucun.
4. $58,382.61.

Question par M. Pellerin.—1. Combien y a-t-il de magasins de la Commission des liqueurs dans la province de Québec ?
2. Où se trouvent-ils situés ?
3. Quels sont les gérants de chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 91 magasins.

2 et 3.

No du magasin	*Adresse*		*Nom du gérant*
1	180, rue Peel,	Montréal,	L. Bouchard.
2	142, rue St-Antoine,	"	E. Markgraf.
3	2025, rue Bleury,	"	P. Lafrance.
4	72, rue St-Laurent,	"	R. Dubuc.
5	138, rue Ste-Elizabeth,	"	E. J. F. Markgraf.
6	2,526, rue St-Laurent,	"	Geo.-A. Fortier.
7	395, rue Wellington,	"	B. Duhamel.
8	St-Jean, P.Q.,	"	Eug. Roy.
9	204, rue St-Viateur,	"	J. E. Warren,
10	843, rue St-Laurent,	"	J. Friedman.
11	582, rue Demontigny-Est,	"	T. Durand.
12	1987*a*, rue St-Jacques,	"	L. Provost.
13	6482*c*, rue Lajeunesse,	"	J. A. Christin.
14	2,188 rue de l'Eglise,	"	C. Cordeau.
15	716, rue Atwater,	"	A. Dubuc.
16	90, rue Laurier-Est,	"	J. J. Beauregard.
17	979, rue Notre-Dame-Ouest,	"	A. Laplante.
18	2083, rue Ontario-Est,	"	H. Demers.
19	413, rue Mont-Royal-Est,	"	G. Pratte.
20	50, Place Jacques-Cartier,	"	F. Paradis.
21	3,075, rue Notre-Dame-Est,	"	J. T. Remington.
22	1,005, rue Ontario-Est,	"	J.-O. Deziel,
23	2,211, rue Mont-Royal-Est,	"	J.-A. Tranquil.
24	281*b*, rue Visitation,	"	J.-O. Proulx.
25	6,734, rue St-Denis,	"	A. Tremblay.
26	378, rue St-Joseph, Lachine,		Jos. Deguire.
27	202, rue Notre-Dame, Trois-Rivières,		O. Heroux.
28	867, rue Ste-Catherine-Ouest,	"	J. W. Gowing.
29	Shawinigan-Falls, P.Q.		A. O. Bureau.
30	Grand-Mère, P.Q.		J.-A. Desbiens.
31	Rivière-du-Loup, P.Q.		J.-E. Lapointe.
32	28, Côte-du-Palais, Québec.		H. L'Heureux.
33	St-Jérôme, P. Q.		C. Bourbeau.
34	Bellerive-Valleyfield,		L. de Martigny.
35	Granby.		E. Hivon.
36	135, St-Paul, Québec.		J.-L. Cantin.
37	Joliette.		F. Neveu.
38	21, rue King, Sherbrooke.		J.-A. Bouthillier.
39	55, rue de la Couronne, Québec.		L. Gaboury.
40	Louiseville,		C.-E. Martin.
41	Beauharnois.		J. Daigneault.
42	Marieville,		H.-F. Desmarais.
43	St-Hyacinthe,		J.-L. Guillet.
44	237, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.		C.-E. Garon.
45	Waterloo.		J.-O. Seguin.

No du magasin	*Adresse*	*Nom du gérant*
46	Drummondville.	J.-O. Laperrière.
47	La-Tuque,	D. Dufour.
48	22, rue St-Stanislas, Québec.	A. Grenier.
49	Sorel.	J. Salvail.
50	204, rue Champlain, Hull.	Nap. Legault.
51	Buckingham.	Jos. Champagne.
52	Aylmer.	H. Therrien.
53	Berthierville.	L. Pelletier.
54	1,719*b*, rue Ste-Catherine-Est, Montréal	J.-A. Renaud.
55	55, rue Delorimier, Montréal.	A. Drouin.
56	49, rue St-Jean-Baptiste, Montréal.	A. St-Charles.
57	Angle Dalhousie & St-André, Québec.	J.-W. Cadorette.
58	1,150, rue St-Denis, Montréal.	O. Lejour.
59	944, rue St-Valier, Québec.	J. Lemieux,
60	347, rue St-Jean, Québec.	E. Gagnon.
61	Rigaud.	J.-E. Villeneuve.
62	L'Assomption,	A. Thouin.
63	29, Sous-le-Fort, Québec.	J.-L. Létourneau.
64	Au-Pied-du-Courant, Montréal.	J.-N. Morin.
65	250, rue Laurier-Ouest, Montréal.	R.-A. Taschereau.
66	27, rue McGill, College, Montréal.	J. H. Blackley.
67	204, rue Ste-Catherine-Est, Montréal.	C.-A. Coyette.
68	Laprairie.	A. Lamarre.
69	Ste-Thérèse.	J.-A. Coulombe.
70	Longueuil.	H. Mongeau.
71	Valleyfield.	S. Bergevin.
72	25, rue Principale, Hull.	A.-I. Telmosse.
73	Ste-Anne-de-Bellevue.	E. Cousineau.
74	54, rue St-Jean, Québec.	L.-A. Carrier.
75	3,340 rue Adam, Montréal.	R. Leduc.
76	2,382, rue Ste-Catherine-Est, Montréal.	F. Dorion.
77	Bedford.	A. N. Bail.
78	186, rue King-Est, Sherbrooke.	N.-A. Duford.
79	2,204, Boulv. Gouin. Montréal.	Dr. J.-B. Dorion.
80	Farnham.	H. Millette.
81	Coaticook.	E.-P. Dupuis.
82	Magog.	A.-L. Bibeau.
83	Ste-Agathe-des-Monts.	A. Marier.
84	2,828, rue Masson, Montréal.	J.-F. Bélanger.
85	91, Côte-du-Passage, Lévis.	A. Blouin.
86	5,356, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.	E.-F. Décarie.
87	317*b*, rue St-Joseph, Québec.	R. Depeyre.
88	Iberville.	G.-A. Boutin.
89	462, rue St-Maurice, Trois-Rivières.	J.-A. Guilbert.
90	2,339, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.	L.-J. Marchand.
91	160, rue Craig-Ouest, Montréal.	J.-E. Pepin.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du-Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la "St. Regis Paper Company of Canada", Limited, pendant une période d'années".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Château-d'Eau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à contracter les emprunts jugés nécessaires pour la mise à exécution de la section II, du paragraphe 2

de la section III, de la section VII, et de la section VIII de la Loi de la voirie (Statuts refondus, 1925, chapitre 91), lorsqu'il s'agira de construction ou d'amélioration, mais que ces emprunts ne pourront excéder en totalité, tant en vertu de ladite Loi de la voirie qu'en vertu des lois 2 George V, chapitre 23, section 1, et 3 George V, chapitre 21, la somme de quarante et un millions cinq cent mille dollars au lieu de la somme de quarante millions de dollars autorisée par l'article 75 de ladite Loi de la voirie.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil", et la motion est mise en délibération.

M. Langlais propose par voie d'amendement, secondé par M. Tétreau:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

Bien qu'elle soit prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette qu'une grande partie des subsides qu'elle a votés depuis quelques années pour la colonisation aient été dépensés au bénéfice de spéculateurs ou de favoris, mais au détriment des colons et de la colonisation.

Elle regrette que des sommes considérables aient été dépensées pour des chemins de colonisation mal faits; que des régions depuis longtemps ouvertes à la colonisation n'aient pas reçu du gouvernement l'appui nécessaire à leur développement normal et aux besoins de leurs colons;

Elle regrette que trop souvent le spéculateur ou le colon de mauvaise foi ait, pour des considérations de partisannerie politique, violé la loi de colonisation quand le vrai colon était trop souvent, trop sévèrement et injustement traité.

Elle croit de son devoir d'inviter le gouvernement à adopter une politique plus juste pour le colon et plus efficace pour la province par une répartition plus équitable et plus rationnelle des deniers votés pour la colonisation; par une réclassification plus pratique des terres colonisables; par une protection plus efficace dans la remise des droits de coupe de bois, dans l'inspection des défrichés et dans les permis de brûler les abatis; par l'octroi d'une prime vraiment encourageante et effective en vue de protéger suffisamment le colon et de l'intéresser à la terre neuve plutôt qu'à l'exploitation du bois;

Elle croit que la colonisation devrait être dirigée de manière à offrir des avantages réels aux colons qui donnent la preuve de leur bonne foi par leur travail de défrichement plutôt que par le déboisement et que le gouvernement devrait favoriser et protéger le colon qui vend son bois pour servir les besoins d'industries établies dans notre province.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—14.

CONTRE :

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Morin,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,

Grani,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Richard,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville,
—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration et la vente des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'inspection des lots pour colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 17 MARS 1926

Prière.

Question par M. L'Archevêque.—Quelle quantité de liqueurs a été vendue, chaque mois en 1925, dans les magasins de la Commission des liqueurs à: (*a*) Valleyfield; (*b*) Hull; (*c*) Sherbrooke; (*d*) Saint-Jean; (*e*) Joliette; (*f*) Trois-Rivières?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1925	Valley-field	Hull	Sher-brooke	Saint-Jean	Joliette	Trois-Rivières
	Gallons	*Gallons*	*Gallons*	*Gallons*	*Gallons*	*Gallons*
Janvier:	1,873	7,894	2,217	1,501	1,053	3,042
Février:	1,514	6,669	2,041	708	898	2,243
Mars:	2,439	7,005	2,039	588	691	2,113
Avril:	2,383	7,143	2,267	748	790	1,821
Mai:	2,671	6,553	2,371	669	615	2,180
Juin:	2,236	6,319	2,265	828	681	2,281
Juillet:	3,001	6,953	2,809	786	717	2,378
Août:	4,857	7,303	3,070	895	659	3,172
Septembre:	4,718	7,911	3,567	857	832	3,155
Octobre:	4,085	9,494	3,353	924	803	3,675
Novembre:	4,193	9,351	2,768	927	769	3,258
Décembre:	4,596	14,585	5,502	1,699	2,110	7,523

Question par M. Beaudoin.—1. Sur le montant total versé par le gouvernement de la province de Québec, aux institutions reconnues d'Assistance Publique de la cité de Montréal, tel qu'il appert d'après la réponse du gouvernement en date du 23 février 1926, quelle a été en, 1921-22, la part: (*a*) du gouvernement; (*b*) de la cité de Montréal en vertu de l'article 29 de la loi de l'Assistance Publique?

2. Même question pour 1922-23?
3. Même question pour 1923-24?
4. Même question pour 1924-25?
5. Même question pour 1925-26 jusqu'à la date couverte par la réponse du 2 mars 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 1922, (a) $201,167.71; (b) $201,167.71.
2. 1925: (a) $225,868.81; (b) $225,868.81.
3. 1924: (a) $244,463.49; (b) $244,463.49.
4. et 5. Les comptes pour 1925 sont à se terminer.

Question par M. Dufresne.—1. Combien y avait-il: (*a*) en 1924; (*b*) en 1925; d'établissements pour les quarante industries principales de la province de Québec?

2. Quel était le capital engagé: (a) en 1924; (b) en 1925?
3. Quel était le nombre d'employés?
4. Combien a-t-il été payé en salaires et gages?
5. Quelle a été la valeur de la matière première?
6. Quelle a été la valeur de produits?
7. Quel a été: (a) en 1924; (b) en 1925, le pourcentage des quarante industries principales par rapport au total général: 1. pour le nombre d'établissements; 2. pour le capital engagé; 3. pour le nombre d'employés 4. pour les salaires et gages; 5. pour la valeur de la matière première; 6. pour la valeur des produits?

Réponse par l'honorable M. David:
Les dernières statistiques connues se trouvent aux pages 395 à 402 de l'Annuaire Statistique de l'année 1925.

Question par M. Dufresne.—1. Combien y avait-il d'établissements industriels dans la province: (*a*) en 1924; (*b*) en 1925?
2. Quel était le capital engagé?
3. Quel était le nombre d'employés?
4. Quels salaires et gages ont été payés à ces employés?
5. Quel était le coût de la matière première?
6. Quelle était la valeur nette des produits?
7. Quelle était leur valeur brute?

Réponse par l'honorable M. David:
Les dernières statistiques connues se trouvent aux pages 395 et 402 de l'Annuaire Statistique de l'année 1925.

Sur la motion de M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 21, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires".
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.
Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Bercovitch, il est—

Ordonné que vu que le bill No 62, intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 74, intitulé: "Loi constituant en corporation l'institut des Sœurs de Ste-Marthe, de St-Hyacinthe" a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

M. Crépeau propose, secondé par M. Saint-Jacques:

Vu l'importance des concessions forestières que le gouvernement désire affermer, aux termes de l'avis donné dans la *Gazette officielle de Québec*, en date du 20 février 1926, pages 740 et suivantes;

Vu la situation particulière et l'étendue de chacune de ces concessions forestières;

Vu que la province ignore quelle est actuellement l'étendue de son domaine forestier non encore affermé, susceptible d'exploitation;

Cette Chambre considère que l'affermage annoncé ne devrait pas avoir lieu avant qu'un inventaire complet du domaine forestier de la province, appartenant tant à la Couronne qu'à des particuliers, ait été fait.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,

Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—16.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Caron,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—41.

La motion est ainsi rejetée.

Sept heures et demie du soir.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté,, sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement au fonds des écoles élémentaires."

Bill (No 38) intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites".

Bill (No 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la charité et "The Sun Trust Company, Limited".

Bill (No 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles".

Bill (No 46) intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et "The Sun Trust Company Limited", auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante.

Bill (No 47) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie".

Bill (No 76) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Barkmere".

Bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de garanties de titres et de fiducie du Canada".

Bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation "Stanley Presbytérian Church".

Bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.

Bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

———

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 75) intitulé "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont."

Sur la motion de M. Tourville, secondé par M. Pilon, il est —

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que l'Assemblée législative accepte les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont", avec les amendements suivants:

1. L'amendement 5 est retranché;
2. Le chiffre "4" dans la première ligne de l'amendement 6, est remplacé par le chiffre "5";
3. Le chiffre "5" dans la première ligne de l'amendement 7, est remplacé par le chiffre "6";
4. Le chiffre "6", dans l'amendement 8, est remplacé par le chiffre "7";

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

———

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Houde propose par voie d'amendement, secondé par M. l'Archevêque:

Que tous les mots après "que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est disposé à voter des subsides à Sa Majesté, cependant:

Attendu qu'au cours de la dernière élection partielle dans le comté de Richmond, en 1923, le premier ministre a promis à Abestos, qu'un ouvrier serait appelé à faire partie de son Cabinet comme ministre du Travail;

Attendu que des membres du gouvernement, à diverses reprises et récemment l'hon. Secrétaire provincial ont déclaré que si le ministre du Travail n'est pas un ouvrier, c'est parce que Montréal a refusé d'élire les candidats ouvriers du gouvernement;

Attendu que cette déclaration indique que, d'après le gouvernement, l'hon. député de Mégantic, qui est un comptable, n'est pas un ouvrier, proprement dit, ou que, ne demeurant pas à Montréal, il ne peut être ministre du Travail;

Attendu que l'hon. député de Québec-Est ou l'hon. député de Québec-Ouest aurait pu, à la demande du premier-ministre, comme cela s'est pratiqué à Ottawa, offrir leur siège à l'ouvrier que le gouvernement aurait voulu nommer ministre du Travail;

Vu la récente déclaration du Ministre des Travaux Publics et du Travail, à savoir que les ministres riches sont moins portés à des tentations de malhonnêteté que les ministres pauvres;

Attendu que toutes ces déclarations mettent dans une position fausse et humiliante l'hon. député de Mégantic (M. Lapierre) qu'on désigne devant le public comme le représentant des ouvriers dans le gouvernement;

Cette Chambre regrette cette conduite du gouvernement envers la classe ouvrière de la province".

Et l'amendement est mis en délibération.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau soulève un point d'ordre, et objecte; que cette motion est irrégulière, parce qu'elle est rédigée par forme de discours ou de démonstration et qu'elle tient du pamphlet politique.

M. l'Orateur déclare la motion irrégulière, comme contraire aux articles 140, 142, 144 et 145 du règlement.

Et appel de la décision de l'Orateur étant fait, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
L'Archevêque,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),

Caron,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay)
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Gault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Moreau (Lac St-Jean),
Morin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—45

CONTRE :

Messieurs :

Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
Lafleur,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—13.

La décision de l'Orateur est ainsi maintenue.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'immigration, colonisation et publicité, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

L'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 18 MARS 1926

Onze heures du matin.

Prière.

M. Thériault présente le cinquième rapport du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 121.—Loi constituant en corporation "Three Rivers and Central Railway Company".

Question par M. Faucher.—1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé jusqu'à ce jour pour le sanatorium du Lac Edouard?

2. A quels entrepreneurs ont été confiés les travaux qui y ont été faits depuis l'achat du sanatorium?

3. Quels sont les directeurs, le trésorier et le secrétaire de la corporation "l'Aide au Sanatorium du Lac Edouard" et quelle rémunération chacun reçoit-il?

Réponse par l'honorable M. David:

1. $179,026.76.

2. Aucun contrat n'a été donné par le gouvernement depuis l'achat du Sanatorium.

3. (a) Les directeurs sont: Révérend Chanoine B.-P. Garneau, docteur Joseph Guérard, MM. Alfred Jolicœur, Jules Gauvin et Jules Garneau; (b) le trésorier: le gouvernement l'ignore; (c) le secrétaire: M. W. Amyot; (d) le gouvernement ignore si des rémunérations sont payées ou non et quelles rémunérations.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien de licences: (a) de tavernes; (b) d'hôtels, la Commission des liqueurs a-t-elle accordées pour Louiseville, P. Q.?

2. Quels sont les noms des personnes qui ont ces licences?

3. Ces personnes vendent-elles de la bière pour être délivrée en dehors de leur établissement?

4. Si oui, y a-t-il des plaintes à ce sujet?

5. Un inspecteur de la Commission des liqueurs a-t-il, sur plainte ou autrement, fait la visite de ces hôtels?

6. Si oui, a-t-il fait rapport que la vente dans ces établissements était conforme à la loi des liqueurs alcooliques de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. (a) 3; (b) 3..

2. F.-X. Lafleur, J.-T. Béland, Wilfrid Lawler.

3. Non.

4. Une plainte a été faite par une personne qui voulait obtenir une licence.

5. Oui.

6. Oui.

Question par M. Bastien.—1. Quel était le nombre d'établissements d'élevage d'animaux à fourrure dans la province de Québec en 1925?

2. Quelle était la valeur des terrains et bâtiments?

3. Quelle était la valeur des animaux captifs?

4. Quel a été le nombre des peaux d'animaux à fourrure pris dans la province de Québec en 1924-25?

5. Quelle était la valeur totale des pelleteries?

6. Quelle était la valeur moyenne par pelleterie?

7. Quel a été le nombre de peaux sur lesquelles le gouvernement a perçu des droits régaliens en 1924-25?

8. Quel est le total de ces droits régaliens?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 550 établissements licenciés.

2. et 3. Nous n'avons pas encore les statistiques pour 1925, mais en 1924, la valeur des bâtiments et enclos était de $332,798. et celle des animaux en captivité $937,581.

4. $311,498.

5. $2,280,962.25.

6. Loutre, $30.00; Castor, $23.00; Ours, $7.00; Ours blanc, $60.00; Loup cervier, $22.00; Marte, $17.00; Pékan, $50.00; Carcajou, $11.00; Loup, $12.00; Mouffette, $1.25; Vison, $13.00; Renard noir, $50.00; Renard bleu, $50.00; Renard croisé, $40.00; Renard argenté, $125.00; Renard blanc, $37.00; Renard rouge, $13.50; Renard bâtard, $15.00; Chat sauvage, $5.00; Rat musqué, $1.15; Belette, 0.90; Hermine, 0.90; Loup marin, $4.00.

7. 311,498.

8. $99,571.45.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et ses environs."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des agents généraux".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que l'agent général de la province dans le Royaume-Uni, nommé en vertu de l'article 3 de la Loi des agents généraux (Statuts refondus, 1925, chapitre 15), reçoive un traitement annuel de onze mille dollars au lieu de celui prescrit par l'article 5 de ladite loi.

Résolu, 2.—Que le total du traitement dudit agent général et des dépenses qu'il pourra encourir dans l'accomplissement de ses devoirs, soit pour

l'entretien de son bureau, soit pour toute autre cause légitime ne devra pas dépasser quarante mille dollars, et sera payé par mandat du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 3.—Que l'agent général de la province dans le Royaume de Belgique, nommé en vertu de l'article 7 de la Loi des agents généraux (Statuts refondus, 1925, chapitre 15), reçoive un traitement annuel de sept mille dollars au lieu de celui prescrit par l'article 9 de ladite loi.

Résolu, 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer le personnel requis pour la tenue de chacun des bureaux des agents généraux et attribuer, aux personnes ainsi nommées, les traitements et titres qu'il jugera à propos, et que ces traitements feront partie des frais d'entretien desdits bureaux.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

La motion' 'Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions'' est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des agents généraux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 91, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lortie (Soulanges), secondé par M. Langlais, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le ministre de l'Agriculture et toutes personnes, corps ou associations, concernant les compagnies qui vendent et posent des paratonnerres dans la province de Québec et particulièrement la compagnie connue sous le nom de "Security Lightning Rod Incorporated ou Security Lightning Rod Reg'd."

Sur la motion de M. Lamoureux, secondé par M. Lortie (Labelle), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 90) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Venise", a été retiré, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 10 mars, 1926, pour:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et toutes personnes ou corporations municipales concernant la construction et l'amélioration du chemin de front du premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Ile-Verte, partie Est, et le changement projeté du site dudit chemin aux fins de la route régionale Lévis-Rimouski. (*Document de la session No* 56).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province et aucun de ses départements et la corporation de Sainte-Rose

du Dégelé, dans le comté de Témiscouata, ou ses officiers, au sujet du paiement par cette municipalité de sa quote-part du coût de la route régionale Rivière-du-Loup-Edmundston, dans les limites de son territoire. (*Document de la session No* 57).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 mars, 1926, pour:

Copie du rapport fait au gouvernement par F. W. Perras pour travaux faits en 1924 dans le chemin de front vis-à-vis les lots 44 et 45 du rang C, du canton de Wright. (*Document de la session No* 58).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 mars, 1926, pour:

Copie de tout document, correspondance, etc., entre le gouvernement et toute personne, depuis 1924, concernant la construction d'un pont sur le ruisseau Chevalier, dans le Grand Rang de la paroisse de Saint-Léon, comté de Maskinongé. (*Document de la session No* 59).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 11 mars, 1926, pour:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement de cette province ou ses employés et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick au sujet du barrage du lac Témiscouata et tributaires, depuis la passation de la loi au même sujet lors de la dernière session de ce parlement. (*Document de la session No* 60).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill B, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Bill D, intitulé: "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes".

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est:

Ordonné que le bill B du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec" soit maintenant lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Sylvestre, il est:

Ordonné que le bill D du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes" soit maintenant lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et ses environs."

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Question par M. Faucher.—1. Un M. Lorenzo Leblanc est-il à l'emploi du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quel est son emploi?

3. Quel est son salaire?

4. Ce M. Lorenzo Leblanc est-il le même Lorenzo Leblanc qui s'était mis en nomination dans le comté de Bellechasse, lors des élections de 1923?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. et 3. Non.

4. La réponse ci-dessus dispense de répondre à la question 4.

Question par M. Smart.—1. Le gouvernement se propose-t-il de nommer pour le district de Montréal un percepteur adjoint du revenu de la province, de langue anglaise, pour remplir la vacance créée par le décès de feu le docteur John T. Finnie?

2. Dans l'affirmative, à quelle date cette nomination doit-elle, en toute probabilité, être faite?

3. Dans la négative, pourquoi?

4. Y a-t-il un percepteur adjoint du revenu de la province, de langue anglaise, pour le district de revenu de Saint-François?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.

2. Sous considération.

3. .....

4. Oui.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts, relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement au bill et au titre.

Les amendements au bill et au titre sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 151) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1682c du Code civil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation "Three Rivers and Central Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 156, intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de resolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU qu'il est opportun pour le développement et la bonne administration de l'enseignement technique ou professionnel de créer un organisme unique pour uniformiser l'administration de certaines écoles techniques ou professionnelles actuellement existantes;

Résolu, 1.—Que la fonction de membre de la Corporation des écoles techniques ou professionnelles qui sera nommée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions ne sera pas rétribuée, mais que les membres de ladite corporation auront cependant droit au remboursement de leurs dépenses de voyage.

Résolu, 2.—Que la corporation deviendra propriétaire de tous les biens mobiliers et immobiliers et assumera toutes les responsabilités financières et autres des écoles techniques ou professionnelles suivantes

et de toutes celles dont le lieutenant-gouverneur en conseil pourra lui confier l'administration, et qu'elle sera substituée à leurs droits, obligations, devoirs et pouvoirs en autant qu'il n'y sera pas dérogé par la loi qui accompagne les présentes résolutions, savoir: l'École des hautes études commerciales de Montréal, les écoles techniques de Québec, de Montréal et de Hull, et les écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal.

Résolu, 3.—Que la corporation soit autorisée à assumer le paiement du capital et de l'intérêt des emprunts autorisés et effectués précédemment par les corporations des écoles techniques de Québec, Montréal et Hull et par l'École des hautes études commerciales, avant l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions, et de tous autres emprunts que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra l'autoriser à assumer.

Résolu,4.—Que les garanties déjà données par la province des emprunts contractés au moyen d'obligations émises par les écoles mentionnées ci-dessus s'étendront aux obligations assumées par la corporation créée par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer, pour le bon fonctionnement de la corporation créée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, le personnel nécessaire et de pourvoir à sa rémunération.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutious.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Consei législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 29, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales".

Bill No 98, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est".

Bill No 111, intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 113, intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 68, intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation".

Bill No 118, intitulé: "Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci".

Bill No 122, intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements au Bill No 75, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certains

emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Bastien.—1 Le gouvernement a-t-il fait poser une couche d'un bitume quelconque sur les allées ou chemins qui longent les murs de l'hôtel du gouvernement?

2. Si oui, quand ces travaux ont-ils été exécutés?
3. Quelle espèce de bitume a été posée?
4. Quelle épaisseur de bitume a été posée?
5. Combien de verges carrées représente la surface sur laquelle a été posée cette espèce de bitume?
6. Combien a coûté l'exécution de ces travaux publics?
7. Qui a entrepris l'exécution de ces travaux publics?
8. Qui les a exécutés?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Allée longeant le mur côté sud sur la Grande-Allée et l'allée entre le parlement et la bibliothèque.

2. En juillet et août 1925.
3. Amiésite.
4. Un pouce et demi.
5. 1100.
6. $2,475.00.
7. P.H-. Murphy.
8. P.-H. Murphy.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Tunnel & Terminal Company", a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 92) intitulé: "Loi autorisant le Conseil de la cité de Québec à fixer, pour une période d'années, l'évaluation de l'immeuble appartenant à la Compagnie dite Québec Apartments, Limited, et connu sous le nom de Château Saint-Lguis" a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité".

M. Grant propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien,
Bergeron,
Bissonnet,
Caron,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Nicol,
Oliver,
Pérrault,
Phaneuf,

Dufour (Matapédia),
Fortier,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière
Pilon,
Plante,
Roy,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber
Tourville.—33

CONTRE :

Messieurs :

Beaudoin,
Bouchard,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
Lortie (Soulanges),
Mercier (Trois-Rivières),
Morin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—18.

La motion est ainsi adoptée.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif, et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements au bill et au titre.

Les amendements au bill et au titre sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre, se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Authier,
Bergeron,
Lamoureux,
Laperrière,

Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia)
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Morin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—37.

CONTRE :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Grant,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—17.

La motion est ainsi adoptée.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose : "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil", et la motion est mise en délibération.

M. Houde propose par voie d'amendement, secondé par M. l'Archevêque:

Que tous les mots après "Que", dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

Tout en étant prêt à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait point donné à la classe ouvrière la représentation qu'elle doit avoir dans le conseil exécutif de cette province.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétrau.—17.

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Bergeron,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delile,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Morin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—36.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en Comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 19 MARS 1926

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 44, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la chambre se forme en Comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les droits que confère un permis en vertu de la Loi des liqueurs alcooliques ne pourront être transportés par la commission des liqueurs de Québec, qu'au cas de décès de la personne à qui la commission avait octroyé ce permis ainsi qu'aux autres cas que la commission pourra définir et pourra admettre sur paiements des droits imposés et aux conditions qu'elle jugera à propos d'exiger.

Résolu, 2.—Que le droit exigible par la commission sur une demande de permis soit de vingt-cinq dollars, au lieu d'un cinquième du montant exigible sur l'octroi de ce permis, tel que mentionné dans le premier alinéa de l'article 37 de ladite Loi des liqueurs alcooliques.

Résolu, 3.—Que les droits additionnels exigibles par la commission et qui lui sont payables sur le transport des droits que confère un permis seront les suivants:

a) Au cas de décès du permissionnaire ou de changement de local, un montant équivalant à la moitié du droit payable sur l'octroi de ce permis;

b) Dans tout autre cas défini et admis par la commission, un montant équivalant au droit payable sur l'octroi de ce permis.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la loi des liqueurs alcooliques".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la loi des liqueurs alcooliques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement, secondé par M. Smart:

Que tous les mots après "Que", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, regrette de constater:

Que, ainsi qu'il appert à la page 145 des Comptes Publics pour l'exercice 1924-25, le gouvernement a autorisé l'émission de mandats spéciaux au montant de $2,109,448.30;

Qu'une somme de $2,075,603.47 a ainsi été employée presque en totalité à payer des dépenses ordinaires et même en certains cas, tel qu'il appert d'une réponse du ministre des terres et forêts, consignée dans les Journaux de la Chambre du 23 février 1926, des dépenses qui avaient été encourues dans le cours de l'exercice 1923-24, c'est-à-dire avant la session de 1925;

Que des dépenses n'étaient pas de celles qui peuvent être payées au moyen de mandats spéciaux, suivant les termes de l'article 9 du chapitre 21 des Statuts de Québec, 1925, qui n'autorise l'émission de mandats spéciaux que pour le paiement de dépenses faites dans les cas d'urgences;

Que depuis le 1er juillet 1917, le gouvernement a émis des mandats spéciaux pour payer les dépenses qui étaient presque en totalité, non-urgentes et ce, pour les montants suivants:

Pendant l'exercice	1917–18	$1,272,660.26	(p. 360,	Comptes publics)
" "	1918–19	1,462,099.62	(p. 289,	"
" "	1919–20	1,751,320.75	(p. 287,	"
" "	1920–21	822,245.70	(p. 299,	"
" "	1921–22	980,126,04	(p. 335,	"
" "	1922–23	1,182,469.17	(p. 378,	"
" "	1923–24	1,427,413.63	(p. 419,	"
" "	1924–25	2,075,603.47	(p. 145,	"

soit pendant les neuf derniers exercices une somme totale de 10,973,938.04

Que cette pratique est contraire à la loi qui prescrit qu'aucun mandat ne soit émis pour un paiement de deniers publics pour lequel il n'y a pas de crédit voté par la Législature, (Art. 8 et 9 ch. 21 S. R. Q., 1925), sauf dans les cas de nécessité urgente;

Que cette pratique est vicieuse, illégale et constitue un mépris formel de la loi qui régit cette province;

Cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—13

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Madden,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Nicol,
Perrault,

Dufour (Charlevoix-Saguenay), *Pilon*,
Dufour (Matapédia), *Sylvestre*,
Fortier, *Taschereau*,
Galipeault, *Thériault*,
Grant, *Thurber*,
Tourville.—33.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des édifices de la Législature et des départements: traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille sept cent deux piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour Bureau de poste: traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit d'excédant pas six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Réparations et entretien des écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il desire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera maintenant, elle soit ajournée à ce jour à deux heures et demie de l'après-midi.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Houde.—1. Quand la "Bonsecours Realty Co., Ltd.", a-t-elle été incorporée ?
2. Quel est son capital ?
3. Quels en sont les directeurs ?
4. Où est le siège social de ladite compagnie ?

Réponse par l'honorable M. David:
1. 28 janvier, 1926.
2. $50,000.00.
3. Auguste Mathieu, Raoul Raymond et Fernand Rainville, sont désignés dans les lettres patentes comme directeurs provisoires.
4. Dans la cité de Montréal.

Question par M. l'Archevêque.—Combien M. Charles Lanctôt a-t-il reçu du gouvernement (somme globale) en traitements, salaires, rémunérations, gratifications, dépenses de voyages, services et déboursés de cour, ou autrement, pour les divers emplois qu'il a occupés, depuis qu'il est au service du gouvernement jusqu'à date ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
M. Lanctot est à l'emploi du gouvernement depuis 36 ans et tout ce qu'il a reçu apparaît aux comptes publics.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les directeurs de la Quinlan, Robertson & Janin, Ltd. ?
2. Quand cette compagnie a-t-elle été incorporée ?
3. Quel est son capital ?
4. Quel est son siège social ?
5. MM. Quinlan, Robertson et Janin, de la Quinlan, Robertson & Janin, Ltd., sont-ils les mêmes que MM. Hugh Quinlan, A. W. Robertson et Alban Janin, qui d'après une réponse du gouvernement en date du 24 février 1926, sont directeurs de l'Amiesite Asphalt Ltd. ?

Réponse par l'honorable M. David :
1. Ignore.
2. 21 mars, 1925.
3. $500,000.00.
4. Montréal.
5. Ignore.

Question par M. Sauvé.—Pourquoi en 1923-24 et dans le passé le gouvernement a-t-il considéré qu'il était nécessaire de donner, dans l'état des droits perçus en vertu de la loi des successions qui est inséré dans les comptes publics, le nom des successions atteintes par l'impôt et le montant payé par chacune alors, qu'il considère que ce n'est pas nécessaire pour 1924-1925 ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
L'information en détail n'était pas une question d'intérêt public, et, en l'omettant, les frais de typographie et les dépenses d'impression d'environ vingt pages dans les comptes publics, ont été épargnés.

Question par M. L'Archevêque.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il jusqu'à ce jour, payé en "extras" pour le nouvel édifice de la rue Sainte-Julie?
2. A qui ces "extras" ont-ils été payés?
3. Combien à chacun?
4. Même question pour l'aile du Palais de Justice de Québec?
5. Même question pour l'annexe du Palais de Justice de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. 2. 3. 4. et 5. Pas d'extras, car les travaux ont été faits en vertu de contrats basés sur des prix unitaires.

Question par M. Sauvé.—Quels sont les travaux nécessaires au parachèvement du nouvel édifice de la rue Sainte-Julie à Québec qui n'avaient pas été prévus et pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a, par mandat spécial du 20 juin 1925, autorisé la dépense de $193,802.24?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
Menuiserie, peinture, plomberie, électricité, marbre et tuile.

Question par M. Houde.—1. Qui a soumissionné pour chacun des contrats qui ont été accordés par le gouvernement de la province: (a) à la Cie Adélard Deslauriers Limitée; (b) à la Compagnie de Marbre et de Pierre à Chaux de Québec?
2. Quel était le montant de chacune de ces soumissions?
3. A quelle date et à quelle heure le gouvernement a-t-il reçu chacune des soumissions: (a) de la Cie Adélard Deslauriers Limitée; (b) de la Compagnie de Marbre et de Pierre à Chaux de Quebec?
4. A quelle date et à quelle heure chacune des autres soumissions correspondantes a-t-elle été reçue par le gouvernement?
5. Quel est le nom de celui qui a reçu chacune de ces soumissions?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. et 2. Voir les Journaux de la Chambre du mercredi, 17 février 1926.

3. et 4. A l'heure et à la date fixée pour la réception de telles soumissions.

5. Les soumissions ont été remises aux fonctionnaires du département.

Question par M. Houde.—1. Au cours des trois semaines qui ont précédé l'élection partielle de Bonaventure qui a eu lieu le 5 novembre 1924, M. Eugène Marquis, étudiant, employé au département du procureur-général avec traitement de $75,00 par mois, s'est-il absenté?

2. S'est-il absenté au cours des six semaines qui ont précédé l'élection fédérale du 29 octobre 1925?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui.
2. Oui.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M, Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercocvith, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Sons of Israel", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction faite frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 57) intitulé: "Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Saint-Jacques, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 95) intitulé: "Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 79) intitulé: "Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal" a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Nicol propose: "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill,est en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 155) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que la province possède dans ses forêts et ses chutes d'eau des ressources d'une grande richesse et qui prennent tous les jours un développement plus considérable;

Attendu que, pour faire face aux conditions nouvelles, ainsi créées, il est nécessaire d'instruire la population de la province d'une manière plus complète pour former des jeunes gens instruits, des ingénieurs et des ouvriers qui, grâce à cette instruction aideront à l'agrandissement économique de la province, feront mieux fructifier ses ressources naturelles et ses industries, retiendront la population et mettront mieux en valeur nos richesses nationales;

Attendu qu'à cet effet, il est juste et de faire contribuer les richesses naturelles de la province à l'instruction des siens dans l'intérêt même de son développement industriel; et

Attendu que cet effort doit porter surtout sur l'enseignement primaire et universitaire et qu'il convient de lui venir en aide:

Qu'il soit en conséquence:

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'imposer et de prélever un droit n'excédant pas dix centins par corde de bois destinée à la fabrication de pulpe ou de papier, provenant des terres

publiques de la province et que ce droit, payable par le concessionnaire forestier, pourra être porté à quinze centins si le bois est manufacturé en dehors des limites de la province.

Résolu, 2.—Qu'il soit également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'imposer et de prélever annuellement un droit n'excédant pas une demie de un pour cent sur les recettes brutes (*gross income*) de toutes les personnes, compagnies ou corporations développant de l'énergie électrique à même les forces hydrauliques de cette province détenues en vertu de titres de la couronne, lorsque telle énergie servira à manufacturer les produits de la forêt.

Résolu, 3.—Qu'il soit également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'imposer et de prélever annuellement un droit n'excédant pas dix centins par cheval vapeur développé et utilisé à même les forces hydrauliques détenues en vertu de titres de la couronne; ce droit étant exigible de toute personne, compagnie ou corporation qui les possèdera et exploitera ou qui vendra l'énergie ou la lumière ainsi développée ou produite.

Résolu, 4.—Qu'il soit également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'imposer et de prélever annuellement de toute compagnie d'utilité publique, un droit de six centins par cheval vapeur développé au moyen des forces hydrauliques mentionnées dans la résolution 2, et de un centin par mois, pour chaque consommateur de l'énergie électrique ainsi développée, payable par ladite compagnie.

Résolu, 5.—Qu'aucune personne, compagnie ou corporation ne pourra être sujette à plus qu'un des droits imposés par les quatre résolutions précédentes.

Résolu, 6.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra édicter des règlements concernant le mode de perception et de paiement des droits ci-dessus ainsi que toutes autres dispositions qu'il jugera à propos pour la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 7.—Que le produit des droits imposés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions devra être payé au trésorier de la province et être versé exclusivement dans un fonds spécial appelé "fonds éducationnel" destiné entièrement à aider l'instruction publique en cette province.

Résolu, 8.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, au cas où une institution enseignante, en cette province, contracterait un emprunt ou émettrait des obligations, pour des fins éducationnelles, de s'engager à payer, en tout ou en partie, à même ce fonds éducationnel et pour la période de temps qu'il déterminera tels intérêts ou telles annuités, qu'il jugera à propos, pour rencontrer les charges annuelles.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 37, intitulé: "Loi concernant les affaires municipales".

Bill No 150, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 129, intitulé: "Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Congregation of Montreal".

Bill No 130, intitulé: "Loi concernant l'Eglise-Unie du Canada".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Congregation of Montreal", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseilleurs que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Unie du Canada", et lesdits amendement sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 21, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique de Québec".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que les besoins des divers hôpitaux et institutions de bienfaisance deviennent plus pressants et plus nombreux tous les jours;

Attendu que les ressources actuelles de l'assistance publique ont peine à suffire à ces besoins; et

Attendu qu'un grand nombre de requêtes ont été adressées au gouvernement demandant d'augmenter ces revenus par des impôts additionnels, les signataires de ces requêtes se déclarent prêts à les payer volontiers;

Qu'il soit en conséquence:

Résolu, 1.—Qu'il sera, par la loi qui accompagne les présentes résolutions, imposé un droit de cinq pour cent sur le coût de chaque repas d'un dollar et plus servi au public dans un hôtel ou un restaurant, dans les cités et les villes.

Résolu, 2.—Que le coût du repas comprendra également celui des bières, vins et autres breuvages qui seront consommés pendant ce repas.

Résolu, 3.—Que toute addition du repas devra contenir les mots "taxe d'hôpital" avec le montant de la taxe en regard; que le droit devra être payé par le consommateur qui payera l'addition, et que l'hôtelier ou le restaurateur agira en ce cas comme l'agent de la province, et qu'il devra remettre cette taxe mensuellement, avec un état attesté sous serment de la recette, au secrétaire de la province.

Résolu, 4.—Que, lorsqu'il n'y aura qu'une seule addition pour plusieurs personnes, cette addition ne devra pas être divisée suivant le nombre des personnes.

Résolu, 5.—Que le produit de cette taxe devra être versé entièrement au fonds de l'assistance publique.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions, sont en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique de Québec".

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 9 mars 1926, pour production d'un état indiquant:

1. Quel est le nombre d'automobiles que les agronomes ont eues à leur disposition: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?
2. Quel prix a été payé pour chacune de ces automobiles;
3. De quelles maisons elles ont été achetées;
4. Combien ont coûté l'entretien et la réparation de chacune de ces automobiles: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925.

(*Document de la session No* 61).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 22 MARS 1926

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Dufresne.—Quels sont les noms et adresses des personnes qui ayant été depuis le 1er janvier 1924 condamnées pour contravention à la loi des liqueurs, n'ont pas entièrement satisfait aux condamnations prononcées contre elles?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement ne croit pas devoir répondre à cette question pour la même raison que celle qu'il a donnée récemment en réponse à une question à peu près semblable.

Question par M. Dufresne.—1. Quel est le revenu global provenant des poursuites faites par la Commission des liqueurs de Québec: (a) en 1924; (b) en 1925?

2. Quel a été le revenu pour chaque district: (a) en 1924; (b) en 1925?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. (a) 1924, $137,859.25; (b) 1925, $212,354.14.
2.

	1924	1925
Abitibi	$ 55.99	$ 3,025.04
Arthabaska	507.70	1,176.69
Beauce	4,031.54	6,681.57
Beauharnois	3,594.80	5,091.24
Bedford	3,092.64	1,226.75
Bonaventure	.....	24.15
Charlevoix	5.84	.....
Chicoutimi	9,156.48	2,314.43
Gaspé-Est	50.00	21.96
Hull	7,126.18	3,734.19
Iberville	4,609.09	587.54
Joliette	2,420.24	2,131.31
Labelle N. et S	3,803.03	3,887.91
La Tuque	10.00	61.75
Lac-St-Jean	707.75	1,015.43
Kamouraska	1.29	214.11
Matane	1,160.00	25,053.95
Montcalm	.....	4.44
Montmagny	405.59	1,567.49
Montréal	59,431.32	95,429.05
Nicolet	1.64	69.20
Pontiac, Est et Ouest	2,867.81	989.63
Québec	12,641.80	18,598.92
Richelieu	5,182.12	324.12
Rimouski	1,500.00	832.14
Saguenay	35.00	1,255.00
St-François	5,929.93	6,965.37
St-Hyacinthe	4,367.72	3,196.06
Témiscouata	2,773.01	18,279.52
Terrebonne	720.62	2,246.90
Trois-Rivières	1,668.12	6,348.28

Question par M. L'Archevêque.—Combien a coûté la série des articles réclames que la Commission des liqueurs a publiés dans les journaux pendant l'été de 1925 et qui avaient pour titres respectifs: "Après 4 ans d'opérations de la loi des liqueurs",—"La modération dans la vente des liqueurs",—"La Commission garantit la qualité de ses produits",—"Le bilan moral de la province de Québec",—"Respect aux traditions des pays producteurs",—"Quel est le plus gros contribuable du Canada"?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$10,733.62.

Question par M. Langlais.—1. Quels sont les lots de colonisation actuellement concédés sur les rangs 10 et 11 du canton de McNider à partir du lot 22 jusqu'au lot 50?

2. Quels sont les noms des concessionnaires actuels ?

3. Le département a-t-il un rapport sur les travaux de défrichement qui ont été faits dans chaque cas ?

4. Quel est le montant dépensé par le ministère de la colonisation pour l'ouverture des chemins sur lesdits rangs ?

5. Combien y a-t-il de lots dont les billets de location ont été cancellés sur lesdits rangs ?

6. Depuis cette cancellation, y a-t-il eu du bois de coupé sur lesdits lots ?

7. Dans l'affirmative, par qui ?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Rang 10, le 22 a été vendu partie à Joseph Soucy et partie à Uldéric Soucy; le 23 a été patenté à Joseph Sénéchal; le 24 a été vendu à Louis Ouellette; le 25 à Antoine Sénéchal; le 26 à Achille Moreau, fils; les lots 27 à 31 ont été patentés à Alexandre Cyr, Pamphile Gagnon, Napoléon Bérubé, Léon Otis; les lots 32, 33 et 34 ont été vendus à Louis Bérubé, Joseph et Alexandre Lavoie; le 35 a été patenté à Louis Saucier, fils; le 36 et ½ ouest du 37 ont été vendus à Emile Bernier; les 39 et 40 ont été vendus à Arsène Leblond et à Alphonse Bérubé; le 41 a été patenté à Joseph Fournier; les 43, 44, 45, 46, 47 ont été vendus à Israel Michaud, Moïse Michaud, Emile Carbonneau, Pierre Allaire et Alfred Otis; le 48 a été vendu partie à Thomas Paradis et partie à Joseph Allaire; les 49, 50 et 51 ont été vendus à Joseph Allaire, Adélard Gendreau et Louis Vaillancourt.

Rang 11. Les lots 22 à 26 ont téé vendus à Alexandre Marin, sr., Thomas Fortin, Achille Charette, Georges McKell, J.-P. Charette; le lot 27 a été vendu pour une partie à Alphonse Turcotte et pour l'autre à Antoine Durette; les 28 et 29 ont été patentés aux représentants légaux de Zénon Bellavance et d'Ambroise Bellavance, et les lots 33 et 34 aux représentants légaux d'Elisée Théberge et d'Emile Caron.

3. Oui, sauf quant aux lots patentés.

4. La compilation des rapports depuis 1910 et 1911 donne un total de $9,708.69.

5. 23½.

6. Oui, pour ceux dont la vente a été révoquée avant l'adoption de la loi 11 George V, chapitre 33, alors que les lots révoqués retombaient dans les limites affermées pour la coupe du bois.

7. La licencié, la compagnie Dufour, limitée.

Question par M. Crépeau.—Quel était le nombre moyen d'abonnés des usines électriques dans la province pour l'éclairage des maisons par 100 habitants: (a) en 1924; (b) en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:

(a) et (b). Les renseignements les plus récents à ce sujet sont publiés dans l'Annuaire Statistique de 1925, page 411 et proviennent du Bureau Fédéral de la Statistique, à Ottawa.

Question par M. Crépeau.—1. Quel était dans la province, au 1er février 1926, la force motrice électrique utilisable en 24 heures à 80 pour

cent du débit, en chevaux-vapeur: (a) au minimum habituel du débit; (b) au maximum habituel du débit pendant 6 mois?

2. Combien représentait au 1er février 1926 en chevaux-vapeur la force motrice des turbines installées?

Réponse par M. l'honorable David:

1. et 2. Les renseignements les plus récents à ce sujet sont publiés dans l'Annuaire Statistique de 1925 page 409 et proviennent du Dominion Water Power Branch, Ottawa.

Question par M. Crepeau.—1. Quel a été le total de l'énergie électrique produite par toutes usines de la province: (a) en 1924; (b) en 1925?

2. Même question pour les usines commerciales?
3. Même question pour les usines municipales?
4. Même question pour les usines "hydrauliques"?
5. Même question pour les usines "à combustible"?

Réponse par l'honorable M. David:

1. (a) 3,714,805,000 K.W. heures; (b) pas encore publiés.
3. Pas encore publiés.
4. 3,713,704,000 K.W. heures.
5. 1,101,000 K.W. heures.

Ces renseignements sont puisés dans les publications du Bureau Fédéral de la Statistique et ne sont que préliminaires.

Question par M. Crépeau.—1. Quel était le nombre total des usines électriques de la province: (a) en 1924; (b) en 1925?

2. Quel en était le total du personnel occupé?
3. Quel était le nombre d'abonnés?
4. Quelles ont été les recettes produites par l'électricité vendue?
5. Quelles ont été les dépenses?
6. Quel est le total des capitaux engagés?
7. Quelle était le longueur en milles de lignes sur poteaux?
8. Mêmes questions pour les usines électriques commerciales?
9. Mêmes questions pour les usines électriques municipales?
10. Mêmes questions pour les usines électriques non-productrices?
11. Mêmes questions pour les usines électriques productrices?

Réponse par l'honorable M. David:

1. (a) 102; (b) Pas encore publiés.
2. 2,833 employés.
3. 321,494.
4. $25,490,596.

5. Pas encore publiés.
6. 162,812.514.
7. 5,433 milles.
6. Pas encore publiés.
9. Pas encore publiés.
10. Pas encore publiés.
11. Pas encore publiés.

Ces renseignements sont puisés dans les publications du Bureau Fédéral de la Statistique et ne sont que préliminaire.

Question par M. Renaud.—Quel somme a été dépensée par le gouvernement en subventions pour construction de silos, du 1er juillet 1925 au 31 décembre 1925?

Réponse par l'honorable M. Caron:
$50.00.

Question par M. Dufresne.—Combien ont coûté à la province: (a) la pépinière de Deschambault, (b) le garage de Deschambault pendant les six premiers mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Caron:
(a) $23,998.55; (b) $7,649.86.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle somme a été dépensée pour fins agricoles dans la province de Québec, dans les six premiers mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Caron:
$900,458.31.

Question par M. Renaud.—1. Pendant les six premiers mois de l'ex-l'exercice en cours, combien le gouvernement a-t-il dépensé: (a) pour les fermes de démonstration; (b) pour champs de démonstration de toutes sortes; (c) pour vergers de démonstration?

2. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires?

3. Combien pour automobiles, accessoires et réparations pour le service des agronomes?

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. (a) $19,557.62; (b) 2,013.56; (c) 136.96.
2. $6,833.32.
3. $6,496.63.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Des argents octroyés pour fins agricoles, quelle somme a été dépensée: (a) en annonces, publicité, impression et reliure; (b) en papeterie pour les premiers six mois de l'exercice en cours?

2. De cette somme, qu'ont retiré ou doivent retirer (a) "Le Bulletin de la Ferme", (b) la "Cie de Publication de Lévis", (c) "L'Abeille Enregistrée", (d) "La Cie de Publication du Canada, Ltée", (e) "L'Eclaireur, Ltée", (f) "Le Soleil, Ltée"?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. (a) $25,279.38; (b) $1,900.92.

2. (a) Les montants payés sont les suivants: "Le Bulletin de la Ferme", $3,108.46; (b) "La Cie de Publication de Lévis", $77.57; (c) "L'Abeille Enregistrée", $251.79; (d) La Cie de Publication du Canada, Ltée", $9,407.17; (e) "L'Eclaireur, Ltée", $50.31; (f) "Le Soleil, Ltée", $358.41.

Question par M. Lafleur.—1. Quels ont été les revenus du Parc National des Laurentides, en droits de chasse et de pêche, durant l'année 1924-1925?

2. Quel a été le nombre de permis émis et combien de personnes en ont profité?

3. Quelles ont été les dépenses d'entretien et de surveillance durant ce temps?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Les revenus provenant de droits de chasse et de pêche ont rapporté la somme de $3,110.50.

2. 77 permis au profit de 337 personnes.

3. $12,445.22.

Question par M. Smart.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une requête des habitants du comté de Brome, protestant contre toute tentative faite pour abroger, dans ce comté, la loi de tempérance du Canada, et demandant au gouvernement de la province de Québec de voir à ce que la loi prohibant la vente des liqueurs alcooliques dans la province soit observée?

2. Dans l'affirmative quelle attitude le gouvernement entend-il prendre au sujet de cette question?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, mais la loi de tempérance du Canada et son application relèvent du gouvernement fédéral.

2. Le gouvernement de la province fait tous ses efforts pour faire respecter la loi des liqueurs de Québec, mais celle-ci n'est pas en vigueur dans le comté de Brome.

Question par M. Smart.—1. La "North River Insurance Company" dans laquelle la Commission des Liqueurs de Québec a placé pour $1,000,000.00 d'assurance l'année dernière, comme le fait voir la réponse à une question donnée par l'honorable Trésorier de la province le 10 février, possède-t-elle une licence pour faire affaires en Canada, généralement, ou en particulier dans la province de Québec?

2. La Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle payé quelque taxe, sur cette assurance, tel que l'exige la loi spéciale des revenus de guerre, 1915?

3. Le gouvernement va-t-il se charger de voir à ce que la Commission des Liqueurs ne renouvelle pas la police avec la "North River Insurance Company", ou placer toute nouvelle assurance en dehors du Canada?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Oui.
2. Non.
3. Question à régler par la Commission des liqueurs de Québec.

Question par M. l'Archevêque.—L'avocat "M. Raymond", a qui le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a payé $4,685.04 de frais judiciaires, ainsi qu'il appert à la page 431 des Comptes publics de 1924-25 faisait-il partie de la société "Perrault et Raymond", à qui le gouvernement a payé un mémoire de frais de $7,438.15 ainsi que le mentionnent les mêmes Comptes publics, à la page 447?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
M. M. Raymond fait partie de l'étude de Perrault et Raymond, avocats, de Montréal.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Saint-Jacques, il est—
Ordonné que vu que le bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hopital homéopathique de Montréal", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Sylvestre, secondé par M. Bernard, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Bouchard, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 86) intulé: "Loi relative à la fusion des sociétés Saint-Jean-Baptistes de Québec, Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec et Saint-Jean-Baptiste de Limoilou", a pour objet de favoriser une œuvre patriotique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction".

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant: Quelle somme chaque cité, ville ou comté a-t-il payée pendant le dernier exercice comme contributions aux écoles de réforme ou d'industrie et quelle somme chaque cité, ville ou comté devait-il encore le 1er juillet 1925?

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'assistance publique de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un cocomité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Plante propose par voie d'amendement, secondé par M. Dufresne:

Que tous les mots après "Que", dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Cette Chambre tout en étant disposée à voter des subsides à sa Majesté regrette de constater:

Que suivant une réponse du trésorier de la province consignée aux Journaux de la Chambre du 10 mars 1926, la Commission des Liqueurs a dépensé $1,778,174.07 pour altération à l'ancienne prison et construction de l'entrepôt No 1, à Montréal; $743,166.21 pour construction de

l'entrepôt de Québec; et $444,689.00 pour construction d'un deuxième entrepôt à Montréal.

Que ces sommes ne sont pas les seules que la Commission des Liqueurs ait dépensées pour construction, puisque suivant une réponse du trésorier de la province consignée aux Journaux de cette Chambre du 10 février 1926, la Commission des Liqueurs avait alors payé $1,217,176.24 pour la construction de son entrepôt au Pied-du-Courant, à Montréal et, suivant des réponses du trésorier de la province aux Procès-Verbaux du 16 mars, 1926, la construction de l'entrepôt de Québec, a coûté $782,915.46: et il y a encore $12,389.00 à payer sur l'entrepôt de Montréal;

Que le gouvernement n'a jamais été autorisé à altérer ou à construire ces édifices ni à dépenser quoi que ce soit pour l'altération ou la construction de ces édifices;

Que, d'autre part, la Commission des Liqueurs n'a aux termes de la loi des Liqueurs alcooliques (Chapitre 37 article 9 des S. R. Q.) que le pouvoir de "louer et occuper tous bâtiments et terrains requis pour ses opérations" et qu'elle n'a jamais été autorisée à altérer ou à construire lesdits édifices;

Que lesdites sommes, au total de plus de deux millions de dollars, ont donc été ainsi dépensées et payées sans l'autorisation, sans droit, contrairement à la loi et en violation des principes les plus élémentaires et les plus sacrés de la constitution qui nous régit;

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qu'il en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.
Smart.—13.

CONTRE :

Messieurs:

Authier,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Coté,
Lafrenière,
Laperrière,
Lemieux (Gaspé),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Moreau (Lac-Saint-Jean),

David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—30.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts — routes. (Travaux Publics), pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour embellissement des édifices et des terrains du parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien des bureaux du gouvernement, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Réparations aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Assurance aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est —

Résolu que cette Chambre s'ajourne, par respect pour la mémoire de l'honorable M. Clément Robillard, ancien député de l'Assemblée législative, décédé samedi, le 20 mars courant.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Sauvé.—Comment s'explique la différence entre la somme de $1,165,361.26 que le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, dans une réponse faite le 26 février 1926, donne comme le total des sommes dépensées pendant l'exercice 1924-25 pour les chemins et ponts de colonisation et celles de $1,194,758.46 et de $75,493.87 qu'il donne dans son dernier rapport, page 2, comme ayant été dépensées pour les mêmes fins pendant le même exercice?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Le montant de $1,165,361.26 représente le coût réel de la construction, le parachèvement et les réparations des chemins et ponts pendant l'exercice 1924-25, tandis que le montant de $1,194,758.46 représente en plus les dépenses faites pour l'achat de matériaux non encore employés pour les ponts et les chemins, les dépenses faites pour l'entretien de certains chemins d'hiver, les subsides de navigation, la construction de quais de protection pour préserver certains chemins contre les inondations, etc. Et la somme de $75,493.87 a été dépensée principalement pour acheter de l'outillage et des machineries qui seront employés au département de la Colonisation pendant plusieurs années et dont le coût ne peut être imputé à la construction d'un chemin en particulier ni aux travaux d'une seule année.

Question par M. Dufresne.—1. Le gouvernement a-t-il exécuté des jugements obtenus contre des corporations municipales qu'il avait poursuivies au sujet de travaux de voirie ?

2. Dans l'affirmative, les saisies ont-elles porté sur les biens meubles ou sur les biens immeubles ?

3. Quelles sont ces corporations municipales et dans quels comtés sont-elles situées ?

4. Quel montant réclamait le gouvernement dans chaque cas ?

5. Quand chaque jugement a-t-il été exécuté et sur quels biens (meubles ou immeubles) portait la saisie dans chaque cas ?

6. Où en sont les procédures dans chacun des cas ?

Réponse par l'honorable M. Perrault.

1. Oui.

2. Il n'y a pas eu de saisies faites sur les biens meubles ni de saisies sur les biens immeubles.

3. 4. 5. et 6. Réponses données par la réponse à la question 2.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Smart, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la Ligue Nationale de Coloniation et ses activités en 1924 et 1925 entre ladite ligue de Colonisation et le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Smart, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, rapports, requêtes ou autres documents entre le gouvernement de cette province et toutes personnes au sujet de colons établis le long du Lac des Commissaires, entre les cantons Malherbe et de Crespieul afin de les maintenir sur les lots à eux concédés pour leur établissement.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (B) du conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement au bill et un amendement au titre.

Les amendements au bill et au titre sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que", dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Cette Chambre tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, constate:

Que le canton de Senneterre est excellemment propre à la colonisation, mais que pour aider les colons et favoriser la colonisation, des moulins importants et des usines à pulpe sont nécessaires;

Que les colons de Senneterre, par eux-mêmes et par leurs autorités municipales ont demandé au gouvernement d'agir de façon à leur procurer des moulins et des industries, afin d'utiliser les pouvoirs d'eau de cette région et d'y créer un marché pour ses habitants;

Et elle regrette que le gouvernement n'ait rien fait de sérieux pour répondre aux demandes de ces colons de la partie est de l'Abitibi."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qu'en est faite, les noms sont enregistrés saini qu'il suit:

POUR :

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—15.

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
David,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Lafrenière,
Laperrière,
Lemieux (Gaspé),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
Mercier (Châteauguay),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—30.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'exceédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Edifices publics et "Loi des établissements industriels de Québec", S.R., 1925, ch. 182, art. 21, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastre soit ouvert à Sa Majesté, pour greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage, en vertu des S. R., 1925, ch. 97, art. 6.—"Loi des différends ouvriers de Québec".—Traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Bureaux de placement des ouvriers, S.R., 1925, ch. 99, art. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois et adoptées.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Lafleur propose par voie d'amendement, secondé par M. Houde:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, regrette de constater.

Que le gouvernement a dépensé pour la nouvelle annexe du Palais de Justice, à Montréal :

En 1919–1920,	$466,329.68	(Comptes-Publics,	1919–20,	page	9).
En 1920–1921,	137,830.15	" "	1920–21,	"	.
En 1921–1922,	378,888.64	(Comptes-Publics,	1921–22	"	9).
En 1922–1923,	533,509.33	" "	1922–23,	"	9).
En 1923–1924,	740,607.30	" "	1923–24,	"	23).
En 1924–1925,	915,050.98	" "	1924–25,	"	25).

Que, suivant une réponse du ministre des travaux-publics consignée aux procès-veraux du 15 mars 1926, le gouvernement a en plus payé $855,515.75 pour la nouvelle annexe du Palais de Justice, à Montréal.

Que le 15 mars 1926, le gouvernement avait donc dépensé déjà $4,027,731.83 pour cette annexe bien que la Législature ne l'ait autorisé à dépenser que $3,000,000.00 savoir: $2,000,000.00 par la loi 11 George V, chapitre 4 et $1,000,000.00 additionnels par la loi 14 George V, chapitre 4;

Qu'une somme de $1,027,730.83 a donc ainsi été dépensée et payée sans autorisation, sans droit, contrairement à la loi et en violation des principes les plus élémentaires et les plus sacrés de la constitution qui nous régit;

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Beaudoin,	*Plante,*
Dufresne,	*Renaud,*

Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—13.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
David,
Dillon,
Dufour (Charlevoix Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lafrenière,
Lamoureux,
Laperrière,
Lemieux (Gaspé),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
Mercier (Châteauguay),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber,
Tourville.—33.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hygiène publique de Québec, S. R., 1925, ch. 186, art. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin (y compris $500 pour inspection), pour Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingts centins soit ouvert à Sa Majesté pour l'aide à la protection du public contre les maladies vénériennes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le traitement des tuberculeux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 23 MARS 1926

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Crépeau, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, etc., entre le gouvernement et en particulier le ministre de la Colonisation ,des Mines et des Pêcheries ou tout employé de son département et C. S. Hymon & Co., Victoriavile, Hyde and Skin Co., Sherbrooke Hyde Co. ou Smith Bros., ou toute personne, entre le 1er octobre 1925 et 31 décembre 1925, au sujet de saisies de peaux dans le district de Saint-François.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 114, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'école de la paroisse St-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "Ste. Anne Power and Paper Company Ltd".

Bill No 69, intitulé: "Loi établissant un montant fixe de taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de Paul."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 100, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'école de la paroisse St-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "Ste. Anne Power and Paper Company Ltd", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe de taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des amendements ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que l'Ordre de cette Chambre du lundi 15 février dernier à l'effet qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre adopte les amendements

apportés par le Conseil législatif au bill No 7, intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", soit rescindé:

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que cette Chambre adopte les ammendements apportés par le Conseil législatif au bill No 7, intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impot", mais avec les amendements suivants:

1. Tous les mots après "amendé", dans la première ligne du premier amendement, sont, remplacés par les suivants: "en y insérant, avant le mot "déterminera", dans la seizième ligne, les mots "la transmet au percepteur des droits sur les successions, qui";

2. Le second amendement est retranché.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Question par M. Langlais.—1. Le ministère des Terres a-t-il retiré des argents pour la coupe du bois sur les rangs 1 et 2 du canton Awantjish depuis l'année 1922?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant retiré?

3. Quelle quantité de bois a été déclarée pour chacun des lots desdits rangs: (a) en 1922; (b) en 1923; (c) en 1924; (d) en 1925?

4. Lesdits lots ont-ils été depuis remis au ministère de la Colonisation?

5. Si oui, ont-ils été vendus à des colons?

6. Si aucune vente n'a été faite, le ministère sait-il pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Non.

2. Voir réponse 1.

3. Impossible de donner la quantité de bois coupés en 1922-1923-1924 et 1925, sur chacun des lots des rangs I et II, du canton d'Awantjish, le rapport d'opérations du licencié ne faisant état que du chiffre global des coupes.

4. Tous les lots des rangs 1 et 2 sont ou patentés ou sous billet de location, à l'exception des lots 1 à 9 du rang 1 ainsi que 1 à 9 et 12, 16 et 35 du rang 2 qui sont transportés au département de la Colonisation.

5. Non.

6. Parce que l'abbé J.-E. Sirois, curé de Sainte-Jeanne-d'Arc a représenté au département que les lots 1 à 9 de ces deux rangs, ne faisant partie d'aucune paroisse, feront tout naturellement partie, un jour, de Sainte-Jeanne-d'Arc et qu'il était de l'intérêt de sa paroisse de les garder en réserve jusqu'au jour où les cadres actuels de Sainte-Jeanne-d'Arc seraient remplis. Comme ces lots n'ont pas un sol de qualité supérieure qu'ils sont éloignés, qu'il eût été dispendieux de construire des chemins

pour s'y rendre et que des lots étaient disponibles dans Sainte-Jeanne-d'Arc, le département de la Colonisation a accédé à la demande de M. le curé Sirois.

Question par M. Langlais.—1. M. Marc-Aurèle Ouellet, de Sainte-Angèle-de-Rimouski, est-il encore juge de paix pour le district de Rimouski?

2. Si oui, a-t-il fourni des preuves de sa qualification?

3. Quelles sont ses qualifications fournies?

4. Le Procureur-Général a-t-il reçu des plaintes au sujet de ce M. Ouellet, dénonçant son défaut de qualification?

5. Y a-t-il eu enquête à cet effet, et si oui, quel en est le résultat?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. M. Marc-Aurèle Ouellet, de Ste-Angèle-de-Rimouski, a été adjoint à la commission de la paix du district de Rimouski, le 12 mars 1921 et son nom apparaît encore sur cette commission.

2. et 3. Le greffier de la paix pour le district de Rimouski a fait rapport que M. Ouellet avait déposé, au greffe de la paix, les serments requis.

4. Oui.

5. Des renseignements pris au bureau du greffier de la paix du district de Rimouski ont établi que M. Ouellet n'agissait pas comme juge de paix.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi, 25 février dernier:

Qu'il est désirable que le système d'inspection des écoles rurales de cette province soit modifié de manière à en obtenir un résultat plus efficace pour les élèves, plus avantageux pour les corporations scolaires, plus équitable pour les officiers préposée à l'inspection, et aussi en vue de suppléer autant que possible au manque d'instituteurs dans nos campagnes ainsi qu'au manque d'expérience, dans certains cas.

Que l'inspecteur ou principal devrait avoir, sous sa juridiction, moins d'écoles, afin qu'il puisse leur accorder le temps et l'attention que requièrent les institutrices et les élèves.

Et le débat se continue.

M. Bouchard propose par voie d'amendement, secondé par M. Hamel:

Que la Motion en discussion soit amendée, en remplacant tous les mots après "que" par les mots suivants: "tout en admettant que l'inspection des écoles est susceptible d'amélioration, cette Chambre reconnaît que depuis une quinzaine d'années le gouvernement a beaucoup fait pour améliorer l'inspection des écoles en créant onze nouveaux districts scolaires et en délimitant un grand nombre d'autres pour faciliter la visite des classes; qu'il a aussi élevé notablement les traitements des inspecteurs et accordé pour chacune des visites réglementaires une indemnité

de frais de voyage, et que le gouvernement est toujours disposé a améliorer le service de l'inspection chaque fois que, sur la recommandation du Surintendant et des Comités du Conseil de l'Instruction Publique, il lui sera fait des suggestions motivées."

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Authier,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber,
Tourville.—43.

CONTRE:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—16.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:,

Bill No 11, intitulé: "Loi modifiant la Loi des agents généraux".

Bill No 23, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

Bill No 27, intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil".

Bill No 133, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Voirie".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 149, intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires",

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté. sans amendement , le bill suivant:

Bill No 155, intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 70, intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux commissaires d'écoles des Ecores.

Bill No 116, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires de la municipalité scolaires de St-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 17, intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des Accidents du Travail".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill suivant ,pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative:

Bill "C", intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux appels des jugements interlocutoires."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au Bill (No 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux commissaires d'écoles des Ecores", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que Cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif apportés au bill (No 116) intitulé "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires de la municipalité scolaire de St-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des Accidents du Travail" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des amendements ait lieu à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des amendements ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Hamel, il est—

Ordonné que le bill "C" du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux appels des jugements interlocutoires", soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, le bill est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre les deux messages suivants de Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

N. PÉRODEAU:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec recommande à l'Assemblée législative de modifier les articles 104 et 107 du budget des dépenses qu'il lui a transmis le 27 janvier 1926, de façon que les articles se lisent comme suit:

"104. Pépinière de Berthierville: entretien, $25,000.00;

"107. Chemin de colonisation et aide à la colonisation, $800,000.00".

Hôtel du Gouvernement,

Québec, le 23 mars 1926.

N. PÉRODEAU:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1926, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, le 23 mars 1926.

(*Document de la session No 1-A.*)

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Madden, il est: —

Résolu que le message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, relatif au budget soit renvoyé au comité des subsides.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Madden, il est—

Résolu que le message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien de sociétés coopératives agricoles ont été fondées en 1925, dans la province?
2. Combien en existe-t-il actuellement.

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. 20.
2. 211 sociétés en opération.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill D du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier d'un projet de résolutions relatives au bill No 136, intitulé: "Loi concernant une subvention à "The Rouyn Mines Railway Company".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder à la *Rouyn Mines Railway Company*, constituée en corporation par la loi 15 George V, chapitre 110, une subvention de deux cent cinquante mille dollars ($250,000.00), pour aider à la construction et à l'exploitation de la ligne de chemin de fer décrite au sous-paragraphe *a* de la résolution 3 et que cette subvention soit payable en argent, en la manière, aux époques et aux conditions ci-après énumérées.

Résolu, 2.—Que cette subvention de deux cent cinquante mille dollars sera payable à la *Canadian National Railway Company*, aux droits de la *Rouyn Mines Railway Company*, comme opérant ladite ligne

de chemin de fer pour le compte de cette dernière, tel que prévu dans le sous-paragraphe *c* de la résolution 3, en cinq versements annuels de cinquante mille dollars ($50,000.00) chacun, au cours des cinq premières années de la mise en opération de ce chemin de fer, le premier versement à être fait le ou avant le 1er février 1927, si ladite mise en opération est alors commencée.

Résolu, 3.—Que le paiement de ladite subvention sera sujet aux conditions et dispositions suivantes:

a. La *Rouyn Mines Railway Company* devra construire dans la province de Québec une ligne de chemin de fer depuis un point, à ou près de O'Brien, dans le canton de Privat, jusqu'à un point dans le canton de Rouyn, sur une distance d'environ quarante-cinq milles;

b. Ladite ligne de chemin de fer pourra être louée à Sa Majesté le roi, aux droits de la Puissance du Canada;

c. L'administration et l'exploitation de ladite ligne de chemin de fer pourront être confiés à la *Canadian National Railway Company*;

d. Les travaux de construction de ladite ligne de chemin de fer devront avoir été commencés le ou avant la date de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions et ils devront être complétés le ou avant le 31 décembre 1926;

e. Après le parachèvement des travaux de construction, ladite ligne de chemin de fer devra être maintenue en bon ordre et en bonnes conditions et elle devra être exploitée sans interruption suivant les besoins du trafic et du public voyageur.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient lues maintenant une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi concernant une subvention à la "Rouyn Mines Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. l'Archevêque propose par voie d'amendement, secondé par M. Houde :

Que tous les mots après "Que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Cette Chambre est prête à donner son concours au gouvernement en vue de répondre le mieux possible aux besoins de la province, mais elle est d'opinion qu'avant de recourir à l'imposition de nouvelles taxes sur le peuple il est de son devoir d'épuiser tous les moyens d'économie et de retranchement à sa disposition, par exemple en diminuant les dépenses annuelles de Spencer-Wood, qui étaient autrefois de $8,515.40 et qui s'élèvent au dernier exercice, 1924-25, à $64,206.63 et aussi les dépenses du Conseil législatif qui étaient autrefois de $34,347.52 et qui sont au dernier exercice 1924-25, de $86,700.00.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—16.

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,

Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Roy,
Saurette,
Savoite,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber,
Tourville,
—51.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Barreau de la province de Québec, aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Renaud propose par voie d'amendement, secondé par M. Lortie (Soulanges):

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, constate qu'il est nécessaire de prendre des moyens extraordinaires pour encourager les cultivateurs et leurs fils à rester sur leurs fermes, ainsi que le rapatriement;

Que les députés des deux partis dans cette Chambre ont exprimé l'opinion que le gouvernement devrait en conséquence faire davantage pour aider les cultivateurs:

Que le gouvernement prélève des sommes considérables sur la vente de la gazoline, ainsi que sur la vente des liqueurs, bière, vins, etc., dans les municipalités rurales;

Que les routes macadamisées ou gravelées conduisant à des centres, sont détériorées par la circulation des véhicules-moteurs et non par les voiture à traction animale des habitants de nos municipalités rurales;

Et elle demande: (a) que le gouvernement prenne à sa charge le coût de la construction, de la réfection et de l'entretien de ces routes; (b) que les travaux d'entretien pour les chemins gravelés soient exécutés par les conseils municipaux, mais suivant les règlements du département de la voirie, et que cette politique soit appliquée sans injustice pour les municipalités qui n'auraient que des chemins de terre.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—16

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,

Daniel,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—47.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et q 'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Faucher :

Que tous les mots après "que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

Bien que cette Chambre soit prête à voter les subsides à Sa Majesté néanmoins:

Attendu que le premier-ministre de cette province, lors de l'adoption de la loi des liqueurs alcooliques, pour rassurer le public sur la justice et l'impartialité de son application, a promis que la Commission des liqueurs serait composée d'hommes d'une compétence indiscutable et dont la conduite serait au-dessus de toute préoccupation politique et à l'abri de l'influence des politiciens;

Cette Chambre regrette que cette loi ait été appliquée en maintes circonstances contrairement aux recommandations des autorités religieuses et municipales dans l'octroi des licences et permis;

Que des licences ou permis aient été refusés à des personnes fortement recommandés et accordés à des gens non qualifiés pour la tenue d'un hôtel ou d'une taverne, ayant été dénoncés ou condamnés pour infraction à la loi;

Que des personnes, condamnées à la prison pour infraction à la loi des liqueurs soient restées en liberté et aient été graciées, tandis que d'autre moins coupables et moins influentes ont dû subir leur châtiment;

Que la Commission des liqueurs vende à des prix exagérés, sous diverses marques importées ou sous les marques de la Commission, différents mélanges qu'elle fait elle-même dans ses entrepôts, mettant ainsi le public sous une fausse impression.

Que la Commission des liqueurs ,sous le prétexte de faire l'éducation du peuple, fait de la propagande politique en faveur du gouvernement en publiant à grands frais, dans tous les journaux et publications du pays, des extraits incomplets et trompeurs de témoignages rendus devant le comité des Comptes-publics de la session de 1925;

Que le gouvernement, de cette province, pour le compte de laquelle la Commission opère, n'ait pas pris les moyens d'empêcher les abus sans nombre de la Commission, ses dépenses injustifiables et ses opérations commerciales selon des méthodes inadmissibles et condamnables..

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlqis,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart.—15.

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),

Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—48.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en Comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des bureaux publics (administration de la justice), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolu que la résolution de jeudi 11 mars courant qui se lit comme suit: "*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Pépinière de Berthierville, entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927", soit révoquée et remplacée par la suivante:

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Pépinière de Berthierville, entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolu que la résolution de mercredi, 17 mars courant, qui se lit comme suit: "*Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927", soit révoquée et remplacée par la suivante:

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolution sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Huit heures et demie du soir.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a agréé les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements, au:

Bill No 7, intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 147, intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile".

Bill No 157, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 162, intitulé: "Loi modifiant la loi des exemptions de taxes municipales".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 9, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

Bill No 22, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics".

Bill No 82, intitulé: "Loi modifiant la Charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

Bill No 93, intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited", pendant une certaine période d'années".

Bill No 120, intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes à la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années".

Bill No 154, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer les bills suivants:

Bill No 84, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la municipalité de West Templeton".

Bill No 85, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".

Bill No 109, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau".

Bill No 119, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements, qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 135, intitulé: "Loi modifiant la loi 15 Geo. V, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et ses environs".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la loi des exemptions de taxes municipales", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif, a apportés au bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant a charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited", pendant une certaine période d'années", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 120) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes à la "St- Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et ses environs", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation "Three Rivers and Central Railway Company".

Sur la motion de M. Mercier (Trois-Rivières), secondé par M. Tourville, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

Sur la motion de M. Mercier (Trois-Rivières), secondé par M. Tourville, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 121) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Rivers & Central Railway Company", a été retiré

pour des raisons de délai, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs du bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou l'honorable Procureur-Général et toute personne:

1. Concernant la garantie ou sauvegarde, des créanciers ou des débiteurs, selon le cas, dans tout remboursement fait par les débiteurs;

2. Concernant la garantie ou sauvegarde de ceux dont les biens sont administrés, gérés ou en dépôt;

3. Concernant la garantie ou sauvegarde du public dans l'achat ou obtention d'obligations (débentures) ou autres valeurs.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert".

M. Thurber propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 21, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'assistance publique de Québec".

Bill No 28, intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique".

Bill No 44, intitulé: "Loi modifiant la loi des liqueurs alcooliques".

Bill No 156, intitulé: "Loi relative à certaines écoles techniques ou professionnelles de la province",

---

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, les amendements sont lus une seconde fois.

M. Duranleau propose, secondé par M. Tétreau que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements, avec les amendements suivants qu'il prie le Conseil d'agréer:

1. Dans le troisième aliéna de la page 4, dans les lignes 1, 2, 3 et 4, les mots: "en y retranchant dans la ligne 1 les mots suivants: "est autorisé à" et en les remplaçant par le mot: "devra"; et est "amendé" soient retranchés.
2. Le sixième alinéa de la page 4 est retranché.
3. Le septième aliéna de la page 4 est retranché.
4. Les deuxième et troisième alinéas de la page 8 (commençant par les mots "L'article 7" et Quartier St-George" aussi que les deux premiers alinéas de la page 9 sont retranchés.
5. Les trois derniers aliénas de la page 11 (commençant par "L'articel 310") sont retranchés.

Du consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que la question soit posée successivement sur chaque amendement à la motion.

Et le premier amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe).
Létourneau,

Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—48.

Et l'amendement est rejeté.

Et le deuxième amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bercovitch,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gauli,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,

Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lafrenière,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—47.

L'amendement est rejeté.

Et le troisième amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bercovitch,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafluer,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—16.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,

Côté,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Morin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—43.

L'amendement est rejeté.

Et le quatrième amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bercovitch,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—17.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,

Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Morin,
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—45.

L'amendement est rejeté.

Et le cinquième amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Smart,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Sageunay),
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Perrault,

Fortier,
Galipeault,
Gault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—45.

L'amendement est rejeté.

Et la motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 100) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal" étant de nouveau mise en délibération,

M. Dillon propose par voie d'amendement, secondé par M. Fortier:

Que l'Assemblée législative accepte les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant qu'elle prie le Conseil législatif d'agréer:

Le deuxième alinéa de la page 7 (relatif à l'article 42 du bill) est retranché.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bercovitch,
Bissonnet,
Bouthillier,
Bullock,
David,
Dillon,
Fortier,
Gault,
Hamel,
Lafleur,
Lahaie,
L'Archevêque,
Morin,
Renaud,
Smart,
Tétreau,
Thurber.—17.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Beaudoin,
Bernard,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Lortie (Soulanges),
Madden,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,

Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufresne,
Duranleau,
Galipeault,
Grani,
Guillemette,
Houde,
Lafond,
Langlais,
Laperrière,
Moreau (Lac Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Roy,
Sauvé,
Sylvestre,
Taschereau.—39.

L'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer le bill suivant:

Bill No 117, intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida", et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 26, intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'un employé du service civil pourra être nommé secrétaire particulier du chef d'un département et recevoir, pendant qu'il remplit cette charge, en sus de son traitement régulier, telle somme que peut fixer le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2.—Que le sous-ministre du travail recevra un traitement de cinq mille dollars pour la première année qui suivra sa nomination avec une augmentation annuelle de cinq cents dollars jusqu'à ce que son traitement ait atteint le chiffre maximum de six mille dollars, au lieu du traitement qui lui est attribué par le troisième alinéa de l'article 9 de la Loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10).

Résolu, 3.—Que les classification et rémunération prévues par l'arrêté en conseil No 1739 du 16 octobre, 1925, seront les classification et rémunération qui s'appliqueront aux membres du service civil y mentionnés, et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra modifier cet arrêté en conseil, soit en y ajoutant dans les divisions actuelles, des fonctions qui existent déjà et auxquelles il n'a pas été pourvu, soit en y ajoutant de nouvelles divisions pour couvrir les cas qui pourront se présenter par suite de la création de nouveaux emplois ou de fonctions nouvelles.

Résolu, 4.—Que tout arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil nommant une personne à une charge permanente ou temporaire ou à titre de surnuméraire, dans le service intérieur, devra indiquer si elle est permanente, temporaire ou surnuméraire, et assigner à cette personne une des divisions des classes fixée par l'arrêté en conseil mentionné dans la résolution 3, et que le traitement de cette personne, dans la division de la classe qui lui sera assignée, sera déterminé conformément et sera sujet aux dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 5.—Que le traitement attribué à un employé lors de sa nomination sera le minimum du traitement accordé à la division de la classe dans laquelle sera versé le nouveau titulaire de la charge ou de l'emploi par l'arrêté en conseil le nommant; que, néanmoins, si les qualités nécessaires à l'accomplissement des fonctions d'une charge ou d'un emploi sont d'une nature exceptionnelle, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra ajouter à ce minimum telle somme supplémentaire qu'il jugera raisonnable, sur la proposition du ministre basée sur le rapport écrit du sous-ministre du département attestant la nature exceptionnelle de ces fonctions et la capacité à les remplir de la personne qu'il sera question de nommer; mais que ce traitement ne devra pas atteindre celui déterminé pour la période d'années immédiatement supérieure.

Résolu, 6.—Que les augmentations de traitement prescrites par l'arrêté en conseil mentionné dans la résolution 3, auront lieu automatiquement pour chaque employé dès qu'il aura atteint les périodes de temps

qui y sont déterminées; mais que, cependant, sur le rapport du ministre ou du sous-ministre d'un département, adressé à l'auditeur de la province relativement à un employé quelconque, cet employé n'aura pas droit à l'augmentation que prescrit ledit arrêté en conseil.

Résolu, 7.—Que lorsqu'une personne sera nommée à plus d'une fonction ou d'un emploi, l'arrêté en conseil pourra fixer au chiffre estimé raisonnable la rémunération qui sera attachée à chaque fonction ou emploi excédant un seul emploi ou une seule fonction; et que de même lorsque plusieurs personnes seront nommées conjointement à une même charge, l'arrêté en conseil pourra fixer au chiffre estimé raisonnable la rémunération de chacun des titulaires, pourvu que la rémunération attribuée à chacun des titulaires n'excède pas les deux tiers du traitement attaché à la charge dont il s'agira.

Résolu, 8.—Que les ouvriers, gardiens, préposés aux ascenseurs, journaliers et femmes de peine, employés au siège du gouvernement, seront nommés par un écrit du ministre des travaux publics et du travail, et qu'ils recevront le salaire qui leur sera attribué par ledit ministre.

Résolu, 9.—Que le paiement des officiers et employés publics permanents du service intérieur de la province sera fait à même le fonds consolidé du revenu, et celui des employés temporaires ou surnuméraires sera fait à même les deniers votés chaque année à cette fin par la Législature.

Résolu, 10.—Que les classification et rémunération attribuées aux officiers et employés publics du service extérieur de la province par l'arrêté en conseil No 1739 du 16 octobre 1925, seront les classification et rémunération qui s'appliqueront auxdits officiers et employés publics; mais que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra modifier cet arrêté en conseil, soit en y ajoutant dans les divisions actuelles, des fonctions qui existent déjà et auxquelles il n'aura pas été pourvu, soit en y ajoutant de nouvelles divisions pour couvrir les cas qui pourront se présenter par suite de la création de nouveaux emplois ou de fonctions nouvelles.

Résolu, 11.—Que tout arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, nommant une personne à une charge permanente et tout écrit d'un ministre nommant une personne à titre d'employé temporaire ou surnuméraire, dans le service extérieur, devra assigner à cette personne une des divisions des classes fixées par l'arrêté en conseil mentionné dans la résolution 10, et que le traitement de cette personne, dans la division de la classe qui lui sera assignée, sera déterminée conformément et sera sujet aux dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 12.—Que le traitement attribué lors de la nomination sera le minimum du traitement accordé à la division de la classe dans laquelle sera versé le nouveau titulaire de la charge ou de l'emploi par l'arrêté en

conseil ou l'écrit qui le nommera, suivant qu'il s'agira d'un employé permanent ou d'un employé temporaire ou surnuméraire; que, néanmoins, si les qualités nécessaires à l'accomplissement des fonctions d'une charge ou d'un emploi sont de nature exceptionnelle, le lieutenant-gouverneur en conseil sur la proposition du ministre basée sur le rapport écrit du sous-ministre du département attestant la nature exceptionnelle de ces fonctions et la capacité à les remplir de la personne qu'il est question de nommer, ou le ministre lui-même, sur semblable rapport, pourra ajouter à ce minimum telle somme supplémentaire qu'il jugera raisonnable; mais que ce traitement ne devra pas atteindre celui déterminé pour la période d'années immédiatement supérieure.

Résolu, 13.—Que les augmentations de traitement prescrites par l'arrêté en conseil mentionné dans la résolution 10 auront lieu automatiquement pour chaque officier ou employé dès qu'il aura atteint les périodes de temps qui y sont déterminées; mais que, cependant, sur le rapport du ministre ou du sous-ministre d'un département, adressé à l'auditeur de la province relativement à un employé quelconque, cet employé n'aura pas droit à l'augmentation que prescrit ledit arrêté en conseil.

Résolu, 14.—Que lorsqu'une personne sera nommée à plus d'une fonction ou d'un emploi, l'arrêté en conseil ou l'écrit du ministre, suivant le cas, pourra fixer au chiffre estimé raisonnable la rémunération qui sera attachée à chaque fonction ou emploi excédant un seul emploi ou une seule fonction; et que de même lorsque plusieurs personnes seront nommées conjointement à une même charge, l'arrêté en conseil ou l'écrit du ministre, suivant le cas, pourra fixer au chiffre estimé raisonnable la rémunération de chacun des titulaires, pourvu que la rémunération attribuée à chacun des titulaires n'excède pas les deux tiers du traitement attaché à la charge dont il s'agira.

Résolu, 15.—Qu'il ne devra être payé à aucun employé dans le service extérieur, aucune rémunération en sus du traitement régulier attaché à ses fonctions, si ce n'est par un arrêté en conseil, dans le cas d'un employé permanent, ou par un écrit du ministre dans le cas d'un employé temporaire ou surnuméraire, mentionnant le nom de la personne devant recevoir la rémunération, ainsi que le service pour lequel cette rémunération sera accordée.

Résolu, 16.—Que le paiement du traitement des officiers et des employés publics du service extérieur sera fait suivant les dispositions des Statuts refondus, 1925, qui y pourvoient, ou à même les deniers votés chaque année par la Législature pour ces fins.

Résolu, 17.—Que la classification et la rémunération des officiers et employés publics du service intérieur et du service extérieur du gouvernement de la province, assignées par et en vertu de l'arrêté en conseil No 1739 du 16 octobre, 1925, à compter du premier juillet 1925, auxdits

officiers et employés en fonction à cette date, soient confirmées et ratifiées.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 26) intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 24 MARS 1926

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 17) intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du Travail."

L'honorable M. Galipeault propose que les amendements soient maintenant lues une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber
Tourville.—44

CONTRE :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bercovitch,
Bertrand,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Tétreau.—17.

La motion est ainsi adoptée.

Les amendements sont, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau:

Copie de toute correspondance, rapports, demandes ou documents quelconques entre le gouvernement de cette province ou le sous-ministre des affaires municipales et toute personne au sujet des chemins du village de Saint-Moïse-Station.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau:

Copie de toute correspondance, rapports, contrats entre le gouvernement de cette province ou ses départements et la "St. Lawrence Lumber Co.," et autres intéressés avec ladite compagnie,concernant les droits de coupe de bois retenus par ladite compagnie ou le gouvernement sur les bois coupés dans le canton Jetté sur les lots affermés en limites ou en terres de colonisation.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Tétreau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau:

Copie de toute correspondance, requêtes, demandes, etc., entre le gouvernement et toute personne, au sujet de l'abandon par Fraser Companies, Limited" au gouvernement de cette province de certains lots incorporés dans leurs limites, situés dans ou près des paroisses de Saint-Epiphane, Saint-Modeste, Saint-Antonin, comté de Témiscouta, et ce, depuis que lesdits lots ont déjà été exploités entièrement po r la coupe du bois ou ont été dévastés par les feux de forêt.

Sur la motion de M. Bergeron, secondé par M. Moreault (Rimouski), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions" a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Langlais propose par voie d'amendement, secondé par M. Tétreau:

Que tous les mots après "que", dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants :

Cette Chambre, tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, regrette de constater:

Que suivant une réponse du ministre des travaux publics et du travail consignée aux Journaux de cette Chambre du 3 février 1926, le gouvernement avait alors dépensé $1,464,611.96 pour le nouvel édifice de la rue Sainte-Julie à Québec.

Que le Gouvernement a ainsi dépensé $1,464,611.96 pour cet édifice bien que la Législature ne l'eut autorisée à dépenser que $900,000 soit: $100.00. par la loi 12 George V, chapitre 1, cédule A. $300.000. par la loi 13 George V, chapitre 1, cédules A. et B, et $400.000 par la loi 14 Georges V, chapitre 1, cédules A et B et $100.000., par la loi 15 George V, chapitre 1, cédule B.

Qu'une somme de $564,611.96 a donc été ainsi dépensée et payée sans autorisation, sans droit, contrairement à la loi, en violation des principes les plus élémentaires et les plus sacrés de la constitution qui nous régit;

Et que de plus une réponse du ministre des travaux publics et du travail consignée aux Journaux de cette Chambre du 15 mars, 1926, le gouvernement avait alors dépensé $725,163.22 pour l'aile du palais de justice de Québec;

Que le gouvernement a ainsi dépensé $725,163.32 pour cette aile bien que la Législature ne l'eut autorisé à dépenser que $500,000.00 savoir $300,000.00 par la loi 12 George V, chapitre 3, et $200.000.00 additionnels par la loi 13 George V, chapitre 6;

Qu'une somme de $225,163.32 a donc été ainsi dépensée et payée sans autorisation, sans droit contrairement à la loi et en violation des principes les plus élémentaires et les plus sacrés de la constitution qui nous régit;

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs

Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,

Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Matapédia),
Forlier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Pilon,
Reed,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en Comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil législatif, traitement de l'orateur, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Pérsident du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Dufresne propose par voie d'amendement, secondé par M. Plante:

Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, r regrette que le gouvernement du jour croit devoir, d'année en aliéner des portions considérables et extraordinaires de notre c public pour faire face aux dépenses courantes de l'administra diminuer ses déficits réels; et elle désire que le gouvernement s'a à l'avenir à administrer les affaires de cette province sans entam capital, sans disposer avec autant de prodigalité de notre avo notre domaine national, mais en favorisant l'exploitation rat de nos forêts déjà concédées, particulièrement nos forêts de bois et en obligeant que ce bois soit manufacturé dans notre provi vue d'augmenter la main-d'œuvre industrielle, de protéger nos c de favoriser le rapatriement, de procurer aux colons et aux culti de nouveaux marchés domestiques.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise e demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il sui

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean
Nicol,

Dillon,
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Paquet,
Perrault,
Pilon,
Reed,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—45.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille huit cent trente-une piastres et soixante-quatorze centins soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R., 1925, ch. 3, art. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres (bilbiothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (bibliothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes des élections, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le greffier de la couronne en chancellerie, et un commis, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Houde propose par voie d'amendement, secondé par M. L'Archevêque:

Que tous les mots après "que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, regrette de constater:

Que pendant les derniers exercices, le gouvernement de la province a payé des sommes considérables à des compagnies qui comptaient alors quelques membres de ce gouvernement au nombre de leurs directeurs, soit pour des fournitures ou matériaux, soit pour des services rendus, soit pour des contrats d'assurance ou pour diverses autres raisons;

Que particulièrement:

(a) Le gouvernement, alors qu'un de ses membres était directeur de la Canada Cement Company, a acheté des produits de cette compagnie;

(b) Le gouvernement, alors qu'un de ses membres était directeur de la Métropolitain Life Insurance Company, a apyé à cette compagne des primes d'assurance collective sur la vie d'employés du gouvernement;

(c) Le gouvernement, alors que deux de ses membres étaient directeurs de la Sun Trust Company, s'est engagé à payer à cette compagnie des sommes considérables comme garantie du paiement de certaines obligations;

(d) Le gouvernement, alors qu'un de ses membres était directeur de la Montreal Tramways Company, a payé des sommes pour le transport des prisonniers entre la prison et le Palais de Justice de Montréal;

Que cette pratique est contraire aux plus saines traditions du gouvernement et à l'usage qui prévaut généralement dans les pays de droit constitutionnel, et tend à rabaisser le prestige dont ont besoin les gouvernements;

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement de cette province.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),

Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Tétreau.—15.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Pilon,
Reed,
Taschereau,
Thurber,
Tourville.—41.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois et une seconde et adoptées.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: De l'avis d'un ancien missionnaire colonisateur, M. l'abbé Ivanhoe Caron, "la région du Témiscamingue est une contrée excessivement fertile et l'une des plus belles parties de la province de Québec;

Que cette région est ouverte à la colonisation depuis 1883, soit 43 ans;

Qu'il appert que dans une requête adressée à l'honorable M. Taschereau, premier-ministre, le 23 décembre 1925, et signée par au-delà de neuf cents citoyens, prêtres, maires, professionnels commercants, et colons de Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Edouard de Fabre, Guérin, Nord Témiscamingue, Saint-Edouard Guigues, Saint-Placide, Saint-Isidore, Guigues, Nedelec, Mont-Carmel et Latulippe, laquelle requête expose: "que le comté de Témiscamingue, à cause de son éloignement des grands centres, a besoin de communication par voie ferrée avec Rouyn, qui se trouve dans les limites de son territoire, afin d'y trouver un débouché pour ses nombreux produits agricoles;

Que cette requête expose aussi que: "par suite de l'éloignement des marchés et de l'insuffisance des voies de communication, la plupart de ces produits ont dû être vendus à très bas prix;

Que cette requête expose de plus: "que le comté de Témiscamingue ne s'est pas développé normalement, par suite de l'isolement dans lequel il a été laissé";

Que cette requête expose aussi: "que le comté de Témiscamingue fait partie du district judiciaire de Pontiac, dont le chef-lieu, Bryson, est à environ 400 milles du centre de Témiscamingue, et que pour atteindre le dit chef-lieu, les requérants sont obligés de se rendre d'abord jusqu'à Ottawa, pour revenir ensuite jusqu'à Campbell's Bay, par chemin de fer, et de là en voiture jusqu'à Bryson, ce trajet prenant environ 30 heures et nécessitant plusieurs changements de trains et des arrêts assez prolongés à chaque point de raccordement";

Que le gouvernement a jusqu'aujourd'hui refusé ou négligé de modifier cet état de choses coûteux, injuste et qu'une simple juridiction concurrente est une modification insuffisante;

Que pour remédier aux principaux maux dont souffre leur région les requérants ont demandé la continuation de la ligne du Pacifique Canadien jusqu'à Rouyn au lieu d'un chemin de fer de Rouyn à O'Brien,

ainsi que le parachevement de la route carrossable allant à Rouyn, déjà ouverte comme chemin d'hiver, et que de plus le comté de Témiscamingue soit détaché du district de Pontiac et forme un district judiciaire par lui-même;

Que le gouvernement, ni par ses lois annoncées, ni par ses déclarations en Chambre ne paraît vouloir au cours de cette session prendre des mesures pour rendre cette justice au comté de Témiscamingue et à ses requérants.

Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas accordé aux habitants du comté de Témiscamingue l'aide nécessaire à leur progrès et au développement normal de cette région.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Langlais,
L'Archevêque,
Lortie, (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé.—14.

CONTRE :

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron
Bernard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Pilon,
Reed,
Saurette,
Sylvestre,

Guillemette, *Taschereau,*
Hamel, *Thurber,*
Lafond, *Tourville.*—41.
Lahaie,

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Annuité à Mlle Marie Régina Drolet, par rés. de l'Assemblée législative du 3 février, 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législati a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill No 158, intitulé: "Loi modifiant la loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie, et modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Bill No 161, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil légilative a apportés au bill No 158, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie, et modifiant la Loi du régime des eaux courantes", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires', et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, à la présente séance, elle soit ajournée à deux heures et demie de cet après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Crépeau.—1. Quels sont les numéros de lots, terres, terrains que le gouvernement a acquis par échange ou autrement dans les comtés de Nicolet, Lotbinière, Arthabaska, Richmond et Wolfe en vertu du Statut 7 George V, chapitre 22 depuis sa sanction à date?

2. Quelles parties de terrains, cantons, parties de cantons, blocs ont été données en échange?

3. Quelles sont la situation et les dimensions de ces terrains, cantons, parties de cantons, blocs?

4. Sur quelle base les terrains ont-ils été échangés dans chaque cas?

5. A la requête de qui chacun de ces échanges a-t-il été fait?

6. Au nom de qui est sorti l'ordre en conseil en chaque cas?

7. Au nom de qui les lettres patentes ont-elles été émises en chaque cas?

8. Quels sont les noms des ingénieurs ou autres techniciens qui ont fait les rapports sur la valeur colonisable de lots reçus en échange par le gouvernement?

9. Y a-t-il eu des rapports contradictoires?

10. Dans l'affirmative, pour quels échanges?

11. Le ministre actuel des terres a-t-il recommandé des échanges qui avaient été refusés par l'honorable Juge Allard antérieurement?

Réponse par l'honorable M. Mercier.

1. Arthabaska, canton de Blandford, rang A: ½ s.-e. 24, lots 26, 27, 28, 29; Rang 1: lots 25, 26. 27, 28, 29; Rang 2: partie s.-e. 21, lots 22 à 29 inclusivement; Rang 3: partie s.-e. 22, lots 23 à 28 inclusivement; Rang 4: lots 23, 24, 25, ½ n.-e. 28; Rang 10: lots 7, 8, 9, 10.

2. et 3. Bloc "B" du canton de Franquelin (Saguenay), 2,450 acres. Bloc "A" du canton de Godbout (Saguenay), 16,500 acres.
4. 3 pour 1.
5. Révérends J.-A. Bernier et J.-C. Guillemette, curés à St-Louis et Ste-Marie, et autorités municipales.
6. et 7. Albert Lainesse.
8. G.-C. Piché, M.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Nicolet, canton de Blandford: Rang A: lots 17, 18, 19, 20, 21 et 22; Rang 1: partie n.-o. de 9; Rang 2: lot 8, partie n.-o. 9; Rang 3: partie s.-e. de 7, lot 8, lot 9, partie ½ n.-e. de partie n.-o. de 10; Arthabaska: Rang A: partie n.-o. 24 et lot 23; Rang 3: partie n.-o. 22 et lot 29*a*; Rang 4: partie s.-e. 22; Rang 10: partie du lot 11.
2. Partie des cantons de Bourmont et de Beaudin (Abitibi).
3. .....
4. 2½ pour 1.
5. Révérends J.-A. Bernier et J.-C. Guillemette, curés à St-Louis et Ste-Marie, et autorités municipales.
6. Albert Lainesse.
7. Beaulieu Lumber Agency.
8. G.-C. Piché, M.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Lotbinière, seigneurie de Lotbinière, lots 1 à 28 inclusivement des rangs 1, 2, 3, 4, 5.
2. et 3. Bloc "A", canton de Pascalis (Abitibi), 15,000 acres; Bloc "A", canton de Morency (Saguenay), 1,030 acres; Bloc "B", canton de Godbout (Saguenay), 13,970 acres.
4. 3 pour 1.
5. J.-N. Francœur, M.A.L., à la demande de colons.
6. Le propriétaire de la seigneurie.
7. Bloc "A", de Pascalis à la succ. Edmund-Gustave Joly de Lotbinière; Bloc "A", de Morency à "The Franquelin Lumber & Pulp Wood Co. Ltd", Bloc "B", de Godbout, à "The Frankquelin Lumber & Pulp Wood Co. Ltd".
8. L. Garneau, i.f.
9. 10 et 11. Non.

1. Lotbinière, seigneurie de Lotbinière, partie de 388 du cadastre de la paroisse de St-Edouard-de-Lotbinière, 2,725 acres; (non subdivisés en lots).
2. et 3. Lettres-patentes non émises.
4. 3 pour 1.
5. J.-N. Francœur, M.A.L., à la demande de colons.
6. Le propriétaire de la seigneurie.
7. Réponse par 2 et 3.
8. R, Valin, I.F.
9. 10 et 11. Non.

Comté de Lotbinière. Seigneurie de St-Jean-Deschaillons, lots 723-85 à 723-199 inclusivement.

Comté de Nicolet: Canton de Blandford, rang 8, lots 25, 26, 27, 28 et 29; Rang 9: lots 16 à 29 inclusivement.

2. et 3. Canton de McSweenay (Abitibi), partie du bloc 52; Canton de Mathieu (Abitibi), partie du bloc 73 et 74; Canton de Ventadour, (Lac-St-Jean), partie du bloc 80; Canton de Pfister (Champlain et Lac-St-Jean), partie du bloc 81; Canton de Magnan (Champlain), partie du bloc 48; Canton de Magnan (Champlain), partie du bloc 50; Canton de Marmette (Abitibi), partie du bloc 53; Canton de Dubois (Champlain et Lac-Saint-Jean), partie du bloc 78; Canton de Huard (Lac-St-Jean), partie du canton.

4. Environ 2 pour 1.

5. Requêtes de M. l'abbé Blanchette, curé de Fortierville, du Conseil municipal de la même paroisse et de la Société de colonisation de Notre-Dame-du-Chemin.

6. et 7. "The Lotbinière Lumber Company".

8. Edmond Sicard, I.F.

9. 10 et 11. Non.

1. Comté d'Arthabaska, canton de Blandford: Rang 1: lot 24; Rang 5: ½ s.-e. de 23, 1-3 n.-o. de 24, 1-3 s.-e. de 25, 1-3 s.o. de 25, 1-3 n.-o. de 26, 1-3 s. e. de 27, lots 28, 29.

Comté de Nicolet: Rang 6: lots 13, 14, 15, 16, 1-3 n.-o. 22, 1-3 n.-o. 24, 1-3 s.-e. 26, 1-3 n.-o. 27, 1-3 central 27, 1-3 n.-o. 28, 1-3 central 28.

Comté d'Arthabaska: Rang 10: lots 16-3, 16-4, 16-5, 16-6, 16-7, 16-8, 16-9, 16-10, 16-11, 16-12, 16-13, 16-14, 16-15, 16-16, 16-17, 16-19.

Comté de Nicolet: Rang 10: lots 20-1, 20-2, 20-3, 20-4, 20-5, 20-6, 20-7, 20-8, 20-9, 20-10, 20-11, 20-12, 20-13, 20-14, 20-15, 20-16, 20-17, 20-18, 20-19, 20-20, lots 5, 6, 21, 22.

Comté d'Arthabaska: Rang XI: lots 20-1, 20-2, 20-3, 20-4, 20-5, 20-6, 20-7, 20-8, 20-9, 20-10, 20-11, 20-12, 20-13, 20-14, 20-15, 20-16, 20-17, 20-18, 20-19, 20-20, 20-21, 20-22, 20-23, 20-24, 20-25, 20-26.

Comté d'Arthabaska, canton de Stanfold, rang 1: lot 21; Rang 2, ½ ouest de 22.

Comté de Nicolet: seigneurie de Lévrard, rang 6: lot 595, 1-3 n.-e. de 594. Rang 7: lot 699, ½ s.-o. de 700, lots 717 et 718. Rang 8: lot 720, ½ n.-e. 729, 1-3 s.-o. 736, 1-3 n.-e. 736, lots 739, 740 et 754; Rang 9: lots 815, 819, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 833*a*, 833*b*, 924 et 925; Rang 10: lots 834*a*, 834*b*, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 883*a*, 884*a*, 885, 886, 887, 888, 889, 890.

2. ¼ n.-o. du bloc 56 du canton projeté de Toussain (Champlain) 8,000 acres;.

3. ¼ n.-e. du bloc 58 du canton projeté de Toussain (Champlain), 8000 acres; ½ s.-e. du ¼ s.-e. du bloc 71 du canton projeté de Perrier (Champlain), 4,000 acres; ½ sud du bloc 72 du canton projeté du Perrier, 16,000 acres.

4. 3 pour 1.

5. "Brown Corporation" et plusieurs demandes de colons désirant s'établir près de Manseau.
6. et 7. "The Brown Corporation".
8. L. Garneau, I.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Arthabaska, canton de Bulstrode, rang 7: lots 15, 16, 17 et 18.
2. et 3. Bloc "A" du canton de Baillargeon (Gaspé), 800 acres.
4. 1 pour 1.
5. L.-J.-E. Giroux sur requête de colons.
6. Monsieur L.-J.-E. Giroux.
7. A Louis-Jules-Evariste Giroux.
8. Edmond Sicard, I.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Arthabaska, canton de Simpson, rang 12: lots 20 et 22.
2. et 3. Partie du bloc "A" du canton de Franklin (Saguenay).
4. 3 pour 1.
5. Sur recommandation de M. l'abbé Pierre Allard, curé de Ste-Séraphine.
6. et 7. H.-E. Trudeau.
8. L. Garneau, I.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Lotbinière, paroisse de Ste-Agathe: lots 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45.
2. et 3. Partie du bloc 37, canton de Lindsay (Champlain); Partie du bloc 36, canton de Déziel, (Champlain); Partie du bloc 35, canton de Faguy (Champlain), Partie du bloc 38, canton de Berlinguet (Champlain et Lac-St-Jean).
4. 2 pour 1.
5. Hon. J.-N. Francœur, M.A.L., M. l'abbé Houde, curé de Ste-Anasthasie et requête de colons.
6. et 7. "Brown Corporation".
8. Pas de rapport de technicien mais rapports favorables des autorités municipales et religieuses,
9. 10 et 11. Non.

1. Richmond, canton de Brompton: Rang 8: lots 28, 29, 32, 33, 35*a*, 35*b*; Rang 9: lots 28, 29, 30, 31, 32*a*; Rang 10: lot 28.
2. et 3. Partie des blocs A. et B. canton de Labruère et A. canton de Meilleur (Lac-St-Jean).
4. 2 pour 1.
5. M. l'abbé St-Laurent et colons.
6. et 7. "The Fletcher Pulp & Lumber Company".
8. L. Garneau, I.F.
9. 10 et 11. Non.

1. Arthabaska, canton de Warwick: Rang 9, lot 29; Rang 10: lots 24, 25 et 26; Canton de Simpson, rang 8, lot 12; Rang XI: lots 24, 26,

27 et partie de 28; Rang 10: lot 19*b*; Rang 12: ½ s.-e. de 19, lots 23, 25 et 26.

2. et 3. Blocs C. et D. canton de Faucher (Champlain et St-Maurice), 6,308 acres dans le canton de New-Richmond (Bonaventure).

4. 3 pour 1.

5. Napoléon Rousseau appuyé par des requêtes de colons et M. l'abbé Pierre Allard, curé de Ste-Séraphine.

6. et 7. Napoléon Rousseau.

8. L. Garneau, I.F.

9. 10 et 11. Non.

1. Nicolet, seigneurie de Lévrard: Rang 7: lots 698, ½ n.-e. 700; Rang 8: ½ s.-o. 722, lot 723, ½ s.-e. 724, 1-3 n.-e. 730, lots 731 et 737; Rang 9: lots 811, 813, 814, 816, 817, 818 et 820; Rang 10: lots 841 à 854, inclusivement, partie de 860 et 861; seigneurie de Gentilly; Rang 5: lots 769 à 784, inc., 792-1, 793-3, 792-4, 792-5, 792-6, 792-7, 792-8, 792-9, 792-10, 792-11, 792-12, 792-13, 792-14, 821; Canton de Blandford: Rang 1: 1-3 s.-e. 7, 2-3 n.-e. 8, 2-3 s.-e. 11; Rang 2: partie n.-e. 14, partie s.-e. 13, 1-3 centre 7, partie n.-o. 11; Rang 5: 2-3 n.-o. 17, 1-3 n.-o. 18; Rang 6: 1-3 centre 25, 2-3 n.-o. 26, 1-3 s.-e. 27, 1-3, s.e. 28, lot 29; Rang 7: 2-3 n.-e. 29; Rang 10: lot 23, ½ s.-o. 25; Canton de Maddington: Rang 17: lots 21, 24, 25, 26, 31, 32, 33, 34, 35 et 36; Arthabaska, canton de Blandford: Rang 1: partie s.-e. de 22 et lot 23; Rang 3: ½ s.-o. 19, 1-3 s.-e. 20, lot 21, ½ n.-e. des 4/5 n.-o. 22, ½ s.-o. des 2-3 n.-o. 22; Rang 4, lot 19, 1-3 s.-e. 20, lot 21, 2-3 n.-o. 22; Rang 5: 2-3 s.-e. de ½ n.-o. 23. 1-3 centre 24, 25, 26; Rang 10: partie de 16; Rang XI: partie de 20: 2-3 n.-e. de 22; Canton de Stanfold: Rang 2: ½ o. 13, lot 14, partie E, 24*a*, partie O. 24*b*, lots 25*b*, 26; Rang 4: partie de 7; Rang 5: partie ouest de 5.

2. et 3. Lettres patentes non émises.

4. 3 pour 1.

5. M. l'abbé Jules Richard, ptre, Manseau et colons.

6. J.-Alfred Savoie.

7. Réponse par 2 et 3.

8. Edmond Sicard, I.F., Henry Roy, I.F., L. Garneau, I.F.

9. 10. et 11. Non.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi, 23 mars courant, proposant que les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", soient lus la seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, les amendements sont lus une seconde fois.

Et la motion "que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements" est mise en délibération,

Sur la motion de M. Thurber, secondé par M. Bernard, il est—

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre accepte les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", avec l'amendement suivant qu'elle prie le Conseil législatif d'agréer:

Les deuxième, troisième et quatrième alinéas de la page 4 sont remplacés par les suivants :

"8. La cité devra, si demande lui est faite dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur de la présente loi, par la Compagnie métropolitaine d'habitations, Ltée., ou aucun de ses ayants-droit accepté par la cité, et pourra, après cette époque, à la demande de toute personne ou compagnie, transporter à telle compagnie métropolitaine d'habitation, Ltée.", ou ayants-droit ou personne ou compagnie, suivant le cas, tous ses droits dans les immeubles qui deviennent, en vertu du présent article, la propriété de la cité, aux conditions suivantes:

1. L'acquéreur devra rembourser à la cité les fonds d'amortissement dus ou à devenir dus, les intérêts dus ou à devenir dus sur le plein montant du capital mentionné dans les trois actes de prêt, des 20 juin 1923, 7 novembre 1923, et 5 juin 1924, les taxes municipales, tant générales que spéciales et les taxes scolaires dues ou à devenir dues sur les immeubles en question, les montants payés par la cité aux créanciers privilégiés et les accessoires ainsi que tous les intérêts payés ou dus par la cité sur aucun de ces item;

2. L'acquéreur devra assumer pour l'avenir toutes les obligations consenties par la Compagnie métropolitaine d'habitations, Ltée., envers la cité en vertu des trois actes de prêt susmentionnés du 20 juin, 1923. 7 novembre 1923 et 5 juin 1924.

3. Tel transport des droits de la cité se fera au moyen d'un contrat à intervenir entre les parties, lequel contrat devra être approuvé conformément à la loi régissant les contrats originaires.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de M. Tétreau, secondé par M. Langlais, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance, lettres, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, relativement à un plan d'"aide aux familles nombreuses" émis par le Révérend Chanoine L.-A. Jasmin.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

Bill No 136, intitulé: "Loi concernant une subvention à la "Rouyn Mines Railway Company".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 136) intitulé: "Loi concernant une subvention à la "Rouyn Mines Railway Company", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. Lafleur, il est—

Ordonné que le bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec", soit inscrit sur le feuilleton pour étude en comité plénier.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lortie, (Soulanges) propose par voie d'amendement, secondé par M. Renaud:

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre est d'avis qu'il ne devrait y avoir aucune considération politique dans l'emploi des deniers qui ont été votés par le parlement ou qui proviennent des contribuables à quelque parti qu'ils appartiennent et elle regrette que par suite d'un manque de direction et de surveillance efficace ou par faveur politique le gouvernement ait payé inutilement et fait payer injustement des munidipalités des sommes considérables pour la confection, la réfection ou l'entretien de chemins ou de routes.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR :

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Dufresne,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur.
Langlais,
Lortie (Soulanges),
Plante,
Renaud,
Sauvé,
Tétreau.—13.

CONTRE :

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol.
Perrault,
Pilon,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—37.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en Comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux millions six cent cinquante mille piastres soit ouvert à sa Majesté pour Amélioration et entretien des chemins, pour l'exercice finissant le 30 juin, 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Rèsolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Plante propose par voie d'emendement, secondé par M. Dufresfresne:

Que tous les mots après "que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, néanmoins:

Attendu que des plaintes nombreuses ont été exprimées contre l'inefficacité de la police provinciale;

Attendu que le premier-ministre et procureur-général a exprimé, lui-même il y a quelques années, son intention de réorganiser la police provinciale afin de la rendre plus efficace;

Attendu que, depuis ce temps de nombreux crimes sont restés impunis et que certains de leurs auteurs ont bénéficié de l'incapacité notoire de la police provinciale, comme dans le cas de Rougemont;

Attendu que le gouvernement favorise la circulation des étrangers dans toutes les parties de notre province et que certains de ces étrangers ont été trouvés coupables de meurtre, de vols à mains armées, etc.

Cette Chambre considère, que la négligence du gouvernement de mettre fin à la faiblesse, à l'inefficacité et à l'incompétence de sa force policière mérite censure.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

Bastien,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Langlais,
L'Archevêque,
Plante,
Renaud,
Sauvé.—10.

CONTRE:

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercevitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Desmarais,
Dillon,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Madden,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),

Dufour (Charlevoix-Saguenay), *Nicol*,
Fortier, *Perrault*,
Galipeault, *Saurette*,
Grant, *Sylvestre*,
Hamel, *Taschereau*,
LaFerté, *Thurber*,
Lafond, *Tourville*.—36.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien, etc., des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille neuf cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les juges de la Cour des sessions de la paix, Québec et Montréal, constables et messagers à Québec et à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et des taxes sur les corporations, etc., S. R. 1925, ch. 26, 29 et 37, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les timbres, licences, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les registrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général (services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent de la province, à Ottawa: traitement, comprenant toutes ses dépenses de voyages et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'officier spécial, côte nord du St-Laurent; traitement et dépenses de voyage, (arrêté ministériel No 51 du 31 janvier 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour un octroi en aide d'un service maritime sur la côte nord et des îles de la Madeleine, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le service entre les îles de la Madeleine et Pictou, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour un octroi à "The Clark Steamship Co., Ltd." *re*: service hebdomadaire entre Montréal et la côte de Gaspé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le paiement de l'intérêt pour un an au 17 juin 1927, 3% par année sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon, à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les traitements, dépenses contingentes, etc., (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille sept cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les traitements, dépenses contingentes, etc., (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'impression et la reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R. 1909, art. 164, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les traitements, dépenses contingentes, etc., (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les traitements (gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille trois cent soixante-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté dépenses contingentes (gouvernement civil) pour le bureau du lieutenant-gouverneur, $4,500.00; département du Conseil exécutif, service d'inspect. et de vérification, $500.00; département du secrétaire de la province, $2,000.00; département du trésor, bureau du trésorier, $500.00; département du trésor, bureau des assur. $5,365.00; département du trésor, bureau de l'auditeur, $500.00; département des terres et forêts, $4,000.00; département de l'Instruction publique, $1,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux-arts, livres de récompense, reliure, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour aide à la construction d'écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratifications pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires $250,-000.00), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, y compris, le transport de patients des prisons aux asiles, et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 39 juin 1926.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour hygiène publique de Québec, 12 Geo. V, ch. 29, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour entretien etc., des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des édifices de la Législature et des départements: traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des hôtels et des maisons de pension, arts. 3866*a* à 3866*f*, 4 Geo. V, ch. 41 et 12 Geo. V, ch. 72, pour l'exercice finissant le 39 juin 1926.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour ingénieurs stationnaires, arts. 3866*g* à 3866*m*, S. R. 1909, 4 Geo. V, ch. 42, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille deux cent soixante-treize piastres et vingt-deux centins soit ouvert à Sa Majesté pour édifices de la Législature et des départements, parachèvement du nouvel édifice de la rue Ste-Julie, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour édifices de la Législature et des départe-

ments, pour compléter la clôture de pierre autour du terrain et des trottoirs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour édifices publics et "Loi des établissements industriels de Québec", S.R., 1909, arts. 3749 à 3789*ff*, tels que modifiés par les lois 8 Geo. V, ch. 51; 10 Geo. V, ch. 54; 11 Geo. V, ch. 75, et 13 Geo. V, chap. 58; 3829-3866; tels que modifiés par les lois 1 Geo. V, (1ère session), ch. 27; 2 Geo. V, ch. 36; 3 Geo. V, ch. 37; 9 Geo. V, ch. 50 et 12 Geo. V, ch. 29, pour l'exercice finissant le 39 juin 1926.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux de placement des ouvriers, S. R., 2520*d*, 1 Geo. V, (1ère session), ch. 19, sec. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, y compris les fermes de démonstration, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés d'agriculture, (en sus du montant autorisé en vertu des S. R., 1909, art. 1851, 5 Geo. V, ch. 29, s. 1), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour cercles agricoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour médecine vétérinaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers, 5 Geo. V, ch. 31; 11 Geo. V, ch. 37 et 13 Geo. V, ch. 33, pour l'exercice finissant le 39 juin 1926.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour aviculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour apiculture et industrie du sucre d'érable, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante-quatre mille cent une piastres et quarante-six centins soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des chemins, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les dépenses générales, (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante-sept mille cent vingt-trois piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le service d'hydroplans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la semaine de la protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les comptes en suspens, (Colonisation mines et pêcheries), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les régistrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la *Gazette Officielle de Québec*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour dépenses du bureau, (en sus du montant autorisé en vertu des S. R., 1909, art. 712, tel que modifié par la loi 10 Geo. V, ch. 19, s. 5), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'agent-général de la province en Belgique, pour dépenses de bureau, (en sus du montant autorisé en vertu de 5 Geo. V, ch. 18, S. R., 1909, art. 712*c*), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1926, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $1,692,632.68.

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1927, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province, une somme n'excédant pas $12,988,964.94.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions.

Lesdites résolutions sont lues comme suit:

1. *Résolu* que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1926, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $1,692,632.68.

2. *Résolu* que, pour pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1927, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $12,988,964.94.

Lesdites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No. 16) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926 et le 30 juin 1927 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a accepté les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements au bill No 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 26, intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province de Québec".

M. Plante propose, secondé par M. Bastien:

Attendu que l'industrie se développe rapidement dans cette province;

Attendu que l'évaluation des immeubles des compagnies industrielles n'est pas faite en général d'une manière satisfaisante, ce qui donne lieu à toutes sortes de difficultés, voire même à des procès longs et couteux entre les municipalités et ces compagnies au point de vue de taxes municipales et scolaires;

Que cette Chambre émet le vœu qu'une Commission d'experts composée *d'un ingénieur, d'un architecte, d'un entrepreneur*, ou, d'autres personnes à ce connaissant, soit nommée par le gouvernement pour évaluer par toute la province les immeubles des compagnies industrielles, ou, que l'évaluation des immeubles de ces compagnies soit faite par la Commission des Utilités publiques, afin de mettre fin aux procès en cours, et aux difficultés sans cesse renaissantes entres les municipalités et ses compagnies au sujet de l'imposition des taxes, municipales et scolaires, et de les mettre toutes sur un pied d'égalité à l'avenir.

Et la motion étant mise en délibération,

Un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Caron:

Que le paragraphe 3 de la motion soit amendé en ajoutant après les mots "émet le vœu" les mots "Que le gouvernement étudie l'opportunité".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre l'adopte.

Et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. Sauvé propose, secondé par M. Duranleau: "Qu'il soit résolu que les élections générales n'aient jamais lieu qu'à une date fixée par la loi, ainsi que cela se pratique déjà pour les élections municipales et scolaires, sauf les prérogatives de la Couronne, dans les cas de renvoi;

Que toute élection partielle se fasse dans un délai déterminé par la loi, après qu'une vacance s'est produite.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et la rejette.

———

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi, le 10 mars courant:

Qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre: Copies de toutes correspondances et de tous documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres et le gouvernement du Canada, les autorités des chemins de fer de l'Etat la cité de Québec ou toutes autres personnes relativement à l'établissement d'un chemin de voitures sur le pont de Québec pour relier les routes Québec-Montréal, Lévis-Saint-Lambert et autres.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

———

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législati a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill suivant:

Bill No 16, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926, et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public".

———

Un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séance du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

B Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
D Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes.
7 Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.
9 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
11 Loi modifiant la Loi des agents généraux.
12 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
15 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires.
17 Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail.
21 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
22 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
23 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
26 Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.
27 Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueil.
28 Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.
29 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales.
32 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections.
35 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
37 Loi concernant les affaires municipales.
38 Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites.
39 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec des Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la charité et "The Sun Trust Company, Limited."
42 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
43 Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles.
44 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
46 Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et "The Sun Trust Company, Limited," auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante,.
47 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie.
49 Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques.

51 Loi constituant en corporation "Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda".
52 Loi constituant en corporation "Congregation Shaare Tefilah".
54 Loi constituant en corporarion les "Sons of Israel".
56 Loi constituant en corporation "The Ogilvie Benefit Fund, Inc".
57 Loi constituant en corporation "New Beth Jehuda Synagogue".
68 Loi constituant en corporation "Shaare Zion Congregation".
69 Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montréal Island Power Company" à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul.
70 Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la "Montreal Island Power Company" aux commissaires d'écoles des Ecores.
75 Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
76 Loi constituant en corporation la ville de Barkmere.
82 Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
84 Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton.
85 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et "The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited".
89 Loi modifiant la charte de La corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada.
91 Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité.
93 Loi autorisant le conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes à la "Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited", pendant une certaine période d'années.
95 Loi constituant en corporation "Stanley Presbyterian Church."
96 Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.
98 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.
100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
104 Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation mentale.
105 Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert.
107 Loi modifiant la charte de la Commission métropolitaine de Montréal.
108 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
109 Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau.
111 Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville.
113 Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.
114 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la "St. Anne Power & Paper Company, Limited".

116 Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et "The Warren Company, Limited".
117 Loi constituant en corporation la cité d'Arvida.
118 Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci.
119 Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec "Canadian Celanese, Limited".
120 Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxe à la "St. Regis Paper Company of Canada, Limited", pendant une période d'années.
122 Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell.
129 Loi constituant en corporation la "Holy Trinity Greek Orthodox Congregation of Montreal".
130 Loi concernant L'Eglise-Unie du Canada.
133 Loi modifiant la Loi de la voirie.
135 Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.
136 Loi concernant une subvention à le "National Transcontinental Railway Branch Lines Company".
138 Loi modifiant la Loi de la chasse.
141 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins.
147 Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile.
149 Loi relative à certaines rétributions scolaires.
150 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec.
154 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.
155 Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province.
156 Loi relative à certaines écoles techniques ou professionnelles de la province.
157 Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections.
158 Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie, et modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
161 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires.
162 Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur lui a présenté le bill suivant: pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

16 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926, et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de clôre la troisième session de la seizième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous vous êtes appliqués avec zèle, durant toute cette session, à résoudre les problèmes nombreux et complexes que suscite le rapide développement de notre province.

Notre législation ouvrière a été revisée et modifiée en vue d'en faire un instrument de plus en plus efficace de bonne entente et d'assistance mutuelle entre patrons et ouvriers.

Répondant à des besoins urgents et à des appels pressants, vous avez su créer, pour l'instruction publique et pour l'hospitalisation de nos malades, de nouvelles sources de revenus dont le contribuable ne sentira nullement le fardeau.

Vous vous êtes employés à améliorer les lois qui régissent l'administration de la justice et l'administration de nos municipalités.

Vous avez pourvu au parachèvement de nos grandes routes nationales, dont s'enorgeuillit notre province et qui nous amènent chaque année des milliers de touristes.

Il m'est agréable de sanctionner ces lois au nom de Sa Majesté, ainsi que les autres lois que vous avez adoptées pour servir l'intérêt général et les fins de la justice.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie des crédits généreux que vous avez bien voulu voter, pour que chacun de nos départements puisse remplir efficacement son rôle.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vos travaux parlementaires continueront de mériter à notre province la belle réputation qu'elle s'est faite au point de vue législatif.

En votre nom et au mien, je prie la divine Providence de ne cesser de répandre sur notre population ses abondantes bénédictions.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée; et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

Séance du 23 février 1926.

Seul a droit de retirer une question le député qui l'a déposée. Et à moins qu'il ne l'ait retirée, sa question doit rester inscrite au feuilleton tant qu'elle n'a pas été déclarée irrégulière, qu'il n'y a pas été fait une réponse par écrit ou que le gouvernement n'a pas déclaré son refus de répondre.

Lorsque le gouvernement refuse de répondre à une question, sa déclaration doit être mise par écrit, déposée sur le bureau et enregistrée au procès-verbal.

Séance du 25 février 1926.

Une question contenant des énonciations de faits qui ne sont pas indispensables pour la rendre intelligible est irrégulière (art. 560 du *Règlement*).

Une réponse étrangère aux points touchés dans une question est irrégulière (art. 576 du *Règlement*).

Une question qui ne se rapporte aucunement à une affaire d'intérêt public est irrégulière (art. 558 du *Règlement*).

Séance du 17 mars 1926.

Une motion rédigée par forme de discours ou de démonstration, tenant du pamphlet politique et contenant des expressions offensantes pour quelque membre de l'Assemblée est irrégulière (art. 142 du *Règlement* et notes sous l'article 140).

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1926

3ième SESSION DE LA 16e LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 7 janvier 1926.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Grant, secondé par M. Bullock.

Les Chambres sont prorogées le 24 mars 1926.

Séances	51
Pétitions présentées	71
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre	23
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	146
Bills présentés en premier lieu au Conseil législatif	3
Bills sanctionnés	134
Avis de questions	305
Avis de motions introductives de bills	64
Avis de motions proposant le vote d'ordres ou d'adresses	52
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de bills	137
Séances du comité des subsides	33
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	24
" " des chemins de fer, etc	5
" " des règlements	19
" " des bills publics en général	16
" " des comptes publics	1
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration, etc	1
" " des industries et du commerce	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" " du Code municipal	2
" " des impressions législatives	1

E. R. ALLEYN,

Greffier des archives.

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée législative

DE QUÉBEC

---

16 GEORGE V, 1926

(VOLUME *LX*)

ACCIDENTS DU TRAVAIL:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 171*.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Débat, 9, 11, 19, 22, 38, 42, 46, amendement proposé, débat, 46, rejeté, 46. Motion principale adoptée, 47. (Voir DISCOURS DU TRÔNE.)

ADRESSES:— (Pour le dépôt de rapports et de documents).—(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AFFAIRES MUNICIPALES:—
1. Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 37*.)
2. (Voir ENQUÊTES; MUNICIPALITÉS.)

AGENTS GÉNÉRAUX:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 11*.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité d'):—(Voir COMITÉS.)

ALIÉNÉS:—
1. Loi concernant les asiles d'—.(Voir BILLS, *No 18*.)
2. (Voir SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ANGLO CANADIAN PULP & PAPER MILLS, LTD:—Loi autorisant la cité de Québec à accorder évaluation à la—.(Voir BILLS, *No 93.*)

ANTICOSTI:—Loi relative à l'île—.(Voir BILLS, *No 14.*)

APPELS:—(Voir JUGEMENTS INTERLOCUTOIRES.)

ARCHITECTES:—
1. Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 25.*)
2. Loi relative à la responsabilité des—.(Voir BILLS, *No 153.*)

ARVIDA:—Loi constituant en corporation la cité d'—.(Voir BILLS, *No 117.*)

ASILE:—(Voir ALIÉNÉS.)

ASILE DU BON-PASTEUR:—Loi concernant l'—relativement aux enfants du sexe féminin de son école d'industrie.—(Voir BILLS, *No 4.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—

Se rend auprès du L.-G. à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 266, 418; à la clôture de la session, 418.
Ajourne à un jour ultérieur, 50.
Ajourne pour une heure plus tard que celle fixée par le règlement, 122; plus tôt que celle fixée par le règlement, 23, 197.
Décide d'avoir trois séances par jour, 298.
Siège après minuit, 266.
Ajourne par respect pour la mémoire de l'honorable M. Paul Tourigny, ancien député de l'—,99.
Ajourne par respect pour la mémoire de Sa Grandeur Monseigneur Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, 176.
Ajourne par respect pour la mémoire de l'honorable M. Clément Robillard, ancien député de l'—, 352.
Proclamation convoquant l'—, v.
(Voir DÉPUTÉS; ORATEUR.)

ASSISTANCE PUBLIQUE:—
1. Loi concernant l'—de Québec.—(Voir BILLS *No 21.*)
2. Voir SUBSIDES (Amendements.)

ASSURANCES:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *B.*)

AUTOMOBILES:—
1. Loi concernant les véhicules—.(Voir BILLS, *No 42.*)
2. Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules—. (Voir BILLS, *No 43.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BARKMERE:—Loi constituant en corporation la ville de—.(Voir BILLS, *No 76.*)

BARREAU:—
1. Loi modifiant la loi du—.(Voir BILLS ,*No 8.*)
2. Loi concernant le—et Georges Larouche.—(Voir BILLS, *No 64.*)
3. Loi modifiant l'art. 22 de la Loi du—.(Voir BILLS, *No 148.*)
4. Loi modifiant les S.R.Q., 1925, relativement au—.(Voir BILLS. *No 150.*)

BERTHIERVILLE:—(Voir MONIALES DOMINICAINES.)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—
1. (Voir COMITÉS.)
2. Députés nommés par le Conseil législatif pour—, 25; par l'Assemblée,—25.

BILLS:—

B.—Bill du Conseil législatif.—Loi modifiant la loi des assurances de Québec.—(M. Bercovitch), 1ère lect., 322; 2e lect., amend. et amend. au titre, 3e lect., 354. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 61.)

C.—Bill du Conseil législatif.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux appels des jugements interlocutoires.—(M. Bouchard), 1ère lect., 365.

D.—Bill du Conseil législatif.—Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes.—(M. Marchand), 1ère lect., 322; 2e et 3e lect., 366. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 37.)

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (M. Taschereau), 5.

No 2.—Loi modifiant la loi du service des pêcheries maritimes.—Présentation (M. Perrault), 94; 2e et 3e lect., 125. Message du C. L., 170. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 28.)

No 3.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie.—Résolution renv. à comité pl., 18; recommandation du L. G., concours, 63. Bill présenté (M. David), 68; 2e et 3e lect., 92. Message du C. L., 112 . Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 5.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 4.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie.—Résolution renv. à comité plé., 18; recommandation du L. G., concours, 68. Bill présenté (M. David), 72; 2e et 3e lect., 92. Message du C. L., 112. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 6.)

No 6.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital.—Résolution renv. à comité pl., 19; recommandation du L. G., concours, 72. Bill présenté (M. David), 86; 2e et 3e lect., 93. Message du C. L., 112. Sanction, 267. (16. Geo. V, c. 8.)

No 7.—Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.—Présentation (M. Taschereau), 52; 2e et 3e lect., 87. Message du C. L., amend., 1ère lect., 112; 2e lect., concours avec amend., 145. Ordre de concours révoqué; concours avec amend., 359; amend. acceptés par le C. L., 374. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 18.)

No 8.—Loi modifiant la loi du barreau.—Présentation (M. Taschereau), 22; 2e et 3e lect., 86. Message du C. L., 112. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 58.)

No 9.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 96; renv. à comité, 218; rapporté, 269; 3e lect., 291. Message du C. L., amend., 374; concours, 375. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 60.)

No 10.—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.—Présentation (M. David), 123; 2e lect., amend., 3e lect., 149. Message du C. L., 195. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 54.)

No 11.—Loi modifiant la Loi des agents généraux.—Résolutions renv. à comité pl., 37; recommandation du L. G., concours, 319. Bill présenté (M. Taschereau), 2e et 3e lect., 320. Message du C. L., 363. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 15.)

No 12.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 95; renv. à comité, 176; rapporté, 256; amend., 3e lect., 280. Message du C. L., 312. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 11.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 13.—Loi modifiant la loi du salaire minimum des femmes.—Résolution renv. à comité pl., 57; recommandation du L. G., concours, 86. Bill présenté (M. Galipeault), 52; 2e et 3e lect., 87. Message du C. L., 112. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 33.)

No 14.—Loi relative à l'île d'Anticosti.—Présentation (M. Perrault), 96; 2e et 3e lect., 144. Message du C. L., 195. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 30.)

No 15.—Loi modifiant la loi de l'instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires.—Résolutions renv. à comité pl., 175; recommandation du L. G., en comité, 251, 253, concours, 253. Bill présenté (M. David), 172; 2e et 3e lect., 253. Message du C. L., 312. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 43.)

No 16.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926 et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public.—Présentation (M. Nicol), 2e et 3e lect., 416. Message du C. L., 417. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 1.)

No 17.—Loi revisant et refondant la loi des accidents du travail.—Présentation (M. Galipeault), 52; 2e lect., étude en comité, 175; de nouveau en comité, 217, 229, 233, 236; amend., rapporté, 237; débat sur la motion de 3e lect., document sessionnel No 53 déposé, 3e lect., 253. Message du C. L., amend., 363; 1ère lect., 364; 2e lect., concours, 389. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 32.)

No 18.—Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.—Présentation (M. David), 52; 2e lect., amend., 3e lect., 219. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 56.)

No 19.—Loi modifiant la Loi des écoles de réforme.—Présentation (M. David), 52; 2e lect., amend., 3e lect., 219. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 52.)

No 20.—Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.—Présentation (M. David), 52; 2e lect., amend., 3e lect., 219. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 53.)

No 21.—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 310; recommandation du L. G., concours, 341. Bill présenté (M. David), 142; 2e lect., amend., 3e lect., 350. Message du C. L., 378. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 55.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 22.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics. —Résolution renv. à comité pl., 57; recommandation du L. G., concours, 291. Bill présenté (M. Taschereau), 52; 2e lect., amend., 3e lect., 296. Message du C. L., amend., 374; concours, 375. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 16.)

No 23.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.—Présentation (M. Taschereau), 123; 2e lect., amend., 3e lect., 311. Message du C. L., 363. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 51.)

No 24.—Loi modifiant la Loi des sydicats professionnels.—Présentation (M. Galipeault), 123; 2e et 3e lect., 145. Message du C. L., 195. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 62.)

No 25.—Loi modifiant la loi des architectes.—Présentation (M. David), 96; 2e lect., amend., 3e lect., 149. Message du C. L., 195. Sanction, 267, (16 Geo. V, c. 59.)

No 26.—Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.—Résolutions renv. à comité pl., 98; recommandation du L. G., en comité, 358; de nouveau en comité, concours, 385. Bill présenté (M. Nicol), 173; 2e lect., amend., 3e lect. 389, Message du C. L., 416. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 14.)

No 27.—Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil.—Résolutions renv. à comité pl., 99; recommandation du L. G. 1ère et 2e lect., 240, concours, 246. Bill présenté (M. Galipeault), 2e lect., 246; 3e lect., 261. Message du C. L., 363. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 2.)

No 28.—Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.—Présentation (M. Taschereau), 96; 2e et 3e lect., 350. Message du C. L., 378. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 26.)

No 29.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales.—Résolution renv. à comité pl., 175; recommandation du L. G., concours, 218. Bill présenté (M. Taschereau), 172; 2e et 3e lect., 296, Message du C. L., 326. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 12.)

No 30.—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.—Présentation (M. Taschereau), 120; renv. à comité, 179; rapporté, 214; amend., 3e lect., 228. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 63.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 31.—Loi modifiant les Status refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques.—Présentation (M. Taschereau), 123; 2e et 3e lect., 149. Message du C. L., 195. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 13.)

No 32.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections.—Présentation (M. Taschereau), 168; 2e lect., amend., 3e lect., 239. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 36.)

No 33.—Loi modifiant la loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes.—Présentation (M. Taschereau), 123; 2e et 3e lect., 159. Message du C. L., 195. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 38.)

No 34.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 156; recommandation du L. G., concours, 180. Bill présenté (M. Perrault), 152; renv. à comité pl., 180; en comité, amend., 181; 3e lect., 189. Message du C. L., amend., concours, 229. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 27.)

No 35.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.—Présentation (M. David), 123; 2e lect., étude en comité pl., renv. à comité, 163; rapporté 215; 3e lect., 228. Message du C. L., amend., 278; concours, 279. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 40.)

No 36.—Loi modifiant la loi des terres et forêts.—Présentation (M. Mercier, Châteauguay), 192; 2e lect., étude en comité pl., 217; 3e lect., 233. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 24.)

No 37.—Loi concernant les affaires municipales.—Résolution renv. à comité pl., 125; recommandation du L. G., concours, 238. Bill présenté (M. Taschereau), 123; renv. à comité, 262; rapporté, 285; 3e lect., 295. Message du C. L., 341. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 34.)

No 38.—Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites.—Présentation (M. Taschereau), 123; renv. à comité, 180; rapporté, 256; amend., 3e lect., 280. Message du C. L., 213. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 70).

No 39.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la charité et *The Sun Trust Company, Limited.*—Résolution renv. à comité pl., 144;

Pour les Documents de la session et les Question, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

recommandation du L. G., concours 246. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 247. Message du C. L., 313. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 9.)

No 40.—Loi modifiant l'article 981*o* du Code civil.—Présentation (M. Taschereau), 172; 2e et 3e lect., 189. Message du C. L., 228. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 64).

No 41.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.—Présentation (M. David), 142; 2e lect., étude en comité pl., rapprté, 176; 3e lect., 228. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 41.)

No 42.—Loi modifiant la Loi concernant les véhicules automobiles. —Présentation (M. Nicol), 172; 2e et 3e lect., 235. Message du C. L., amend., 278; concours, 279. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 19.)

No 43.—Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles.—Résolutions renv. à comité pl., recommandation du L. G., concours, 236. Bill présenté (M. Nicol), 172; renv. à comité pl., 236; étude en comité, 237; amend., rapporté 238; 3e lect., 251. Message du C. L., 313. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 20.)

No 44.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Résolutions renv. à comité pl., 175; recommandation du L. G., concours, 332. Bill présenté (M. Nicol), 172; 2e lect., étude en comité, 333; 3e lect., 339. Message du C. L., 378. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 21.)

No 45.—Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.—Résolution renv. à comité pl., 175; recommandation du L. G., concours, 230. Bill présenté (M. Nicol), 172; 2e et 3e lect., 231. Message du C. L., 270. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 17.)

No 46.—Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et *The Sun Trust Company, Limited,* auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante.—Résolution renv. à comité pl., 168; recommandation du L. G., concours, 248. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 249. Message du C. L., 313. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 10.)

Bill 47.—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie.—Résolution renv. à comité pl., 168; recommandation du L. G., concours 247. Bill présenté (M. David), 2e et 3e lect., 248. Message du C. L., 313. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 7.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 49.—Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques.—Présentation (M. Taschereau), 168; 2e et 3e lect., 240. Sanction, 418. (16 Geo. V, c. 66.)

No 51.—Loi constituant en corporation *Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda.*—Pétition, suspension du règlement, 39, 43; rapport, 48. Bill présenté (M. Bercovitch), 48; renv. à comité, 58; rapporté, 120; 3e lect., 124. Message du C. L., amend., concours, 278. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 107.)

No 52.—Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah.*—Pétition, suspension du règlement, 39, 43; rapport, 44. Bill présenté (M. Bercovitch), 45; renv. à comité, 50; rapporté, 59; 3e lect., 92. Message du C. L., amend., concours, 278. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 108.)

No 53.—Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company.*—Pétition, 28; rapport, 100. Bill présenté (M. Thériault), 100; renv., à comité, 109; rapporté, 147; 3e lect., 159. Message du C. L., 267. (16 Geo. V, c. 84.)

No 54.—Loi constituant en corporation les *Sons of Israel.*—Pétition, suspension du règlement, 58; rapport, 107. Bill présenté (M. Bercovitch), 107; renv. à comité, 119; rapporté, 146; 3e lect., 158. Message du C. L., amend., concours, 278. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 111.)

No 55.—Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital.—Pétition, 20; rapport, 94. Bill présenté (M. Crépeau), 94; renv. à comité, 98; rapporté, 112; 3e lect., 122; Message du C. L., amend., 156; concours, 157. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 92.)

No 56.—Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*—Pétition, 20; rapport, 40. Bill présenté (M. Dillon), 41; renv. à comité, 50; rapporté, 146; 3e lect., 158. Message du C. L., amend, 278; concours, 279. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 93.)

No 57.—Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue.*—Pétition, suspension du règlement, 39, 43; rapport, 44. Bill présenté (M. Bercovitch), 45; renv. à comité, 50; rapporté, 177; 3e lect., 190. Message du C. L., amend., 278; concours, 279. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 109.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 58.—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation.—Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Bouchard), 22; renvoi à comité, 27; rapport, 44; amend., 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 137. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 103).

No 59.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.—Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Mercier, Trois-Rivières), 22; renv. à comité, 27; rapporté, 40; 3e lect., 49. Message du C. L., 137. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 129.)

No 60.—Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.—Pétition, 9; rapport, 20. Bill présenté (M. Létourneau), 21; renv. à comité, 26; rapporté, 59; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., 137; concours, 138. Sanction, 267. (16 Geo. V, c. 48.)

No 61.—Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.—Pétition, 16; rapport, 44. Bill présenté (M. Moreault, Rimouski), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 59; 3e lect., 92. Message du C. L., 142. Sanction, 268. Remboursement des droits, 292. (16 Geo. V, c. 95.)

No 62.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.—Pétition, 20; rapport, 40. Bill présenté (M. Létourneau), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 59; 3e lect., 91. Message du C. L., 142. Sanction, 268. Remboursement des droits, 311. (16 Geo. V, c. 100.)

No 64.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen.—Pétition, 24; rapport, 40. Bill présenté (M. Hamel), 41; renv. à comité, 50; rapporté, 51; 3e lect., 87. Message du C. L., 142. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 126.)

No 65.—Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost.—Pétition, 16; rapport, 44. Bill présenté (M. Richard), 45; renv. à comité, 50; rapporté, 59; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., concours, 160. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 123.)

No 66.—Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.—Pétition, 16; rapport, 44. Bill présenté (M. Saint-Jacques), 45; renv. à comité

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

50; rapporté, 99; 3e lect., 108. Message du C. L., amend., concours, 160. Sanction, 268. Remboursement des droits, 290. (16 Geo. V, c. 102.)

No 67.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen.—Pétition, 9; rapport, 20. Bill présenté (M. Hamel), 22; renv. à comité, 27; rapporté, 177; 3e lect., 189. Message du C. L., 270. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 128.)

No 68.—Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation.*—Pétition, suspension du règlement, 39, 43; rapport, 127. Bill présenté (M. Bercovitch), 128; renv. à comité, 137; rapporté, 192; 3e lect., 214. Message du C. L., amend., 326; concours, 327. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 110.)

No 69.—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul.—Pétition, suspension du règl., 58; rapport, 89. Bill présenté (M. Bercovitch), 89; renv. à comité, 95; rapporté, 127; étude en comité, 143, 150; renv. de nouveau à comité, 150; rapporté, 161; étude en comité, amend., 195; 3e lect., 205. Message du C. L., amend., concours, 359. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 115.)

No 70.—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores.—Pétition, suspension du règl., 119; rapport, 127. Bill présenté (M. Bercovitch), 128; renv. à comité, 137; rapporté, 146; étude en comité, rapporté, 158; 3e lect., 165. Message du C. L., amend., 363; concours, 364. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 116.)

No 71.—Loi autorisant Octave Dionne, à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions.—Pétition, 15; rapport, 43. Bill présenté (M. Bergeron), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 238; 3e lect., 251.

No 72.—Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.—Pétition, 20; rapport, 40. Bill présenté (M. Thurber), 41; renv. à comité, 50; rapporté, 100; 3e lect., 121. Message du C. L., 195. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 85.)

No 73.—Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie.—Pétition, 9; rapport, 40. Bill présenté (M. Phaneuf), 41; renv. à comité, 49; rapporté, 59; étude en comité pl., 91; 3e lect., 98. Message du C. L., amend., concours, 229. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 91.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 74.—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe.—Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Bouchard), 21; renv. à comité, 27; rapporté, 39; amend., 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 139. Sanction, 268. Remboursement des droits, 311. (16 Geo. V, c. 104.)

No 75.—Loi amendant la charte de la cité d'Outremont. —Pétition 24; rapport, 40. Bill présenté (M. Tourville), 40; renv. à comité, 50; rapporté, 161; 3e lect., 169. Message du C. L., amend., 1ère lect., 297; concours avec amend., 314; concours par le C. L., 326. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 74.)

No 76.—Loi constituant en corporation la ville de Barkmere.—Pétition, 20; rapport, 40. Bill présenté (M. Thurber), 41; renv. à comité, 50; rapporté, 151; amend., 3e lect., 227. Message du C. L., 313. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 80.)

No 77.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie.—Pétition, 20; rapport, 24. Bill présenté (M. Dillon), 25; renv. à comité, 38; rapporté, 59; 3e lect., 92. Message du C. L., 195. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 127.)

No 78.—Loi autorisant Adélard Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste.—Pétition, 17; rapport, 40. Bill présenté (M. Thériault), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 146; 3e lect., 158. Message du C. L., 271. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 130.)

No 79.—Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.—Pétition, 28; rapport, 51. Bill présenté (M. Bercovitch), 51; renv. à comité, 88; rapporté, 269; 3e lect., 289. Remboursement des droits, 339.

No 80.—Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner.—Pétition, 20; rapport, 51. Bill présenté (M. Dillon), 51; renv. à comité, 88; rapporté, 99; 3e lect., 122. Message du C. L., amend., concours, 143. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 132.)

No 81.—Loi constituant en corporation la ville de Noranda.—Pétition, 30; rapport, 40. Bill présenté (M. Authier), 40; renv. à comité, 50; rapporté, 99; 3e lect., 109. Message du C. L., amend., 160; 1ère lect., 161; concours, 163. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 79.)

No 82.—Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.—Pétition, 16; rapport, 21. Bill pré-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

senté (M. Dillon), 21; renv. à comité, 26; rapporté, 88; 3e lect., 108. Message du C. L., amend., 374; concours, 376. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 87.)

No 83.—Loi constituant en corporation la *Montreal Tunnel & Terminal Company.*—Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Gault), 22; renv. à comité, 37; rapporté, 262; amend. au titre, 3e lect., 289. Remboursement des droits, 328.

No 84.—Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton.—Pétition, 28; rapport, 99. Bill présenté (M. Lahaie), 101; renv. à comité, 109; rapporté, 147; 3e lect., 159. Message du C. L., amend., 375; concours, 376. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 121.)

No 85.—Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited.*—Pétition, 23; rapport, 40. Bill présenté (M. Delisle), 41; renv. à comité, 49; rapporté, 59; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., 375; concours, 377. Sanction 419. (16 Geo. V, c. 119.)

No 86.—Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou".—Pétition, 16; rapport, 40. Bill présenté (M. Thériault), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 99; 3e lect., 121. Message du C. L., amend., concours, 160. Sanction, 268. Remboursement des droits, 349. (16 Geo. V, s. 106.)

No 87.—Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec.—Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Thériault), 22; renv. à comité, 49; rapporté, 151; amend., 3e lect., 166. Message du C. L., amend., concours, 261. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 88.)

No 88.—Loi constituant en corporation "Le Collège d'optique de Québec".—Pétition, 16; rapport, 24. Bill présenté (M. Thériault), 24; renv. à comité, 37; bill retiré, 88. Remboursement des droits, 196.

No 89.—Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada".—Pétition, 20; rapport, 59. Bill présenté (M. Dillon), 60; renv. à comité, 92; rapporté, 127; 3e lect., 143. Message du C. L., 313. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 90.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 90.—Loi constituant en corporation la Ville de Venise.—Pétition, 28; rapport, 40. Bill présenté (M. Lamoureux), 41; renv. à comité, 50; retiré, 269.

No 91.—Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité.—Pétition, 16; rapport, 24. Bill présenté (M. Mercier, Trois-Rivières), 24; renv. à comité, 38; rapporté, 269; 3e lect., 289. Message du C. L., amend., 320; 1ère lect., 321; 2e lect., concours, 328. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 117.)

No 92.—Loi autorisant le Conseil de la cité de Québec à fixer, pour une période d'années, l'évaluation de l'immeuble appartenant à la Compagnie dite *Quebec Apartments, Limited*, et connu sous le nom de Château Saint-Louis.—Pétition, 28; rapport, 100. Bill présenté (M. Létourneau), 100; renv. à comité, 109; rapporté (préambule non prouvé) 161; remboursement des droits, 328.

No 93.—Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited*, pendant une période d'années.—Suspension du règl., 27, 39; rapport, 100. Bill présenté (M. Létourneau), 101; renv. à comité, 109; rapporté, 129; amend., 3e lect., 144. Message du C. L., amend., 374; concours, 376. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 112.).

No 94.—Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne.—Pétition, 20; rapport, 24. Bill présenté (M. Delisle), 25; renv. à comité, 38; rapporté, 94; 3e lect., 98. Message du C. L., 162. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 86.)

No 95.—Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church* —Petition 9; rapport, 21. Bill présenté (M. Smart), 21; renv. à comité, 37; rapporté, 177; 3e lect., 190. Message du C. L., amend., concours, 313. Remboursement des droits, 338. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 98.)

No 96.—Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.—Pétition, 24; rapport, 89. Bill présenté (M. Lemieux, Gaspé), 89; renv. à comité, 95; rapporté, 151; 3e lect., 166. Message du C. L., amend., 313; concours, 314. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 125.)

No 98.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.—Pétition, 16; rapport, 40. Bill présenté (M. Richard), 41; renv. à comité, 50; rapporté, 89; ordre pour étude en comité pl., révoqué, de nouveau

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

renv. à comité, 98; rapporté, 107; étude en comité pl., 124; amend., 3e lect., 234. Message du C. L., 326. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 72.)

No 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.—Pétition, 9; rapport, 51. Bill présenté (M. Lafleur), 51; renv. à comité, 88; rapporté, 127; 3e lect., 150. Message du C. L., amend., concours, 261. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 73.)

No 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Pétition, 23; rapport, 107. Bill présenté (M. Dillon), 108; renv. à comité, 119; rapporté, 256., étude en comité pl., 283; 3e lect., 289. Message du C. L., amend., 1e lect., 359; 2e lect., amend. proposés au concours rejetés, 379; amend. du C. L., acceptés, 385. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 71.)

No 101.—Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal.—Pétition, 9; rapport, 51. Bill présenté (M. Smart), 51; renv. à comité, 87; rapporté, 107; 3e lect., 122. Message du C. L., 271. Sanction, 268. Remboursement des droits, 349. (16 Geo. V, c. 94.)

No 102.—Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine. —Pétition, 16; rapport, 21. Bill présenté (M. Grant), 21; renv. à comité, 27; rapporté, 44; 3e lect., 95. Message du C. L., amend., 137; concours, 138. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 77.)

No 103—.—Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité.—Pétition, suspension du règl., 58; rapport, 89. Bill présenté (M. Lortie, Soulanges), 89; renv. à comité, 95; rapporté, 107; 3e lect., 121. Message du C. L., amend., 160; concours, 161. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 89.)

No 104.—Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation. —Pétition, suspension du règle., 43; rapport, 120. Bill présenté (M. Dillon), 120; renv. à comité, 124; rapporté, 152; 3e lect., 168. Message du C. L., amend., 278; concours, 279. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 124.)

No 105.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert.— Pétition, 10; rapport, 99. Bill présenté (M. Thurber), 100; renv. à comité, 109; rapporté, 146; amend., 3e lect., 165. Message du C. L., amend., 1ère lect., 364; débat sur motion de 2e lect., 378; 2e lect., concours, avec amend., 405; acceptés par le C. L., 417. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 75.)

No 106.—Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal".—Pétition, 24; rapport 99. Bill

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

présenté (M. Thurber), 100; renv. à comité, 109; rapporté, 127; 3e lect., 143. Message du C. L., 235. Sanction, 268. Remboursement des droits, 292. (16 Geo. V, c. 101.)

No 107.—Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal.—Pétition, suspension du règl., 27, 39; rapport, 99. Bill présenté (M. Bercovitch), 101; renv. à comité, 109; rapporté, 146; étude en comité pl., 158, 165; amend., 3e lect., 190. Message du C. L., amend., 278; concours, 279. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 82.)

No 108.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 20; rapport, 99. Bill présenté (M. Dillon), 100; renv. à comité, 109; rapporté, 233; étude en comité pl., 238; 3e lect. remise, 238; de nouveau renv. en comité pl., amend., 3e lect., 252. Message du C. L., 313; concours, 314. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 46.)

No 109.—Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau. —Pétition, suspension du règl., 24, 28; rapport, 100. Bill présenté (M. Thériault), 100; renv. à comité, 109; rapporté, 285; amend., 3e lect., 305. Message du C. L., amend., 375; concours, 377. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 81.)

No 111.—Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville.—Pétition, suspension du règl., 48; rapport, suspension du règl., 107. Bill présenté (M. Sylvestre), 108; renv. à comité, 119; rapporté, 151; 3e lect., 165. Message du C. L., 326; remboursement des droits, 349. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 105.)

No 112.—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.—Pétition, suspension du règl., 48; rapport, susp. du règl., 120; Bill présenté (M. Delisle), 120; renv. à comité, 124; rapporté, 147; 3e lect., 159. Message du C. L., amend., concours, 235. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 83).

No 113.—Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.—Pétition, susp. du règl., 88. Bill présenté, susp., du règl. (M. Daniel), 147; renv. à comité 159; rapporté, 177; 3e lect., 189. Message du C. L., amend., concours, 326. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 122.)

No 114.—Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse du Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la St. Anne Power & Paper Company, Limited.—Pétition, susp., du règl., 112; rapport,

---

* **Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".**

BILLS:—*Suite.*

127. Bill présenté (M. Létourneau), 128; renv. à comité, 137; rapporté, 152; 3e lect., 168. Message du C. L., amend., concours 359. Sanction, 419. (16 Geo. V, c. 114.)

No 115.—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.—Pétition, susp., du règl., 111; rapport, 127. Bill présenté (M. Crépeau), 128; rapporté, 151; 3e lect., 165. Message du C. L., 235. Sanction, 268. (16 Geo. V. c. 76.)

No 116.—Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited.*—Pétition, susp. du règl., 119; rapport, 139. Bill présenté (M. Langlais), 139; renv. à comité, 144; rapporté, 238; 3e lect., 251. Message du C. L., amend., 363; concours, 364. Sanction, 420. (16 Geo. V. c. 120.)

No 117.—Loi constituant en corporation la cité d'Arvida.—Pétition, susp. du règl., 146; rapport, 215. Bill présenté (M. Dillon), 215; renv. à comité, 235; rapporté, 269; amend., 3e lect., 290. Message du C. L., amend., concours, 385. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 78.)

No 118.—Loi constituant en corporation le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci.—Pétition, susp., du règl., 139; 181; rapport, susp., du règl., 184. Bill présenté (M. Fortier), 184; renv. à comité, 237; 3e lect., 249. Remboursement des droits, 292. Message du C. L., amend., 326; concours, 327. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 96.)

No 119.—Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese Limited.*—Pétition, susp., du règl., 176; rapport, susp. du règl., 215. Bill présenté (M. La Ferté), 215; renv. à comité, 226; rapporté, 243; amend., 3e lecture, 258. Message du C. L., amend. 375, concours, 377. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 118.)

No 120.—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited,* pendant une période d'années.—Pétition, susp. du règl., 214; rapport, susp., du règl., 224. Bill présenté (M. Hamel), 224; renv. à comité, 235; rapporté, 285; 3e lect., 305. Message du C. L., amend., 375; concours, 376. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 113.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite,*

No 121.—Loi constituant en corporation *Three Rivers and Central Railway Company.*—Pétition, suspension générale du règl., 223. Bill présenté (M. Mercier, Trois-Rivières), 223; renv. à comité, 235; rapporté, 317; étude en comité pl., 324; ordre révoqué, bill retiré, 377. Remboursement de tous droits, 377.

No 122.—Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore, et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell.—Pétition, suspension générale du règl., 261. Bill présenté (M. Dillon), 262; 2e lect., étude en comité pl., 277; 3e lect., 280. Message du C. L., amend., 326; concours, 327. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 131.)

No 129.—Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal.*—Pétition, susp., du règl., 43; rapport, 48. Bill présenté (M. Dillon), 48; renv. à comité, 58; rapporté, 244; amend., avec titre amend., 3e lect., 258. Message du C. L., amend., concours, 341. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 99.)

No 130.—Loi concernant L'Église-Unie du Canada.—Pétition, 16; rapport, 51. Bill présenté (M. Bullock), 52; renv. à comité, 88; rapporté, 223; 3e lect., 234. Message du C. L., amend., concours, 341. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 97.)

No 133.—Loi modifiant la Loi de la voirie.—Résolution renv. à comité pl., 246; recommandation du L. G., concours, 305. Bill présenté (M. Nicol), 244; 2e et 3e lect., 306. Message du C. L., 363. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 31.)

No 134.—Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations.—Présentation (M. Hamel), 244; étude en comité pl., renv. à comité, 259; rapporté, 269; étude en comité pl., amend. et amend. au titre, 3e lect., 290.

No 135.—Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.—Présentation (M. Bullock), 244; 2e lect. amend., 3e lect., 319. Message du C. L., amend., 375; concours, 375. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 47.)

No 136.—Loi concernant une subvention à le *Rouyn Mines Railway Company.*—Résolution renv. à comité pl., 213; recommandation du L. G., concours, 366. Bill présenté (M. Galipeault), 2e et 3e lect., 367. Message du C. L., amend, 406; concours, 407. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 3.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLP:—*Suite.*

No 137.—Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.—Résolution renv. à comité pl., 213; résolution retirée, 239. Bill présenté (M. Nicol), 205; 2e et 3e lect., 239. Message du C. L., 271. Sanction, 268. (16 Geo. V, c. 22.)

No 138.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Résolution renv. à comité pl., 234; recommandation du L. G., 249; concours, 250. Bill répresenté (M. Perrault), 205; 2e lect., amend., 3e lect. 250. Message du C. L., amend, 313; concours, 314. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 29.)

No 139.—Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières.—Résolutions renv. à comité pl., 213; recommandation du L. G., concours, 231. Bill présenté (M. Nicol), 2e et 3e lect., 232. Message du C. L., 271. Sanction, 168. (16 Geo. V, c. 50.)

No 140.—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.—Présentation (M. Mercier, Châteauguay), 205; 2e et 3e lect., 232. Message du C. L., 271. Sanction, 269. (16 Geo. V, c. 25.)

No 141.—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins.—Présentation (M. Taschereau), 206; renv. à comité, 236; rapporté, 243; 3e lect., 262. Message du C. L., 313. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 35.)

No 142.—Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal.—Présentation (M. Taschereau), 206; 2e et 3e lect., 218. Message du C. L., 271. Sanction, 269. (16 Geo. V, c. 69.)

No 143.—Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne.—Présentation (M. David), 206; 2e et 3e lect., 219. Message du C. L., 271. Sanction, 269. (16 Geo. V, c. 4.)

No 144.—Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver.—Présentation (M. Fortier), 192; renv. à comité, 217; rapporté, 285.

No 145.—Loi modifiant la Loi des licences.—Présentation (M. Nicol), 172.

No 146.—Loi modifiant la Loi de l'Inspection des hôtels.—Présentation (M. Nicol), 172.

No 147.—Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Fortier), 184; renv. à comité, 194; rapporté, 215; 3e lect., 226. Message du C. L., 374. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 67.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 148.—Loi modifiant l'article 22 de la Loi du barreau.—Présentation (M. Fortier), 161; renv. à comité, 189; rapporté rejeté, 125.

No 149.—Loi relative à certaines rétributions scolaires.—Présentation (M. Thériault), 142; renv. à comité, 175; rapporté, 215; 3e lect., 226. Message du C. L., 363. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 44.)

No 150.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec.—Présentation (M. Bercovitch), 22; renv. à comité, 49; rapporté, 243; étude en comité pl., 259; 3e lect., 293. Message du C. L., 341. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 57.)

No 151.—Loi remplaçant l'article 1682*c* du Code civil.—Présentation (M. Tétreau), 25; motion de 2e lect., amend. à l'effet d'appeler les items du feuilleton dans leur ordre, rejeté, 131; renv. à comité, 150; rapporté à la Chambre, 269; étude en comité plénier, le comité se lève, 324.

No 152.—Loi modifiant la Loi des dentistes de Québec.—Présentation (M. Bercovitch), 121; renv. à comité, 132; rapporté, rejeté, 243; remis sur le feuilleton, 407.

No 153.—Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.—Présentation (M. Thériault), 96; renv. à comité, 106; rapporté, 107; 3e lect., 122.

No 154.—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.—Présentation (M. Fortier), 152; renv. à comité, 163; rapporté, 177; étude en comité, de nouveau renv. à comité, 194; rapporté, 269; 3e lect., 305. Message du C. L., amend., 375; concours, 376. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 65.)

No 155.—Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationel à même les ressources naturelles de la province.—Résolutions renv. à comité pl., 213; recommandation du L. G., concours, 339. Bill présenté (M. David), 205, 341; 2e et 3e lect., 341. Message du C. L., 363. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 45.)

No 156.—Loi relative aux écoles techniques de la province.—Résolutions renv. à comité pl., 213; recommandation du L. G., concours, 324. Bill présenté (M. David), 205; 2e lect., étude en comité pl., 325; amend. et au titre, 3e lect., 329. Message du C. L., 378. Sanction, 420. (16 Geo. c. 49.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 157.—Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections.—Présentation (M. Taschereau), 270; 2e et 3e lect., 290. Message du C. L., 374. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 68.)

No 158.—Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie. —Présentation (M. Mercier, Châteauguay), 244; 2e lect., étude en comité pl., amend., et au titre, 3e lect., 323. Message du C. L., amend., concours, 400. Sanction, 420. (16 George V, c. 23.)

No 160.—Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes.— Présentation (M. Mercier, Trois-Rivières), 238; renv. à comité, 259; rapporté, 285; 3e lect. 293.

No 161.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires.—Présentation (M. Bouchard), 270; 2e et 3e lect., 295. Message du C. L., amend. 400; concours, 401. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 42.)

No 162.—Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales. —Présentation (M. Létourneau), 285; 2e et 3e lect., 319. Message du C. L., amend., 374; concours, 375. Sanction, 420. (16 Geo. V, c. 39.)

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—

Présentation, d'un bill *pro forma*, avant la prise en considération du discours du trône, 5.
Deuxième lecture, renvoi à comité, 92, 119.
Deuxième lecture, renvoi à comité pl., renv. à comité, 163.
Deuxième lecture, renvoi à comité plénier, étude en comité plénier, rapporté, 3e lecture, 144, 149.
Motion que l'ordre du jour de deuxième lecture d'un bill soit appelé, rejetée, 131.
Rapporté à la Chambre, 269.
Rapporté, référé à la Chambre, 26.
Rapporté, rejeté 215, 243.
Rapporté, retiré, 88.
Rapport du comité plénier que le travail avance, 91.
Rapporté du comité plénier, et renvoi de nouveau à comité, 150,252,.
Adoption avec amendement au titre, 259, 289.
Remis sur le feuilleton, 407.
Rapporté, préambule non prouvé, 161.
Étude de résolutions, remise 358.
Troisième lecture remise, 158, 195.
Troisième lecture, sur division, 87.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

Adoption avec célérité, 232, 246.
Retrait de bill, 377.
Amendements du Conseil lég. lus et adoptés, sur division, 163.
Étude des amendements du Conseil remis, 161, 297.
Débat sur motion de 2e lect. des amend. du C. L., ajourné, 378.
Remboursement des droits, 196,290.
Remboursement des droits additionnels, 292.
Sanction, 266, 418.
Résolutions retirées, 239.
Ordre révoqué, bill retiré, 377.
Délais pour présentation de Pétitions et Bills, prolongés, 59.
Suspension de l'art. 498 du règlement, 24

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BREMNER:—Loi changeant le nom de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de—.(Voir BILLS, *No 80.*)

BRUNET, JOSEPH:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—.(Voir BILLS, *No 77.*)

BUDGET:—
1. (Voir SUBSIDES.)
2. (Voir MANDATS SPÉCIAUX.)

CANADIAN CELANESE, LTD:—(Voir DRUMMONDVILLE.)

CAP DE LA MADELEINE:—
Loi concernant la cité du—. (Voir BILLS, *No 102.*)

CHARGES PUBLIQUES:—
1. Loi relative aux usurpations de—.(Voir BILLS, *No 49.*)
2. (Voir FONCTIONS; EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT.)

CHASSE:—Loi de la—.(Voir BILLS, *No 138*).

CHATEAU D'EAU:—Loi concernant la ville de—.(Voir BILLS, *No 109.*)

CHATEAU SAINT-LOUIS:—(Voir QUEBEC APARTMENTS, LTD.)

CHEMINS:—(Voir MUNICIPALITÉS; VOIRIE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CHEMINS DE FER:—(Voir COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER.)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

CHICOUTIMI:—
1. Loi ratifiant résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de—et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited.*—(Voir BILLS, *No 85.*)
2. (Voir SAGUENAY.)

CHIMISTES PROFESSIONNELS:—Loi constituant en corporation l'Association des—.(Voir BILLS, *No 87.*)

CHIRURGIENS DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES—.)

CITÉS ET VILLES:—
1. Loi modifiant l'art. 427 de la Loi des—.(Voir BILLS, *D.*)
2. Loi modifiant la Loi des—relativement aux contestations d'élections.—(Voir BILLS, *No 32.*)
3. Loi modifiant la Loi des—relativement au recouvrement des taxes.—(Voir BILLS, *No 33.*)
4. Loi modifiant la Loi des—relativement aux échevins.—(Voir BILLS, *No 141.*)
5. Loi modifiant l'art. 524 de la Loi des—.(Voir BILLS, *No 160.*)

CODE CIVIL:—
1. Loi modifiant l'article 981*o* du—. (Voir BILLS, *No 40.*)
2. Loi remplaçant l'art. 1682*c* du—.(Voir BILLS, *No 151.*)
3. Loi modifiant le—relativement aux architectes et constructeurs. (Voir BILLS, *No 153.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—
1. Loi modifiant le—relativement aux appels des jugements interlocutoires.—(Voir BILLS, *C.*)
2. Loi modifiant le—relativement aux usurpations de charges publiques.—(Voir BILLS, *No 49.*)
3. Loi modifiant l'art. 1092 du—.(Voir BILLS, *No 147.*)
4. Loi modifiant le—relativement à l'examen préalable.—(Voir BILLS, *No 154.*)

CODE MUNICIPAL:—
1. Loi modifiant le—relativement au recouvrement des taxes.—(Voir BILLS, *No 33.*)
2. Loi modifiant le—relativement à certaines indemnités et évaluations.—(Voir BILLS, *No 134.*)
3. Loi modifiant les arts. 408 et 644 du—.(Voir BILLS, *No 142.*)
4. Loi modifiant le—relativement à la tenue des élections.—(Voir BILLS, *No 157.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

Collège des chirurgiens dentistes:—Loi modifiant la loi des dentistes.—(Voir Bills, *No 152.*)

Collège des médecins et chirurgiens:—
1. Loi concernant le—et Adélard Tétreault.—(Voir Bills, *No 59.*)
2. Loi concernant le—et Rodolphe Monette.—(Voir Bills, *No 67.*)
3. Loi concernant le—et Joseph Brunet.—(Voir Bills, *No 77.*)

Collège d'Optique:—
1. Loi constituant en corporation le—. (Voir Bills, *No 88.*)
2. Loi concernant les optométristes et les opticiens.—(Voir Bills, *No 82.*)
3. Loi concernant Adélard Lacasse et—.(Voir Bills, *No 78.*)

Colonisation:—(Voir Subsides (Amendements).

Comités:—
Comités permanents, institués, 7.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 7; rapport, 10; concours, 11.
Noms des députés composant les comités permanents, 10.
Agriculture, immigration et colonisation:—1er rapport, 17; 2e, 177; 3e, 215.
Bibliothèque:—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 25; par le Conseil, 25.
Bills privés en général:—1er rapport, 17; 2e, 39; 3e, 44; 4e, 51; 5e, 59; 6e, 89; 7e, 94; 8e, 99; 9e, 107; 10e, 120; 11e, 127; 12e, 129; 13e, 146; 14e, 151; 15e, 161; 16e, 177; 17e, 184; 18e, 192; 19e, 223; 20e, 237; 21e, 243; 22e, 256; 23e, 269; 24e, 285.
Bills publics en général:—1er rapport, 18; 2e, 59; 3e, 88; 4e, 107; 5e, 112; 6e, 127; 7e, 147; 8e, 151; 9e, 176; 10e, 214; 11e, 233; 12e, 238; 13e, 243; 14e, 256; 15e, 269; 16e, 285.
Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapport, 17; 2e, 100; 3e, 147; 4e, 262; 5e, 317.
Code municipal:—1er rapport, 18; 2e, 285.
Comptes publics:—1er rapport, 17.
Impressions législatives:—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 26, par le Conseil, 162.
Industries et commerce:—Premier rapport, 18.
Privilèges et élections:—1er rapport, 18.
Règlements:—1er rapport, 17; 2e, 20; 3e, 24; 4e, 40; 5e, 43; 6e, 48; 7e, 51; 8e, 58; 9e, 89; 10e, 94; 11e, 99; 12e, 107; 13e, 120; 14e, 127; 15e, 139; 16e, 184; 17e, 215; 18e, 223; 19e, 269.
Comité rapporte progrès, 91, 124.
Comité recommandant de prolonger délais pour présentation de bills privés, 59, pour réception de rapports des comités permanents, 59.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite.*

Comité réfère un bill à la Chambre, 269.
Comité fait rapport qu'un bill a été retiré, 88.
Comité fait rapport que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, 161.
Comité recommande que le Règlement soit suspendu en ce qui concerne les avis, 120, 184.
Comité plénier se lève sans faire de rapport, 324.
Comité rejette un bill, 215, 243.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINS DE QUÉBEC:—Loi concernant les—.(Voir BILLS, *No 60.*)

COMMISSION DES EAUX COURANTES:—(Voir EAUX COURANTES.)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—.(Voir BILLS, *No 108.*)

COMMISSION DES LIQUEURS:—
1. Voir SUBSIDES (Amendements.)
2. Voir LIQUEURS).

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS:—Loi concernant la—de Québec. —(Voir BILLS *No 22.*)

COMMISSION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—(Voir BILLS, *No 107.*)

COMMUTATION DE TAXES:—Motion de M. Plante, au sujet de—en faveur de compagnies industrielles, à l'effet que la loi des cités et villes et la loi municipale devraient être amendées de manière que le vote pour exemption de taxes soit pris au scrutin secret, adoptée, 280.

COMPAGNIES:—
1. Loi relative aux—de Québec.—(Voir BILLS, *No 9.*)
2. [Voir SUBSIDES (Amendements).]

COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER:—
1. Loi concernant la "Rouyn Mines Ry. Co."—(Voir BILLS, *Nos 53 et 136.*)
2. Loi concernant "Quebec & Chibougamau Ry. Co."—(Voir BILLS, *No. 112.*)
3. Loi concernant "Three Rivers & Central Ry. Co."— (Voir BILLS *No 121.*)

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE:—Loi concernant la—du commerce contre l'incendie.—(Voir BILLS, *No 73.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMPAGNIE DE JÉSUS:—(Voir PRÉVOST, ANTONIO.)

COMPAGNIE DE PRÊTS ET D'HYPOTHÈQUES DE SHERBROOKE:—Loi changeant nom de—et l'autorisant à augmenter capital.—(Voir BILLS, *No 55.*)

COMPAGNIE DE TRAMWAYS VERCHÈRES:—Loi concernant la—Chambly et Laprairie.—(Voir BILLS, *No 72.*)

COMPAGNIES INDUSTRIELLES:—

1. Motion de M. Plante au sujet des immeubles des—, que leur évaluation soit faite par Commission d'experts ou des utilités publiques, afin de mettre fin aux difficultés *re* taxes municipales et scolaires. Amendement adopté; motion telle qu'amendée adoptée, 416.
2. (Voir COMMUTATION DE TAXES.)
3. [Voir SUBSIDES (Amendements.)]

COMPAGNIE PROVINCIALE D'INDEMNITÉ:—Loi concernant la—.(Voir BILLS, *No 103.*)

CONCESSIONS FORESTIÈRES:—

1. Motion de M. Crépeau, au sujet de l'affermage de—, que cette Chambre est d'opinion que la vente n'ait pas lieu à la date annoncée. Débat ajourné, 138. Amendement et sous-amendement, sous-amendement rejeté, amendement adopté, motion telle qu'amendée adoptée, 140.
2. Motion de M. Crépeau, au sujet de l'affermage des—, d'après avis de Gazette officielle du 20 février 1926, que la vente ne devrait pas avoir lieu avant qu'un inventaire du domaine forestier soit fait, rejetée, 311.
3. (Voir TERRES ET FORÊTS.)
4. [Voir SUBSIDES (Amendements.)]

CONGREGATION CHEVRA MISHNAIS BETH JEHUDA:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No. 51.*)

CONGRÉGATION NOTRE-DAME:—(Voir SŒURS DE LA.—)

CONGREGATION SHAARE TEFILAH:—Loi concernant—.(Voir BILLS, *No 52.*)

CONGREGATION "SHAARE ZION".—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 68.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CONSEIL LÉGISLATIF:—
Messages au Conseil:
Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 25; des impressions, 162.
Acceptant des amendements, avec amendements, 314, 406.
Concours aux amendements révoqué, 359.
Messages du Conseil:
Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixte de la bibliothèque, 25; des impressions, 162.
Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 112, 137, 139, 141, 143, 156, 160, 162, 195, 228, 229, 235, 237, 260, 278, 297, 312, 313, 320, 326, 341, 359, 363, 364, 374, 375, 378, 385, 400, 406, 416, 417.
Acceptant des amendements de l'Assemblée aux amendements du Conseil, 326, 374, 416.
Communiquant bills originés au Conseil, 322, 364.

CONSTRUCTEURS:—(Voir ARCHITECTES.)

CONTESTATIONS D'ÉLECTIONS:—(Voir ÉLECTIONS.)

CORPORATION DE GARANFIE DE TITRES ET DE FIDUCIE ET DU CANADA: Loi concernant la—.(Voir BILLS, *No 89.*)

CORPORATIONS ET GENS DE MAINMORTE:—Loi relative aux acquisitions par les—.(Voir BILLS, *No 30.*)

CÔTE-DES-NEIGES:—Loi concernant le chemin de la—, à Montréal.—(Voir BILLS, *No 79.*)

COURS DE JUSTICE:—(Voir TRIBUNAUX.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR)

DENTISTES:—
1. Loi modifiant la Loi des—. Voir BILLS, No 152.)
2. (Voir COLLÈGE DES—.)

DÉPUTÉS:—
Prennent séance, 4.
Certificat d'élection de—, 3.
Noms de—ajoutés aux comités, 27.
La Chambre ajourne par respect pour la mémoire de—, 99, 176, 352.
(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DETTE:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

DIONNE, OCTAVE:—Loi autorisant à vendre un terrain substitué. (Voir BILLS, *No 71.*)

DISCOURS DU TRÔNE:—
A l'ouverture de la session, 5; à la clôture de la session, 421.
(Voir Lieutenant-Gouverneur.)
(Voir ADRESSE—.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Accidents du travail:—(Voir *Guay, V.-E.*)

Addington, canton:—(Voir *Chartrand.*)

Administration de biens:—(Voir *Débentures.*)

Affaires municipales:—
1. Rapport du ministre des—pour 1924-25. Déposé, 8. (*No 37.*)
2. (Voir *Statistiques.*)
3. (Voir *Enquêtes.*)
4. (Voir *Débentures, Trois-Rivières.*)
5. (Voir *Saint-Moïse Station.*)

Agriculture:—
1. Rapport du ministre de l'—, 1924-25. Déposé, 8. (*No 3.*)
2. (Voir *Droits sur produits agricoles.*)

Agronomes:—(Voir *Automobiles.*)

Aide aux familles nombreuses:—(Voir *Jasmin.*)

Annuaire statistique:—L'—de 1925. Déposé, 13. (*No 19.*)

"Anse à Beaufils":—État indiquant les personnes qui ont travaillé depuis deux ans sur chemin Lemieux, Gaspé, de l'"—"Coin du Banc". Ordonné, 60; déposé, 60. (*No 39.*)

Archiviste:—Rapport de l'—pour 1924-25. Déposé, 19. (*No 30.*)

Assistant procureur général:—Correspondance avec l'—au sujet de son voyage aux États-Unis, en décembre 1922. Ordonné, 157; déposé, 191 (*No 45.*)

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Automobiles:—État indiquant le nombre d'—à la disposition des agronomes, 1922 à 1925. Ordonné, 244; déposé, 343. (*No 61.*)

Barge Tremblay:—
1. Correspondance entre la Commission des liqueurs et le ministère des douanes au sujet de la saisie sur la—. Ordonné, 199;
2. (Voir *Panet, général.*)

Barrage du lac Témiscouata:—(Voir *Commission pouvoir électrique.*)

Bibliothécaire:—Rapport du — de la Législature, 1925. Déposé, 184. (*No 25.*)

Bois coupé:—Correspondance avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour ouvrer dans notre province les—. Ordonné, 260.

Boursiers à Paris:—Correspondance avec le docteur A. S. Grondin, relativement aux—. Ordonné, 277.

Budget:—
1. Des dépenses pour 1926 et 1927. Dépôt, renvoi à comité, 60, 365, 384. (*Nos 1 et 1a et 1b.*)
2. (Voir SUBSIDES.)

Cabano:—(Voir *Escourt.*)

Canadien du Pacifique (*C.P.R.*):—Correspondance avec—se rapportant à 9 George V, chapitre 31. Déposé, 151. (*No 40.*)

Cautionnements:—(Voir *Officiers publics.*)

Cedars Rapids:—Correspondance avec cité de Valleyfield *re* taux et énergie électrique que la—et la "Montreal Power Co.", disposent pour fins industrielles. Débat, 156; ordonné, 194; déposé, 194. (*No 46.*)

Chartrand, Jos.:—Correspondance avec—, de Côte Saint-Pierre, comté Papineau, concernant lot 14, 1er rang, canton d'Addington, depuis 1924. Ordonné, 261.

Chemins:—(Voir *Colonisation* et *Voirie.*)

Chemins de fer:—(Voir *Compagnies de Chemin de fer.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMPAGNIE des FIDEICOMMISSAIRES # 27

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Chemins de fer Nationaux:—Correspondance avec sir Henry Thornton ou—, au sujet de la construction d'un chemin dans district Rouyn. Ordonné, 93.

Colonisation:—
1. Rapport du ministre de la—pour 1925. Déposé, 8. (*No 7.*)
2. (Voir *Chartrand, Escourt, État démographique, Lac des commissaires, Lac Témiscouata, Ligue Nationale, Palmarolle, Perras, Renard, Sylvestre, St. Lawrence Lumber Co., Anse à Beaufils.*)

Colonisation, mines et pêcheries:—Rapport du ministre pour 1925. Déposé, 8. (*No 7.*)

Commissariat à Londres:—Correspondance, depuis août 1924, concernant le—. Ordonné, 191.

Commission des eaux courantes:—Quatorzième rapport de la—, pour l'année, 1925. Déposé, 146. (*No 17.*)

Commission des liqueurs:—
1. Quatrième rapport annuel de la—. Déposé, 42. (*No 31.*)
2. (Voir *Stavert, Panet, Barge Tremblay.*)

Commission des Monuments historiques:—(Voir *Monuments.*)

Commission des services publics:—Seizième rapport de la,—pour l'année 1925. Déposé, 26. (*No 16.*)

Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick:—Correspondance avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou la —au sujet du barrage du lac Témiscouata. Ordonné, 281; déposé, 322. (*No 60.*)

COMPAGNIES D'ASSURANCES (RAPPORT) # 26

Compagnies de chemins de fer:—
1. Rapport pour l'année 1924, indiquant les recettes et les frais des—subventionnées. Déposé, 23. (*No 13.*)
2. Rapports et statistiques des—pour 1924. Déposé, 23. (*No 14.*)
3. Correspondance avec le C.P.R. se rapportant à 9 Geo. V, c. 31. Déposé, 151. (*No 40.*)
4. (Voir *Chemins de fer Nationaux.*)

Compagnies industrielles:—Motion qu'attendu que l'industrie se développe rapidement, cette Chambre émet le vœu qu'une Commission d'experts soit nommée pour évaluer les immeubles

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

des—, de façon de mettre fin aux procès avec les municipalités, au sujet des taxes municipales et scolaires. Amendement adopté, motion telle qu'amendée, adoptée, 416.

Comptes publics:—État des—pour l'exercice finissant le 30 juin 1925. Déposé, 60. (*No 2.*)

Corporations scolaires:—État financier des—, pour l'année 1924. Déposé, 23. (*No 11.*)

Coupes de bois:—(Voir *Bois coupé.*)

Cour à charbon:—(Voir *Montreal Light, Heat.*)

Dalquier, canton:—(Voir *Sylvestre, Dr Avila.*)

Débentures:—Correspondance concernant la garantie du public dans l'achat de—ou autres valeurs, ainsi que celle des créanciers ou débiteurs, ou de ceux dont les biens sont administrés. Ordonné, 378.

Débentures, cité des Trois-Rivières:—Correspondance concernant l'achat de—pour fonds d'amortissement. Ordonné, 144; déposé, 191. (*No 43.*)

Débiteurs et créanciers:—(Voir *Débentures.*)

Denis, Louis-C.:—Correspondance entre l'École technique de Montréal et M.—, président de l'Association des Anciens Élèves, au sujet du Congrès de l'Enseignement Technique. Ordonné, 260.

Droits sur produits agricoles:—Correspondance avec le gouvernement fédéral au sujet des—des États-Unis entrant au Canada, depuis janvier 1924. Ordonné, 163; déposé, 191. (*No 44.*)

Eaux courantes:—(Voir *Commission des Eaux Courantes.*)

Écoles de réforme ou d'industrie:—État indiquant somme payée par cité, ville ou comté, dernier exercice, comme contribution aux —; quelle somme due au 1er juillet 1925. Ordonné, 349.

Élections parlementaires:—Correspondance concernant l'ingérance des employés du gouvernement dans les—, depuis 1923. Ordonné, 93.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Électricité:—
1. (Voir *Commission pouvoir électrique N.-B.*)
2. (Voir *Cèdars Rapids.*)

Employés du gouvernement:—(Voir *Élections parlementaires.*)

Enquêtes sur Affaires municipales:—Correspondance au sujet des—depuis janvier 1925. Ordonné, 93; déposé, 151. (*No 41.*)

Enseignement:—Statistique de l'—, pour 1924-25. Déposé, 119 (*No 10.*)

Enseignement technique:—
1. (Voir *Denis, Louis-C.*)
2. Rapport du premier congrès général de l'—, tenu en juin 1925. Ordonné, 260.

Escourt, canton:—Correspondance au sujet de la classification des lots dans les cantons—, Cabano, Botsford et Robertson, de l'état actuel, de leur valeur et des moyens d'affermer lesdits lots. Ordonné, 260.

Établissements pénitentiaires:—(Voir *Statistiques.*)

État démographique:—Couvrant période 1er juillet 1920 au 30 juin 1925, pour tous les cantons de colonisation, population, etc. Ordonné, 124.

Étudiants:—(Voir *Boursiers.*)

Exposition internationale de Montréal:—Correspondance depuis 1910 au sujet de—et d'un octroi. Ordonné, 199.

Familles nombreuses:—(Voir *Jasmin, Rév. L.-A.*)

Fraser Co. & Sons:—(Voir *Lac Témiscouata.*)

Fraser Companies, Limited:—Correspondance au sujet de l'abandon par—de lots dans leurs limites, près de St-Épiphane, St-Modeste, St-Antonin, Témiscouata. Ordonné, 391.

Grondin, Dr Siméon:—(Voir *Boursiers.*)

Guay, V.E.:—Mémoire signé par—, concernant bill No 17, *re* loi des accidents du travail. Déposé, 253. (*No 53.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Hospice Youville de Saint-Benoit:—Correspondance depuis 1924 au sujet de l'—, Deux-Montagnes. Ordonné, 260.

Hospitalisation:—(Voir *Hospice Youville.*)

Hudson, village.—Correspondance avec le Conseil du—, Vaudreuil, relativement à la séparation d'une partie du—pour former celui de McNaughton. Ordonné, 150.

Hygiène:—Troisième rapport annuel du service provincial d'—, 1924-25. Déposé, 38. (*No 35.*)

Hymon & Co., C.S.:—Correspondance avec—, Victoriaville, "Hyde and Skin Co.", "Sherbrooke Hyde Co." ou "Smith Bros.", entre le 1er octobre 1925 et 31 décembre 1925, au sujet de saisies de peaux dans le district de Saint-François. Ordonné, 358.

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—. Déposé, 12. (*No 20.*)

Industrie:—(Voir *Compagnies industrielles.*)

Institutions d'assistance:—(Voir *Statistiques.*)

Instruction publique:—

1. Rapport du surintendant de l'—pour 1924-25. Déposé, 13. (*No 8.*)
2. État financier du surintendant de l'—pour 1925. Déposé, 13. *No 9.*)
3. (Voir *Enseignement.*)
4. (Voir *Corporations scolaires.*)
5. (Voir *Écoles de réforme et d'industrie.*)

International Producing and Refining Co.:—Correspondance depuis juillet 1923, et concernant The—. Ordonné, 150.

International Union of Steam & Operating Engineers:—Correspondance avec l'—, au sujet de la nomination d'un successeur à E. Valiquet. Ordonné, 157; déposé, 230. (*No 51.*)

Jasmin, Rév. L.-A.:—Correspondance relativement à un plan d'aide aux familles nombreuses émis par—. Ordonné, 406.

Jetté, canton:—(Voir *St. Lawrence Lumber Co.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Lac des Commissaires:—Correspondance au sujet de colons établis au—, cantons Malherbe et Crespieul. Ordonné, 354.

Lac Témiscouata:—
1. Correspondance avec W. W. Thomas, propriétaire de la seigneurie du Lac Témiscouata ou Madawaska, ainsi que Fraser Co. & Sons, Murchie Co., au sujet d'échange de terrains avec la Couronne pour fins de colonisation. Déposé, 12. (*No 38.*)
2. (Voir *Commission pouvoir électrique.*)

Lafleur, Antonio:—(Voir *Sylvestre, Dr Avila.*)

Lemieux, chemin:—(Voir *Anse à Beaufils.*)

Lévis-Rimouski, route:—Correspondance concernant chemin premier rang de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Ile-Verte, aux fins de la —. Ordonné, 262; déposé, 321. (*No 56.*)

Ligue de la Survivance française:—Correspondance avec la—depuis six mois. Ordonné, 138 déposé, 191. (*No 47.*)

Ligue Nationale de Colonisation:—Correspondance concernant la— et ses activités en 1924 et 1925. Ordonné, 353.

Liqueurs:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Loi 9 George V, c. 31:—Correspondance avec le Canadien du Pacifique se rapportant à la—. Déposé, 151. (*No 40.*)

Londres:—(Voir *Commissariat.*)

McNaughton, village:—(Voir *Hudson, village.*)
MANDATS SPÉCIAUX #36
Madawaska:—(Voir *Lac Témiscouata.*)

Malherbe et Crespieul:—(Voir *Lac des Commissaires.*)

Mandats spéciaux:—État des—. Déposé, 13.

Mines et Pêcheries:—(Voir *Colonisation.*)

Montreal Light, Heat & Power Consolidated:—Correspondance avec citoyens des quartiers Saint-Eusèbe et Sainte-Marie au sujet de la cour à charbon de la—, près rues Bercy et Ontario, Montréal. Ordonné, 198; déposé, 230. (*No 52.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Montreal Power Co.:—(Voir *Cedars Rapids.*)

Monuments historiques:—
1. Rapport de la Commission des—, 1923-25. *No 34.*)
2. (Voir *Vieilles Églises.*)

Municipalités:—
1. (Voir *Affaires municipales.*)
2. (Voir *Compagnies industrielles.*)

Murchie Co.:—(Voir *Lac Témiscouata.*)

Nominations:—(Voir *Service civil.*)

Nouveau-Brunswick:—
1. (Voir *Commission pouvoir électrique.*)
2. (Voir *Bois coupé.*)

Nipissing Central Ry.:—(Voir *Temiskaming & Northern Ontario Ry. Co.*)

Obligations:—(Voir *Débentures.*)

Officiers publics:—
1. État des cautionnements fournis par les—de la province de Québec du 7 janvier 1925 au 6 janvier 1926. Déposé, 8. (*No 15.*)
2. (Voir *Service civil.*)
3. (Voir *Élections parlementaires.*)

Palmarolle, canton:—Correspondance concernant les lots 31 et 32 rang 7,—Abitibi. Ordonné, 262.

Panet, général:—Correspondance avec—au sujet de la barge Tremblay et sa démission comme chef du service secret de la Commission des Liqueurs. Ordonné, 190.

Paratonnerres:—Correspondance concernant des—et particulièrement la compagnie "Security Lightning Rod Incorporated" ou "Security Lightning Rod Reg'd.". Ordonné, 321.

Pêcheries:—(Voir *Colonisation.*)

Perras, F.-W.:—Rapport de—pour travaux faits en 1924, chemin de front, lots 44 et 45, rang C. canton Wright. Ordonné, 281; déposé, 322. (*No* 58.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Ponts:—(Voir *Ruisseau Chevalier, Pont de Québec, Pont interprovincial.*)

Pont de Québec:—Correspondance avec le gouvernement du Canada, les chemins de fer de l'État, la cité de Québec, relativement à un chemin de voitures sur le—pour relier Québec—Montréal, Lévis—Saint-Lambert. Débat, 263; réprise, ordonné, 417.

Pont interprovincial:—Correspondance avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et du Canada, concernant un—entre Cross Point et Campbelton. Ordonné, 157, déposé, 230. (*No* 49.)

Produits agricoles:—(Voir *Droits.*)

Renard, élevage du:—Correspondance concernant—. Ordonné, 196.

Rentes seigneuriales:—Correspondance relative au rachat des—. Débat, 156; ordonné, 194; déposé, 230. (*No* 50.)

Rivière-du-Loup–Edmunston:—(Voir *Sainte-Rose du Dégelé.*)

Rouyn district:—
1. (Voir *Temiskaming & Northern Ontario Ry. Co.*)
2. (Voir *Chemins de fer Nationaux.*)

Rouyn Mines Railway Co.—Correspondance avec le gouvernement du Canada, relativement à la —, et l'arrêté ministériel *re*: subside annuel de $50,000 de cinq années. Ordonné, 124.

Ruisseau Chevalier:—Correspondance depuis 1924, concernant un pont sur le—, paroisse Saint-Léon, Maskinongé; Ordonné, 281; déposé, 322. (*No* 59.)

Saint-Jean-Baptiste de l'Ile Verte:—(Voir *Lévis-Rimouski.*)

Saint-Léon, Maskinongé:—(Voir *Ruisseau Chevalier.*)

Saint-Moïse Station:—Correspondance au sujet des chemins du village—. Ordonné, 391.

Sainte-Rose du Dégelé:—Correspondance avec la corporation de—, comté Témiscouata, au sujet sa quote-part de la route Rivière-du-Loup-Edmunston. Ordonné, 281; déposé, 321. (*No* 57.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Sainte-Scholastique:—Correspondance concernant l'ancienne prison de—, une Cour de magistrat à— et la juridiction de la Cour supérieure depuis janvier 1925. Ordonné, 125; déposé, 229. (*No* 48.)

St. Lawrence Lumber Co.:—Correspondance avec—, concernant droits de coupe de bois, canton Jetté. Ordonné, 391.

Saisies de peaux:—(Voir *Hymon & Co.*)

Secrétaire et Régistraire:—Rapport du—, 1924-25. Déposé, 38, (*No* 6.)

Security Lightning Rod Inc.:—(Voir *Paratonnerres.*)

Service-civil:—1. Rapports du Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le—. Déposé, 12. (*No. 12.*)
2. (Voir *Officiers publics.*)

Services publics:—(Voir *Commission des services publics.*)
SOCIETÉS DE SECOURS MUTUELS 22
Statistiques:—
1. Municipales pour l'année 1924. Téposé, 106. (*No 18.*)
2. Des institutions d'assistance, année, 1924. Déposé, 88. (*No 24.*)
3. Des compagnies de chemin de fer jusqu'au 31 décembre 1924. Déposé, 23. (*No 14.*)
4. Judiciaires pour 1924. Déposé, 88. (*No 29.*)
5. Des établissements pénitentiaires, pour l'année 1924. Déposé, 88. (*No 28.*)
6. Annuaire statistique de Québec, 1925. Déposé, 13, (*No 19.*)
7. De l'Enseignement pour 1924-25. Déposé, 119. (*No 10.*)

Statuts:—Rapport concernant l'impression des—dernière Session; déposé 12. (*No 20.*)

Stavert, Sir William:—Lettre de démission de—comme membre de la Commission des Liqueurs, et l'accusé de réception, ainsi que correspondance. Ordonné, 190; déposé, 292. (*No 54.*)

Sylvestre, Dr Avila.—Correspondance avec—, Antonio Lafleur depuis 1924, au sujet des lots 42 et 43, rang 2, canton Dalquier. Ordonné, 281.

Taxes municipales et scolaires:—(Voir *Compagnies industrielles.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Temiskaming & Northern Ontario Ry. Co.:—Correspondance avec le gouvernement d'Ontario ou la —ou le "Nipissing Central Ry", relativement à un chemin de fer dans district Rouyn. Ordonné, 93.

Terres et forêts:—Rapport du ministre des—pour l'année finissant le 30 juin 1925. Déposé, 119. (*No 5*).

Thomas, W. W.:—(Voir *Lac Témiscouata.*)

Thornton, Sir Henry:—(Voir *Chemins de fer Nationaux.*)

Travail:—(Voir *Accidents du—.*)

Travaux publics et travail:—Rapport général du ministre des—pour 1925. Déposé, 8. (*No 4.*)

Tremblay:—(Voir *Barge—.*)

Trois-Rivières:—(Voir *Débentures.*)

Valiquette, E.:—Voir (*International Union of Steam.*)

Valleyfield:—(Voir *Cedars Rapids.*)

Vieilles églises:—
1. Les—de la province de Québec, 1647–1800. Rapport. Déposé 151. (*No 42.*)
2. (Voir *Monuments historiques.*)

Voirie:—
1. Rapport du ministre de la—, 1925. Déposé, 8. (*No 21.*)
2. (Voir *Sainte-Rose du Dégelé, Lévis-Rimouski.*)

Wright, canton:—(Voir *Perras, F.-W.*)

DOMAINE PUBLIC:—
(Voir CONCESSIONS FORESTIÈRES.)

DROITS:—
1. Loi concernant les—sur mutations de propriétés. (Voir BILLS, *No 45*)
2. Loi concernant transports biens de succession. (Voir BILLS, *No 7.*)
3. Remboursement des—, 196, 290, 292.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DRUMMONDVILLE:—
Loi ratifiant résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de — et *Canadian Celanese, Limited.* (Voir BILLS, *No 119.*)

EAUX COURANTES:—Loi modifiant la Loi du régime des—. (Voir BILLS, *No 140.*)

ÉCHEVINS:—(Voir CITÉS ET VILLES.)

ÉCOLES:—
(Voir FONDS EDUCATIONNEL; INSTRUCTION PUBLIQUE; RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL:—Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les—. (Voir BILLS, *No 135.*)

ÉCOLES DE RÉFORME:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 19.*)

ÉCOLES D'INDUSTRIE:—
1. Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 20.*)
(2. (Voir HOSPICE SAINT-JOSEPH; ASILE DU BON-PASTEUR; SŒURS DE LA CHARITÉ.)

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

ÉCOLES RURALES:—Motion de M. Gault, au sujet de l'inspection des—; que modifications devraient être faites, 195; débat, ajournement, 195; amendement adopté, motion telle qu'amendée, adoptée, 361.

ÉCOLES TECHNIQUES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 156.*)

ÉCOLE TECHNIQUE DE TROIS-RIVIÈRES:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 139.*)

ÉCORS, COMMISSAIRES D'ÉCOLES:—(Voir MONTREAL ISLAND POWER Co.)

ÉDIFICE RUE SAINTE-JULIE, QUÉBEC:—[Voir SUBSIDES (Amendements.)]

ÉGLISE-UNIE DU CANADA:—Loi concernant L'—. (Voir BILLS, *No 130.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ÉLECTIONS:—
1. Loi relative aux contestations d'—. (Voir BILLS, *No 32.*)
2. Loi relative au Code municipal et à la tenue des—. (Voir BILLS, *No 157.*)
3. (Voir LOI ÉLECTORALE.)
4. (Voir GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.)
5. Motion de M. Sauvé, au sujet d'—générales à date fixe, et d'—partielles dans un délai déterminé, rejetée, 417.
6. (Voir COMITÉS, *Privilèges et élections.*)

ÉLECTRICITÉ:—(Voir FORCE HYDRO-ÉLECTRIQUE.)

ÉMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT:—(Voir OFFICIERS DU—.)

EMPRUNTS:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

ENFANTS:—(Voir HOSPICE SAINT-JOSEPH; ASILE DU BON-PASTEUR.)

ENQUÊTES MUNICIPALES:—Loi relative aux—.(Voir BILLS, *No 29.*)
2. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES.)

EXAMEN PRÉALABLE:—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à—. (Voir BILLS, *No 154.*)

EXEMPTIONS DE TAXES MUNICIPALES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 162.*)

FEMMES:—Loi relative au salaire minimum des—. (Voir BILLS, *No 13.*)

FERMES MODÈLES:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

FEUILLETON:—
1. Amendement de M. Sauvé, à la motion *re* bill No 151, au sujet que les affaires inscrites au—soient appelées dans leur ordre,131.
2. Question d'ordre au sujet d'une question disparue du—et réinscrite, 177 et 181.
3. Motion de M. Duranleau, au sujet de l'item du—relatif à l'annonce de l'affermage de concessions forestières,
   Que cette Chambre est d'opinion qu'il est de l'intérêt que l'affermage n'ait pas lieu à la date annoncée, etc., motion rejetée, 132.
4. (Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

FONCTIONNAIRES:—(Voir OFFICIERS DU GOUVERNEMENT.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

FONCTIONS PUBLIQUES.—Loi relative à l'exercice de—. (Voir BILLS, *No 31.*)

FONDS ÉDUCATIONNEL:—Loi pourvoyant à un—à même les ressources naturelles de la province. (Voir BILLS, *No 155.*)

FORCE HYDRO-ÉLECTRIQUE:—Loi relative à l'exportation de la—. (Voir BILLS, *No 28.*)

Forêts:—(Voir TERRES ET—; CONCESSIONS FORESTIÈRES.)

FRASERVILLE:—Loi ratifiant résolutions de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de—et la corporation scolaire dissidente de—et *The Warren Company, Limited.* (Voir BILLS, *No 116.*)

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—
Émission d'un bref portant convocation d'élection, 2.
Certificats d'élection de députés, 3.
(Voir ÉLECTIONS.)

HOLY TRINITY GREEK ORTHODOX COMMUNITY OF, MONTREAL:—Loi constituant en corporation la—. (Voir BILLS *No 129.*)

HÔPITAL HOMÉOPATHIQUE:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 101.*)

HÔPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU:—(Voir SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE.)

HÔPITAL SAINT-JOSEPH DE RIMOUSKI:—Loi constituant en corporation —. (Voir BILLS, *No 61.*)

HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA DÉLIVRANCE:—Loi concernant l'—relativement aux enfants de son école d'industrie. (Voir BILLS, *No 3.*)

HÔTELS:—Loi concernant l'inspection des—. (Voir BILLS, *No 146.*)

HYGIÈNE:—Loi concernant l'—publique. (Voir BILLS, *No 10.*)

IDIOTS:—(Voir SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC.)

ILE D'ANTICOSTI:—(Voir ANTICOSTI.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

INCENDIES:—
1. Loi concernant la compagnie d'assurance mutuelle—. (Voir BILLS, *No 73.*)
2. Loi concernant l'incendie de Terrebonne. (Voir BILLS, *No 143.*)

INDEMNITÉS ET ÉVALUATIONS:—Loi amendant le Code municipal au sujet d'—. (Voir BILLS, *No 134.*)

INSPECTION DES ÉCOLES RURALES:—(Voir ÉCOLES RURALES.)

INSPECTION DES HÔTELS:—(Voir HÔTELS.)

INSTITUT DES PETITES SŒURS FRANCISCAINES DE MARIE:—Loi concernant l'—et *The Sun Trust Company, Limited.* (Voir BILLS. *No. 46.*)

INSTITUT DES SŒURS DE SAINTE-MARTHE DE ST-HYACINTHE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 74.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—
1. Loi concernant l'—et les fonds des écoles élémentaires. (Voir BILLS, *No 15.*)
2. Loi modifiant la loi de l'—. (Voir BILLS, *No 35.*)
3. Loi concernant l'—et les emprunts. (Voir BILLS, *No 41.*)
4. Loi de l'—relative aux taxes scolaires. (Voir BILLS, *No 161.*)
5. Voir FONDS ÉDUCATIONNEL.)

JUGEMENTS INTERLOCUTOIRES:—Loi relative aux appels des —. (Voir BILLS, *C.*)

LACASSE, ADÉLARD:—Loi autorisant—à exercer la profession d'opticien et d'optométriste. (Voir BILLS, *No 78.*)

LAROUCHE, GEORGES:—
Loi concernant le Barreau et—. (Voir BILLS, *No 64.*)

LICENCES:—
Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 145.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—
Discours du—à l'ouverture de la session, 5; à la clôture de la session, 421; motion pour adresse en réponse au discours du trône, débat, 9, 11, 19, 22, 38, 42, 46. Amendement proposé, débat, 46; rejeté, 46. Motion principale adoptée, 47.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—*Suite.*

Messages du Lieutenant-Gouverneur:
Requérant la présence des députés dans la salle des séances du Conseil à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 266, 418; à la clôture de la session, 418.
Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 12.
Transmission du budget, 60, du budget supplémentaire, 365.
Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 12.

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—
1. Loi modifiant la Loi des —. (Voir BILLS, *No 44.*)
2. Loi concernant la possession et le transport des—. (Voir BILLS, *No 137.*)

LOI 8 VICTORIA, CH. 101:—Loi modifiant la loi—. (Voir BILLS, *No 66.*)

LOI 15 GEO. V, C. 45:—(Voir ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL.)

LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 21.*)

LOI DE LA CHASSE:—(Voir CHASSE.)

LOI DE L'HYGIÈNE:—(Voir HYGIÈNE.)

LOI DES ACCIDENTS:—(Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL.)

LOI DES AGENTS GÉNÉRAUX:—(Voir AGENTS GÉNÉRAUX.)

LOI DES ASSURANCES:—(Voir ASSURANCES.)

LOI DES CITÉS ET VILLES:—(Voir CITÉS ET VILLES.)

LOI DES COMPAGNIES:—(Voir COMPAGNIES.)

LOI DES LICENCES:—Loi modifiant la—. (Voir BILLS, *No 145.*)

LOI DES LIQUEURS ALCOOLIQUES:—(Voir LIQUEURS ALCOOLIQUES.)

LOI DES MINES:—Loi amendant la—de Québec.—(Voir BILLS, 34.)

LOI DU BARREAU:—(Voir BARREAU.)

LOI DU SERVICE DES PÊCHERIES MARITIMES:—(Voir BILLS, *No 2.*)

LOI ÉLECTORALE:—Loi amendant la—. (Voir BILLS, *No 12.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

LONGUEUIL:—Loi relative à un pont entre Montréal et—. (Voir BILLS, *No 27.*)

McEVOY, CHRISTOPHER:—Loi concernant la succession de—, et dame Anne Ephime Thomson, sa veuve. (Voir BILLS, *No 104.*)

MAINMORTE:—(Voir CORPORATIONS DE—.)

MANDATS SPÉCIAUX:—
1. Dépôt, 13.
2. [Voir SUBSIDES (Amendements).]

MÉDECINS:—(Voir COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS.)

MIDDLETON, JOHN ALEXANDER ET DOUGLAS ORRIN:—Loi changeant le nom de famille de—en celui de Bremner. (Voir Bills, *No 80.*)

MINES:—Loi amendant la loi des—. (Voir BILLS, *No 34.*)

MITCHELL, TERENCE FRANCIS MOORE:—Loi ratifiant l'adoption de—. (Voir BILLS, *No 122.*)

MONETTE, RODOLPHE:—Loi concernant le Collège des médecins et chirurgiens et—. (Voir BILLS, *No 67.*)

MONIALES DOMINICAINES:—Loi constituant en corporation les—contemplatives de Berthierville.— (Voir BILLS, *No. 111.*)

MONTRÉAL:—
1. Loi modifiant la charte de la cité de —. (Voir BILLS, *No 100.*)
2. Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges. (Voir BILLS, *No 79.*)
3. Loi concernant la Commission Métropolitaine de—. (Voir BILLS, *No* 107.)

MONTRÉAL-EST:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 98.*)

MONTREAL ISLAND POWER CO.:—
1. Loi fixant taxes à payer par—à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul. (Voir BILLS, *No 69.*)
2. Loi fixant taxes aux écoles des Ecors. (Voir BILLS, *No 70.*)

MONTREAL TUNNEL & TERMINAL CO.:—Loi constituant en corporation la—. (Voir BILLS, No 83.)

MOORE, TERENCE FRANCIS:—(Voir MITCHELL.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

MUNICIPALITÉS:—
1. Loi autorisant les—à contribuer à certains chemins en dehors de leurs limites. (Voir BILLS, *No 38.*)
2. (Voir AFFAIRES MUNICIPALES; ENQUÊTES; TAXES.)
3. (Voir COMMUTATION DE TAXES.)
4. (Voir COMPAGNIES INDUSTRIELLES.)

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS:—Loi concernant les droits sur—. (Voir BILLS, *No 45.*)

NEW BETH JEHUDA SYNAGOGUE:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 57.*)

NORANDA:—Loi constituant en corporation la Ville de —. (Voir BILLS, *No 81.*)

NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI:—Loi constituant en corporation le refuge —. (Voir BILLS, *No 118.*)

OÉFFICIERS ET EMPLOYS DU GOUVERNEMENT:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 26.*)

OGILVIE BENEFIT FUND, INC.:—Loi constituant en corporation *The*— (Voir BILLS, *No 56.*)

OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—
1. Loi concernant l'Association des—. (Voir BILLS, *No 82.*)
2. Loi concernant Adélard Lacasse et—. (Voir BILLS, *No 78.*)
3. Loi concernant le collège d'optique. (Voir BILLS, *No 88.*)

ORATEUR:—
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 5.
Communique les certificats du greffier de la couronne en chancellerie au sujet des élections, 2.
Informe la Chambre qu'il a reçu des notifications de la vacance d'un collège électoral et qu'il a émis des mandats pour brefs d'élection, 2, 3.
Donne sa décision sur des questions d'ordre, 181, 193, 196, 315.
Prend objection en délibéré et remet sa décision, 177, 194.
Précis des décisions de l'—. 422.
Rapport que le Greffier de la Couronne en Chancellerie a émis un bref d'élection, 3.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ORDRES:—Pour le dépôt de rapports et de documents. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

ORDRES DE LA CHAMBRE:—
1. Ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides, révoqué, 58.
2. Ordre de concours dans les amendements du C. L., révoqué, 359.
3. Ordre concernant une Résolution révoqué, 239.
4. Ordre concernant un bill révoqué, 377.
5. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

ORDRES DU JOUR:—
1. Ordre que certains documents de la session soient déposés.—(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)
2. Ordre révoqué, 239.
3. (Voir FEUILLETON.)

OUTREMONT:—
Loi modifiant la charte de la cité—. (Voir BILLS, *No 75.*)

OUVRIERS:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

PÊCHERIES MARITIMES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 2.*)

PÉTITION:—De la Commission des Écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et lui accordant d'autres pouvoirs, 20.

POINTS D'ORDRE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

POLICE:—[Voir SUBSIDES (Amendements.)]

PONT MONTRÉAL-LONGUEUIL:—(Voir LONGUEUIL.)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—222, et (Voir ORATEUR.)

PRÉVOST, ANTONIO:—Loi validant un acte de vente par la Compagnie de Jésus à—. (Voir BILLS, *No 65.*)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PROCLAMATION:—Convoquant la Législature V.

PROPAGATION DE LA FOI:—Loi concernant l'Œuvre de la—de Québec. (Voir BILLS, No 62.)

QUEBEC APARTMENTS, LTD.:—Loi autorisant la cité de Québec à fixer, l'évaluation de—(Château Saint-Louis). (Voir BILLS, *No 92.*)

QUEBEC & CHIBOUGAMAU RY. CO.:—Loi concernant la compagnie de chemin de—. (Voir BILLS, *No 112.*)

QUEBEC PULP & PAPER MILLS, LTD.—(Voir CHICOUTIMI.)

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—

Actif et passif:—D'après les comptes publics, 1925, le passif serait de $98,856,759.77 et l'actif de $47,411,272.01, soit déficit de $51,445,-487.76, 174.

Addington, canton:—Le lot 14, 1er rang,—a-t-il été révoqué, 226.

Adoption:—Combien de familles ont pris avantage de la loi d'adoption, nombre d'enfants adoptés, 300.

Affermage:—(Voir *Permis de coupe, Limites à bois.*)

Agents d'assurance:—Combien d'—ont payé leur licence pour 1924-25 et 1925-26, refus d'accorder des licences, 154.

Agriculteurs:—Concernant le nombre d'—, en 1922, 1923, 1924, 1925; quelles statistiques, 110.

Agriculture:—1. Concernant décorations et diplômes du mérite agricole, 54; 2. Concernant les concours du mérite agricole, 56; 3. Concernant les fermes de démonstration, 97; 4. Concernant le nombre d'agriculteurs dans la province, 110; 5. concernant les sociétés d'—, les cercles agricoles, 113; 6. octrois accordés pour fins agricoles en 1923-24-25, 116; 7. concernant les exploitations agricoles de 1922 à 1925, 173; 8. combien d'acres de terre ensemencés en 1925, 246; 9. Quels revenus bruts provenant de l'—en 1925, 258; 10. Quelle valeur par acre de terres en explotation en 1925, 258; 11. Quels revenus des récoltes, animaux, fruits, etc., en 1925, 258; 12. Concernant le nombre d'animaux de ferme, 271; 13. Concernant conférenciers agricoles, agronomes, 302; 14. Concernant somme dépensée pour fins agricoles dans les 6 premiers mois de cet exercice, 347; 15. Concernant dépenses pour fermes de démonstration, etc., durant 6 mois de 1926—347; 16. Publicité, même temps, 347; 17. Sociétés coopératives agricoles fondées en 1925, 366.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Agronomes:—(Voir *Conférenciers agricoles*).

Allées de quilles:—(Voir *Salles de billards.*)

Amiésite:—1. Combien la voirie a-t-elle acheté de tonnes d'—; de qui achetée; comtés; l'entrepreneur, etc., 153. 2. Combien la tonne la Voirie a-t-elle payé les 50,578.15 tonnes d'— achetées pour les routes, 185.

Amusements:—1. Quels droits perçus en 1924-25, dans Montréal, pour lieux d'—conformément à la loi des licences, 33, 90, 91. 2. Quelle somme le gouvernement a-t-il perçue, des cités et villes en vertu de la loi des divertissements depuis sa mise en vigueur, 300. 3. (Voir *Assistance publique*). 4. (Voir *Droits du pauvre.*)

Animaux à fourrure:—Quel était le nombre d'établissements d'élevage d'—en 1925; valeur des terrains et bâtiments; nombre des peaux, 318.

Animaux de ferme:—Quel était en 1925 le nombre de chevaux, vaches laitières, bêtes à cornes, moutons, porcs, 271.

Archambault, Dr. G.:—Le—doit-il aller en Europe, en 1926, aux frais de la province, et quelle mission, 128.

Arpentages:—Quand ont été faits les travaux d'—autorisés par mandat, 20 juin 1925, de $150,000., 179.

Arrêtés en conseil:—1. Combien d'—ont été passés en 1925 autorisant dépense des fonds publics, montant total de la dépense, 94. 2. Combien d'—depuis 13 février 1925, au 13 février 1926 et du 13 février 1926 à ce jour, 185. 3. (Voir *Séances du Cabinet.*)

Assistance publique:—1. Quels montant versé par le gouvernement aux institutions reconnues d'—de Montréal, 178. 2. Quels ont été les revenus que le gouvernement a retirés de la cité de Montréal en vertu de l'—, 178. 3. Sur le montant total versé aux institutions d'—, de Montréal, appert réponse du 23 février 1926, quelle a été la part du gouvernement, de la cité de Montréal, en vertu de la loi de l'—,220. 4. Sur le montant versé par le gouvernement aux institutions d'—,Montréal, d'après réponse du 23 février 1926, quelle a été de 1921 à 1926, la part du gouvernement et la cité de Montréal, 309.

Assurance:—(Voir *Agents d'*—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Autobus:—(Voir *Montreal Tramways.*)

Automobiles:—1. Quel est le nombre d'—qui ont traversé les lignes, de 1915 à 1925; et le nombre de citoyens de la province, qui ont traversé les lignes, 185. 2. Combien d'—la Commission des liqueurs a-t-elle achetées, 240. 3. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'—ou véhicules-moteurs depuis 1920, 298.

Awantjish, canton:—1. Combien y a-t-il de colons sur lots 10 à 48, rang 1, —, date des billets de location, rapport sur les améliorations faites, 293. 2. Le ministère des Terres a-t-il retiré des argents pour coupe du bois sur rangs 1 et 2, du—depuis 1922, quantité de bois, etc., 360.

Batiscan (pont de):—(Voir *Pont*).

Beauharnois.—1. Concernant le nombre de personnes poursuivies dans district—, infraction loi des liqueurs, 1924-25; condamnations, sentences, 28. 2. (Voir *Poursuites au sujet de travaux de voirie*).

Bernard, époux:—Concernant les démarches faites pour trouver l'auteur du meurtre des—, à Saint-Michel-de-Rougemont, résultats, détectives provinciaux employés, 31.

Berthier:—(Voir *Joliette.*)

Beurre:—(Voir *Fabriques.*)

Billets de location:—Combien de—ont été émis dans Témiscouata, durant les 10 dernières années, combien cancellés, lots disponibles pour colonisation, 152.

Bois coupé:—1. Le département des terres a-t-il rapport démontrant, pour comté Témiscouata, quantité de—dans les seigneuries, limites à bois, sur lots patentés, sur lots billets de location, 224.
2. Concernant le—sur limites, rivière Malbaie, Charlevoix, 1924-25, droits de coupe, règlements, etc., 224.

Bonsecours Realty Co., Ltd:—Quand la—, a-t-elle été incorporée, capital, directeurs, siège social, 336.

Bourses:—Quels sont élèves à qui des—octroyées pour des cours à Paris, en vertu de 10 Geo. V, chapitre 9, depuis le 22 janvier 1925, professeurs, 116.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Brasseries:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Brome:—Le gouvernement a-t-il reçu requête du comté de Brome, protestant contre tentative pour abroger loi de tempérance du Canada, 348.

Bureaux de placements:—Combien de positions accordées depuis 1er juillet 1924 à 1925 par les—, noms et adresses des personnes placées, 103.

Canadian International Paper Co.:—Quelle est l'étendue des terres de la Couronne que détient la—, 116.

Cautionnement:—Combien de prisonniers, district de Montréal, ont-ils forfait à leur—en 1923, 1924, 1925, 298.

Cercles agricoles:—Combien y avait-il de—en 1918, 1923, 1924, 1925, nombre de membres, en 1917, 1923, 1924, 1925, 113.

Chasse et pêche:—(Voir *Donnacona, Limites à bois*).

Chemins:—1. Quand et sur quels—ont été faits les travaux d'entretien ou d'amélioration autorisés par mandat du 20 juin 1925, de $187,-500.00, 186. 2. Qu'a coûté, au gouvernement, aux municipalités, la construction des 6,684 milles de chemins améliorés, combien de milles ont dû être refaits, coût de la réfection, réparation, entretien, 216. 3. (Voir *Voirie.*)

Chemins de colonisation:—Quand et où ont été faits les—autorisés par mandat du 20 juin 1925, de $175,000., 198.

Chemins de roulage:—(Voir *Chemins d'hiver.*)

Chemins d'hiver:—Concernant le coût des 429.29 milles de—ouverts, dernier exercice, les 392.10 milles de chemins de roulage, les réparations faites sur 782.41 milles, 198.

Chevaux:—(Voir *Animaux de ferme.*)

Colonisation:—1. Concernant statistiques *re* lots vendus pour taxes municipales, 31; 2. lots transportés à la—en vertu de 11 Geo. V, c. 35; 53; 3. lots de—dans Témiscouata, 152; 4. Octrois pour colons à Sainte-Marie de Blandford, 170; 5. Chemins de—autorisés par mandat 20 juin 1925, 198; 6. Coût des chemins d'hiver et de roulage, 198; 7. Colons.

Pour les Documents de la session et les Questons, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

canton Awantjish, 293; 8. Canton McNider, 344; 9. Concernant l'explication de la différence de $1,165,361.24 pour chemins et ponts et celles de $1,194,758.46 et $75,493.87, 353.

Commission de la refonte des Statuts:—(Voir *Statuts.*)

Commission des eaux courantes:—(Voir *Kénogami*).

Commission des liqueurs:—1. Infraction, district de Beauharnois, 28. 2. Licences de tavernes à Montréal, 31. 3. Démission de sir William Stavert, 32. 4. Démission de Georges Simard, 33. 5. Infraction, districts de Joliette, Montcalm, Berthier, 53. 6. Loyer total des magasins, des taxes d'eau et d'affaires depuis sa fondation, 90. 7. Établissements où se fabrique le vin, 101. 8. Concernant taxe d'affaires pour magasin dans Sherbrooke, 101. 9. Frais de publicité dans les journaux, 102. 10. Concernant Nicholas Despatie, 103. 11. Concernant ce qui a été payé pour construction entrepôt au Pied du Courant, 130. 12. Concernant les Cies d'assurance qui ont des contrats, 130. 13. Etablissements de qui la—a acheté du vin, 147. 14. Concernant les policiers et détectives, 174; 15. Contraventions à la—, personnes trouvées coupables depuis janvier 1924, 192; 16. Concernant diners ou banquets au pied du Courant, 193, 196. 17. Dimensions en pieds cubes de l'entrepôt à Québec et à Montréal, 206. 18. Quelles sommes la—a-t-elle dépensées pour le compte du gouvernement, 216. 19. Montant provenant des ventes de—, mai 1924 à 1925; montant perçu des brasseries, tavernes, hôtels, clubs, amendes, saisies, 216. 20. Revenu provenant de poursuites faites par la—, 1924 et 1925, 225. 21. Concernant l'actif immobilier et mobilier de la—; valeurs des vins, boissons en entrepôt, 225. 22. Concernant les automobiles de la—, 240. 23. Pour quels objets ont été employés les $1,777,374.10,—256. 24.—La—tient-elle restaurant au Pied-du-Courant, 271; 25. Quel montant la—a-t-elle perçu des brasseries 1924 à 1925, 271. 26. Coût de l'entrepôt de la—à Québec, 300. 27. Nouvel entrepôt à Montréal est-il terminé, 301; 28. Combien de permis de tavernes dans Montréal, Québec et le reste de la province, en 1925—301. 29. Combien de magasins de la—, 302. 30. Quantité de liqueurs vendue en 1925 à Valleyfield, Hull, Sherbrooke, Saint-Jean, Joliette, Trois-Rivières, 309. 31. Licences de tavernes et d'hôtels à Louiseville, 317. 32. Revenu des poursuites en 1924 et 1925—343. 33. Combien ont coûté les articles-réclames publiés en été 1925—344. 34. Concernant la *North River Ins. Co.*, 348.

Compagnies d'assurance:—(Voir *Commission des liqueurs, Agents d'Assurance*).

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Compagnie de marbre et pierre à chaux, Ltée:—1. Concernant noms et adresses des directeurs de la—, contrats accordés, taux du dividende payé aux actionnaires, 62. 2. Quels sont les contrats accordés à la—, 155. 3. (Voir *Deslauriers, Cie.*)

Concours du mérite agricole:—(Voir *Mérite agricole.*)

Conférenciers agricoles:—Combien de—à l'emploi du gouvernement, salaire; les agronomes donnent-ils des conférences, 302.

Conseil des ministres:—(Voir *Séances du Cabinet, Arrêtés en conseil.*)

Conserve alimentaires:—1. Concernant les octrois accordés en 1925 aux industries de—; noms, siège social, etc., de ces industries, 96. 2. (Voir *Fermes de démonstration.*)

Constables:—1. Concernant le nombre de—dans la police provinciale, nom et l'âge de chacun, 32. 2. (Voir *Policiers.*)

Contrecœur, village:—Quels intérêts dûs par le—pour travaux de voirie de 1917 à 1921, sommes payées, etc., 104.

Contributions scolaires:—Quel est le pourcentage des—payées par contribuables et par gouvernement en 1923-24, en 1924-25; 162.

Cour des sessions:—Concernant le traitement payé aux juges de la—de Montréal, 174.

Cours à Paris:—(Voir *Bourses.*)

Courses:—1. Quels droits perçus en 1924-25, dans Montréal, pour licences de pistes de courses, conformément à la loi des licences, 33, 90. 2. Quel revenu en 1924-25, dans Montréal, provenant des appareils pour paris ou gageures sur les courses, conformément à la loi des licences, 33. 90.

Cour supérieure à Sainte-Scholastique:—Concernant la juridiction concurrente de la—, 175.

Denis, Arsène:—Combien M.—a-t-il reçu en traitements ou autrement, 245.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Deslauriers, Cie Adélard, Limitée:—1. Concernant noms et adresses des directeurs de la—, contrats accordés, taux du dividende payé aux actionnaires, 62. 2. Date de l'incorporation de la—, 111. 3. Quels sont les directeurs financiers de la—, avait-elle la plus basse soumission pour l'aile du Parlement, clause à payer "temps supplémentaires", 149. 4. Quels sont les contrats accordés à la—, 155. 5. Quand la—a-t-elle obtenu son premier contrat et quelle en était la somme, premier versement, 209. 6. Comment la—qui, suivant réponse du secrétaire de la province, a été incorporée 23 août 1923, a-t-elle pu obtenir un contrat 10 août 1922, 294. 7. Qui a soumissionné pour contrats accordés à la—, et à la Compagnie de Marbre et de Pierre à Chaux de Québec, 337.

Despatie, Nicholas:—La Commission des liqueurs a-t-elle eu à son emploi un—103.

Détectives:—1. Concernant le nombre de—dans la police provinciale, nom et l'âge de chacun, 32. 2. (Voir *Policiers.*)

Dette consolidée:—Concernant les balances nettes de la—et non consolidée au 1er juillet de chacune des années 1905 à 1925, 174.

Divertissements:—(Voir *Amusements.*)

Documents de la session:—Combien de rapports ou — dont la production a été ordonnée par la Chambre à la session 1923, 1924, 1925, n'ont pas été déposés avant la clôture de la dernière session, en avril 1925, 89.

Donnacona Paper Co. Ltd:—1. La—possède-t-elle droit de chasse et pêche dans les limites à bois, sur quels lacs et rivières, 146. 2. Quelle est l'étendue des limites à bois de la—, cantons, droit de coupe, 179.

Droits de coupe:—(Voir *Limites à bois.*)

Droits du pauvre:—(Voir *Pauvre*).

Droits sur les successions:—Pour quelles raisons l'état des—perçus, inséré dans comptes publics, ne donne-t-il pas le nom des successions, 245.

École des Beaux-Arts de Montréal:—1. Depuis réponse du 27 février 1925, y a-t-il d'autres dépenses pour terrain, construction, aménagement de l'—, 193. 2. Dimensions en pieds cubes, 206.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Écoles:—(Voir *Contributions scolaires*).

Écoles élémentaires:—(Voir *Institutrices.*)

École des Hautes Études de Montréal:—Depuis réponse du 24 mars 1925, y a-t-il d'autres dépenses pour terrain, construction, réparations, aménagement de l'—, 193.

École technique de Montréal:—Depuis réponse du 27 mars 1925, y a-t-il d'autres dépenses pour terrain, construction, réparations, aménagement de l'—, 220.

Écoles techniques:—Quel était, à la fin de 1924-25, le nombre d'élèves suivant les cours aux—de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et d'élèves diplomés pour 1924-25, et quels métiers, 128.

Électriciens:—Combien y a-t-il d'ouvriers—employés dans les édifices du parlement, 148.

Électricité:—1. Quel était le nombre d'abonnés des usines électriques pour l'éclairage des maisons par 100 habitants, en 1924, 1925, 345. 2. Quel était au 1er février 1926, la force motrice électrique utilisable en 24 heures à 80 pour cent du débit, en chevaux-vapeur, 345. 3. Quel a été le total de l'énergie électrique produite par toutes usines de la province; en 1924, 1925, 346. 4. Quel était le nombre total des usines électriques en 1924 et 1925, personnel, abonnés, recettes etc., 346.

Emprunts:—(Voir *Recette.*)

Énergie électrique:—(Voir *Électricité.*)

Enseignement technique:—Y a-t-il eu en 1925 un congrès de l'—à Montréal, but, combien de personnes ont pris part, etc., 126.

Établissements industriels:—Combien y avait-il d'—en 1924 et 1925, capital engagé, nombre d'employés, etc. 309, 310.

État financier:—(Voir *Actif et passif, Dette consolidée, Recette.*)

Exploitations agricoles:—Quel était le nombre des—en 1922, 1923, 1924 et 1925, 173.

Exposition d'art français:—Combien a coûté à ce jour l'—tenue à Québec et à Montréal en 1924 ou 1925, 220.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Fabricants de beurre:—Le gouvernement a-t-il intenté des actions contre des—depuis janvier 1924, 244.

Fabriques de beurre et de fromage:—1. Combien y avait-il de—en 1920, en 1924, nombre de patrons, valeur du capital, etc., 97. 2. Combien y avait-il de—en 1925, de patrons, capital, production, etc., 272.

Familles nombreuses:—Concernant les demandes de primes pour—, est-ce l'intention de faire une loi accordant une prime aux—, 61.

Fermes de démonstration:—1. Concernant les——établies depuis le 19 mars 1925, noms, paroisses et comtés, combien chacune a coûté, nombre des—, 97. 2. Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, combien a-t-il été dépensé, pour les—, champs, vergers, l'industrie des conserves alimentaires, 347.

Feux de forêts:—Concernant l'étendue des forêts détruites par le feu depuis vingt-cinq ans, 136.

Fins agricoles:—1. Quels octrois accordés pour— en 1923-24, 1924-25, 116. 2. Quelle somme a été dépensée pour—dans les six premiers mois de l'exercice en cours, 347.

Force motrice électrique:—(Voir *Électricité.*)

Forêts:—(Voir *Feux de*—.)

Fougerat, M.:—Est-il encore directeur de l'Ecole des Beaux-Arts—, 245.

Fromage:—(Voir *Fabriques.*)

Gaboury, T.-C.:—Le docteur—est-il celui qui a direction de l'Hôpital Gaboury, Limitée, est-il à l'emploi du gouvernement, 42.

Gazette officielle:—A quelle date l'extra de la—du 9 janvier 1926 a-t-il été imprimé, distribué, 116.

Gracefield:—1. La municipalité de—à laquelle a été accordée $250. est-elle une municipalité de village, noms des personnes qui ont travaillé dans chemin, rang "C" du canton Wright, 272. 2. (Voir *Perras, J. W.*)

Graine de trèfle:—1. Quelle a été la valeur de la—, en 1925, 258. 2. (Voir *Récoltes.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Hecker, Fritz:—M.— d'Ottawa, est-il à l'emploi du gouvernement, depuis quand, quel département, 106.

Hôtel du gouvernement:—1. Combien a coûté la nouvelle aile de l'—, 111. 2. A qui ont été accordés les contrats de la nouvelle aile de l'—, 148. 3. Concernant les travaux urgents et imprévues faits au nouvel édifice de la rue Sainte-Julie, à Québec, autorisés par mandat du 20 juin 1925, $193,802.24, 206. 4. Concernant les dimensions en pieds cubes, de la nouvelle aile de l'—,du nouveau palais de justice, de Montréal, de la nouvelle aile du palais de justice de Québec, de l'École des Beaux-Arts, à Montréal, de l'entrepôt de la Commission des liqueurs de Québec, du nouvel entrepôt au Pied-du-Courant, à Montréal, 206. 5. Depuis juillet 1925, combien payé pour l'édifice rue Sainte-Julie, 295. 6. Un bitume quelconque a-t-il été posé sur les allées qui longent les murs de l'—327. 7. Quels travaux nécessaires au nouvel édifice de la rue Sainte-Julie, pas prévus, et pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a, par mandat spécial du 20 juin 1925, autorisé la dépense de $193,802.24. 337. 8. Quelle somme a été payée en "extras" pour le nouvel édifice de la rue Sainte-Julie; à qui ont-ils été payés, 337.

Hull:—Quantité de liqueurs vendue à—en 1925, 309.

Ile Perrot:—(Voir *Pont de Sainte-Anne.*)

Industries:—(Voir *Industries principales* et *Établissements industriels.*)

Industries principales:—Combien y avait-il en 1924 et 1925, d'établissements pour les quarante—, capital engagé, employés, salaires, etc., 309, 310.

Institutions de bienfaisance:—(Voir *Assistance publique*).

Institutrices:—Moyenne des salaires des—, écoles élémentaires, pour toute la province, dans les comtés, 110.

Joliette:—1. Combien de personnes accusées pour contravention à la Loi des Liqueurs, districts de—, Montcalm et Berthier, depuis janvier 1925, condamnées; n'ont pas satisfait au jugement, 53. 2. Quantité de liqueurs vendue en 1925 à—, 309.

Journaux:—(Voir *Publicité, Commission des liqueurs.*)

Kénogami:—1. Concernant le coût des travaux, barrage du lac—, coût des expropriations, montant du contrat accodé à chaque entre-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

preneur, 154. 2. Qui bénéficie des travaux d'emmagasinement, des eaux du lac— et par contrat avec la Commission des Eaux Courantes, moyennant le tarif fixé, 273.

Lac Edouard:—Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour le sanatorium du—, 317.

Lac Kénogami:—(Voir *Kénogami.*)

Laine:—Combien de livres de—ont été importées en 1924, quantité produites, exportées, 110.

Lanctôt, Charles:—Combien M.— a-t-il reçu en traitements, salaires, rémunérations, ou autrement, depuis qu'il est en service, 336. 2. (Voir *Statuts.*)

Leblanc, Lorenzo:—Un M.—est-il à l'emploi du gouvernement, salaire, est-il le même qui était en nomination dans Bellechasse, 323.

Lepage, Yvon:—M.—est-il employé par le gouvernement, quelles fonctions, 286.

Licences:—(Voir *Tavernes, Amusements, Courses, Pauvre, Agents d'Assurance, Salles de billards.*)

Licences de pêche:—(Voir *Limites à bois.*)

Lieutenant-gouverneur:—(Voir *Spencer Wood.*)

Lieux d'amusements:—(Voir *Amusements.*)

Limites à bois:—Quels sont les détenteurs de—, district de l'Ottawa Supérieur, noms des compagnies qui ont demandé enchères des—, de pulpe dont la vente est annoncée pour le 13 février 1926, 116. 2. Le détenteur des—situées aux lacs Rivière aux Pins, possède-t-il le droit de chasse et pêche, 145. 3. Quel est le détenteur des—situées aux lacs et Rivière-aux-Pins, l'étendue, y a-t-il un moulin ou usine, 178. 4. Concernant les dépôts faits en vue d'enchérir à l'affermage des—, qui devaient être mises aux enchères le 13 du courant, 212. 5. Combien de dépôts a faits chacune des six compagnies en vue d'enchérir à l'affermage qui devait avoir lieu le 13 février dernier, 257. 6. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la remise de l'affermage des—qui devait avoir lieu le 13 février, 257.

Limites forestières:—(Voir *Limites à bois, Bois coupé.*)

QUESTIONS:—*Suite.*

Liqueurs:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Loi 7 Geo. V, c. 22:——Quels sont les lots, terres, acquis par le gouvernement, par échange ou autrement, comtés Nicolet, Lotbinière, Arthabaska, Richmond et Wolfe, en vertu de la—, 401.

Loi 10 Geo. V, c. 9:—(Voir *Bourses.*)

Loi 11 George V, c. 35:—Combien de lots, depuis 1923 et juin 1924, transportés à la Colonisation, en vertu—, 53.

Loi 13 Geo. , Vc. 65:—(Voir *Saint-Eustache sur-le-Lac.*)

Loi 15 Geo. V, c. 33:—Décorations et diplômes accordés en vertu de la—, les noms, occupations et domiciles des personnes qui ont reçu décoration de Commandeur, officier, chevalier du Mérite Agricole, 54.

Loi des Bons chemins: 1. Concernant les municipalités n'ayant pas payé leurs intérêts, 33. 2. Depuis réponse du 19 janvier 1926, combien de municipalités ont payé leurs intérêts échus le premier décembre de chaque année de 1922 à 1925, en vertu de la—287.

Loi des licences:—(Voir *Licences.*)

Loi des liqueurs:—1. Quels sont les personnes qui depuis janvier 1924 condamnées n'ont pas satisfait aux condamnations, 343.—2. (Voir *Commission des—.*)

Lots de colonisation:—(Voir *Colonisation.*)

Louiseville:—Combien de licences de tavernes, d'hôtels, accordées pour—, 317.

Magasins de liqueurs:—Combien y a-t-il de magasins de la Commission des liqueurs dans la province, où situés, les gérants, 302.

Maria Chapdelaine:—Concernant le nombre d'exemplaires du livre —,édition anglaise et française, achetés, 142.

Marquis, Eugène:—1. M.—est-il à l'emploi d'un département, salaire, a-t-il fait campagne dans Bonavanture; Question irrégulière, 192. 2. M.—est-il à l'emploi d'un département, salaire, occupation, 299. 3. Au cours de l'élection de Bonaventure, 5 novembre 1924, M.—employé chez le procureur-général s'est-il absenté, 338.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

McGill, Ward:—Un nommé—a-t-il été à l'emploi de la voirie, 147.

McLaren, H.:—Un nommé—a-t-il été à l'emploi de la voirie, 148.

McNider, canton:—1. La colonisation a-t-elle fait construire un pont sur rang onze du—, 293. 2. Quels sont les lots de colonisation concédés, rangs 10 et 11, du—à partir du lot 22 jusqu'au lot 50, 344.

Mères et orphelins:—Est-ce l'intention d'accorder allocation aux—, 171.

Mérite agricole:—1. Combien de concours de—ont été organisés en 1925, les juges; commandeurs ou officiers du—; concours pour fils de cultivateurs, 56, 2. (Voir *Loi 15 Geo. V, c. 33.*)

Mesureur de bois:—Une enquête a-t-elle été ordonnée sur les examens pour l'admission à la pratique de—, 94.

Meurtre des époux Bernard:—(Voir *Bernard.*)

Miner, John:—La province a-t-elle à son emploi, un constable spécial du nom de—, 121.

Montcalm:—(Voir *Joliette.*)

Montreal Tramways:—La—paie-t-elle au gouvernement une licence pour ses autobus, montants, 155.

Municipalités:—(Voir *Poursuites, Loi des bons chemins.*)

Narcotiques:—Combien a-t-il été émis de permis pour vente de—en 1924-25, refusé, infranctions, 245.

Nicolet:—(Voir *Loi 7 Geo. V, c. 22.*)

North River Insurance Co.:—La—dans laquelle la Commission des Liqueurs de Québec a placé pour $1,000,000.00, possède-t-elle une licence pour faire affaires en Canada, 348.

Notre-Dame de Pierreville:—(Voir *Pierreville.*)

Nouveau Québec:—Qu'a-t-il été fait depuis 1923 pour organiser le—en vue des richesses naturelles de l'ancien Ungava, procédures du gouvernement de Terreneuve au sujet de ce territoire, 53.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Orphelins:—(Voir *Mères.*)

Ouellet, Marc-Aurèle:—M.—de Sainte-Angèle-de-Rimouski, est-il encore juge de paix pour le district de Rimouski, 361.

Ouvriers:—(Voir *Travaux publics, Bureaux de placement.*)

Palais de justice de Montréal:—1. Combien ont coûté les travaux du —, autres contrats, 110. 2. Dimentions en pieds cubes de l'aile nouvelle, 206. 3. Depuis 1er juillet 1925, combien payé pour nouvelle annexe du—, 295. 4. Quelle somme a été payée "en extras" pour l'annexe du—, 337.

Palais de Justice de Québec:—1. Dimensions en pieds cubes de la nouvelle aile, 206.—2. Combien a coûté la nouvelle aile du—pour terrains, construction, etc., 295.—3. Depuis 1er juillet 1925, combien payé pour nouvelle aile du—, 295. 4. Quelle somme a été payée en "extras", pour l'aile du—, 337.

Parc National des Laurentides:—Quels ont été les revenus du—en droits de chasse et de pêche, durant—1924-1925, 348.

Paris et gageures:—(Voir *Courses.*)

Pauvre:—1. Quels droits du — perçus par Montréal, en 1924-25, en vertu de 34, ch. 2, titre 11, S.R.Q., 1909, art. 5956*u* à 5956*za*, 33, 90, 91. 2. (Voir *Amusements.*)

Pêche au saumon:—Combien y a-t-il de rivières pour la—, celles louées à des clubs, montant annuel payé par club, 169.

Pépinière de Deschambault:—Combien ont coûté à la province, la— et le garage pendant les six premiers mois de cet exercice, 347.

Percepteur du revenu:—1. Le gouvernement se propose-t-il de nommer pour Montréal un—, de langue anglaise, pour succèder au Dr John T. Finnie, 323. 2. (Voir *Succession.*)

Permis de coupe:—1. Est-il vrai qu'on offrira prochainement des—; parties de la province, où se trouvent situées ces forêts, noms des personnes qui ont fait des demandes d'affermage, ou qui doivent construire des usines de pulpe et développer des pouvoirs d'eau, qui ont fait des offres, 56. 2. (Voir *Limites à bois.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Perras, F.-W.:—Un M.—a-t-il été employé aux travaux, chemin de Gracefield à Notre-Dame du Laus, depuis 1924, travaux faits, sur quelle distance, 56.

Piché, G.-C.:—Quels services G.-C. Piché a-t-il rendus pour les $2,400 reçus en 1924-25, en sus de traitement, 207.

Pied-du-Courant:—1. Combien de dîners ou banquets donnés par la Commission des liqueurs au—pendant les deux dernières années; objection à la réponse, 193; décision de l'Orateur, 196. 2. Dimension; en pieds cubes, 206. 3. La Commission des liqueurs tient-elle un restaurant au—, 271. 4. (Voir *Commission des liqueurs.*)

Pierreville:—1. Coût du macadamisage des rues de—, Yamaska, en 1913-1914, longueur, dette actuelle, arrérages, 105. 2. Le gouvernement a-t-il payé pour le batardeau de Notre-Dame de—, montant et date, 129.

Police provinciale:—(Voir *Détectives, Constables.*)

Policiers:—1. Concernant le nombre de nouveaux—entrés au service de la province en 1925, 31. 2. Combien la Commission des liqueurs et le Procureur Général ont-ils de—, de détectives, 174.

Ponts de péage:—Combien existe-t-il de—, qui sont ou qui ne sont pas la propriété du gouvernement, combien a rapporté chacun des ponts, propriété du gouvernement, 212.

Pont de Batiscan:—Concernant ceux qui jouiraient d'un traitement de faveur sur le—. 26.

Pont Galipeault:—Du 1er juin au 8 décembre 1925, quel a été le revenu sur le—294.

Pont de Québec:—Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes pour une voie carrossable sur le—, 252.

Pont de Sainte-Anne à l'Ile Perrot:—Quel a été le coût du—, coût du quatrième pilier en face de Ste-Anne, de l'immeuble Cousineau et autres terrains, du pouvoir électrique, du terrain Lamarche et de la glacière d'Aoust, la propriété Ashby et autres, 61.

Pont de Vaudreuil et Sainte-Anne de Bellevue:—Concernant la date d'inauguration des—. 26.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Poursuites:—Quel est le revenu provenant des—faites par la Commission des liqueurs en 1924, 1925, 343.

Poursuites au sujet travaux de Voirie:—1. Depuis réponse 24 mars 1925, y a-t-il des—contre municipalités qui ont réglé, quels comtés, quelle somme, lettres d'avocats, procédures, etc., 28, 30. 2. Concernant municipalités du district Beauharnois, 1923-24; montants des poursuites, règlements, frais, etc., 45. 3. Depuis réponse du 19 janvier 1926, y a-t-il des—, y a-t-il règlements, 286. 4. Le gouvernement a-t-il exécuté jugements contre corporations municipales pourvuivies, saisies sur biens meubles ou immeubles, etc.,, 353.

Prison de Bordeaux:—1. Concernant le coût de réparation au char No 1, bouilloires, système de chauffage à l'huile, électricité, 207. 2. Concernant le coût de réfection de la couverture des ailes "B" et "D" et celle nord-est faite en 1924-25, 208. 3. Pour quelles fins une propriété a-t-elle été achetée à $4,650. alors que terrain a coûté déjà $20,258.04, 212.

Publicité:—1. Combien la commission des liqueurs a-t-elle dépensé en 1925, pour frais de publicité dans les journaux de la province, 102. 2. Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquels le gouvernement à payé des frais d'annonces, publicité, impression et reliure depuis juillet, 1925, 273. 3. Combien ont coûté les articles-réclames que la Commission des liqueurs a publiés dans journaux, l'été de 1925, et titres "Après 4 ans d'opérations de la loi des liqueurs", etc., 344. 4. Des argents octroyés pour fins agricoles, quelle somme a été dépensée en—pour les premiers six mois de l'exercice en cours, 347.

Quinlan, Robertson & Janin, Ltd:—Quels sont les directeurs de la—; sont-ils les mêmes qui, d'après réponse du 24 février 1926, sont directeurs de l'Amiesite Asphalt Ltd, 336. 2. (Voir *Voirie.*)

Raymond, M.:—L'avocat—, à qui la Colonisation, a payé $4,695.04 de frais judiciaires, faisait-il partie de "Perrault et Raymond", à qui un mémoire de frais de $7,438.15, a été payé, 349.

Recette:—A quels chiffres se sont élevés la recette ordinaire et les paiements ordinaires et extraordinaires, six premiers mois de l'exercice en cours; emprunts depuis juillet 1925, 216.

Récoltes:—Quels revenus bruts des récoltes en 1925, animaux de ferme, laine, produits laitiers, fruits et légumes, produits de l'érable, tabac, graine de foin et de trèfle, 258.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Régistrateurs:—Quel a été le revenu de chacun des régistrateurs pour Berthier, Saint-Hyacinthe, Terrebonne, Joliette pour 1924 et 1925, 286.

Rivière-aux-Pins:—(Voir *Limites à bois.*)

Routes:—Est-ce l'intention de ne déclarer régionales que les routes en régie par le ministère de la voirie, 171.

Sainte-Anne de Bellevue:—(Voir *Ponts de*—.)

Saint-Jean:—Quantité de liqueurs vendue en 1925 à—, 309.

Saint-Joachim:—Des travaux ont-ils été faits en 1925, de St-Joachim à St-Tite-des-Caps, équipes de travailleurs, contremaîtres, 104.

Saint-Jérôme:—Combien le conseil du comté de Terrebonne a-t-il payé pour terrain, bâtisses, etc., du nouveau chef-lieu, à—, 299.

Saint-Joseph-d'Alma:—Des soumissions ont-elles été demandées pour vente de $245,000 d'obligtions, de la ville de—,173.

Saint-Eustache-sur-le-Lac:—A-t-il été payé un droit, taxe ou commission au gouvernement, pour emprunts de—, en vertu de la loi 13 Geo. V, c. 65, s. 581, depuis 1923, 173.

Sainte-Marie de Blandford:—Le gouvernement a-t-il accordé octroi pour des colons dans—, comté de Nicolet, 1923, 1924 et 1925, 170.

Sainte-Scholastique:—1. A qui appartient l'ancienne prison de—, 207. 2. (Voir *Cour Supérieure.*)

Saint-Tite-des-Caps:—(Voir *Saint-Joachim.*)

Salles de billards:—Combien y a-t-il de—et allées de quilles, licence, revenu provenant de ces licences, 302.

Sanatorium:—(Voir *Lac Edouard.*)

Saumon:—(Voir *Pêche au*—.)

Séances du cabinet:—1. Combien de—y a-t-il eu entre la dernière session et la présente, arrêtés passés, nombre d'arrêtés proposés par chaque ministre, 57. 2. (Voir *Arrêtés en Conseil.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Secrétaire provincial:—(Voir *Zones neutres.*)

Sherbrooke:—1. La Commission des Liqueurs paye-t-elle une taxe d'affaires pour son magasin principal dans—, 101. 2. (Voir *Commission des liqueurs.*)

Silos:—1. Montant donné pour l'érection du premier silo dans une paroisse en 1925, 97. 2. Combien y a-t-il de manufactures de—, où situées et quels sont les propriétaires, combien en 1910, 113. 3. Quelle somme a été dépensée en subventions pour construction de silos, du 1er juillet au 31 décembre 1925, 347.

Simard, Georges:— A qui M.— a-t-il adressé sa démission de la Commission des Liqueurs, 33.

Sociétés coopératives agricoles:—Combien de—ont été fondées en 1925, 366.

Sociétés d'agriculture:—Combien y avait-il de—en 1924, en 1925, nombre de membres, 113.

Sou du pauvre:—(Voir *Amusements, Pauvre.*)

Sous-Ministres:—Combien chacun des—a-t-il reçu depuis le 1er juillet 1925, en plus du traitement, pour frais de voyages, honoraires, autres rénumérations, 233.

Spencer Wood:—1. A quelle date le grand salon de—a-t-il été tapissé, coût, 111. 2. Quelles sont les pièces de—tapissées en 1924, en même temps que le grand salon, 207. 3. Quels importants travaux de restauserres ont été faits en 1924-25, terrains et traitement des arbres, 208. 4. Concernant le nombre d'appareils téléphoniques en usage à—payé, $498.42 en 1924-25, 209. 5. A qui ont été payés les $5,409.63 dépensés en 1924-25 pour marchandises sèches à—, 209. 6. Combien de tonnes de charbon, de cordes de bois avec les $5,884.20 payés pour le chauffage de—, 210. 7. A qui ont été payés les $8,361.10 dépensés en 1924-25 pour vaisselle et argenterie à—, 210. 8. A qui ont été payés les $2,696,64 dépensés en 1924-25 pour quincaillerie à—, 210. 9. A qui ont été payés les $2,854.53 dépensés en 1924-25 pour meubles à—, 210. 10. De qui a été acheté le bois de construction pour—en 1924-25, payé $690.22, 210. 11. A qui a été payée la somme de $1,037.96 incluse sous l'item "divers"—, pages 284 et 285, Comptes-publics, 1924-25, 211. 12. A qui ont été payés les $1,753.19 dépensés en 1924-25 pour l'éclairage de—, 211. 13. Quels travaux de plomberie exécutés en 1924-25, à—, payés $2,626.60, travaux

---

QUESTIONS:—*Suite.*

de maçonnerie payés $1,222.64, de peinturage payés $3,184.77, 211. 14. Quelles sont les pièces de—, tapissées en novembre ou décembre 1923, l'ont été de nouveau en 1924, 252. 15. Combien de pièces de vaisselle et d'argentrie achetées pour—avec $8,361.10, 252.

Statistiques forestières:—Le gouvernement a-t-il un bureau pour la—, 257.

Statistiques:—(Voir *Taxes municipales.*)

Statuts généraux:—(Voir *Statuts refondus, 1925.*)

Statuts refondus, 1925.—1. Combien a-t-on fait imprimer d'exemplaires des—, combien a reçu "Le Soleil, Limitée", "The Daily Telegraph Printing Co.", etc., 108. 2. Combien a coûté la refonte et l'impression des—299. 3. Concernant communications, représentations ou lettres reçues au sujet de la rédaction des nouveaux statuts, 207. 4. L'avance de $35,000. à la Comimssion de refonte, page 472 Comptes Publics 1924-25, a-t-elle été faite au président, M. Charles Lanctôt, 212.

Stavert, sir William:—A qui—a-t-il adressé sa démission de la Commission des Liqueurs, 32.

Successions:—Pourquoi en 1923-24 et dans le passé le gouvernement a donné le nom des successions et le montant payé par chacune alors qu'il il ne le fait pas pour 1924-1925, 337.

Tavernes:—Concernant le nombre de licences de—émises en 1925, dans Montréal, transports, clubs licenciés, 31. 2. Combien de permis de —la Commission des liqueurs a-t-elle donnés en 1925, dans Montréal, Québec et le reste de la province, 301. 3. (Voir *Commission des liqueurs.*)

Taxes d'amusements:—(Voir *Amusements, Pauvre.*)

Taxes municipales:—Le gouvernement a-t-il statistiques, pour savoir lots patentés vendus par conseils des comtés pour—, combien vendus depuis 1923, 31.

Terres de la Couronne:—(Voir *Loi 7 Geo. V, c. 22.*)

Terres en exploitation:—Quelle a été la valeur, par acre, des—, en 1925, 258.

Terres ensemencées:—Combien d'acres de terre ont été ensemencés dans la province en 1925, 246.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Tourisme:—Concernant les sommes octroyées à l'œuvre du—, versements, à quelle date, quelle manière argent employé, les employés du bureau à Montréal, 31.

Touristes:—(Voir *Automobiles.*)

Travaux de voirie:—(Voir *Poursuites.*)

Travaux publics:—1. Combien d'ouvriers ont été employés aux—, à Montréal en 1925, étaient-ils des ouvriers de Montréal, des unions ouvrières, 103. 2. (Voir *Bureaux de Placements.*) 3. (Voir *Palais de Justice.*)

Trois-Rivières:—Quantité de liqueurs vendue en 1925 à—, 309.

Turcotte, Jos.:—M.—, Comptes publics 1924-25, comme agent de la province à Ottawa, $2,000.00, est-il le même qui reçoit, depuis plus de dix ans, le même montant, 103.

Ungava:—(Voir *Nouveau Québec.*)

Usines électriques:—(Voir *Électricité.*)

Valleyfield:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Vaudreuil:—(Voir *Ponts de—.*)

Véhicules-moteurs:—(Voir *Automobiles.*)

Vin:—1. Concernant le nombre d'établissements où se fabrique du—, leurs noms et adresses, quantité et marque que le gouvernement a achetées, 101. 2. Quels sont les établissements de qui la Commission des Liqueurs a acheté du vin, en 1924 et 1925, 147. 3. (Voir *Commission des liqueurs.*)

Vins médicinaux:—Combien a-t-il été émis de permis pour la vente de—, en 1924-25, 256.

Voirie:—(Voir *Amiésite, Chemins, Contrecœur, Loi des Bons Chemins, Pierreville, Poursuites, Routes, Saint-Joachim, Yamachiche.*)

Yamachiche:—Concernant un chemin construit en "sable et glaise" dans municipalité rurale—, 1922, 162. 2. Concernant Yamachiche, St-Barnabé et Charette et le grand chemin entre C.N.R. à Charette,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

et C.P.R. à Yamachiche, et reliant la route Montréal-Québec, et classé comme régional, 165.

Zones neutres:—Le gouvernement est-il arrivé à une conclusion au sujet des—, tel que préconisé par le secrétaire de la province, 257.

QUESTION DE PRIVILÈGE:—L'honorable M. Perrault, député de cette Chambre, soulève—, au sujet d'une annonce parue dans "Le Soleil", concernant la mine "Abana", 229. (Voir QUESTIONS. D'ORDRE.)

QUESTION D'ORDRE:—
Que la question posée contient des énonciations de faits qui ne sont pas indispensables pour la rendre intelligible. L'orateur la déclare irrégulière, article 560 du Règlement, 193.
Qu'une question a disparu du Feuilleton; 177; l'Orateur déclare qu'elle a disparu par malentendu et sera remise sur feuilleton, si désiré, 181.
Qu'une réponse donnée à une question est irrégulière ne se limitant pas aux points touchés; l'orateur réserve sa décision, 194; rend décision: partie de la réponse est irrégulière, 196.
Qu'une motion est irrégulière étant rédigée sous forme de pamphlet politique; l'orateur déclare motion irrégulière, art. 140; 315; appel de la décision, celle-ci maintenue, 315.

REFUGE DE N.-D. DE LA MERCI:—(Voir N.-D.-de—.)

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—
Suspension du—(art. 510) quant à la lecture et réception de pétitions, 27, 39; (art. 510 et 511), 43, 107.
Suspension de l'art. 498; 24.
Suspension du—relativement à la pétition et à la présentation d'un bill, 223.
(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

RESSOURCES NATURELLES:—(Voir FONDS ÉDUCATIONNEL.)

RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES:—Loi relative à certaines—. (Voir BILLS, *No 149.*)

RIMOUSKI:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 61.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ROBILLARD, L'HONORABLE CLÉMENT:—La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de—, 352.

ROUYN MINES RY. CO.:—
1. Loi concernant la—. (Voir BILLS, *Nos 53 et 136.*)
2. [Voir SUBSIDES (Amendements.)]

ROY, MGR PAUL-EUGÈNE:—La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de—, 176.

SAGUENAY:—Loi concernant le service de la traverse sur la rivière—entre Chicoutimi et Sainte-Anne. (Voir BILLS, *No 94.*)

SAINT-FÉLIX DU CAP-ROUGE:—(Voir ST. REGIS PAPER CO.)

SAINT-ÉDOUARD:—(Voir FRASERVILLE.)

SAINT-JEAN-BAPTISTE:—Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou". (Voir BILLS, *No 86.*)

SAINT-JÉRÔME:—Loi ratifiant emprunts et résolutions de la fabrique de—, Terrebonne. (Voir BILLS, *No 113.*)

SAINT-JOACHIM:—Loi ratifiant résolutions du conseil et des commissaires d'écoles—, Montmorency, et concernant la "St. Ann Power & Paper Company, Limited". (Voir BILLS, *No 114.*)

SAINT-LAMBERT:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 105.*)

SAINT-VINCENT DE PAUL:—(Voir MONTREAL ISLAND POWER CO.)

ST. ANN POWER & PAPER CO., LTD.:—(Voir SAINT-JOACHIM.)

ST. REGIS PAPER CO. OF CANADA, LTD.:—Loi autorisant le conseil de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder évaluation fixe, à la—(Voir BILLS, *No 120.*)

SALAIRES DES FEMMES:—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes. (Voir BILLS, *No 13.*)

SANCTION DES BILLS:—266, 417.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SÉANCES DE LA CHAMBRE:—
1. La Chambre décide d'avoir trois séances par jour, 298.
2. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)
3. (Voir ORATEUR.)
4. (Voir DÉPUTÉS.)
5. (VOIR LIEUTENANT-GOUVERNEUR.)

SERMENTS:—Loi relative à la prestation des—d'office. (Voir BILLS, *No 1.*)

SERVICE CIVIL:—(Voir OFFICIERS DU GOUVERNEMENT.)

SERVICES PUBLICS:—(Voir COMMISSION DES—.)

SESSION:—
1. Ouverture, 1; clôture, 421.
2. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, CONSEIL LÉGISLATIF, DÉPUTÉS, ORATEUR, LIEUTENANT-GOUVERNEUR.)

SHAARE ZION CONGREGATION:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 68.*)

SHERBROOKE:—
1. Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 115.*)
2. (Voir COMPAGNIE DE PRÊTS DE—.)

SIGNER, MORRIS B.:—Petition de—présentée, lue et reçue, au sujet de son admission au barreau, après examen, 43.

SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE:—Loi concernant les—relativement aux aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat avec l'Université de Montréal, au sujet du service médical. (Voir BILLS, *No 6.*)

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC:—
1. Loi concernant les—au sujet des faibles d'esprit et des idiots, et "The Sun Trust Company, Limited". (Voir BILLS, *No 39.*)
2. Loi concernant les—relativement aux enfants dans leur école d'industrie. (Voir BILLS, *No 47.*)

SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL:—Loi modifiant la charte de "Les—". (Voir BILLS, *No 106.*)

SŒURS DE LA PRÉSENTATION:—Loi modifiant la charte des—. (Voir BILLS, No 58.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie:—Loi concernant les—. (Voir Bills, *No 66.*)

Sœurs Franciscaines:—(Voir Institut des Petites—.)

Sœurs Moniales Dominicaines:—Loi concernant—. (Voir Bills, *No 111.*)

Sons of Israel:—Loi concernant—. (Voir Bills, *No 54.*)

Stanley Presbyterian Church:—Loi constituant en corporation—. (Voir Bills, *No 95.*)

Statuts refondus, 1925:—
1. Loi modifiant les—, relativement aux enquêtes municipales. (Voir Bills, *No 29.*)
2. Loi modifiant les—, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques. (Voir Bills, *No 31.*)
3. Loi modifiant les—, relativement au barreau. (Voir Bills, *No 150.*)
4. Loi modifiant l'Assistance publique. (Voir Bills, *No 21.*)

Subsides:—
Dépôt du budget de l'exercice 1927 et renvoi à comité des—, 60, (*No 1.*)
Dépôt du budget supplémentaire pour 1926, et renvoi à comité des—, 365. (*No 1a.*)
État des comptes publics, 1924-25, 60. (*No 2.*)
Résolutions amendées par message du L.-G., 365.
Constitution du comité des—, 47; ordre révoqué, 58; progrès rapporté, 331.
Motion pour formation du comité des—, 61; reprise du débat, 106, 109, 119, 121, 129, 134; adoption, 135.
Formation du comité des—, 135, 157, 166, 167, 171, 180, 183, 196, 199, 213, 222, 264, 281, 284, 296, 297, 308, 316, 317, 331, 335, 352, 355, 357, 369, 371, 375, 393, 395, 397, 400, 408, 410.
Résolutions adoptées, 135, 158, 166, 167, 171, 181, 183, 197, 205, 214, 223, 266, 281, 285, 296, 298, 308, 335, 352, 356, 358, 369, 371, 374, 393, 396, 398, 400, 408, 415.
Progrès rapporté, 331.
Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour 1926 et 1927. (Voir Bills, *No 16.*)
Amendements proposés à la motion portant formation du comité des subsides, rejetés:
Par M. Lortie (Soulanges):—
Que le gouvernement n'annonce aucune mesure pour diminuer la dette, 134.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

Par M. Duranleau:
Que la loi des liqueurs n'a pas été appliquée telle qu'elle aurait dû être et que le gouvernement devrait empêcher les abus, 371.
Par M. Langlais:
Que des sommes ont été dépensées pour le nouvel édifice de la rue Sainte-Julie, à Québec, et pour l'aile du palais de justice, de Québec, sans autorisation et en violation des principes de la constitution, 391.
Par M. Dufresne:
Que le gouvernement aliène notre domaine public pour faire face aux dépenses, et qu'à l'avenir il ne devrait pas en disposer sans favoriser l'exploitation rationnelle de nos forêts, 393.
Par M. Houde:
Que des membres du gouvernement sont directeurs de compagnies, qui font affaires avec le gouvernement; que cette pratique est contraire au droit constitutionnel, 396.
Par M. Sauvé:
Que le gouvernement n'a pas accordé au comté de Témiscamingue l'aide nécessaire à son développement normal, et pour communiquer avec le chemin de fer de Rouyn, 398.
Par M. Lortie (Soulanges):
Que le gouvernement par manque de surveillance efficace a payé inutilement et fait payer injustement des municipalités des sommes considérables pour la confection et l'entretien de chemins et routes, 407.
Par M. Plante:
Que le gouvernement doit être blâmé pour l'inefficacité et l'incompétence de sa force policière, 409.

SUCCESSION:—Loi ratifiant transports de biens de—sujets à l'impôt. (Voir BILLS, *No 7.*)

SUN TRUST CO., LTD.:—(Voir INSTITUT DES PETITES SŒURS FRANCISCAINES; SŒURS DE LA CHARITÉ.)

SYNDICATS PROFESSIONNELS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 24.*)

TAXES:—
1. Loi relative au recouvrement des—. (Voir BILLS, *No 33.*)
2. (Voir EXEMPTIONS DE—; INSTRUCTION PUBLIQUE.)
3. (Voir COMMUTATION DE—.)
4. [Voir SUBSIDES (Amendements).]

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

Par M. Renaud:
Qu'il est du devoir du gouvernement de prendre les moyens d'enrayer le fléau de la tuberculose et aussi de demander une loi de tuberculinisation au sujet des animaux, 182.
Par M. Sauvé:—
Que le gouvernement n'a pas fondé des fermes modèles, dirigées par des gradués de nos écoles d'agriculture, etc., 220.
Par M. Beaudoin:
Qu'une partie considérable du fonds de l'Assistance publique sert à créer des positions lucratives à des favoris plutôt qu'à combattre la maladie, 263.
Par M. Langlais:
Qu'une grande partie des subsides de la colonisation a été dépensée au bénéfice de spéculateurs et au détriment des colons, 306.
Par M. Houde:
Que le gouvernement a promis qu'un ouvrier serait appelé comme ministre du travail et qu'il a négligé de le faire; amendement déclaré irrégulier; appel de la décision; décision maintenue, 315.
Par M. Houde:
Que le gouvernement n'a pas donné à la classe ouvrière la représentation qu'elle a droit d'avoir dans le Conseil exécutif, 330.
Par M. Saint-Jacques:
Que des mandats spéciaux ont été émis illégalement et contrairement à 8 et 9 ch. 21, S.R.Q., 1925, 333.
Par M. Plante:
Que la Commission des liqueurs a payé sans autorisation au delà de deux millions de dollars, 350.
Par M. Sauvé:
Que le gouvernement n'a rien fait pour répondre aux demandes des colons de la partie est de l'Abitibi, 354.
Par M. Lafleur:
Qu'une somme de $1,027,730.83 a été dépensée pour la nouvelle aile du palais de justice de Montréal, contrairement à la loi et en violation des principes de la constitution, 356.
Par M. L'Archevêque:
Que le gouvernement ne devrait pas imposer de nouvelles taxes mais devrait diminuer dépenses, par exemple, celles de Spencerwood, 368.
Par M. Renaud:
Que le gouvernement prenne à sa charge le coût de la construction et de l'entretien des routes, et que l'ouvrage soit exécuté par les conseils municipaux, 369.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TEMPLETON:—(Voir WEST—.)

TERREBONNE:—Loi concernant la conflagration du 1er décembre 1922, ville de—. (Voir BILLS, *No 143.*)

TERRES ET FORÊTS:—
1. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 36.*)
2. Loi des—relative au transfert de lots, à l'exportation du bois et travaux de voirie. (Voir BILLS, *No 158.*)
3. (Voir CONCESSIONS FORESTIÈRES.)

TÉTREAULT, ADÉLARD:—Loi concernant—et le Collège des médecins et chirurgiens. (Voir BILLS, *No 59.*)

THREE RIVERS AND CENTRAL RY. CO.:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 121.*)

TOURIGNY, L'HONORABLE PAUL:—La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de—, 99.

TOURVILLE:—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 96.*)

TRAVAUX DE LA SESSION:—État des—, 423.

TRAVERSE SUR LA RIVIÈRE SAGUENAY:—(Voir SAGUENAY.)

TRAVAIL:—(Voir ACCIDENTS DU—.)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 23.*)

TROIS-RIVIÈRES:—
1. Loi ratifiant résolutions du conseil des—et des commissaires d'écoles. (Voir BILLS, *No 91.*)
2. (Voir ÉCOLE TECHNIQUE DE—.)

TUBERCULOSE:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:—(Voir SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE.)

UTILITÉS PUBLIQUES:—(Voir COMMISSION DES SERVICES PUBLIQUES.)

VEHICULES-AUTOMOBILES:—
1. Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 42.*)
2. Loi concernant les droits de propriété relatifs aux—. (Voir BILLS, *No 43.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VENISE:—Loi constituant en corporation la ville de—. (Voir BILLS, *No 90.*)

VERCHÈRES, CHAMBLY & LAPRAIRIE TRAMWAYS:—Loi concernant la Compagnie des tramways—. (Voir BILLS, *No 72.*)

VERDUN:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 99.*)

VOIES ET MOYENS:—
1. Constitution du comité des—, 47; formation en comité des—, 415; rapport de résolutions, concours, 415.
2. (Voir BILLS, *No 16.*)

VOIRIE:—
1. Loi modifiant la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 133.*)
2. (Voir TERRES ET FORÊTS.)
3. [Voir SUBSIDES (Amendements).]

VOITURES D'HIVER:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 144.*)

WARREN CO., LTD.:—(Voir FRASERVILLE.)

WEST TEMPLETON:—Loi ratifiant le règlement No 22—. (Voir BILLS, *No 84.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ERRATUM

Page 140, 2e ligne.—Lire 11 au lieu de 25.